André DAVID Architecte DPLG Urbaniste
5 avenue des Thermes
63400 CHAMALIÈRES

Tél./Fax 04 73 30 95 64 Mobile 06 80 05 43 54
E-mail Andre.DAVID22@wanadoo.fr
Ordre des Architectes n° A18835
SIRET 353 910 557 00027 APE: 742C

avec le concours de :

Claire BAILLY Paysagiste DPLG Architecte DPLG
25, rue du capitaine Ferber 75020 P A R I S

1

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE RHÔNE ALPES
UNITÉ DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU PUY DE DÔME

BILLOM COMMUNAUTÉ
COMMUNE DE
BILLOM

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC
DOCUMENT N°1 : PIÈCES ÉCRITES

« Section 3

« Contenu du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

« *Art. D. 631-12.* – Le diagnostic prévu au 1° du I de l'article L. 631-4 comprend :

« – un inventaire du patrimoine historique, urbain, architectural, archéologique, artistique et paysager ;

« – une analyse de l'architecture par immeuble ou par groupe d'immeubles présentant des caractéristiques architecturales homogènes, y compris des éléments de décoration, des modes constructifs et des matériaux.

« *Art. D. 631-13.* – Le règlement mentionné au 2° du I de l'article L. 631-4 peut prévoir la possibilité d'adaptation mineure de ses prescriptions à l'occasion de l'examen d'une demande d'autorisation de travaux en application de l'article L. 632-1. En cas de mise en œuvre de cette possibilité, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France est spécialement motivé sur ce point.

« *Art. D. 631-14.* – Le modèle de légende du document graphique prévu au 2° du I de l'article L. 631-4 est fixé par arrêté du ministre chargé de la culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Document maquetté recto-verso

page 1

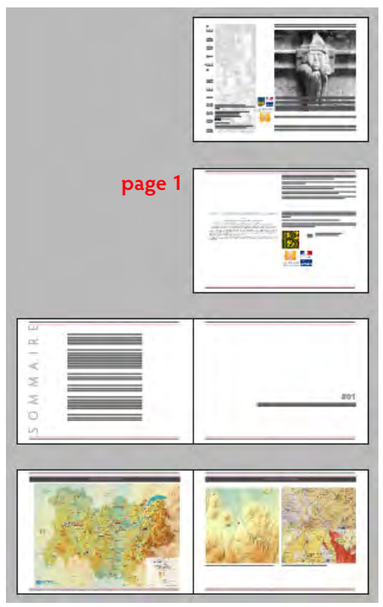

Avertissement important

Ce document a été élaboré dans le cadre d'une révision du SPR ("Site Patrimonial Remarquable") de Billom, correspondant à une ZPPAUP approuvée. L'objectif est de parvenir à la mise au point d'un PVAP ("Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine", document de gestion du SPR).

Compte tenu de la nature du site et de la délimitation existante, il a été acté que ***la délimitation du SPR resterait inchangée***. Le champ territorial des investigations (en particulier pour établir les typologies architecturales) a toutefois été ponctuellement élargi à la périphérie du secteur, afin de pouvoir raisonner sur des échantillons cohérents. Il n'existe en effet par exemple que quelques constructions "modernes" dans le SPR, mais un certain nombre sont disséminées dans ses périphéries.

Le PVAP

Le PVAP est défini par le décret 2017-456 du 29 mars 2017. Il comprend un **diagnostic**, un règlement et des documents graphiques avec une légende type, définie par l'arrêté du 10 octobre 2018. Le diagnostic se compose d'un dossier de synthèse (le présent document), d'un catalogue ou répertoire du patrimoine, d'un ***plan*** de la qualité du patrimoine (en 2 feuilles nord et sud) et d'un ***plan*** de repérage des typologies architecturales (également en 2 feuilles nord et sud). Les ***plans mentionnés ci-dessus*** ne constituent que des éléments de diagnostic et non le PVAP qui est est document distinct.

Auteurs

Le dossier a été réalisé par André DAVID architecte-urbaniste, avec le concours de Claire BAILLY paysagiste-architecte urbaniste.

S'agissant d'une étude d'intérêt public sans but commercial, à la diffusion limitée à un échelon technique, l'autorisation éventuelle de reproduction n'a pas été sollicitée auprès des différents propriétaires des sites et bâtiments représentés. Les clichés réalisés sur des emprises privées l'ont été avec l'accord des personnes se présentant comme leurs propriétaires.

Cette production constitue une œuvre originale qui ne saurait être réutilisée ou transposée.

Le paragraphe 3 de l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle n'autorise en effet que "les analyses et courtes citations justifiées par le caractère (…) de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées", et "sous réserve que soient indiquées clairement le nom de l'auteur et la source."

Ce symbole indique un cliché ayant fait l'objet d'un retraitement graphique.

SOMMAIRE

01. Généralités : le site et les protections existantes 3

01.01. Présentation générale du site 4
01.02. Généralités : la protection actuelle 13
01.03. Généralités : lies MH protégés 18

02. Notes historiques sur le site 19
02.01. Notes historiques sur le site : la toponymie 20
02.02. … les sources exploitées 21
02.03. … aux origines de Billom 25
02.04. …la ville médiévale et sa structure complexe 29
02.05. … la ville des couvents 34
02.06. … le temps du déclin 36
02.07. … vers la ville moderne 39
02.08. … la ville moderne, étalement et dispersion 40
02.09. … le centre ville au XXIe siècle 42

03. Patrimoine : matériaux, typologies 45
03.01. Patrimoine : les matériaux 47
03.02. Patrimoine : les typologies architecturales 62

04. Le patrimoine : identification, cartographie 77
04.01. Repérage des qualités patrimoniales 78
04.02. Les monuments historiques protégés 82

05. Patrimoine : évolution des pratiques architecturales 111

05.01. Quel bilan pour la ZPPAUP ? 113
05.02. Les évolutions architecturales : les façades 117
05.03. … les ambiances chromatiques 127
05.04. … le second-œuvre apparent (menuiserie fermetures) 134
05.05. Les évolutions architecturales : les modifications 137
05.06. Les évolutions architecturales : les désordres techniques 139

06. L'espace public : formes, matériaux, ambiances… 141

06.01. L'espace public : formation, délimitation… 143
06.02. L'espace public : les sols 158

07. Notes sur le paysage 161

07.01. L'eau à Billom 162
07.02. Le végétal dans le bourg 165

08. Synthèse : bilan des analyses préalables 169

08.01. Données historiques : Billom cité médiévale ? 170
08.02.La réévaluation des valeurs patrimoniales 171
08.03. Questions d'architecture : l'évolution des pratiques 172
08.04. Vers une valorisation de l'espace public 174
08.05. Le végétal dans le site du SPR 176

09. Annexes 179

#01

Généralités : le site et les protections existantes

01.01. **Présentation générale du site**

01.01. **Présentation générale du site**

Entre plaine et montagne, au débouché de plusieurs vallées… un site de carrefour prédestiné aux échanges ?

Une géologie variée : plaine sédimentaire, socle cristallin et pépérites…

01.01. Présentation générale du site

L'Atlas régional des paysages et le Schéma paysager du Parc Naturel Régional Livradois-Forez

La commune de Billom est identifiée par l'atlas des Paysages d'Auvergne, comme appartenant à l'unité de paysage du Billomois-Comté.

Le Schéma paysager du Livradois-Forez relève :

« Le Billomois est la bordure est de la Limagne qui butte sur les reliefs cristallins des monts du Livradois. Les larges et longues parcelles, au sol sédimentaire, cultivées de maïs, de tournesol, de colza et d'ail à proximité de Billom, prennent en écharpe des buttes volcaniques aux silhouettes déchirées par leur forteresse sommitale.
(...)
Cette entrée du Parc, aux paysages remarqués, pourrait devenir le faire-valoir d'une politique alternative et innovante dans le domaine de l'urbanisme rural au coeur d'un monde agricole dynamique.»

Le Plan de Parc 2010 / 2022 (PNR du Livradois-Forez) considère « La campagne de Billom et de la Comte » comme un « Haut lieu sur lequel mettre en place une démarche globale et concertée de protection et de valorisation ».

Par ailleurs, il est à noter que le PNR du Livradois-Forez a mis en place un Observatoire du paysage. Parmi les 40 points de vue sélectionnés, figure une vue sur le Petit Turluron.

Cette photographie a été reconduite chaque année à date constante, entre 1997 et 2003. Aucune modification notable n'a été mise en évidence par les clichés (cf. page suivante).

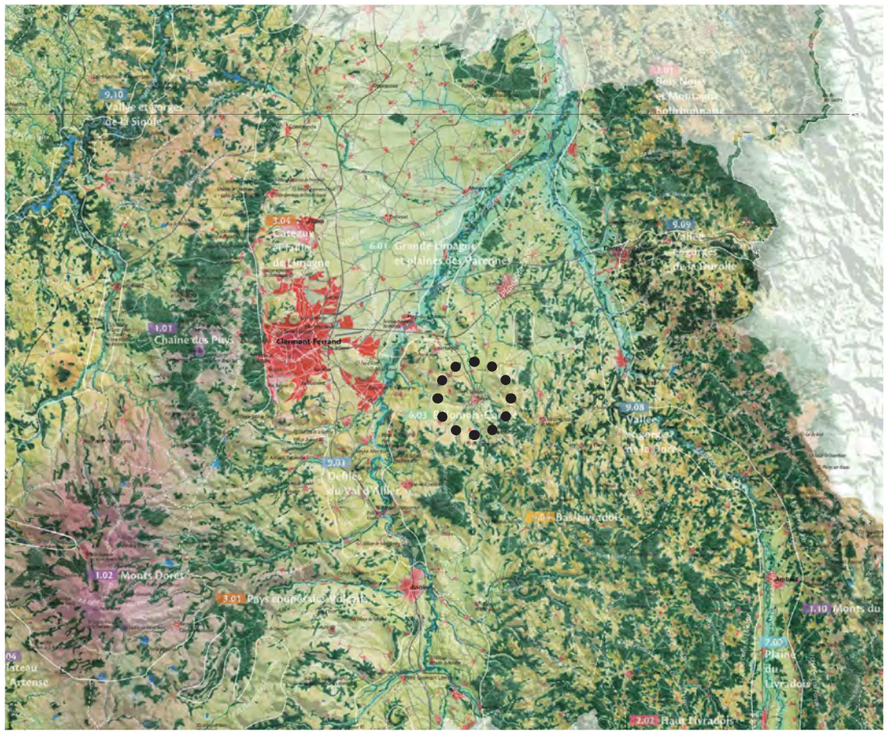

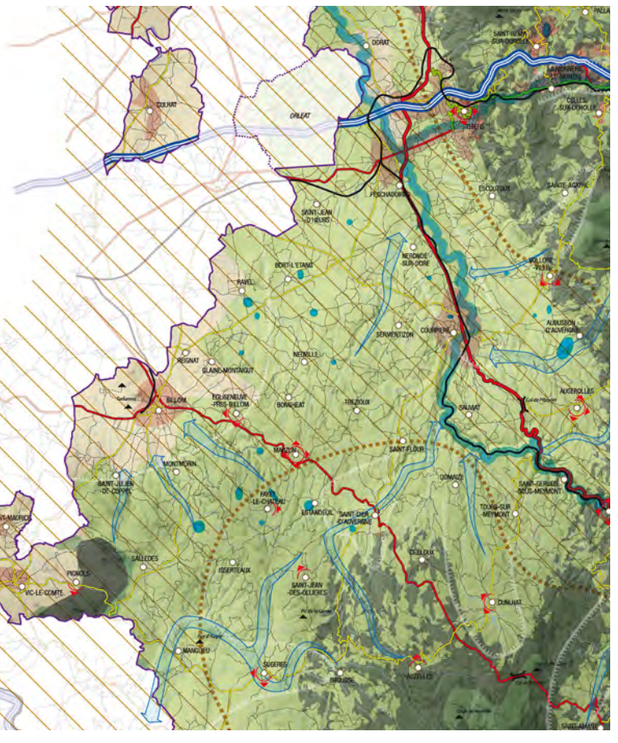

6.03 Billomois-Comté
- 6.03 A Bassin de Vic-le-Comte
- 6.03 B Buttes de Saint-Julien
- 6.03 C Forêts de la Comté
- 6.03 D Limagne de Lignat et de Billom
- 6.03 E Buttes d'Orteil
- 6.03 F Buttes de Ravel et de la Mure

Extrait de l'annexe cartographique de la Charte du Parc Naturel Régional du Livradois -Forez
D'après l'Atlas des paysages d'Auvergne, Billom se situe dans l'entité paysagère du Billomois-Comté

01.01**. Présentation générale du site**

(gSA) « Complexe » détritique de Billom : grès ou sables et argile

(RCgM) Produits résiduels et colluvions de gM : matériaux silteux argilo-calcaire
> implantation du bourg

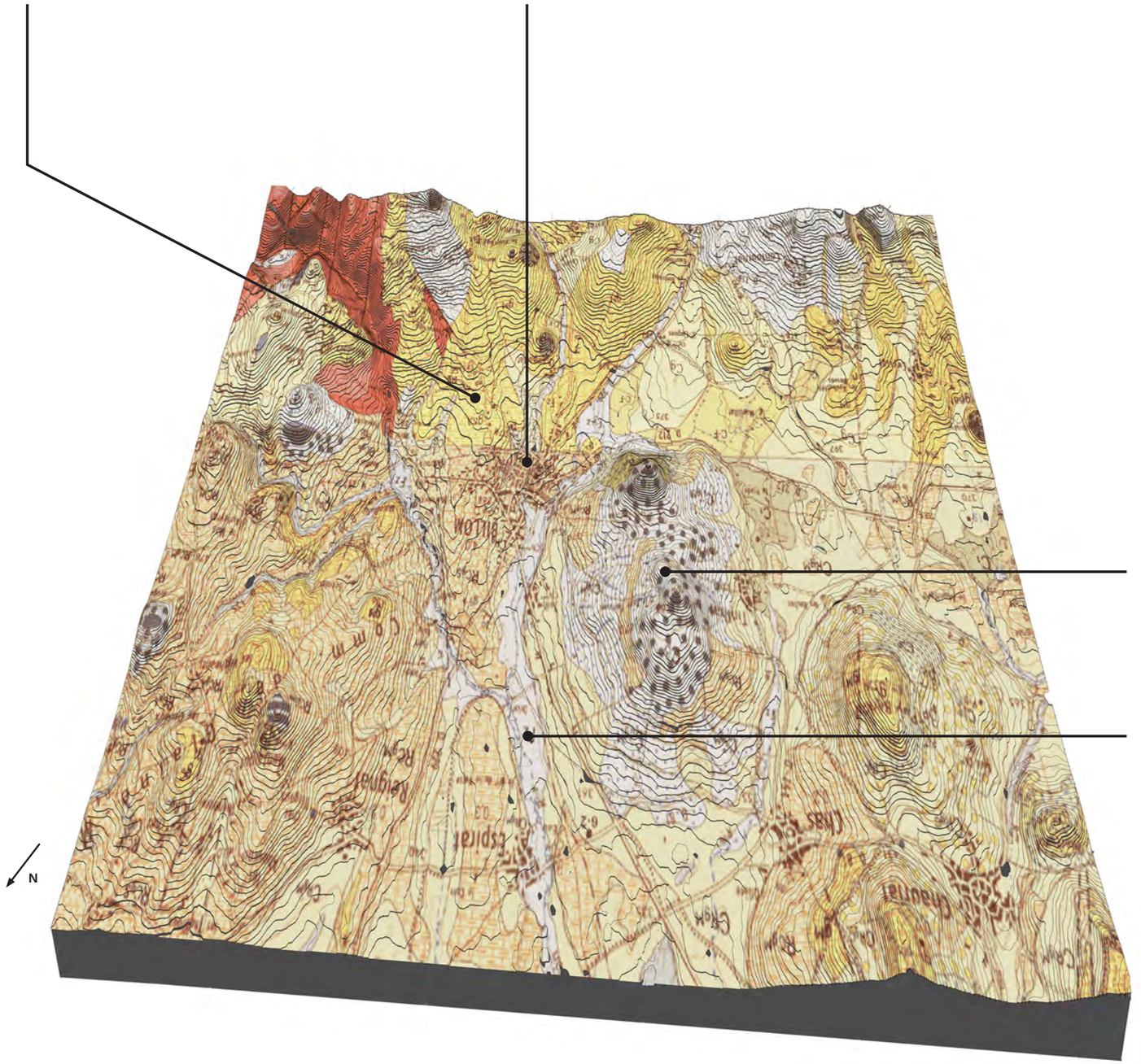

(âm) Basaltes non différenciés. Formations volcaniques miocènes
> Petit Turluron et Gros Turluron

(Fz) Alluvions actuelles : sables et galets
> fond de vallée de l'Angaud

Bloc diagramme schématique (hauteurs exagérées): la géomorphologie du territoire communal

01.01. Présentation générale du site

Carte de Cassini, feuille n°52 (deuxième moitié XVIIIe).

Exemplaire en couleurs dit "Hauslab-Liechtenstein" (Library of Congress, Washington USA)

01.01. **Présentation générale du site**

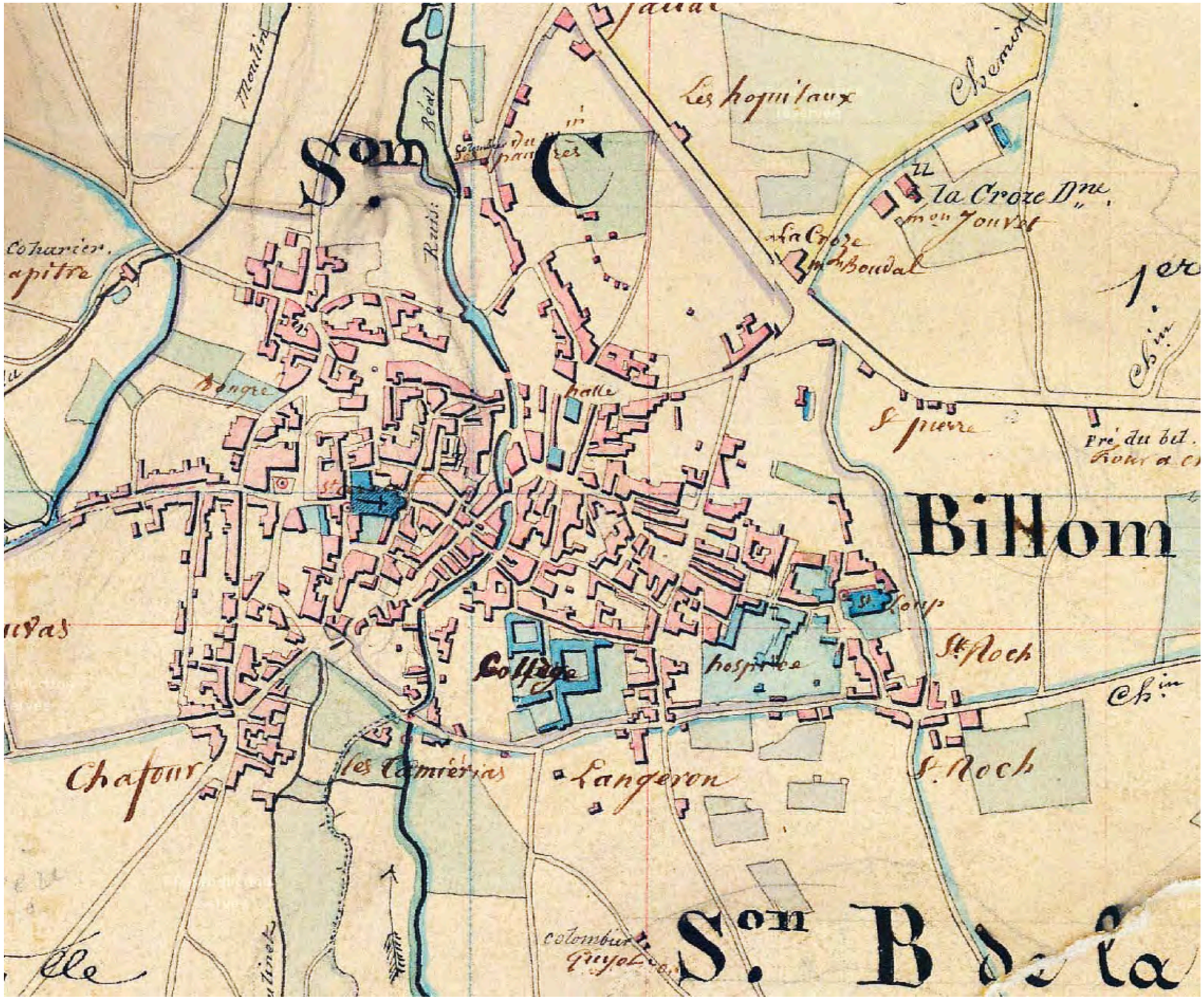

Billom en 1834, plan d'assemblage du cadastre (AD 63)

01.01. Présentation générale du site

Billom en 1939
(BMIU Clermont Ferrand, d'après base Overnia)
(Assez peu de différences avec 1834…)

01.01. **Présentation générale du site**

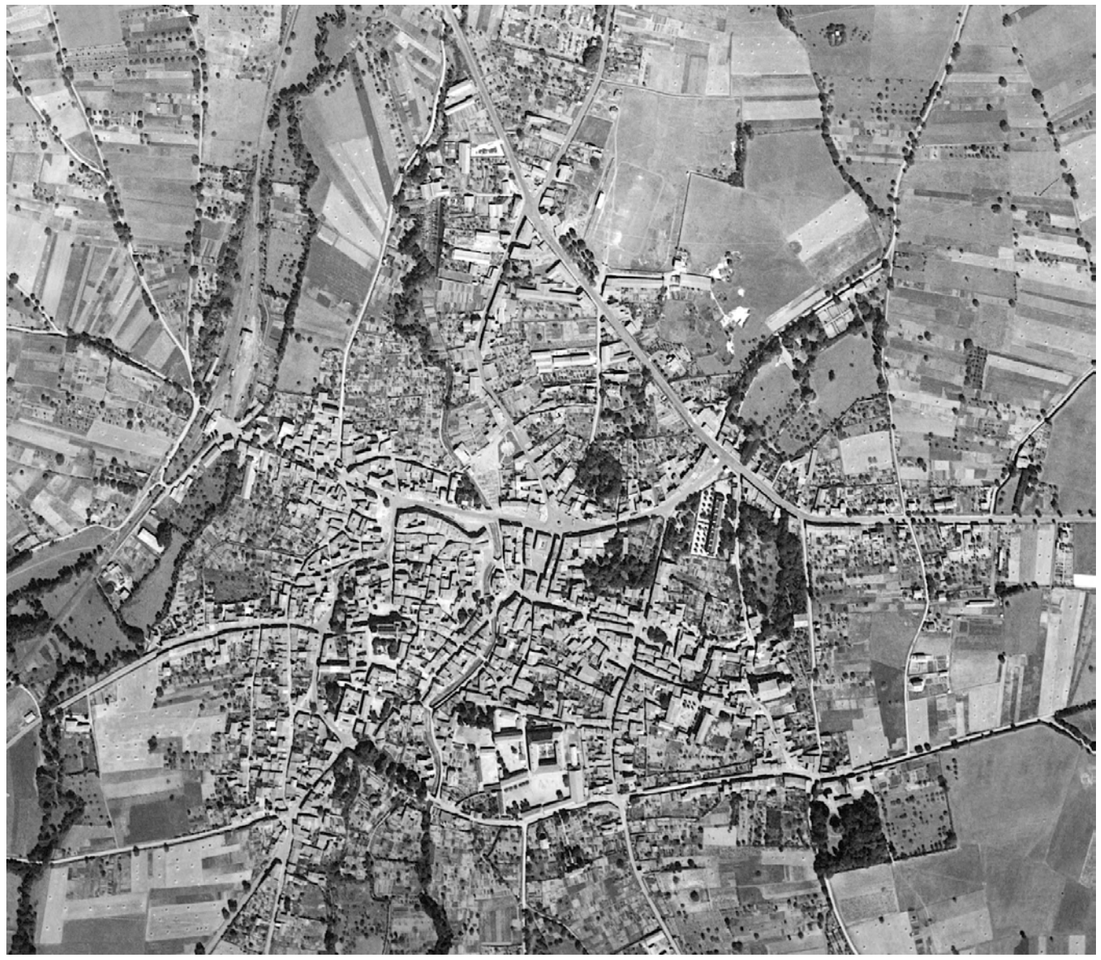

IGN **1946**

IGN **2013**

01.01. Présentation générale du site

Billom est une commune du Parc Naturel Régional Livradois-Forez, bien qu'en périphérie de son territoire.

Depuis 2010, le "pays de Billom/Saint Dier d'Auvergne" est labellisé "Ville et Pays d'Art de d'Histoire".

Billom est également labellisé "Site remarquable du Goût" au titre de la culture de l'ail.

Labels de qualité

Les sites d'intérêt patrimonial recherchent fréquemment à s'affilier à des réseaux spécifiques. Billom fait partie de plusieurs réseaux à propos desquels ses qualités intrinsèques sont à prendre en compte.

1. Le "Parc Naturel Régional Livradois-Forez. À ce titre elle adhère à une Charte, qui précise un certain nombre d'objectifs de qualité.

2. Les "Villes et Pays d'Art et d'Histoire". Ce réseau permet d'envisager des animations concernant en autres, le patrimoine. Un centre d'interprétation est également envisageable dans ce cadre. La participation à ce réseau remonte à 2010. La nouvelle délimitation de la communauté de communes vient modifier le cadre de cette procédure.

3. Les "sites remarquables du Goût". Billom est un centre de production d'ail réputé et à ce titre a bénéficié d'un labellisation ("les champs d'ail de Billom").

01.02. Généralités : la protection actuelle

Le SPR (Site Patrimonial Remarquable)

La loi "Création-Architecture-Patrimoine" a transformé de facto dès sa publication en juillet 2016 la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) de Billom en "Site Patrimonial Remarquable" (SPR). La ZPPAUP est maintenue en tant qu'outil de gestion de ce site. En même temps, les périmètres de 500 m autour des protections MH reprennent effet en dehors du périmètre du SPR.

Auparavant, la commune de Billom avait envisagé de remplacer ce document par une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Toutefois, divers aléas ont empêché le démarrage de cette étude dans les conditions d'échéancier qui auraient permis de la mener selon les dispositions transitoires prévues (c'est à dire selon des articles actuellement abrogés du code du patrimoine et la circulaire AVAP).

La circulaire du 29 mars 2017 qui, entre autres, définit le SPR et ses contenus, laisse apparaître qu'une redéfinition éventuelle du périmètre du SPR, dès lors qu'il pourrait différer du périmètre existant, nécessiterait une étude spécifique, la saisine de la Commission Nationale du Paysage et de l'Architecture (CNPA), et une enquête publique, avant de procéder à l'étude éventuelle du PVAP proprement dit.

La durée de cette procédure est en contradiction avec les intentions de la collectivité, qui a engagé la démarche de révision en 2015.

Le PVAP comporte un "inventaire du patrimoine historique, urbain, architectural, archéologique, artistique et paysager, une analyse de l'architecture par immeuble ou par groupe d'immeubles présentant des caractéristiques architecturales homogènes, y compris des éléments de décoration, des modes constructifs et des matériaux" ; il est doté "d'un règlement". Il comporte aussi des documents graphiques puisqu'une légende type destinée à unifier la forme des documents est instituée. Les considérations environnementales ne sont plus évoquées (c'est leur prise en compte qui avait amené à supprimer les ZPPAUP pour instituer les AVAP).

Il est donc nécessaire d'envisager la mise à jour du Site Patrimonial Remarquable, sans modification de la délimitation existante, en fait par la mise à l'étude d'un PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine).

01.02. Généralités : la protection actuelle

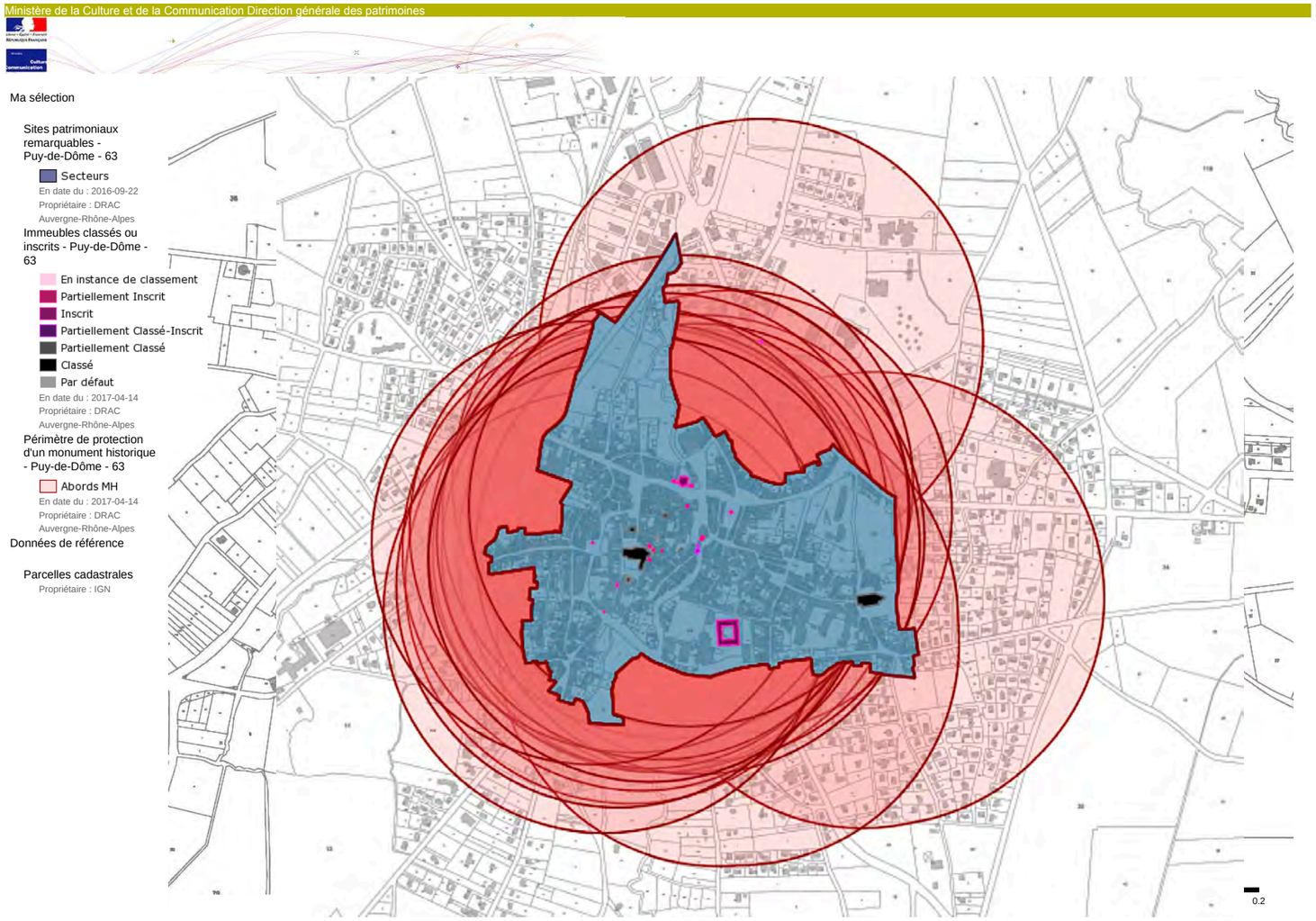

Délimitation du Site Patrimonial Remarquable (SPR, ex-ZPPAUP) et des différents périmètres de 500 m. (mis à jour en septembre 2019 suite à nouvelle protection MH hors SPR)

C'était en grande partie pour sortir de cette situation d'accumulation de périmètres superposés que la ZPPAUP avait été engagée sur un territoire restreint, cette procédure suspendant les périmètres de protection dès lors que le monument générateur était inclus en ZPPAUP. (Document DRAC Auvergne Rhône Alpes d'avril 2017/extrait de l'Atlas des Patrimoines).

Le SPR existant : retour sur la ZPPAUP de Billom

Huit ans de réflexion.

L'étude de ZPPAUP est lancée en 1997, et le dossier constitué en 1998-1999. Le conseil municipal valide le dossier en décembre 1999. Il est présenté en CRPS (commission régionale du patrimoine et des sites) en mars 2000, laquelle formule des observations qui conduisent à ajourner la procédure d'approbation.

En mars 2001, l'équipe municipale à l'origine de la démarche n'est pas réélue, ce qui suspend l'étude. La nouvelle équipe municipale donne son accord pour la poursuite de la procédure en décembre 2001.

Le dossier est à nouveau présenté en CRPS en mai 2002 et reçoit un avis favorable. Toutefois, l'enquête publique n'est organisée qu'en mai et juin 2004. L'ABF à l'époque en charge du dossier souhaitait en effet évaluer la possibilité de création d'un Secteur Sauvegardé (PSMV) sur une partie du périmètre envisagé, possibilité qui ne s'est pas concrétisée. La CRPS donne son accord définitif au document en décembre 2004. La zone est officiellement créée en mai 2005.

Une zone très concentrée.

La ZPPAUP de Billom relève d'une première génération de documents, pour lesquels la suspension des effets des périmètres de 500 m de la loi de 1943 (dès lors que le monument était localisé dans la zone de protection), permettait "d'élaguer" les secteurs à protéger, notamment en éliminant la plupart des secteurs modernes alors en cours de constitution. Le "Plan d'Occupation des Sols" (POS), évoluant alors lui-même vers un contenu plus protecteur, était destiné à gérer ces abords de manière qualitative.

D'un montant modeste (l'équivalent de 18.300 € hors TVA, estimation de 1997), l'étude a vu ses investigations détaillées limitées au quartier médiéval (défini globalement par les anciennes enceintes et les faubourgs adajcents), et à son pourtout même si la réflexion paysagère avait pris en considération la presque totalité de la commune (sauf l'écart de Tinlhat).

Du point de vue patrimonial avaient aussi été "évacués" les Turlurons (vestiges d'un château médiéval d'origine ancienne, et chapelle de la Salette sur une base plus ancienne, éléments à la fois archéologiques et paysagers), la totalité du patrimoine industriel en périphérie du centre (installations ferroviaires, sucrerie, scierie, ancien abattoir…) ou plus éloigné (moulins…). Une première strate "moderne", se caractérisant par des villas d'une typologie proche des styles balnéaires, avait également été exclue.

Les faubourgs, essentiellement dans la partie ouest de Billom (place du Chaffour, rue Pierre-Pottier et du Mont Mouchet…) avaient été couverts par la ZPPAUP (sans analyse très détaillée), afin d'assurer l'existence d'une zone tampon autour du secteur historique.

01.02. Généralités : la protection actuelle

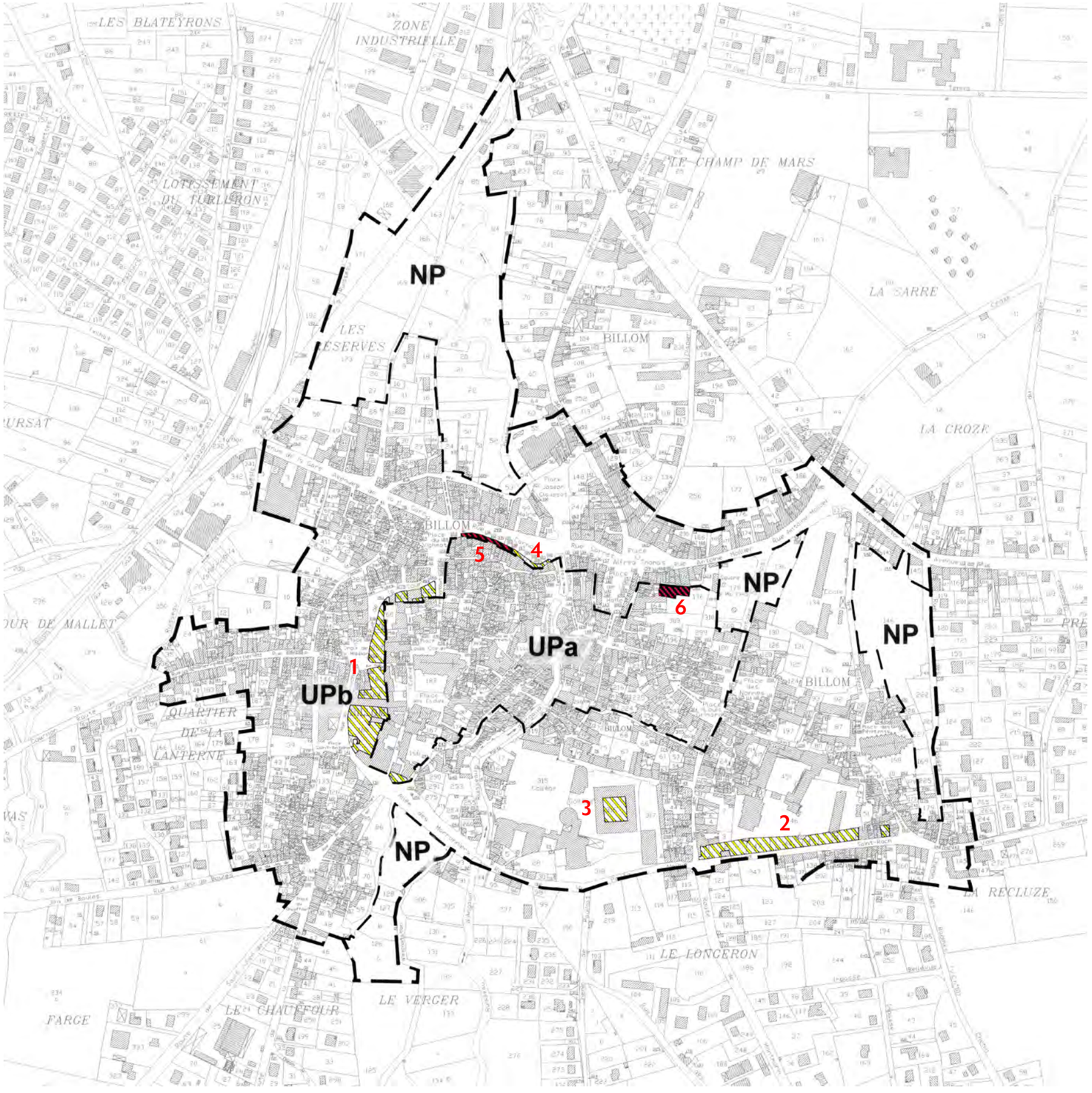

Le document existant

Le découpage

Il avait été défini 3 types de zones ou secteurs :

UPa : concentrant les architectures de qualité et les plus anciennes, regroupées sur des alignements cohérents ou des espaces publics significatifs (rues, places, quais…). Ce secteur présentait en outre les dispositions règlementaires les plus strictes.

UPb : regroupant des architectures moins qualitatives, dans des tissus urbains plus hétérogènes. Certaines règles y étaient plus "souples".

NP : secteurs naturels protégés, soit en raison de la la visibilité qu'ils offrent sur le site bâti (en particulier l'entrée nord-ouest dans le secteur des Réserves) soit par leur qualité intrinsèque (parcs publics ou privés, ou simples zones de jardins vivriers).

Les servitudes particulières

En outre avaient été édictées des zones non aedificandi (interdiction d'y construire) ou non altius tollendi (hauteur limitée à un plafond déterminé), afin de répondre à un certain nombre de problématiques.

En premier lieu, il paraissait nécessaire de protéger les glacis des anciens remparts, afin de maintenir une lisibilité de la césure "intra et extra muros", là où elle existait encore. La ZPPAUP ne pouvait toutefois prévoir de dispositions règlementaires pour envisager de reconquérir les espaces déjà bâtis (parfois sans qualité particulière).

1. Un secteur plus ou moins continu de jardins et de parcs (parfois de qualité) ayant remplacé l'ancien glacis. C'est l'un des "frontispices" de la ville historique.

2. Le fossé de la ville, au pied du rempart en grande partie conservé (paroi, archères, vestiges de 2 tours…), encore intact, mais en cours d'altération forte lors de l'étude sur sa partie publique (remblaiements partiels ou complets, installation de divers équipements techniques…). Cet espace est aujourd'hui dissimulé derrière des haies délimitant des parkings.

3. La cour intérieure de l'ancien Collège/École militaire. Lors de l'étude, ce bâtiment était fortement menacé, notamment d'un éventrement prévu dans un projet de collège moderne (il a été protégé MH depuis). Cette mesure visait à décourager des "restructurations destructives".

4. Les "devants de porte" de la rue Carnot sont cadastrés, donc étaient potentiellement constructibles, ce qui n'était pas souhaitable.

5. Une autre partie de ces devants de porte étaient déjà en superstructure d'un niveau environ. Ils ne peuvent plus être surélevés.

6. Des constructions basses occupant l'ancien glacis, au droit d'une tour d'enceinte présumée ne peuvent plus être surélevés.

01.02. Généralités : la protection actuelle

Plan de délimitation du site inscrit (à noter que le fond de plan de la délimitation est le Plan Archéologique élaboré antérieurement). Document UDAP Puy de Dôme, cliché DREAL Auvergne Rhône Alpes.

Les protections antérieures

Aux origines de la protection : le plan "archéologique"

Le premier inventaire du patrimoine de Billom a conduit à l'établissement d'un "plan archéologique" destiné à gérer les autorisations de travaux. Dressé initialement en 1945 par Jean-Fernand Creuzot, architecte en chef des Monuments Historiques (1896-1972), ce document assez précis, a été vérifié par G. de Bussac en 1950 et par le service des Bâtiments de France en 1961. Auparavant n'avaient eu lieu que des interventions ponctuelles, en particulier celles de Gabriel Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments Historiques (1859-1953), qui avaient amené à "classer" certains bâtiments menacés de démolition (en particulier la maison "de l'Échevin" ou "des Échevins", qui devait disparaître pour élargir la rue Pertuybout).

Les relevés photos effectués par cet architecte font apparaître une vétusté extrême du centre bourg. Les campagnes photo du service des Monuments Historiques dans les années 1940 confirment cet état de fait : certains édifices semblent encore proches de la ruine.

Le site inscrit de 1969

En 1969 est délimité un site inscrit qui recouvre les quartiers historiques "intra muros" mais exclut les faubourgs ruraux, le faubourg St-Loup, l'hôpital et le quartier du Collège.

Ce site inscrit enveloppe tous les éléments patrimoniaux repérés antérieurement sauf 2 (un ensemble de façades anciennes rue St Loup, et les vestiges du rempart le long du boulevard St Roch). Son découpage prête à une certaine confusion : tantôt des axes de rue, tantôt des bordures de voies, celles-ci étant parfois assorties d'une servitude à interpréter (les "façades et toitures des immeubles en limite de protection"…).

Ce site inscrit voit ses effets suspendus par la ZPPAUP de 2004 qui le recouvre en totalité.

01.02. Généralités : la protection actuelle

L'apport de la ZPPAUP

La ZPPAUP et ses nouvelles protections d'éléments bâtis

L'étude de ce document renouvelle le recensement des éléments architecturaux, en les classant par catégories de plus ou moins grande valeur. La délimitation recouvre alors 23 éléments protégés au titre des monuments historiques, 77 éléments exceptionnels ou de très grande valeur (architecturale, historique, archéologique), et environ 125 éléments intéressants (soit un total de 225 éléments). Sa délimitation est plus large que celle du site inscrit.

La plupart des terrains naturels autour du bourg sont à cette époque voués à l'urbanisation (de type pavillonnaire), ce qui n'a pas permis d'exercer une protection sur le fond paysager d'une partie de Billom, comme les flancs des Turlurons. Les zones de jardins du secteur du "Verger" (Sud, autour de l'Angaud) n'ont été protégées qu'en partie.

En revanche, il avait été à l'origine prévu d'extraire le Collège moderne et l'Hôpital de la zone protégée, ce qui n'a pas été fait.

Un document trop sélectif

Avec le recul du temps (presque 20 ans après les premières investigations), il apparaît que ce document, n'a pas exercé de protection sur le patrimoine le plus modeste (maisons de ville du XIXe siècle, construction d'origine rurale…). On admettait que les éléments non désignés de manière spécifique par le plan bénéficieraient de toute façon de prestations identiques à celles des éléments les plus protégés.

Certains traitements architecturaux "modernes" n'avaient pas été identifiés comme patrimoniaux, leurs périodes de référence (des années 1880-1900 aux années 1940…) n'étant alors pas jugées comme "historiques", voire même relevant d'une typologie à part entière, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Du coup, ces patrimoines ont parfois été malmenés à l'occasion de travaux.

Les apports en matière de pratiques architecturales

Les pratiques se sont adaptées lentement, essentiellement du fait d'une activité de restauration moyennement dynamique : contrairement à d'autres sites plus urbains couverts par des ZPPAUP, il semble qu'aucune opération exploitant les systèmes de défiscalisation prévus n'ait eu lieu. Le secteur a essentiellemnt poursuivi sa "vie naturelle", faite d'une addition de petits travaux, et non de chantiers massifs.

Du coup, les pratiques techniques ont évolué avec lenteur, les prestations ayant tendance à se caler a minima.

Les deux apports "mesurables" principaux ont été enregistrés en matière de nature d'enduit, les enduits "chaux" à texture fine se généralisant (au détriment des enduits industriels grattés) et de toiture, la tuile canal enrayant son déclin, en particulier dans le secteur UPa où ce matériau était rendu obligatoire.

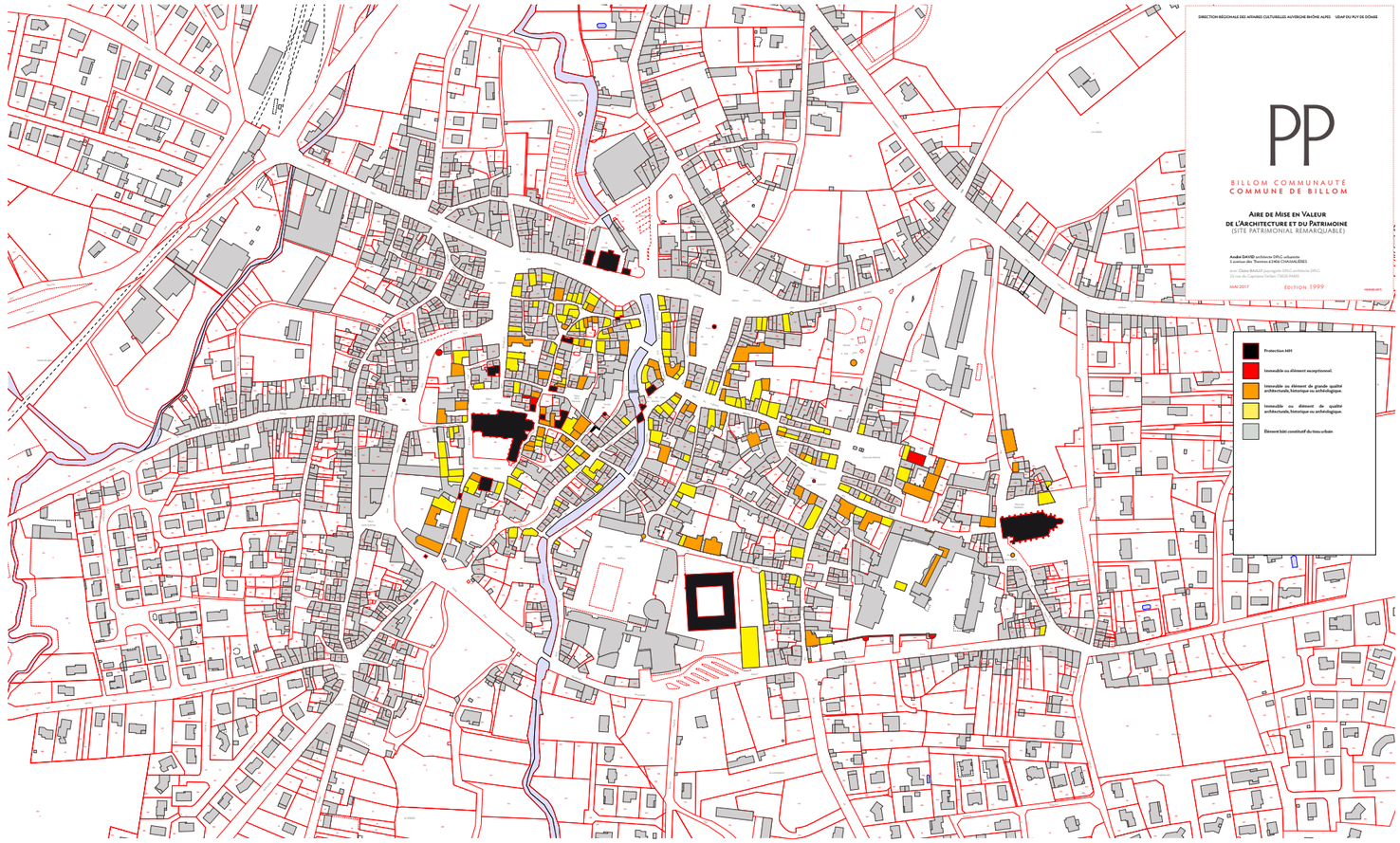

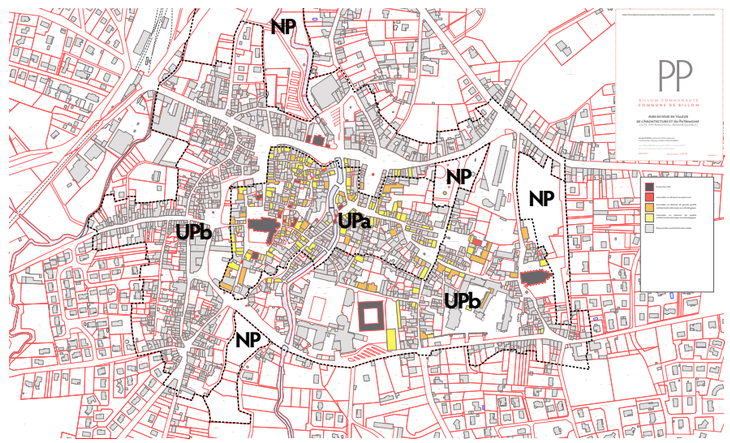

Report en 2017 de l'Atlas du Patrimoine de 1999 sur un document unique. La seule modification par rapport aux anciennes données concerne l'ancien Collège, protégé MH postérieurement à l'étude de ZPPAUP.

Ci-contre avec la délimitation des secteurs de la ZPPAUP.

La délimitation de la zone englobait la totalité des éléments alors repérés : c'est en fait la nature "traditionnelle" du tissu urbain (bâti sur alignements) qui avait été prise en considération pour établir une délimitation, plus que la quantité d'éléments.

À noter que le quartier Collège/St-Loup n'avait pas été intégré à la zone "noble" (UPa) du fait de son évolution alors négative, et de la présence d'équipements modernes ayant modifié son caractère (Collège et Hôpital).

Note : ces plans mentionnaient une AVAP, qui n'a pu être engagée dans les délais permettant cette procédure.

01.03. Généralités : les Monuments Historiques protégés

En 2020, Billom est dotée de 25 protections au titre des MH (8 classés et 17 inscrits).

Ces protections ont été effectuées de 1862 (St-Cerneuf) à 2019 (monument aux Enfants de Troupe). Les différents édifices protégés sont évoqués ci-après dans l'ordre chronologique de leur protection.

Le classement tardif de l'église St-Loup et celui de la maison du Boucher sont des procédures rectificatives abrogeant des arrêtés plus anciens.

Ces protections sont décrites plus loin.

Église St-Cerneuf		**Classé**	**Liste 1862**
Beffroi		**Classé**	**2 août1888**
Maison des Échevins	rue Pertuybout	**Classé**	**10 sept.1919**
Maison du Chapitre	place des Écoles	**Classé**	**26 juin1923**
Maison du 14è siècle	11 rue des Boucheries	**Classé**	**20 juillet1923**
Salle capitulaire	contiguë église St-Cerneuf	Inscrit	12 septembre 1923
Maison à pans de bois	7 rue des Boucheries	Inscrit	4 janvier 1963
Maison	17 rue des Boucheries	Inscrit	4 janvier 1963
Porte fin 16ème	rue des Boucheries	Inscrit	4 janvier 1963
Maison à pans de bois	place du Creux du Marché	Inscrit	4 janvier 1963
Maison à galeries	rue de l'Étezon	Inscrit	4 janvier 1963
Maison à pans de bois	rue St-Cerneuf	Inscrit	4 janvier 1963
Pont du marché		Inscrit	16 décembre 1982
Mesure publique en pierre	Pont du marché	**Classé**	**16 décembre 1982**
Maison du Poids public	place du Creux du Marché	Inscrit	16 décembre 1982
Église St-Loup		**Classé**	**21 mars 1983**
Maison du "Boucher"	rue des Boucheries	**Classé**	**26 août 1993**
Porte de ville	rue des Boucheries	Inscrit	5 novembre 1994
Porte de ville	rue de l'Évêché	Inscrit	5 novembre 1994
Hôtel de Ville	rue Carnot	Inscrit	13 février 1995
Fontaine de la Croix de Mission	place Croix de la Mission	Inscrit	13 février 1995
Fontaine de la Halle	place Alfred Thomas	Inscrit	13 février 1995
Fontaine de l'Éperon	allée des Marronniers	Inscrit	13 février 1995
Ancien Collège des Jésuites	4 rue du Collège	Inscrit	12 février 2002
Monument des Enfants de Troupe	rue Victor Cohalion	Inscrit	13 septembre 2019

#02
Notes historiques sur le site

02.01. Notes historiques sur le site : la toponymie

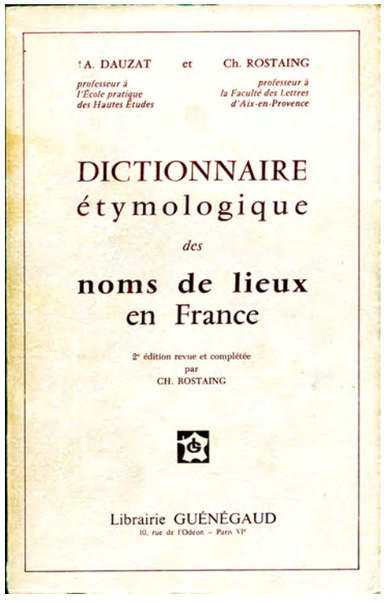

A. Dauzat et Ch. Rostaing, **Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France**, librairie Guénégaud, Paris 1978.

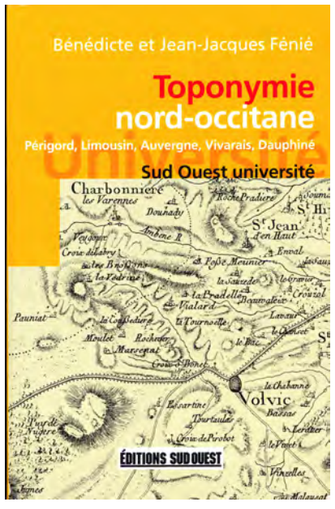

Bénédicte et Jean-Jacques Fénié, **Toponymie nord-occitane**, éditions Sud-Ouest 2003.

Un toponyme d'origine gauloise

- Billomaco (époque mérovingienne)
- Vicaria Billomi
- Vicaria Billiomensis (vers 950)
- in vico qui vocatur Billiomi (979)
- Bilhom
- Biliomagus
- villa Billiomi (1280)
- Billiomum (1287)

"Billiomagus" est une reconstruction selon "Billomaco".

Selon Dauzat, Billom dériverait de Billios (nom d'homme gaulois) et magos (marché). L'hypothèse bilio (arbre sacré) + magos lui apparaît non vérifiable.

A contrario, Fénié fait sans hésiter dériver Billom de billio (arbre sacré…) + -ó-magos (marché).

Il évoque également le Tolornois ou Turluron, ancien pays autour de Billom.

- Tolornensis
- Todornensis (Xe siècle, cartulaire de Sauxillanges)

Ce nom dériverait de Tol(o)ronensis formé à partir de l'oronyme gaulois tull-+ur+one, tull- signifiant pierre, ou éminence (hypothèse plausible, les Turlurons actuels dominant nettement la région).

Notons au passage que le ruisseau de l'Angaud actuel a par le passé été dénommé le "Merdanson" (du latin merda, excrément).

Le site Internet "l'Arbre Celtique" (http://www.arbre-celtique.com/) interprète le terme Billom comme :

- le marché des arbres
- le marché arboré
- le champ de l'arbre

Ces interprétations confirmeraient l'hypothèse d'une origine gauloise de Billom.

02.02**. Notes historiques sur le site : les sources exploitées**

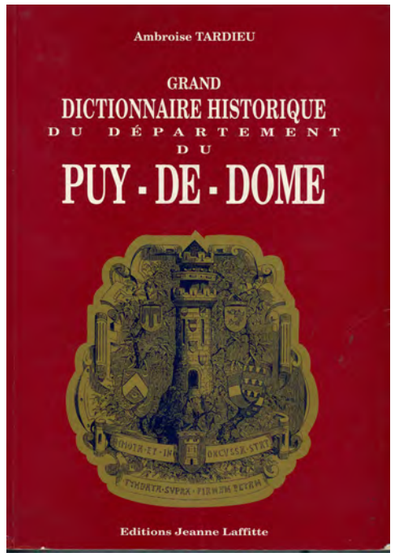

Ambroise Tardieu,
Grand dictionnaire historique du département du Puy de Dôme
Fac-similé de l'édition de 1877, Jeanne Laffitte, Marseille 1993.

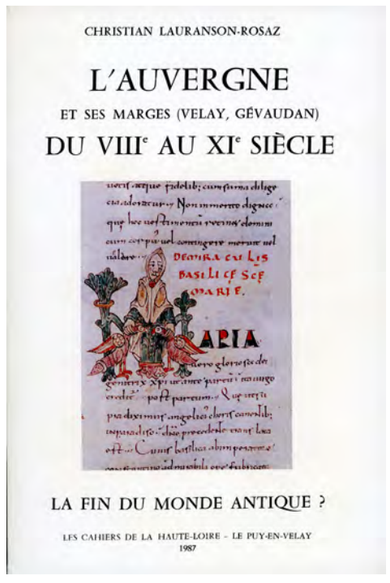

Christian Lauranson-Rosaz,
L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIIIe au XIe siècle, Les Cahiers de la Haute-Loire, Le Puy 1987.

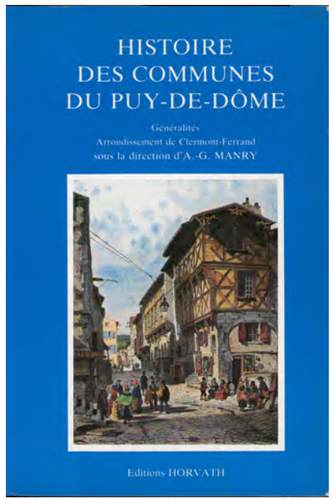

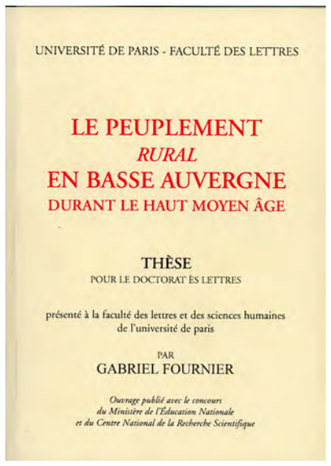

Sous la direction d'A.-G. Manry,
Histoire des communes du Puy de Dôme (Arr. de Clermont-Fd)
Horvath, Le Coteau 1991.

Gabriel Fournier
Le peuplement rural en Basse-Auvergne durant le Haut Moyen Âge,
Thèse de doctorat ès Lettres
Fac-similé de l'édition de 1962

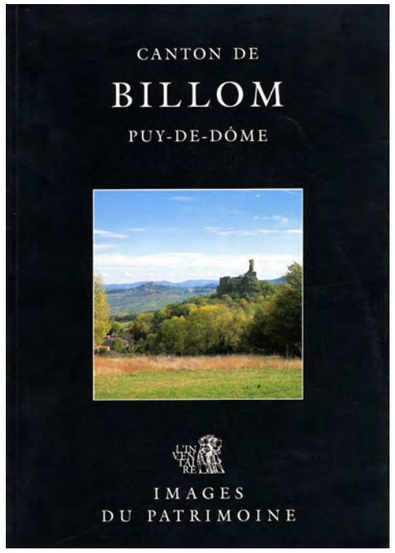

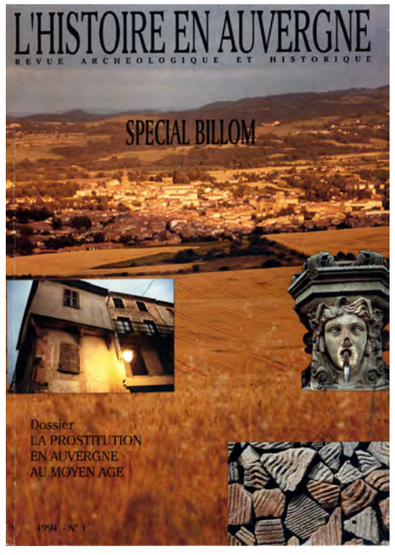

Images du Patrimoine
Canton de Billom (Puy de Dôme)
Service Régional de l'Inventaire Auvergne Clermont-Ferrand 1991.

L'histoire en Auvergne
Spécial Billom,
Maringues 1994.

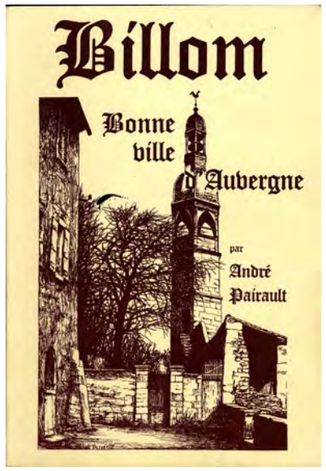

André Pairault
Billom, bonne ville d'Auvergne
De Bussac, Clermont-Ferrand 1983.

Les sources bibliographiques

Malgré la notoriété locale de Billom en tant que site "médiéval", il n'existe aucune étude de synthèse qui permettrait de reconstituer l'histoire topographique de la ville.

À ce vide s'ajoute la rareté de découvertes archéologiques dans le centre-bourg, qui pourraient permettre d'éclairer sa genèse au cours de siècles reculés, qui nous restent ainsi pour l'instant obscurs. Les ouvrages modernes, malgré leur bonne volonté (Pairault) sacrifient volontiers la précision au profit de l'anecdote.

On trouve une mention de Billom dans le compte-rendu du Congrès Archéologique de France de 1924 (article de M. André Rhein), ainsi qu'un article de Gabriel Ruprich-Robert dans le Bulletin Monumental de 1935 (n°4). Sans surprise, ces auteurs traitent surtout de l'église St-Cerneuf. Ruprich-Robert rappelle également qu'il a fait classer la maison de l'Échevin pour éviter sa démolition par la commune.

L'étude de la ville "médiévale" a donc reposé sur la mention de Billom dans un certain nombre d'ouvrages historiques (dont celui de Gabriel Fournier reste aujourd'hui le plus documenté), sur des observations à caractère topographique tirées des plans du XIXème siècle ou sur le terrain.

Les fonds d'archive

L'Inventaire Général Auvergne a réalisé en 1991 une étude générale sur le canton de Billom, qui a été concrétisée par un ouvrage de synthèse dans la série «Images du Patrimoine» (document épuisé). Dans ce cadre, un dépouillement exhaustif des archives disponibles (départementales et communales) avait été effectué, ce qui a permis de reconstituer de manière assez fiable l'évolution topographique de Billom depuis la période révolutionnaire.

Ces documents (dossiers) sont consultables en ligne à l'adresse suivante :
http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=INSEE&VALUE_1=63040

02.02. Notes historiques sur le site : les sources exploitées

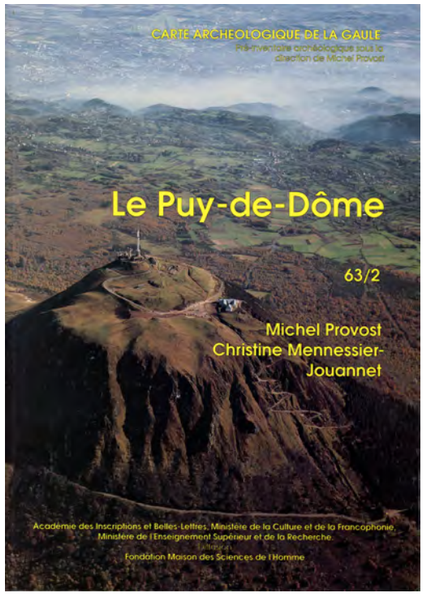

ADLFI. Archéologie de la France - Informations
une revue Gallia
Auvergne | 2007

Canton de Billom

Frédéric Trément

revues.org

Éditeur
Ministère de la culture

Édition électronique
URL : http://adlfi.revues.org/5941
ISSN : 2114-0502

Référence électronique
Frédéric Trément, « Canton de Billom », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En lig
Auvergne, mis en ligne le 01 mars 2007, consulté le 05 avril 2017. URL : http://adlfi.revues

Ce document a été généré automatiquement le 5 avril 2017.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

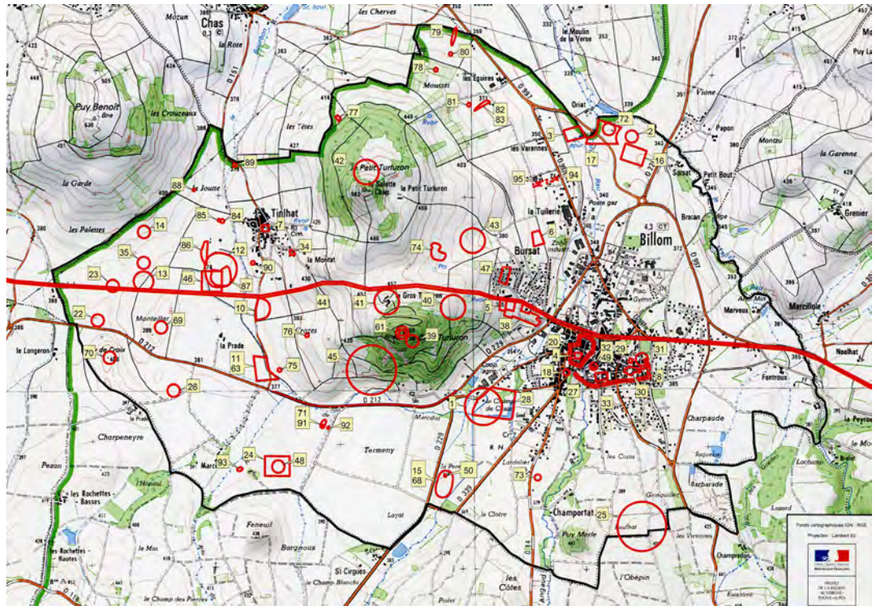

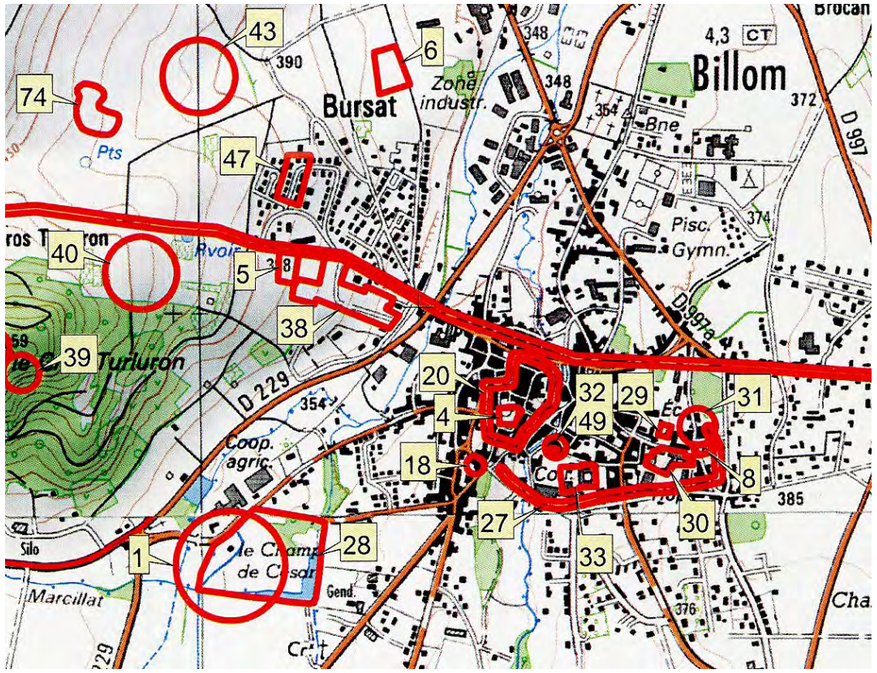

numéro de l'EA	Nom / Lieu-dit / Description de l'Entité Archéologique
63 040 0001	SITE NEOLITHIQUE DU CHAMP DE CESAR / CHAMP DE CESAR / Néolithique / industrie lithique ; céramique
63 040 0004	EGLISE SAINT-CERNEUF / RUE DE L'EVECHE; DE ST-CERNEUF; PLACES DES ECOLES et COIRIER / église / cimetière / Moyen-âge classique - Epoque moderne
63 040 0005	/ BURSAT / Moyen-âge classique / poterie commune
63 040 0006	/ LES BLATEYRONS / Moyen-âge classique / poterie commune
63 040 0008	EGLISE SAINT-LOUP / PLACE DES PENITENTS / église / cimetière / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
63 040 0018	EGLISE SAINT-SATURNIN / 16 à 22 rue du Mont Mouchet / cimetière / église / Haut moyen-âge - Bas moyen-âge
63 040 0020	ENCEINTE MEDIEVALE DE BILLOM / / enceinte urbaine / Moyen-âge classique
63 040 0027	ENCEINTE DU BAS MOYEN AGE / BILLOM / enceinte urbaine / Bas moyen-âge
63 040 0028	CHAMP DE CESAR / / enceinte / Epoque indéterminée
63 040 0029	COUVENT DES CAPUCINS / RUE SAINT-LOUP ; PLACES DES NONNES ; RUE DES ROSES / chapelle / couvent / Epoque moderne
63 040 0030	COUVENT DES VISITANDINES / 10 RUE SAINT-LOUP / couvent / Epoque moderne
63 040 0031	ANCIENNE CHAPELLE DES PENITENTS / place des Pénitents ; rue des Pénitents / chapelle / Epoque moderne
63 040 0032	ANCIEN COUVENT DES BENEDICTINES / RUE DU COLLEGE / couvent / Epoque moderne
63 040 0033	ANCIEN COLLEGE DES JESUITES / RUE DU COLLEGE / établissement d'enseignement / église / Epoque moderne
63 040 0038	ZAC DE BURSAT / / parcellaire / Moyen-âge - Période récente
63 040 0047	BOUDETTES ; CLASSE D (d'après Pierre Vallat) / LE RIVET ; BOUDETTES (RUE DES) / habitat / Gallo-romain
63 040 0049	Cimetière bénédictin / Rue du Collège / cimetière / caveau / Epoque moderne

(Entités archéologiques concernant le périmètre SPR et sa périphérie immédiate)

Les données archéologiques

Des recherches sont en cours depuis plusieurs années sur le canton de Billom afin d'établir une cartographie de l'occupation du sol à la période gallo-romaine (études pilotées par Frédéric Trément).

Il s'agit pour l'instant de repérages en pleins champs, qui prolongent de recherches aériennes et non de fouilles qui pourraient révéler la chronologie de l'occupation du sol, voire des structures matérielles.

La carte archéologique de la Gaule repose sur des données collectées jusqu'à 1994, donc un peu datées.

Le recensement de la base Patriarche à jour au 30 août 2018 livre une liste de 80 entités archéologiques pour la commune entière (dont au moins une n'est pas localisée, l'ancienne église St-Pierre, peut-être confondue avec l'église St-Michel mentionnée par Fournier ?).

Sans surprise, c'est en périphérie (concernée par l'étalement urbain, donc les fouilles préventives) que se révèlent les nouvelles identifications.

Les connaissances sur le centre restent pratiquement au niveau de celles de 1994.

02.02. Notes historiques sur le site : les sources exploitées

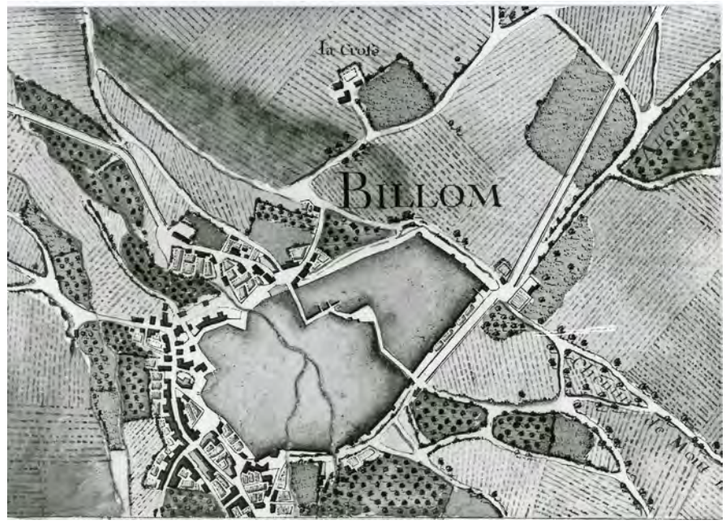

Ci-dessus : Billom dans l'Atlas de Trudaine (copie d'écran site A.N. cliché Inventaire Auvergne Isabelle Védrine)
En bas : plan cadastral de 1834 (copie d'écran site Archives Départementales du Puy de Dôme).

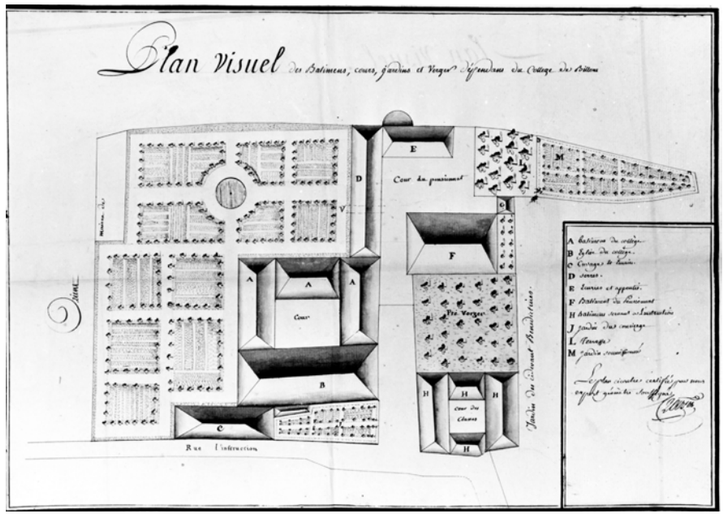

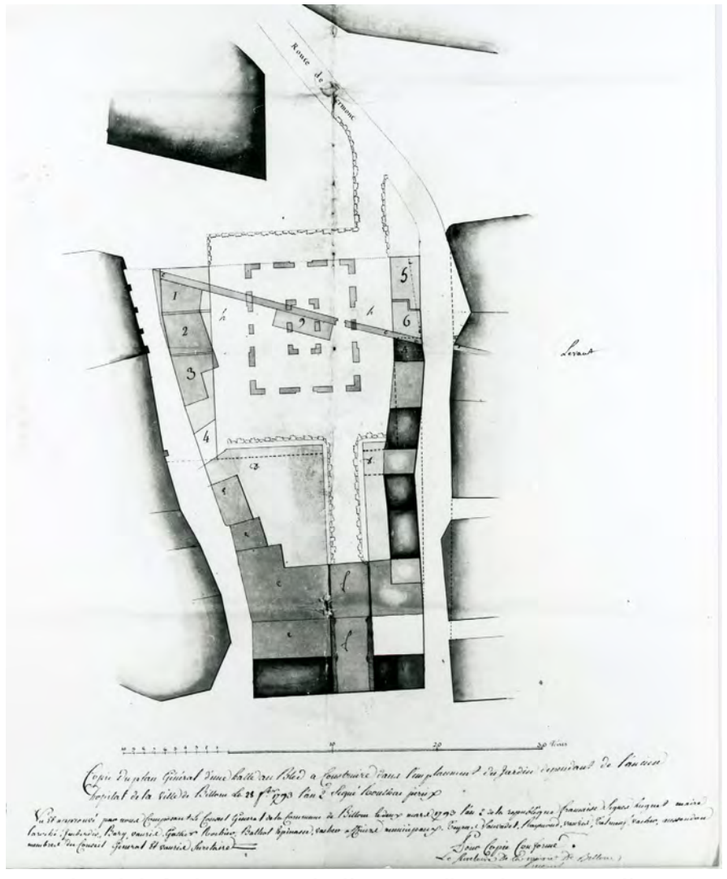

Deux plans de la fin du XVIIIe siècle : l'ancien Collège de Jésuites en l'An IV (AD 63 IQ1434 cliché Inventaire Auvergne Choplain & Maston) **et plan de l'implantation de la Halle, avec mention du mur d'enceinte de la ville en 1793** (AD63 2O 40/1 cliché Inventaire Auvergne Choplain & Maston).

Les plans anciens

Le "plan "de la ville le plus ancien est la représentation de l'Atlas de Trudaine qui nous la montre dans sa configuration du milieu XVIIIème siècle. On tourne autour de la ville selon des itinéraires confus, et on ne la traverse que selon un tracé nord-sud en baïonnette.

Le cadastre de 1834, consulté sur le site des Archives Départementales du Puy de Dôme, se présente comme le document le plus fiable pour le XIXème siècle. Il est consultable par Internet (planche du centre ville) à l'adresse : http://www.archivesdepartementales.puydedome.fr/ark:/72847/vta3f96b7673e695448/dao/0#id:1483179255?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=6233,-4081&zoom=6.3589476800099805

La commune conservait également dans ses archives un certain nombre de plans d'alignements, souvent décolorés, dont une partie a été reproduite par les services de l'Inventaire, de même que d'autres documents graphiques (plans) non identifiés.

Selon les normes de l'époque, ces plans ont été reproduits en noir et blanc, ce qui rend parfois leur lecture malaisée.

Un plan du milieu XIXe siècle : le quartier des Moulinets, avec mention des installations hydrauliques et tracé du bief (aujourd'hui dissimulé). Ces plans partiels donnent souvent des indications plus précises que le cadastre. (cliché Inventaire Auvergne Choplain & Maston). **Origine du plan non mentionnée.**

02.02. Notes historiques sur le site : les sources exploitées

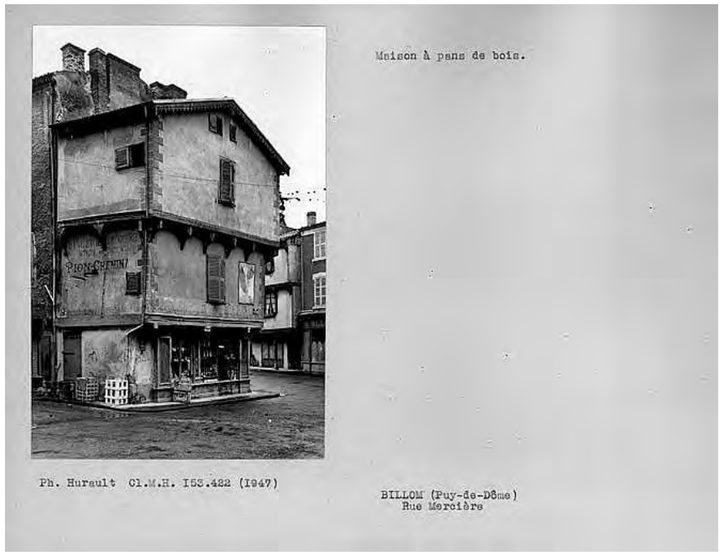

Exploitation de la Base Mémoire (Ministère de la Culture)

Ci-dessus à gauche : le beffroi en travaux. Cliché Eugène Durand (1845-1926) sans doute années 1890? réf. MH 0008967.
Ci-dessus à droite : la maison du Boucher Cliché Camille Enlart (1862-1927) réf. MH 0035463.
En bas : maison à pan de bois rue du Colonel Mioche (Mercière) archives du CRMH, cliché Charles Hurault 1947. réf. MH0153422

Ci-dessus, cartes postales anciennes (vers 1910, années 1950). Doc. pers.

À droite : lithographie extraite de "l'Ancienne Auvergne et le Velay". Téléchargement de fichier BNF, base Gallica.

L'iconographie

Il existe très peu d'iconographie antérieure à la photographie (les deux lithographies contenues dans l'Ancienne Auvergne et le Velay planches datées de 1843-1847, montrant respectivement St-Cerneuf et le Beffroi, consultables en ligne sur la base Gallica de la BNF) .

La base Mémoire du Ministère de la Culture comporte de nombreux clichés concernant Billom, mais peu sont anciens (Durand, ou Ruprich-Robert). À noter les reportages de Vimal et Hurault des années 1942 et 1947, qui délivrent un première vision un peu exhaustive des quartiers anciens en photographiant autre chose que les monuments protégés.

Les cartes postales anciennes remontent aux années 1910-1920, et la plupart sont réalisées par le photographe Gouttefangeas (d'Olliergues, d'où la marque G d'O). Les archives départementales en conservent les originaux. Pour le reste, on peut signaler des vues des années 1950, en général d'excellente qualité technique, mais difficiles à identifier.

02.03. Notes historiques sur le site : aux origines de Billom

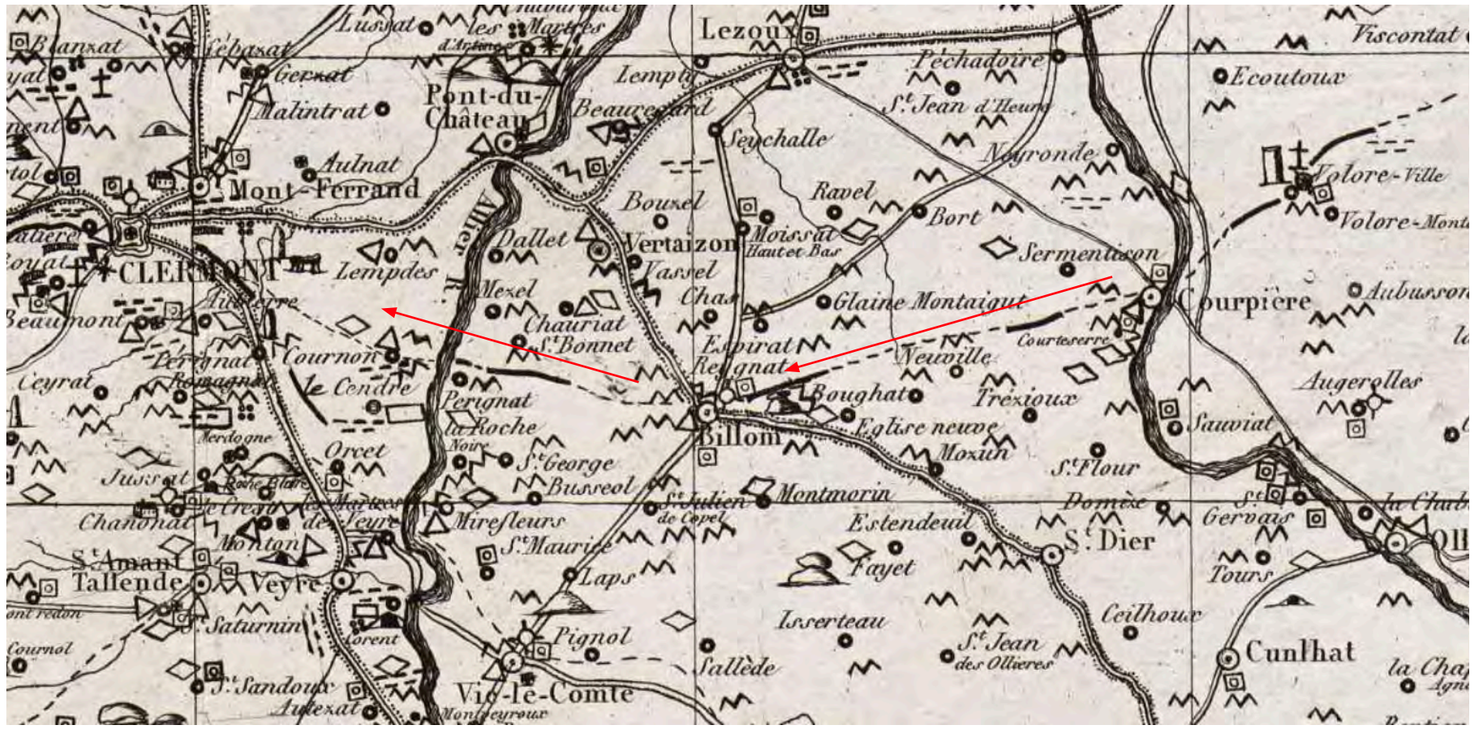

La "voie romaine" Lyon-Clermont (dont on ignore en fait l'importance réelle) a été théorisée par Bouillet en 1846, qui la porte sur la "Carte Monumentale du Puy de Dôme", en trait plein ou pointillés. (document Clermont-Auvergne-Métropole/Bibliothèque du Patrimoine de Clermont-Ferrand)**.**

En bas, la route vers le "port" de Pérignat, portée à la carte de Cassini, passe pour avoir été un segment de cette voie.

Objectif de la notice historique

L'objectif n'est pas d'établir une monographie, mais de permettre de poser un regard adapté sur les différents quartiers historiques. L'histoire urbaine est rarement linéaire.

Ainsi, on s'interrogera sur l'origine des "faubourgs", dont la trame bâtie est récente (pas avant le XVIIIe siècle) ce qui pourrait laisser penser qu'ils sont moins anciens que le "noyau médiéval" enfermé dans son rempart. Or ils pourraient relever de la même origine, le vicus des périodes mérovingienne et carolingienne, peut-être au plan flou et relâché, dont on ne connaît pas l'organisation topographique.

À la fin du XIe siècle, les chanoines de St-Cerneuf diligentent un "raid" destiné à saccager le prieuré de St Loup, qui dépend de l'abbaye de Sauxillanges… Billom sera ainsi une ville "double", aux frontières internes difficiles à saisir aujourd'hui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Une documentation déficitaire

Si l'histoire factuelle du site, même lacunaire, est globalement possible à établir, la chronologie de ses modifications topographiques successives est plus difficile à reconstituer.

Beaucoup d'hypothèses ne dépassent pas ce stade : Billom est en effet un site sur lequel les données archéologiques sont fragmentaires, en particulier pour ce qui concerne les quartiers urbains (la plupart des découvertes ou observations ont été faites en périphérie).

Mais dans cette même périphérie, de nombreux sites ont disparu, comme le fossé dit "camp de César", en partie détruit par un lotissement, ou la voie "romaine", recouverte de goudron.

Un rare témoignage du passé gallo-romain : une tête d'homme, en réemploi sur un mur, rue du Mont-Mouchet. (datée du IIe siècle apr. J.C. par M.-N. Taillandier en 1963 et 1969).

D'autres fragments de ce type ont été identifiés à Billom.

02.03. Notes historiques sur le site : aux origines de Billom

Les cartes de géographie rendent parfois compte de l'aspect d'une ville et de la nature de son environnement.

En haut, carte de la Limagne de Gabriello Simeoni (1509-1575). Ce document daté de 1561 (approximativement) a fait l'objet de nombreuses déclinaisons. Il représente de manière schématique villes, villages et châteaux isolés. Billom y apparaît comme une cité fortifiée. Noter une sorte de pont "rompu" au droit de Pérignat. (BNF Base Gallica copies d'écran retraitées)

Au XVIIe siècle Billom disparait des cartes, sauf celle du père jésuite Amable de Frétat (Carte de la Haute et Basse Auvergne, 1672). Noter l'existence d'un village "Turluron" mais pas de mention du hameau de Tinlhat. (BNF Base Gallica copie d'écran retraitée)

Des origines mal connues

On peut admettre comme plausible l'existence de Billom à la période gauloise, sans pouvoir toutefois la vérifier, faute de témoignages tangibles. Un noyau urbain gallo-romain, qui aurait lui-même succédé à cette agglomération pré-romaine, a vraisemblablement existé, mais on n'en connaît ni l'étendue ni l'organisation spatiale.

Une étude de Pascal Gaillard (mémoire de maîtrise d'histoire, 1991, reprise dans "l'Histoire en Auvergne" n°1, 1994) permet toutefois de penser que c'est entre la fin du IVème, le IIIème et le IIème siècle avant Jésus-Christ qu'un habitat de bas de versant a pu s'établir dans la région, jusqu'ici dominée par des habitats de hauteur. La minceur des informations archéologiques (en fait la toponymie et la découverte d'une monnaie gauloise) ne peut confirmer l'existence de Billom comme site constitué dès cette période.

Durant la période romaine, une voie routière qualifiée d'importante traverse le site. il s'agit de la voie Lyon-Clermont, dont plusieurs indices subsistent. Venant de Vollore (borne miliaire) et Neuville (borne miliaire) elle se dirigeait vers Pérignat, où elle franchissait l'Allier (borne miliaire). Son tracé sur le territoire même de Billom reste conjectural (au Sud du Gros Turluron, ou entre les Turlurons ?).

La voie "romaine" pavée (aujourd'hui goudronnée) pourrait être un simple fragment d'un itinéraire secondaire ou de la période médiévale. On doit noter que le site de Pérignat, qui pourrait avoir été celui d'un pont sur l'Allier, est également celui d'un port (l'Allier est alors la principale voie de communication de la région et le demeurera jusqu'au XIXème siècle). La carte de Cassini mentionne "bateau" à l'extrémité de la route de Billom, face à Cournon.

Le même auteur pense que la situation de "carrefour naturel à la jonction de deux dépressions, au Nord et à l'Ouest, et des axes conduisant à Mauzun et à Neuville à l'Est, sur la voie de Lyon à Clermont-Ferrand, rend cette interprétation possible, même si les vestiges retrouvés ne permettent pas de l'affirmer." Pour lui, "si le vicus de Billom a réellement existé, il a eu un rôle économique indéniable en tant que lieu de commerce sur les voies de communication. Ce commerce consiste sans doute d'abord dans l'échange des produits agricoles des exploitations environnantes et des produits extérieurs. À cela a pu s'ajouter un rôle artisanal. Ce bourg a dû prendre une grande part dans le dynamisme économique du territoire."

La période troublée des IIIème et IVème siècle après J.C. est celle d'un repli stratégique sur les sites de hauteur. Des indices d'habitat brûlé ont été repérés au Nord de Billom. Le "camp de César", enceinte fortifiée a pu apparaître durant cette période, "mais rien ne le prouve" (Pascal Gaillard). C'est également l'apparition du christianisme, importé d'Orient par St-Cerneuf ou Sireneus /Serenus (ce pourrait être un autre nom de St-Sirenat de Thiers, "compagnon" de St-Austremoine).

Il est parfois avancé, sans autre précision, que Cerneuf aurait été "un jardinier syrien".

02.03. Notes historiques sur le site : aux origines de Billom

Billom "nœud routier" d'après deux versions de la carte de Cassini. On peut penser que la carte rend compte d'une situation établie depuis longtemps.
(documents IGN et Library of Congress)

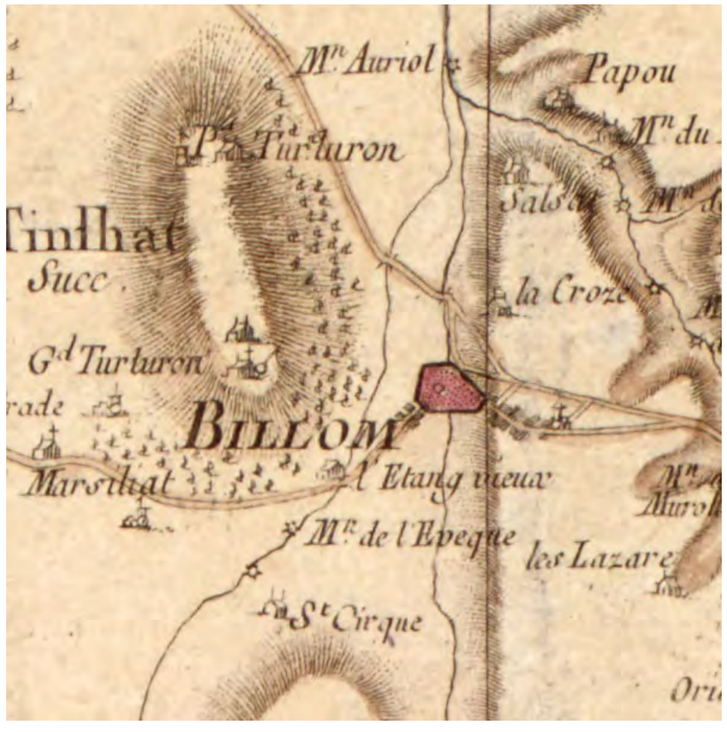

Le vicus de Billom

Un vicus est par contre attesté à l'époque mérovingienne par des monnaies ("Billiomi vico"). L'existence d'un atelier monétaire pourrait être un indice d'une certaine importance commerciale. Cette époque reste également toutefois obscure. Une agglomération semble avoir existé près du Gros Turluron, siège de l'un des quatre comtés secondaires de l'Auvergne, le "pagus Todornensis".

Sur le site du Billom actuel semblait exister une agglomération, sur laquelle quatre églises ont été attestées : St-Cerneuf (mentionnée entre 954 et 986), St-Saturnin (également mentionnée entre 954 et 986, qui aurait pu apparaître dès le VIe siècle, lors du passage des reliques de St Saturnin), St-Michel (mentionnée en 1131) et St-Loup (mentionnée entre 994 et 1048).

Les éléments d'un établissement gallo-romain ont été réutilisés dans la crypte romane de St-Cerneuf ce qui confirme son ancienneté. En ce qui concerne les autres églises (St-Saturnin, édifice localisé mais non documenté, St-Michel, ni localisé ni documenté, et St-Loup, reconstruit à partir du XIIIème siècle) faute de vestiges, on est réduit à des conjectures.

Selon Lauranson-Rosaz, cette existence d'un vicus, qui plus est siège d'une vicaria carolingienne, attesterait d'une continuité des fonctions urbaines à Billom depuis le Bas-Empire

02.03. Notes historiques sur le site : aux origines de Billom

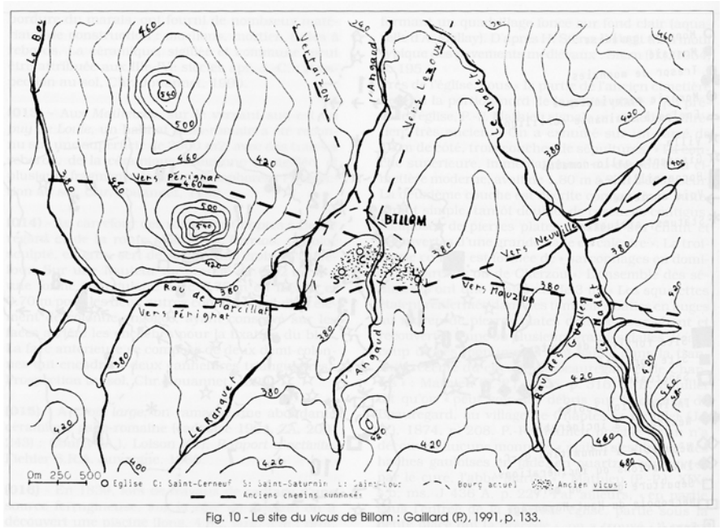

Fig. 10 - Le site du *vicus* de Billom : Gaillard (P.), 1991, p. 133.

le site du vicus de Billom, par Gaillard, reproduit dans la carte Archéologique de la Gaule 63/2, 1994 (commune 040). On y voit les différents tracés possibles de la "voie romaine" et 3 des 4 églises primitives (S : Saint Saturnin, C: Saint Cerneuf, L: Saint Loup).

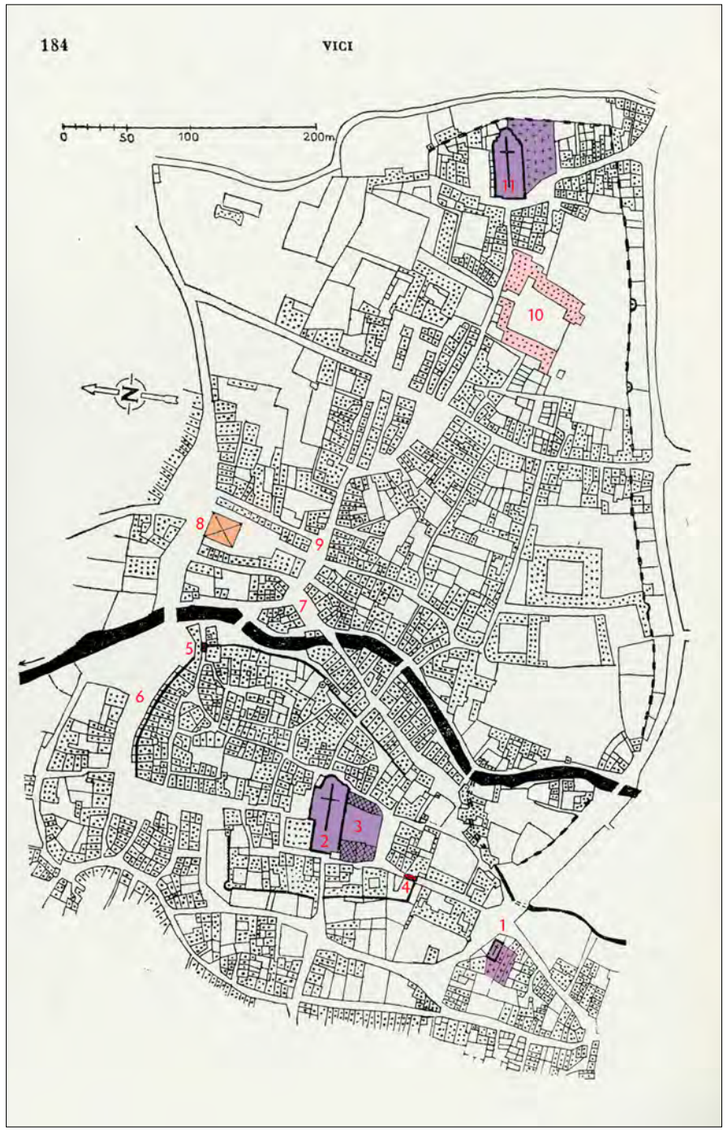

Gabriel Fournier a été le premier à s'interroger à la période moderne (1962) sur la délimitation et l'étendue du vicus de Billom, à partir d'une reproduction du cadastre de 1834. Il identifie en particulier :

- **1. le site de l'église St Saturnin et du cimetière attenant**
- **2. l'église St Cerneuf**
- **3. l'emplacement de son ancien cloître**
- **4. une porte "romane"**
- **5. une autre porte "romane"**
- **6. le marché aux Bœufs (XVIIIe S.)**
- **7. l'ancien marché au Blé**
- **8. la Halle (fin XVIIIe S.)**
- **9. la rue Mercière**
- **10. l'hospice (ancien couvent XVIIe)**
- **11. L'église St Loup et le cimetière attenant**

Une ville originelle encore problématique à identifier

Du point de vue topographique, on ne dispose pratiquement d'aucun indice permettant d'appréhender cette ou ces villes "primitives", et d'éclairer par là même à partir de quels éléments la ville médiévale s'est formée. Seuls des résultats de fouilles archéologiques pourraient nous éclairer, mais aucun chantier conséquent de ce type n'a été mené dans les quartiers historiques.

On peut simplement remarquer que sur les 4 églises attestées dans le vicus (St-Cerneuf, Saint-Saturnin, Saint Loup et St Michel), au moins une se situe à coup sûr à l'extérieur des futures enceintes médiévales (St-Saturnin) et une autre (St-Michel) aurait été localisée dans un "faubourg" (mais Fournier ne fait que relayer une hypothèse de Tardieu qu'il n'a pu vérifier). Les sanctuaires dédiés à St Michel sont toutefois souvent érigés sur des points hauts, ce qui brouille les pistes… La chapelle du St Esprit est également localisée en dehors de l'enceinte.

Il est admissible que la période médiévale aurait vu s'opérer une rétractation de l'urbanisation relâchée de la fin de l'Antiquité sur deux noyaux distincts (et qui vont entrer en conflit durant le XIe siècle).

Le vicus des origines était sans doute relativement étendu, voire distendu, avec une urbanisation discontinue (il n'est que de voir la distance entre St-Cerneuf et St-Loup). Cette hypothèse pourrait expliquer la manière non radiale dont les faubourgs (en particulier ouest) sont organisés par rapport aux portes de l'enceinte médiévale : les faubourgs enveloppent la ville mais n'y sont pas rattachés.

Ils se seraient sans doute agrégés sur des vestiges de tracés ou de parcellaires pré-existants. L'essentiel des tracés de ces faubourgs (dont la structure bâtie est aujourd'hui datable majoritairement du XIXe siècle) est en effet déjà représenté par le plan de Trudaine de la moitié du XVIIIe siècle.

On peut également imaginer qu'il s'agissait d'une ville majoritairement bâtie de matériaux dégradables (bois, torchis, adobe et pisé…), ce qui expliquerait l'absence de vestiges en dur, comme dans d'autres sites gallo-romains.

02.04. Notes historiques sur le site : la ville médiévale et sa structure complexe

Armorial général de France de 1698:

"d'azur, à un portail crénelé d'or, flanqué de deux hautes tours crénelées de même, surmonté de trois fleurs de lys d'or en chef"

Ces armoiries sont celles qui figurent sur l'acte de confirmation de la charte de franchises de Billom (1280 ou 1281).

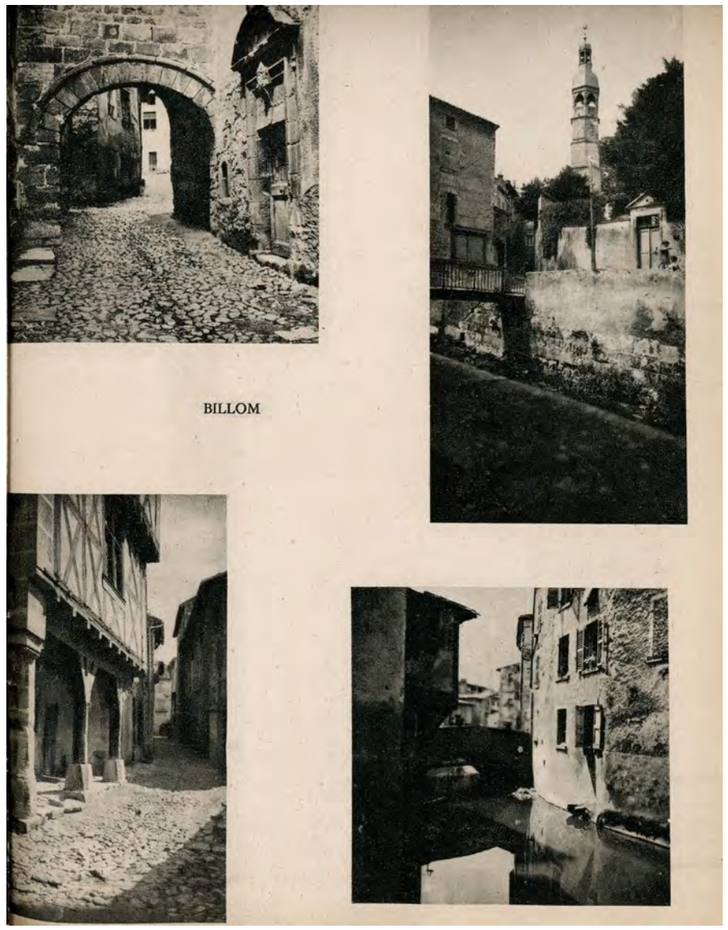

Médiéval un jour, médiéval pour toujours… la construction d'une image particulère… Ci-dessus page de garde de l'ouvrage d'André Pairault (de Bussac 1983)**, à gauche extrait d'un ouvrage d'Albert Cherel, dans la collection "les belles provinces de France"** (Raymond Picquot, Paris 1944)**.**

Billom, "cité médiévale" ?

C'est un peu le fonds de commerce d'une "image de ville" élaborée à partir du XIXe siècle : maisons en pan de bois, croisées ou fenêtres à meneaux, vieilles ruelles pavées (de préférence avec un caniveau central…).

La réalité est un peu différente, que ce soit dans l'attention effective portée au passé "médiéval" depuis qu'il a été mis en avant, ou dans l'appréciation du caractère authentiquement médiéval du site. Le passé architectural médiéval réellement "d'époque" ne subsiste que sous forme de traces un peu dispersées. On assimile la strate "renaissance" à cette période : la plupart des architectures considérées comme "médiévales" remonteraient en fait au XVIe siècle…

C'est toutefois durant les siècles du moyen-âge que va s'effectuer la mise en forme des quartiers historiques. On peut considérer que la forme urbaine du centre de Billom, peu retouchée à la période moderne, est un apport authentiquement médiéval.

Les travaux ont poussé à une certaine rusticité (voire ruguosité…) des travaux concernant l'architecture ancienne, devenue la norme… Les "exigences" touristiques assimilent volontiers "ancien" avec "rustique" : décrépir, dégager font partie des tics constitutifs des villages "de caractère".

On doit aussi relever que Billom est également l'une des rares villes d'Auvergne à conserver une partie de son enceinte, ouvrage depuis les années 2000 masqué par des haies de laurier ou flanqué de blocs techniques d'allure industrielle. Le fossé au droit d'une section intacte du mur d'enceinte a en effet été remblayé pour aménager des parkings durant les années 1990….

Les monuments les plus emblématiques sont souvent loin d'être tous en bon état, et sont cernés de véhicules. Sans doute leur simple entretien a-t-il été différé… ce qui entraîne a posteriori d'inévitables surcoûts, qui ne se révèlent pas tous supportables.

02.04. Notes historiques sur le site : la ville médiévale et sa structure complexe

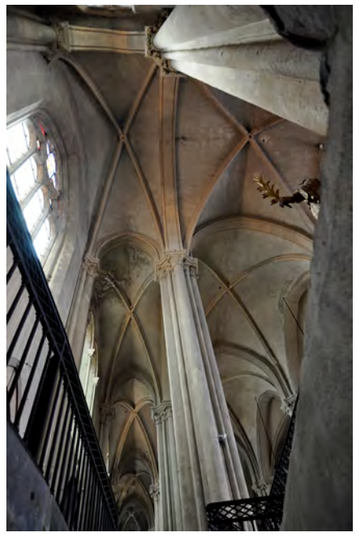

Les reconstructions successives de St-Cerneuf (dont aucune n'aboutira de manière définitive) témoignent du dynamisme d'un chapitre qui comptera des hommes devenus illustres par la suite.

Une gestation à partir de plusieurs noyaux distincts

Les conditions dans lesquelles la ville succédant au vicus passe des mains des comtes d'Auvergne dans celles des Évêques de Clermont restent mal connues. En 915, Guillaume le Pieux donne la terre de Billom au Prieuré de Moissat. Au XIIème siècle, l'évêque Ponce accorde une charte aux habitants (avant 1189, date du décès de Ponce), charte qui sera confirmée en 1202 et 1280 ou 1281. En 1204, les évêques de Clermont sont propriétaires de la terre de Billom : ils y établissent une résidence.

Comme de nombreux sites urbains anciens d'Auvergne, Billom s'est sédimentée autour de plusieurs noyaux, dont le parcellaire a conservé la trace.

L'hypothèse topographique de G. Fournier dans «le Peuplement rural en Basse Auvergne…» a été élaborée à partir d'une lecture fine du cadastre de 1834. Celui-ci fait apparaître deux noyaux distincts qui se sont additionnés: l'un autour du quartier St-Cerneuf et du quartier des Boucheries, limité à l'Est par l'Angaud, entouré d'une enceinte, l'autre, ensemble de "faubourgs" rattachés à la ville vers le XIVème siècle, jusqu'à l'église St-Loup et l'Hôpital (place de la Halle actuelle)..

Il existe au moins deux noyaux urbains distincts : le bourg autour de St Cerneuf et le bourg St Loup. Au XIe siècle, l'église St Loup est cédée au monastère de Sauxillanges. Le bourg est qualifié de villa Sancti Lupi dans un texte non daté du XIe ou XIIe siècle. La charte de franchises de 1281 distingue encore les deux quartiers (même si l'ensemble est considéré comme "Billom")

La ville semble connaître un certain développement, attesté par les reconstructions successives de l'église St-Cerneuf (du XIème au XIIIème siècles), celle de St-Loup (XIIIème et XIVème siècle), la fondation d'un hôpital (1240) et la présence d'une commanderie de l'Ordre du Temple (sa chapelle sera plus tard celle des Pénitents Noirs).

Les deux quartiers distincts seront "unifiés" par une enceinte, probablement au XIVème siècle. Elle échappe aux guerres de l'époque, mais subit l'affaiblissement général du pays. Mais cette enceinte a-t-elle tout enveloppé, ou bien a-t-elle laissé à l'écart une partie des faubourgs ? Cette seconde hypothèse semble la plus probable : l'ancienne église Saint-Saturnin, remontant à la période mérovingienne, demeure hors les murs.

L'importance du site comme lieu d'échanges est probable dès cette époque: les droits de leyde, précisés par la charte, sont faibles, ce qui a pu contribuer à capter le flux d'échanges entre la zone des Limagnes et le Bas-Livradois. La toponymie ultérieure laisse apparaître de nombreux sites commerciaux spécialisés (à commencer par les Boucheries, qui semblent occuper une large partie de la ville occidentale). Probablement tire-t-on parti de la présence de l'Angaud et de son bief pour développer des activités artisanales, qui seront attestées aux siècles suivants: tanneries, travail du chanvre… Une activité de moulinage s'implante très tôt sur un bief au sud-ouest de l'enceinte.

De plus, Billom devient durant le Moyen-Âge un important site de pèlerinage, organisé autour de la relique du Précieux-Sang. On y trouve aussi des "Écoles", liées à St-Cerneuf, dont l'importance réelle est difficile à apprécier. C'est en effet sans aucune preuve qu'on avance que cette "université" aurait totalisé plus de 2000 élèves au XVème siècle… En 1445, une bulle du Pape Eugène IV y aurait institué une faculté de Droit civil et canonique. Quelques années plus tard, le roi Louis XI y sollicite des attributions de poste pour des protégés. Quatrième "bonne ville d'Auvergne", elle est l'un des principaux sites urbains de la Basse-Auvergne.

02.04. Notes historiques sur le site : la ville médiévale et sa structure complexe

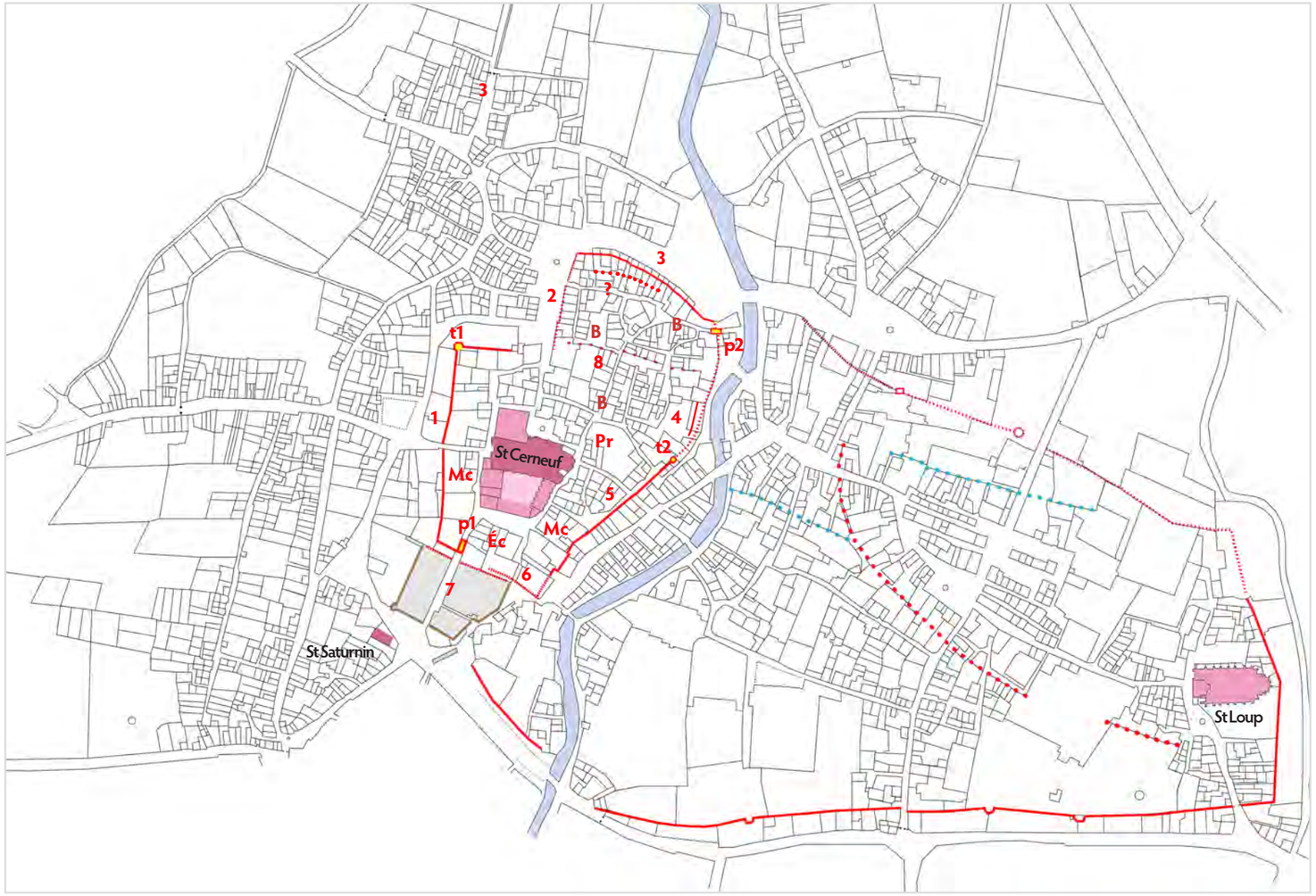

Le bourg St-Cerneuf

Ouvrages

t1 tour d'angle circulaire (conservée en partie basse)
t2 tour circulaire (base du Beffroi XVIe)
p1 porte d'origine romane (porte de l'Évêché)
p2 porte d'origine romane (porte des Boucheries ou Prévôté)

Murs

1 mur ouest, repérable dans le parcellaire avec vestiges matériels
2 mur ouest : tracé conjectural
3 mur nord : tracé conjectural, vestiges intérieurs à l'îlot mal repérés
4 tracé possible (soubassement de l'école)
5 mur sud-est : tracé avéré mais pas de vestiges
6 plusieurs tracés possibles
7 résidence des Évêques, fortifiée. La rue existe-t-elle ?
8 limite interne : tracé, dénivellation. Enceinte primitive ?

Autres éléments

Mc maisons canoniales (hypothèse de localisation)
Ec les Écoles (2000 élèves vraiment ?)
Pr îlot de la Prévôté (justice)

B boucheries (d'après la toponymie de 1834)

FP : copie du parcellaire cadastral daté de 1834 (AD 63)

Identification des différentes additions

Les tracés parcellaires laissent apparaître des anomalies, qui conduisent à des interrogations sur les formes successives des quartiers.

Saint Cerneuf
Le quartier de St-Cerneuf est probablement le plus important, par la richesse qu'il suppose, l'existence d'un pèlerinage organisé qui perdurera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Le chapitre comprend jusqu'à 30 chanoines et 40 choriers, et il est richement doté par la famille des Aycelin de Montaigut, ce qui laisse supposer l'existence de maisons canoniales nombreuses. Il comprend l'ancien cloître ou ce qui lui a succédé (dont la salle capitulaire), ce qui deviendra une prison au nord mais dont la fonction originelle n'est pas connue, la Prévôté, lieu de la Justice, qui occupe un îlot entier.

Son emprise, qui tire parti de la topographie de la butte, dominant assez nettement l'Angaud, est encore identifiable sur quatre côtés avec assez de précision. Au Sud, il se double d'un quadrilatère qui semble également avoir été fortifié, correspondant à l'ancienne résidence des Évêques de Clermont.

Ce secteur est jouxté immédiatement au Nord par celui des Bouchers, voisinage surprenant. Cet autre type de quartier, à la salubrité douteuse et aux inconvénients nombreux, abrite en général une population mal considérée, et souvent marginale : le boucher est avant tout un "tueur". Durant les débuts de la période médiévale, ces quartiers, qui se combinent souvent avec des lieux de prostitution (activité alors officielle et réglementée par les chartes) sont exclus des premières enceintes urbaines.

Dans le cas de Billom, il est possible de penser que la partie "basse" du quartier actuel "des Boucheries" a pu rester en dehors de l'enceinte de St-Cerneuf, pendant un certain temps. Il existe entre les deux quartiers une dénivellation encore perceptible, et un tracé parcellaire matérialise une "limite" régulière, s'appuyant sur cette dénivellation. Le tracé lui-même des voies de la "boucherie basse" laisse apparaître une "patte d'oie", disposition caractéristique des avant-portes. Par la suite, le quartier aurait été incorporé à l'enceinte, tout en continuant d'apparaître comme une excroissance du rectangle "initial".

02.04. Notes historiques sur le site : la ville médiévale et sa structure complexe

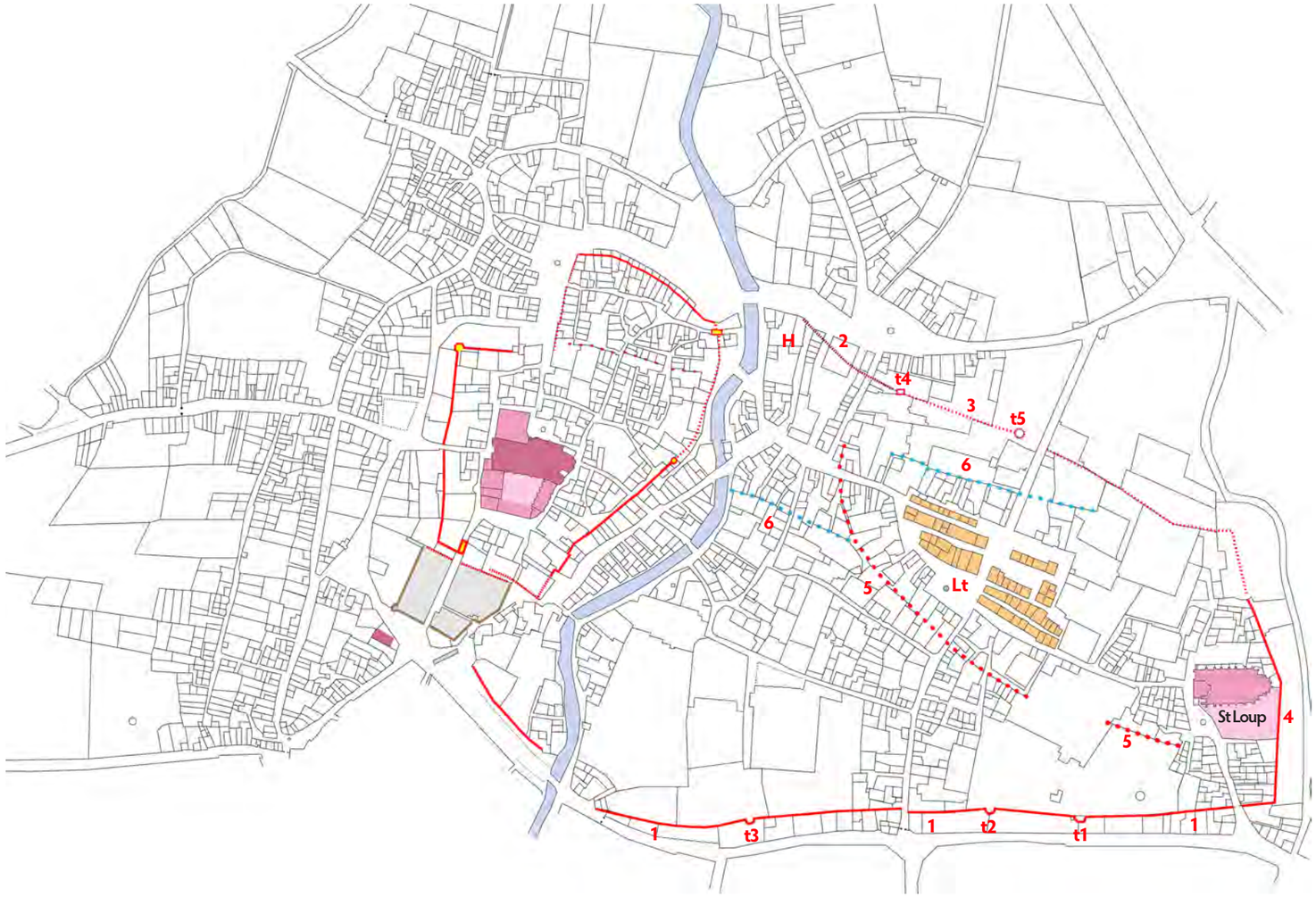

Les bourgs extérieurs
Dans le même temps, existent des quartiers ou "bourgs" et "faux bourgs" extérieurs.

Le plus important (et concurrent de St-Cerneuf) a été le bourg St-Loup, correspondant à un ancien monastère dépendant de l'abbaye de Sauxillanges, dont on peut penser que le tracé est alors matérialisé avec assez de netteté, du fait d'une "hostilité" récurrente entre les deux établissements religieux : St Cerneuf tente de manière constante de mettre St Loup sous sa juridiction.

On peut formuler une hypothèse de délimitation de ce bourg, mais les installations conventuelles ultérieures, le tracé de l'enceinte commune de la fin du Moyen-âge ont trop fortement modifié le parcellaire pour qu'on puisse être affirmatif.

À l'intérieur de ce tracé conjectural subsistent des tracés parcellaires de lotissement en lanières étroites, ordonnées de manière orthogonale. Ils évoquent les lotissements apparaissant parfois sur les sites marchands médiévaux : une longue halle rectangulaire, qui se transforme peu à peu en îlot fermé. Il se peut aussi qu'il s'agisse d'un classique découpage foncier destiné à peupler un bourg un peu vide mais concurrent du bourg St-Cerneuf très densifié.

Ce type d'organisation peut évoquer également les tracés de certaines bastides : mais les îlots les plus étroits n'y sont jamais à simple épaisseur (deux lignes de parcelles au moins).

L'enceinte finale

Ouvrages
- **t1** demi-tour remblayée (modification XVIe ?)
- **t2** demi-tour remblayée (modification XVIe ?)
- **t3** demi-tour remblayée (détruite)
- **t4** tour de plan rectangulaire (seul exemplaire : porte ensuite condamnée?)
- **t5** tour (très hypothétique)

Murs
- **1** mur sud, repérable dans le parcellaire avec vestiges matériels (effacé au droit du Collège)
- **2** tracé relevé lors de la construction de la Halle (1792-1794)
- **3** mur nord : tracé tracé conjectural (douteux)
- **4** tracé avéré mais pas de vestiges

"Anomalies cadastrales"
- **5** Grand arrondi : mémoire d'une limite matérialisée ou non d'un ancien bourg ?
- **6** Limites linéaires avec changement du découpage parcellaire (et impasses)

Autres éléments
- **H** hôpital (fondé 1240, traces en 1834)
- **Lt** lotissement médiéval (parcellaire particulier)

02.04. Notes historiques sur le site : la ville médiévale et sa structure complexe

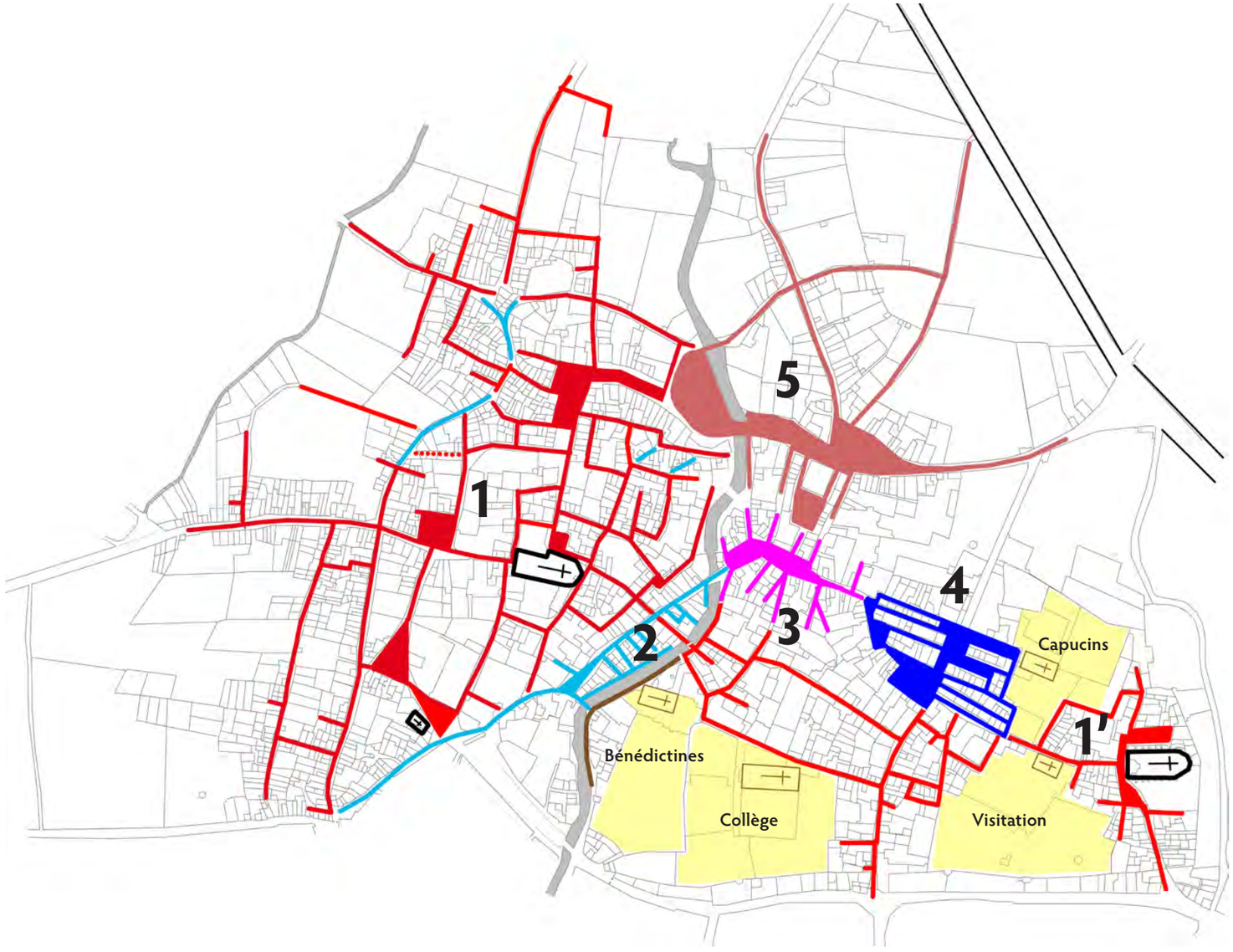

Synthèse : les tracés générateurs

1. La trame quadrangulaire "originelle"
Trame et délimitation de l'enceinte reposant sur des tracés orthogonaux. Altérés, ces tracés se laissent également déceler hors les murs avec quelques anomalies "biaises" (portées en bleu turquoise). Cet ensemble (porté en rouge) pourrait être une réminiscence du "vicus" de forme relâchée.

1'. Le bourg St-Loup, partie Sud-Est
Trame également de structure quadrangulaire mais difficile à rattacher à celle de St Cerneuf. On notera par ailleurs que l'implantation des enclos (Collèges, Capucins, Visitandines…) s'effectue dans une orientation géométrique analogue à celle du bourg St Cerneuf.

2. Lotissement artisanal (médiéval?)
Le quartier des Tanneries (et autres activités de moulinage localisées sur le bief, mais dans un environnement non géométrique) a été d'évidence loti selon des lanières perpendiculaires au ruisseau.

3. Le Marché
Dilatation des voies, système de rues et d'impasses d'accès très serrées, découpage parcellaire plus ou moins serré, perpendiculaire à la place… cet espace présente un profil autonome dans la ville, et semble avoir été façonné de manière progressive.

4. Les lanières
Lotissement concerté, très régulier, formant des îlots minces, voire à une seule épaisseur. Les lanières sont parallèles aux voies et non perpendiculaires. L'espace libre y est dispensé avec générosité (places, voies larges…) Il pourrait s'agir d'un site marchand peu à peu urbanisé (mais on n'en a aucune certitude).

5. Zone marchande hors les murs
Ces espaces à l'origine informels se sont géométrisés au XIXe siècle, maillés côté ville après disparition de l'enceinte et de l'hôpital médiéval, distendus côté campagne.

Les faubourgs sont-ils aussi anciens que les "centres" ?

Les faubourgs de l'Ouest comme la Lanterne, le Vigheot ou le Chaffour, qui apparaissent "hors les murs", sont attestés au moins pour une partie dès une période ancienne (l'église de la paroisse disparue de St-Saturnin, qui pouvait remonter à la période mérovingienne est identifiable dans le quartier du Chaffour). Ces faubourgs se structurent, soit sur des voies contournant du noyau fortifié (à la manière de nos modernes "déviations", mais qui peuvent aussi dériver d'anciens tracés plus ou moins altérés), soit à partir de vastes places "marchandes" informelles, constituées en dehors des enceintes, lentement investies par des îlots urbanisés.

Des quartiers marchands ou artisanaux se sont également établis de longue date à l'Est de l'enceinte de St-Cerneuf, sous forme de "lotissements". Ainsi la partie basse de l'Étezon, le long de l'Angaud : ce secteur dévolu à des activités "non centrales" car polluantes (tanneries, teintureries… plus tard activités de moulinage), se structure sur une voie d'évitement de l'enceinte de St-Cerneuf (rue des Moulinets/rue Notre -Dame), doublée en partie haute d'un bief (invisible aujourd'hui), support d'activités de moulinage. Le découpage parcellaire en lanières de la rue est assez régulier, et délimite des îlots étroits qui viennent buter sur l'Angaud.

Les places du Marché au Blé (Creux du Marché) et rue Mercière (Colonel Mioche) semblent constituer une autre entité : il s'agit de sortes d'élargissements de voirie, sur lesquels s'embranchent de courtes impasses, conférant à cet espace une sorte de centralité. C'est aussi le chemin vers St-Loup, et l'hôpital fondé en 1240 est localisé un peu plus au nord.

C'est probablement au XIVème siècle que Billom a été "unifié" par son enceinte, vraisemblablement en "coupant" au plus court, de manière à optimiser le tracé en fonction du nombre de défenseurs potentiels.

Toutefois, on peut s'interroger sur des particularités intrigantes : une partie des faubourgs extérieurs (comme le Chaffour, qui constitue la paroisse St-Saturnin) n'a pas été incluse dans l'enceinte, tandis que des vides importants pourraient avoir subsisté intra muros, notamment aux abords de St-Loup. L'établissement des fossés ou glacis a également pu amener la destruction totale ou partielle d'îlots bâtis trop proches du mur. Cette enceinte sera renforcée au XVIème siècle, pour tenir compte des progrès de l'artillerie, sans qu'on sache bien comment (chemisage?). Les tours subsistantes du rempart Sud paraissent avoir été remblayées.

On ignore également la manière dont est traité le passage de l'Angaud (au nord comme au sud) et si la totalité du périmètre a été bouclée. Il arrive en effet que des enceintes restent inachevées.

À l'intérieur de la partie fortifiée vont subsister les anciennes frontières "hostiles": on peut en particulier noter qu'aucune voie directe ne mène encore aujourd'hui directement de St-Loup à une porte de l'enceinte interne du bourg St-Cerneuf. Cette frontière apparaît plus nettement dans le parcellaire : une courbure au Sud de la rue Colonel-Mioche, qui enveloppe un quartier assez dense jusqu'à la place Louis-Grimard.

Au Nord de ce tracé, s'organise le parcellaire régulier, sur trame quadrangulaire, fait d'îlots minces et longs, typiques d'un lotissement médiéval, mentionné plus haut, et dont l'origine reste difficile à établir Ce fragment de quartier se présente, encore aujourd'hui, comme un "corps étranger" dans la trame urbaine.

02.05. Notes historiques sur le site : la ville des couvents

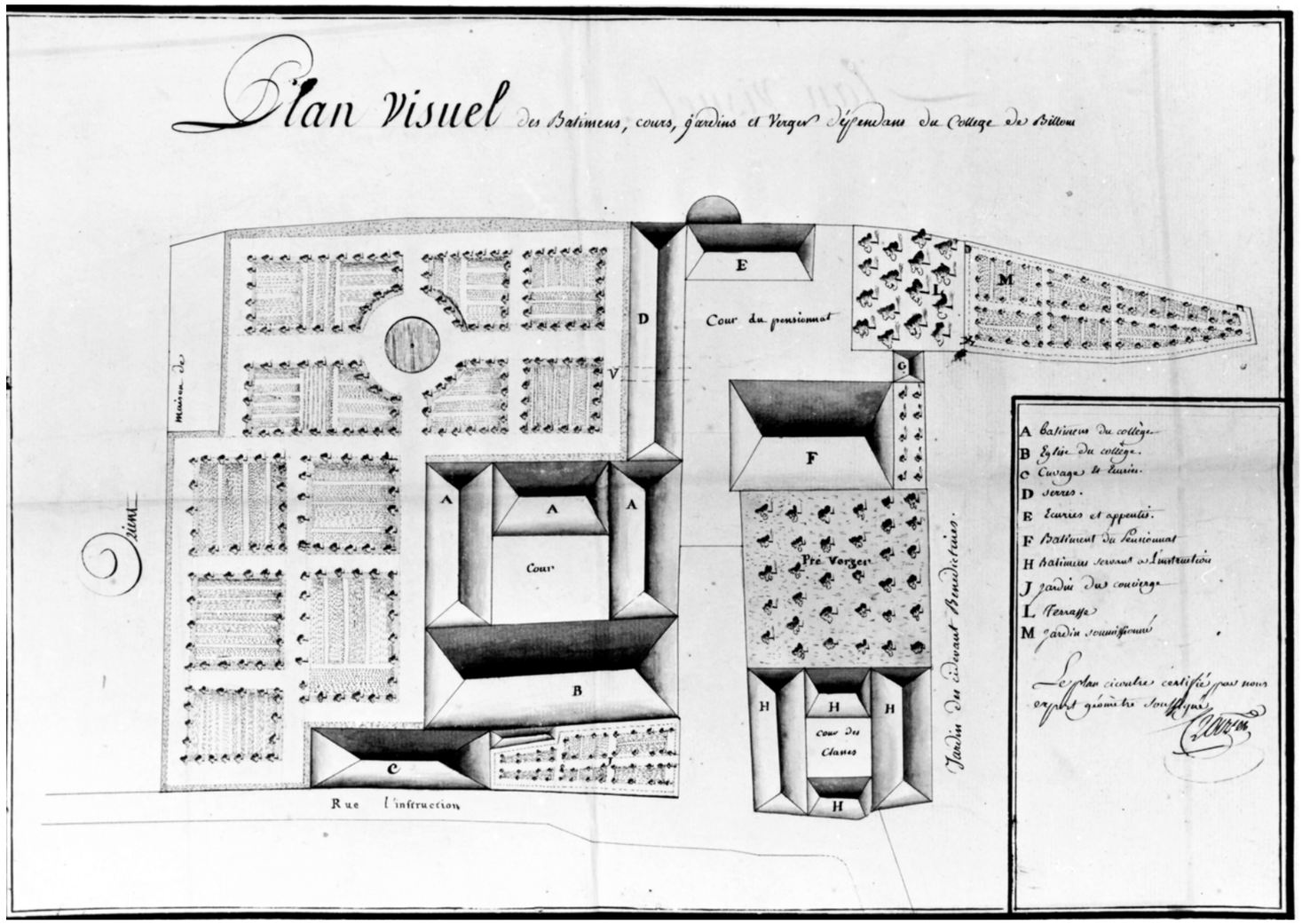

Plan du Collège des Jésuites dressé fin XVIIIe
(attention le nord est en bas sur le document original, ci-contre plan-masse redressé)

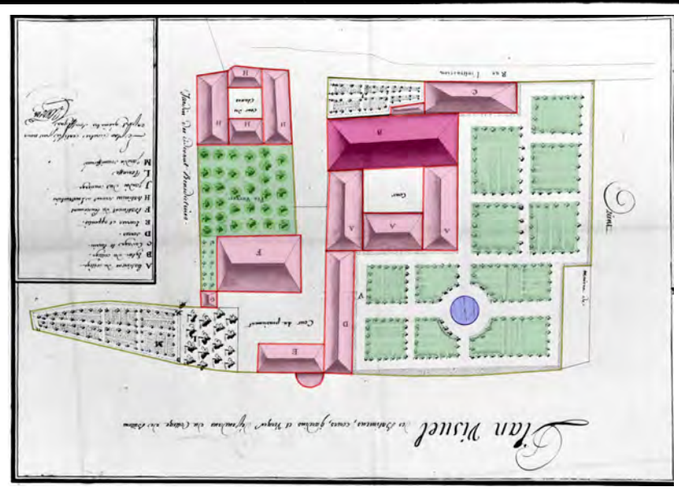

Le quartier des couvents

La période de la Contre-Réforme va voir l'installation à Billom, comme dans de nombreuses villes, de plusieurs couvents, qui sans former une couronne continue (comme par exemple à Clermont), vont toutefois prendre la ville dans un glacis d'enclos la fermant à l'Est et au Sud-Est pour deux siècles.

Les Jésuites sont les premiers à s'installer, en fondant l'un de leurs premiers Collèges en 1555. En 1599, ce sont les Capucins, suivis en 1620 par les Bénédictines, puis en 1650 par les Visitandines.

Il est évident que pour des raisons de commodité, ces enclos devaient occuper en priorité les parties les plus disponibles et les moins densément urbanisées du site, à l'Est et au Sud de la ville. Cet indice est important: il nous renseigne sur le dynamisme urbain plus faible du "bourg St-Loup", en particulier au Sud, malgré la présence ancestrale supposée du "chemin" ou voie romaine : c'est ici qu'on dégage assez facilement des terrains plutôt vastes. "L'inversion de polarité" de la ville au XVIIIème siècle est en marche: le Nord va se développer au détriment du Sud.

Billom est alors une ville prospère, qui vit (plutôt bien) de ses activités artisanales et de son commerce. Le pouvoir civil n'y semble pas en butte à des suzerains chicaniers. On la dote d'un beffroi au XVIe siècle, de manière à délivrer aux habitants un "temps" indépendant des exigences religieuses.

En 1569 est fondé l'un des premiers tribunaux de commerce de France. En 1651, on rapporte que "Billom est une petite ville fort jolie et bien peuplée, ses affaires y sont propres, les marchands, artisans, notaires, médecins, hommes de loi y sont nombreux" (cité par A. Pairault dans son ouvrage sur Billom).

02.05. Notes historiques sur le site : la ville des couvents

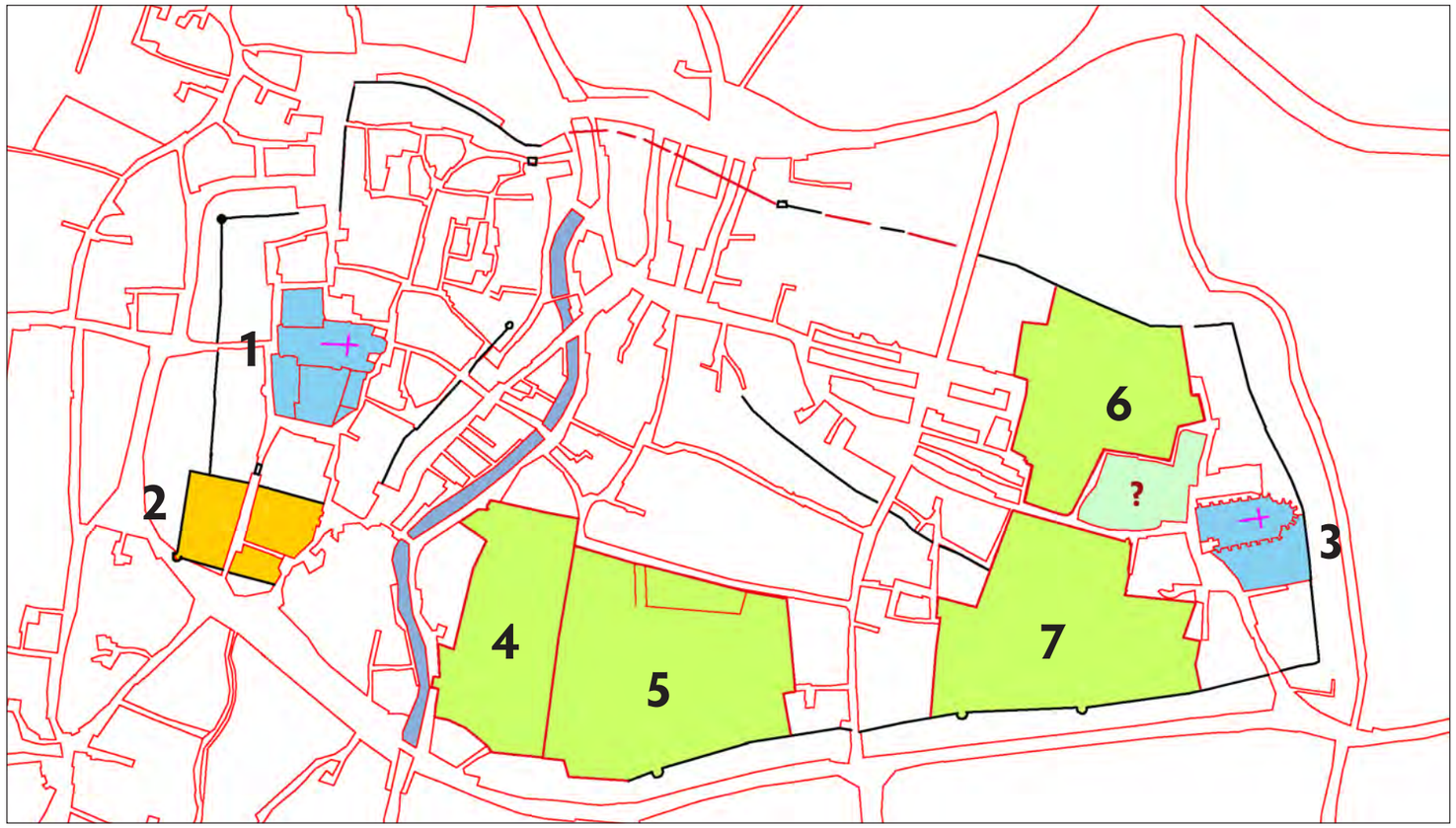

1. Ensemble de St-Cerneuf (Prison XIXe-église-cloître-salle capitulaire-chapelle, seule une partie subsiste)

2. Residence des évêques (redevient enclos religieux au début du XIXe : sœurs de la Miséricorde)

3. St Loup et cimetière (cimetière disparu)

4. Bénédictines (emprise incluse par la suite dans celle de l'école militaire, puis du collège secondaire)

5. Collège de Jésuites (collège puis école militaire, puis collège secondaire, et en partie à l'abandon mais reconversion envisagée)

6. Capucins (démembré entre plusieurs propriétaires privés / délimitation d'origine mal connue)

7. Visitandines, puis Hôpital (emprise identique, mais bâtiments fortement renouvelés)

La persistance des enclos

Ces couvents ou enclos vont se maintenir en grande partie après la période révolutionnaire, tout en changeant de fonction.

Les Jésuites, présents par éclipses, verront leur Collège demeurer un établissement d'éducation, puis se convertir en partie en une caserne (1841), enfin devenir une école militaire (1884), qui disparaîtra finalement en 1963, rendant les bâtiments à leur vocation de collège d'enseignement général. Le moderne "collège" édifié en 1994, a effacé la plus grande partie des emprises anciennes, mais une partie des bâtiments a perduré, notamment le quadrilatère formé par la Chapelle et trois ailes autour d'une cour centrale.

Les Bénédictines, incorporées à l'emprise du Collège, ont disparu en ne laissant que quelques traces infimes (une aile remaniée, un pan de mur de la Chapelle, un portail…).

Les Visitandines ont dès la période révolutionnaire été reconverties en Hôpital. Les travaux de modernisation successifs ont peu à peu altéré la plupart des vestiges anciens, aujourd'hui largement défigurés. Seule la forme générale des bâtiments a subsisté.

Les Capucins ont été vendus et lotis entre plusieurs propriétaires. Par miracle, quelques bâtiments remaniés dont les restes de la chapelle, ont pu subsister, ainsi que des espaces non bâtis. Ils évoluent dans des directions différentes.

02.06. Notes historiques sur le site : le temps du déclin

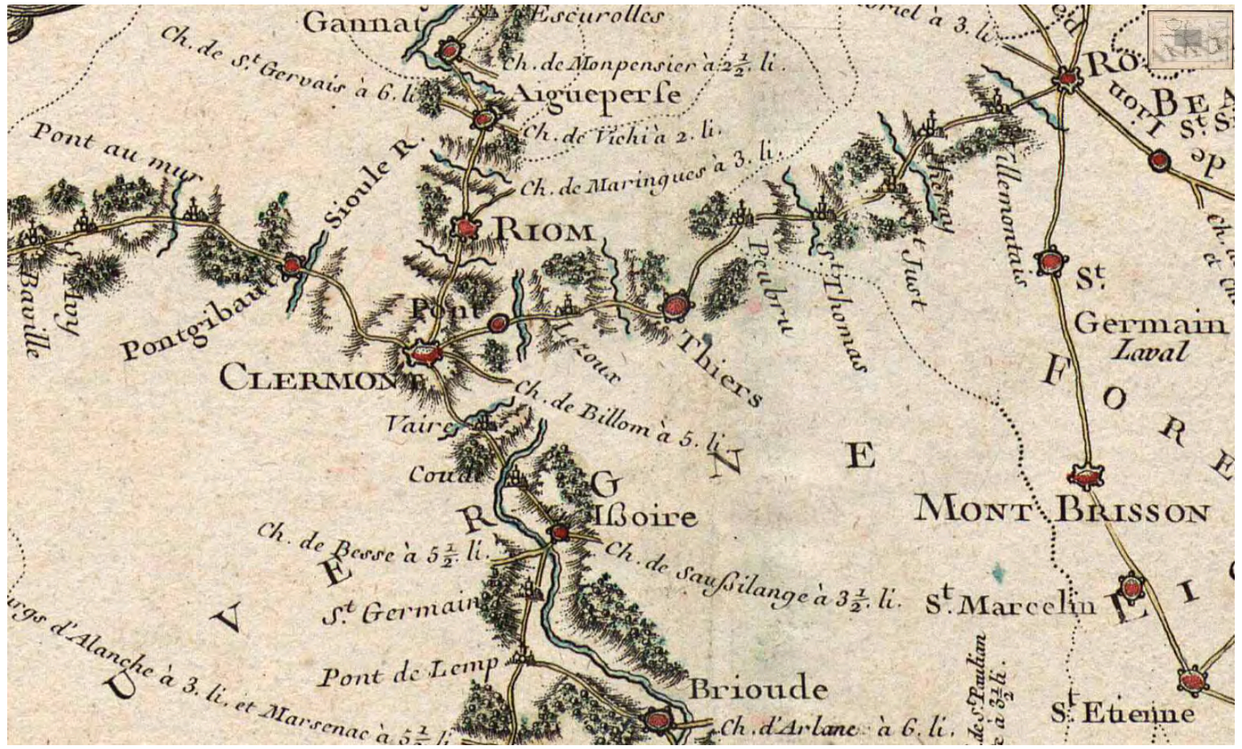

"Les routes et chemins (…) compris entre les deux grandes routes de Paris à Toulouse (…- et Lion (…)" par Louis Charle Desnos (1766) (copie d'écran BNF, base Gallica).

Le déclin est acté par le transfert du grand axe routier transversal au nord de Billom.

Carte représentant le district de Billom en 1790 (copie d'écran BNF, base Gallica)

Un éphémère espoir de reprendre rang dans les villes d'Auvergne.

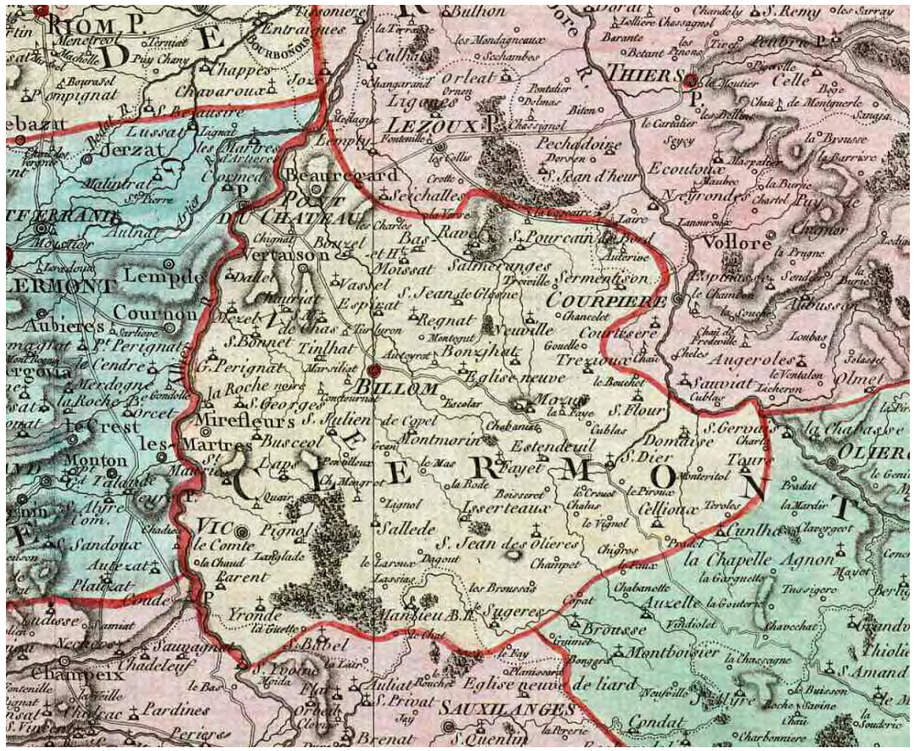

Le déclin de Billom

C'est à partir des crises de la fin du XVIIème siècle que Billom va voir son développement urbain s'infléchir. La ville connaît un déclin en grande partie causé par les calamités agricoles répétées qui affectent son territoire. Auparavant (à la fin du XVIème siècle ou au début du XVIIème), différents auteurs la décrivent comme une cité commerçante vivante. Au XVIIIème siècle, on se lamente sur son sort : "la ville a esté autrefois commerçante et l'on croit à tort qu'elle l'est encore. Les tanneries sont tombées, les filletiers sont en décadence mais les impôts sont restés et écrasent la ville" (1751-1752)

Un rapport de l'Intendance au XVIIIème siècle, (analysé par Éric Szabat dans "l'Histoire en Auvergne" n°1, 1994), fait état d'une population de 3150 à 3850 habitants, mais dans laquelle la part des artisans, marchands, officiers et bourgeois n'est que de 450/550 personnes. On estime que cette population tombe à 2700 habitants au tout début du XVIIIème siècle. La dynamique du développement est "cassée" pour une longue période.

Différents facteurs se sont conjugués : le contexte des guerres de la fin du règne de Louis XIV (qui entraîne une forte pression fiscale), les mauvaises récoltes (entraînées par des anomalies climatiques répétées), le passage incessant de troupes (sur la route de Clermont à Lyon) qu'il faut loger et nourrir… La ville aurait alors perdu 20% de sa population (par décès, ou abandon). En 1697, l'intendant Lefèvre d'Ormesson indique que de nombreuses maisons tombent en ruine. Une partie de la population semble alors se tourner vers des activités de contrebande de sel en direction du Forez. L'économie repart vers le milieu du siècle. Marché au chanvre (production locale) et au bétail semblent florissants. Billom reste toutefois impuissante à se doter d'un marché au blé, qui consacrerait l'importance de son rôle de lieu d'échanges.

Le détournement des axes de circulation

Billom est encore au XVIIIème siècle une étape sur la route de Bordeaux à Lyon. C'est de la période 1745-1780 que date la première représentation topographique de Billom: l'Atlas des routes de Trudaine. Le territoire apparaît comme "haché" de voies anciennes et nouvelles, dont certaines évitent tant bien que mal la ville fortifiée, traitée comme une masse indifférenciée que seule parcourt la route "officielle" au tracé en baïonnette. Une partie de l'enceinte est encore flanquée de tours. La ville est enveloppée de faubourgs hors les murs: au Nord-Ouest et à l'Ouest (le Vigheot et le Chaffour), au Nord (le Cibony).

La route de Clermont à Lyon, dont on représente le tracé projeté ou en cours de réalisation (qui recoupe l'écheveau irrégulier des chemins antérieurs), suit un parcours inconfortable: elle arrive par le Nord pour butter sur le faubourg du Vigheot et gagner la place du Cibony, traverser la ville, et s'échapper par le Sud, selon le tracé qualifié de "voie romaine". La traversée s'effectue par les rues (actuelles) Joseph-Marret, Colonel-Mioche, place du Chanvre, place Louis-Grimard et rue des Déportés.

Dès 1766, les diverses cartes routières indiquent que l'axe Clermont-Lyon s'est déporté vers Vertaizon et Thiers (amorce de la future route n°89). L'amorce de la route de Billom est simplement mentionnée comme "route de St-Anthême".

C'est durant cette période de la seconde moitié du XVIIIème siècle que l'entretien de l'enceinte urbaine va commencer de décliner. Les fossés sont lentement accaparés. En 1756, c'est sur une partie des fossés nord qu'on installe un important marché aux bestiaux.

02.06. Notes historiques sur le site : le temps du déclin

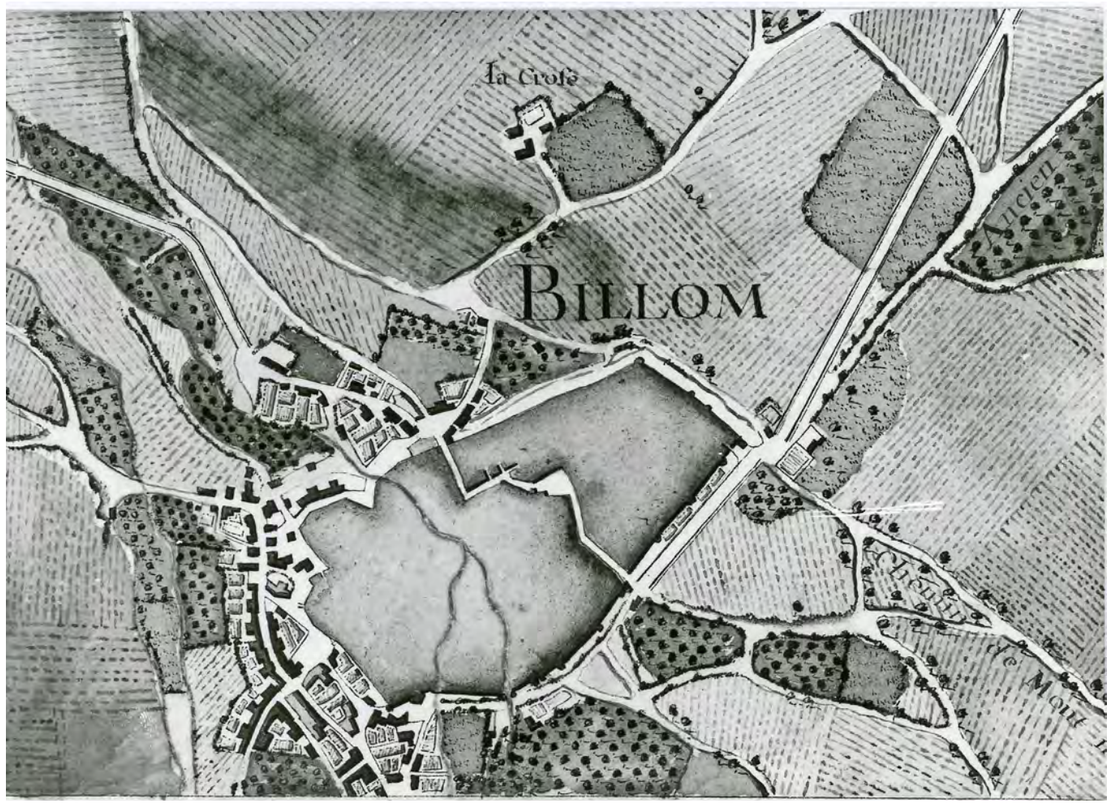

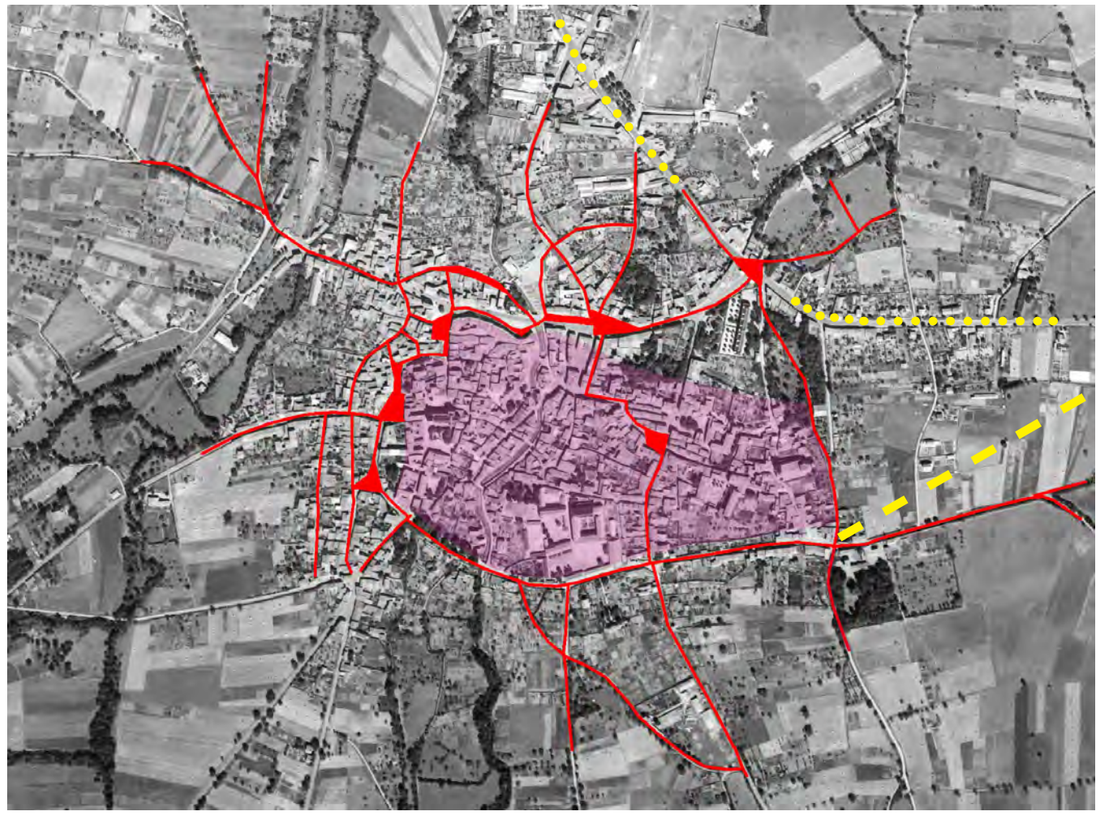

Essai de report des voiries portées à l'atlas de Trudaine (Archives Nationales, cliché Inventaire Auvergne) **, sur la trame actuelle** (cliché aérien IGN de 1946).

On constatera que la voie qui apparaît comme tracée de manière rectiligne au Sud-est de Billom au plan de Trudaine n'a pas existé. Il s'agit sans doute d'un projet abandonné. Par la suite, la nouvelle route d'Ambert sera établie au Nord (avenue Victor Cohalion actuelle).

02.06. Notes historiques sur le site : le temps du déclin

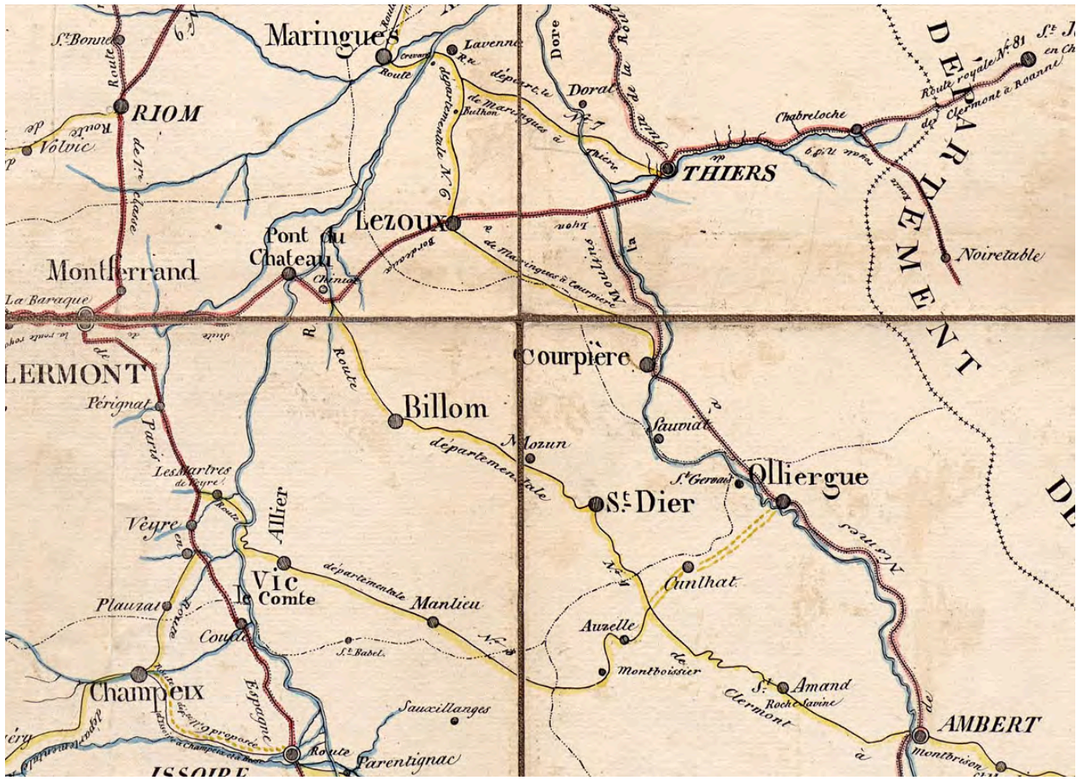

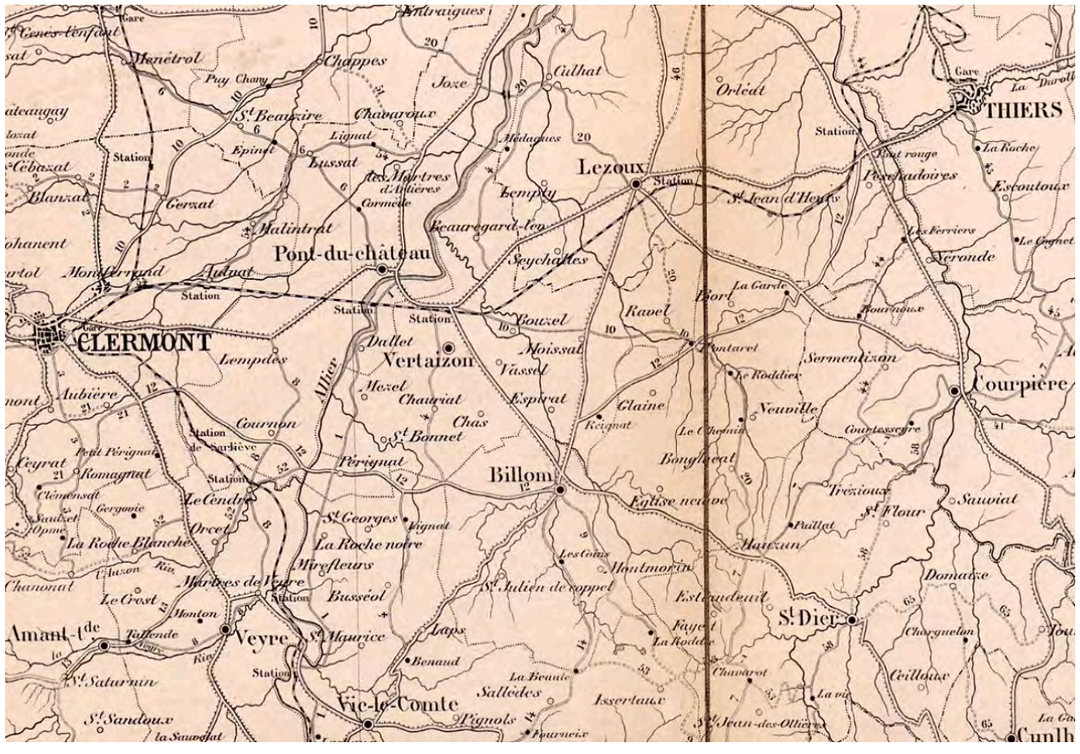

En haut, le réseau routier en 1832 : Billom est desservie par une route départementale, la route royale n°89 passant au nord.

En bas, la situation en 1868 : le réseau ferroviaire est en train de se constituer. Si le réseau routier forme une "étoile" autour de Billom, il s'agit en fait d'axes secondaires.

(copies d'écran base Overnia)

La fin du Billom traditionnel, retour à la terre

Durant le XIXème siècle, Billom la "Sainte", avec ses reliques, son pèlerinage et ses pénitents, va s'estomper rapidement pour laisser place à une bourgade semi-rurale avec quelques indices d'industrialisation. Elle tente de maintenir son statut de "ville" (notamment en devenant un éphémère chef-lieu de district en 1790), et échoue finalement à s'imposer par rapport à ses voisines plus puissantes et mieux desservies (Clermont, Issoire et Thiers). Cette période commence d'être plus documentée. Billom est doté d'un plan cadastral en 1834, et quelques documents figurés relatifs à des travaux et modifications sont produits et ont été conservés.

La Révolution maintient la plupart des fonctions administratives urbaines. On en fait le chef-lieu de l'un des huit districts de Basse-Auvergne. On y crée une Justice de Paix. La période napoléonienne verra le "retour" d'un enclos religieux (les Sœurs de la Miséricorde en 1810, qui reconstruiront leur couvent au milieu du siècle).

L'examen des données démographiques depuis la fin du XVIIIème siècle jusqu'à nos jours révèle que de la période révolutionnaire aux années 1820 la population croît rapidement, pour dépasser les 5000 habitants. Puis ce développement marque le pas, et finalement s'engage dans un lent déclin, malgré des rebonds successifs.

C'est que les grands réseaux économiques du XIXème siècle se sont établis à distance de Billom: la rivière Allier a perdu son rôle marchand au profit du chemin de fer, situé en rive gauche de l'Allier, dont les principales lignes convergent sur Clermont en évitant Billom. La vallée de la Dore devient un axe de circulation : la route "n°106", puis le chemin de fer, vont desservir Ambert autrement que par l'itinéraire de Billom/St-Dier.

C'est la fin d'une situation ancestrale : l'Auvergne cesse de jouer le rôle de point de rupture de charge entre le Midi et Paris. Auparavant des caravanes de mules venues du Sud viennent débarquer les marchandises dans les ports sur l'Allier, qui les acheminent vers l'axe de la Loire et Paris.

La grand-route de Clermont à Lyon s'est définitivement déportée au Nord par Lezoux et Thiers. Les circuits économiques traditionnels ont été bouleversés par l'industrialisation d'autres régions, ruinant la production locale de chanvre restée très artisanale. C'est de cette période que date le développement de la culture d'ail, tentative de reconversion réussie.

C'est au cours du XIXe siècle que des pans entiers de la ville historique se changent en ensemble de bâtiments ruraux. Si les faubourgs voient l'édification de granges, parfois accolées entre elles sur des alignements "spécialisés", le centre le plus ancien connaît des reconversions : de nombreux immeubles anciens nous sont ainsi parvenus, car réutilisés comme annexes agricoles (en général les ouvertures en sont murées avec les moyens du bord, c'est à dire des briques d'adobe).

02.07. Notes historiques sur le site : vers la ville moderne

Les roues sur le bief dans le secteur des "Moulinets". Ces installations, de même que le bief, sont aujourd'hui invisibles (d'après document Inventaire Auvergne cliché Choplain & Maston 1990)

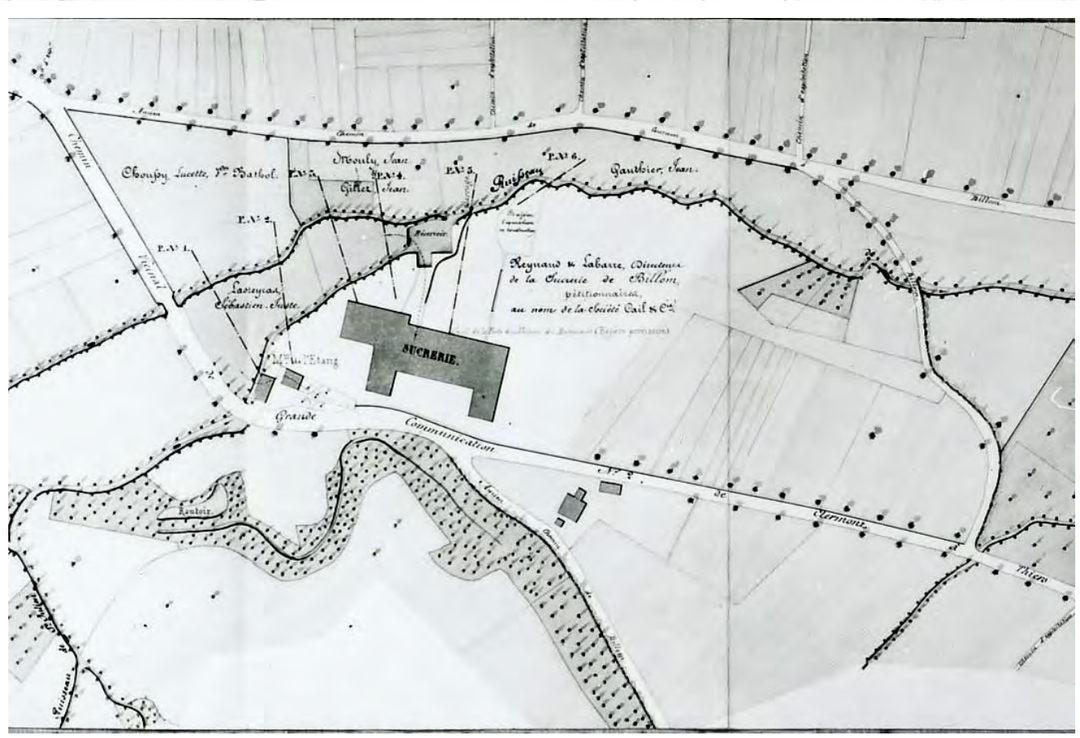

L'implantation de la sucrerie du "Moulin de l'Étang". Les moulins ont souvent été les supports des débuts d'activité industrielle (d'après document Inventaire Auvergne cliché Choplain & Maston 1990)

Une proto-industrialisation

Un embranchement ferré avec une gare est créé en 1875. Il est initialement prévu pour être raccordé aux Martres de Veyre à la ligne de Nîmes, mais son rôle est resté local. La proposition de création d'un tramway desservant St-Dier n'a pas de suites.

L'industrialisation du XIXème siècle intéresse la périphérie immédiate des quartiers constitués, la hérissant de plusieurs cheminées de brique. Elle apparaît un peu dispersée et ne se constitue pas en quartier : elle affecte toutefois plus la partie Nord-Ouest de Billom. Sucrerie, abattoir, usine à gaz, fabrique de céramique ou briqueteries… s'implantent. Seule cette dernière activité se maintiendra jusqu'à la seconde moitié du XXème siècle. Dans le même temps, la partie Est du site, plus élevée, se couvre de parcs (privés) aujourd'hui très présents dans le paysage urbain. Mais on y rencontre aussi quelques usines isolées.

Ce mouvement s'accompagne du déclin des "moulinets", localisés à proximité de l'Angaud, qui jusque là constituaient la seule source d'énergie.

Le glissement de la ville vers le nord : l'urbanisme du XIXe siècle.

La ville actuelle, "polarisée" sur le boulevard Nord a commencé de se former à l'occasion de la Révolution. La sécularisation des couvents a bouleversé le marché foncier. Le vieil hôpital médiéval est abandonné et se transfère dans les bâtiments des Visitandines, près de St-Loup. Après avoir envisagé une installation de l'Hôtel de Ville dans l'enclos des Capucins, la commune l'implante finalement vers l'ancien Hôpital, dont le jardin est urbanisé: on y crée une place bâtie quadrangulaire fermée au Nord par la halle au blé (1793-1795). La chapelle St-Jacques, ou bien celle du Chapitre, qui flanque le cloître St-Cerneuf au Sud, est alors démolie pour fournir des matériaux.

Une autre conséquence de la Révolution est la percée en 1790 de la rue Antoine-Dischamps actuelle. Elle évite le tracé de traversée "en coude" de la période précédente et ouvre la ville close au Nord.

Durant le XIXème siècle on veut encore croire à un avenir urbain: la nouvelle mairie de la rue Carnot (1858/1859) manifeste ainsi un remarquable souci de représentation civique. On se dote de plans d'alignement. On dégage les abords de St-Cerneuf (1841). On pave et on repave de nombreuses rues, on multiplie les fontaines monumentales.

On perce (après 1875) une avenue de la Gare, dans le prolongement de la rue Carnot. Le centre actif de Billom s'établit au nord des quartiers anciens, sur l'espace des anciens fossés ou glacis, mais se retrouve presque aussitôt "court-circuité" par le nouveau tracé de la route Clermont-Ambert qui évite largement le centre, tout en donnant naissance à un faubourg linéaire qui restera lui-même peu actif.

02.08**. Notes historiques sur le site : la ville moderne, étalement et dispersion**

Les franges urbaines Sud-Ouest et Sud-Est en 1946 et en 2013. (d'après IGN)

La ville moderne

La période moderne voit, de manière parallèle, le déclin inexorable d'un monde rural dont Billom a constitué le carrefour urbain durant des millénaires, et l'influence de l'agglomération de Clermont devenir l'élément moteur d'un développement quantitatif

Ce que le chemin de fer n'a pu faire, la route l'a fait : Billom se constitue comme l'une des bornes de la "grande" agglomération clermontoise. Un important mouvement de construction s'opère, mais par simple "remplissage" des structures agraires de la périphérie de Billom et sans qu'on se soucie de "recoller" les pièces entre elles, a fortiori avec les quartiers du centre, qui restent encore fortement individualisés.

Les photos aériennes des années 1940 aux années 1960 nous révèlent que Billom se présente alors encore sans doute comme au début du XXe siècle. Au centre compact succède une périphérie traditionnelle, faite d'alignements bâtis le long des routes. À l'arrière se développent des zones jardinées, délimitées par des murs. Seuls quelques rares pavillons individuels sont décelables. Au-delà de cette étroite ceinture, s'étend le monde agricole avec ses fermes, semé de quelques anciennes usines isolées. Le cimetière marque la limite urbaine.

Les quarante années suivantes vont voir se répandre une extension d'apparence anarchique, procédant en fait d'une logique de conquête immobilière "spontanée" sans création d'espace collectif nouveau autre que la stricte desserte viaire.

Deux tendances se conjuguent: celle de l'extension linéaire, le long des routes qui convergent vers Billom, et une logique du remplissage, entre "centre" et voies de contournement. Seules la zone du Turluron paraît procéder d'une volonté de conquête territoriale plus ou moins maîtrisée. Mais le "quartier" ainsi constitué reste d'une forme hétérogène, communique mal avec le centre, et s'inscrit plutôt négativement dans le paysage. Un paysage d'habitat périphérique s'inscrit désormais dans les vues sur le milieu rural ouvertes depuis le centre.

Pour les périodes les plus récentes, une zone industrielle et artisanale se développe le long du ruisseau, de part et d'autre de l'entrée principale de Billom, côté Clermont. Une grande déviation contourne Billom par l'Est, dans un secteur de moindre dynamisme urbain (mais qui suscite bientôt des implantations résidentielles). Ces deux opérations sont propices à la déstructuration rapide des vues sur l'ancien bourg en ouvrant de vastes terrains à l'urbanisation. Mais les autres entrées de Billom restent non concernées.

02.08**. Notes historiques sur le site : la ville moderne, étalement et dispersion**

Des formes urbaines antagonistes

La ville moderne se caractérise par son éclatement géographique et le divorce consommé entre les formes urbaines traditionnelles (bâti aligné, avec terrain à l'arrière, composant des formes urbaines spécifiques) et les formes modernes, qui privilégient les implantations isolées sans continuité morphologique (binôme pavillon+voiture). Le paysage en est bouleversé. Pratiquement aucun espace public n'est produit, si ce n'est de la voirie de desserte, liée au morcellement du foncier.

Le rôle du véhicule individuel n'a pas été sans conséquences sur la ville ancienne : partiellement "incirculable", elle s'est trouvée dévalorisée pour l'habitat, tout en se maintenant, faute d'alternative, comme centre névralgique (administrations, commerces et surtout "valeur d'image"). Son espace public est devenu stationnement, et son éventuelle récupération reste soumise à la difficile remise en cause de cette affectation.

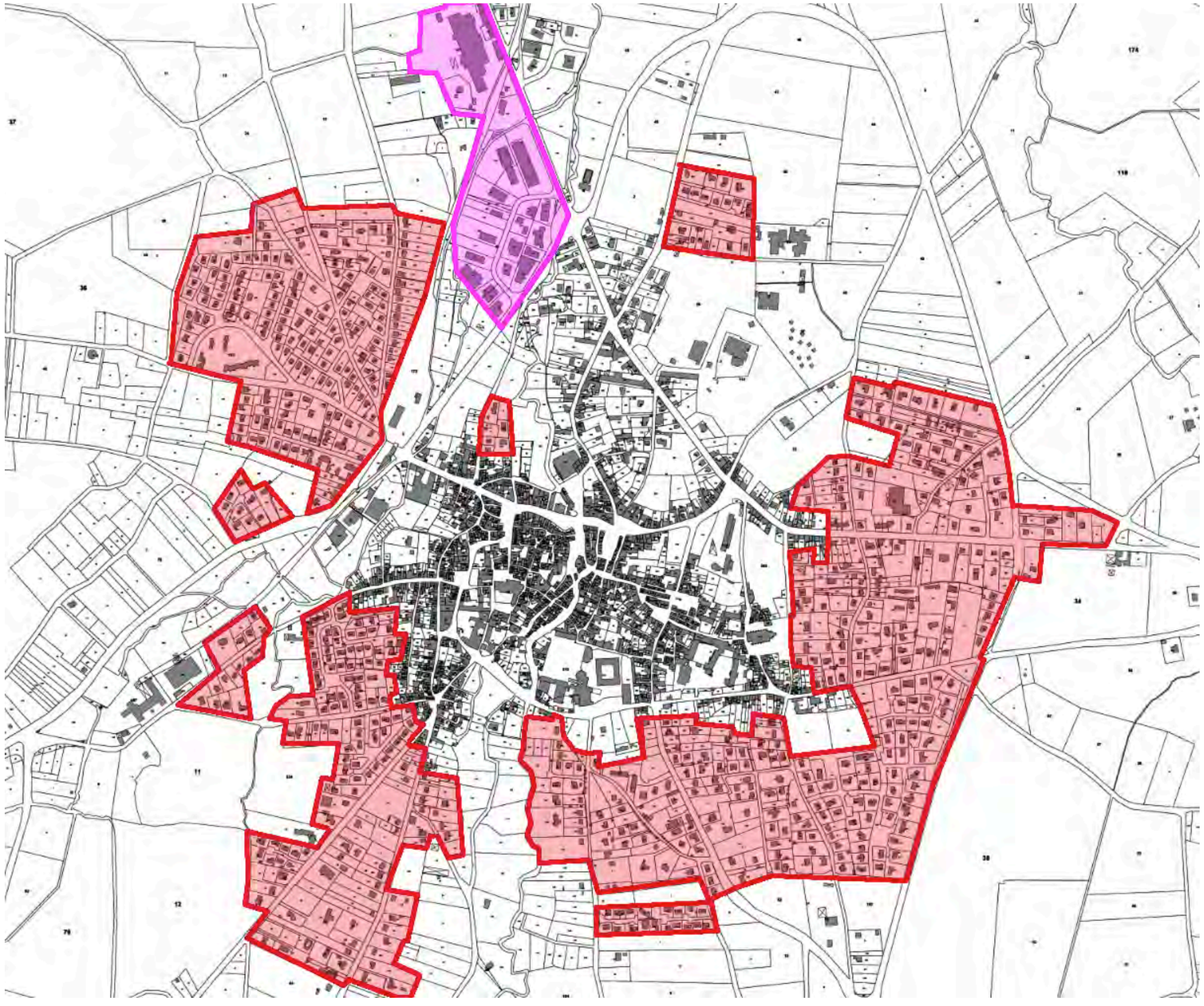

Les typologies pavillonnaires : la presque totalité des quartiers traditionnels se retrouve aujourd'hui entourée de zones de pavillons, en général non "greffées" (ou très mal) sur l'existant. (d'après cadastre 2018)

02.09**. Notes historiques sur le site : le centre ville au XXIe siècle…**

02.09. Notes historiques sur le site : le centre ville au XXIe siècle…

Vues aériennes du centre historique de Billom, quartier Saint-Cerneuf et voisins.
(clichés Jérôme Chabanne, aimablement communiqués par le "Pays d'Art de d'Histoire")

#03
Le patrimoine : matériaux, typologies

Avertissement

L'identification des matériaux et typologies architecturales a été effectuée d'une manière générale sur le bourg de Billom et non en se limitant au seul périmètre du SPR.

Chaque planche a été conçue comme un possible futur outil pédagogique et peut se lire de manière individuelle. Certaines redondances sont donc possibles.

Pour plus de compréhension du propos, des clichés faisant l'objet d'un retraitement graphique, ou des éléments iconographiques extérieurs au site ont pu être introduits. Ils sont repérés spécifiquement.

03.01. Patrimoine : les matériaux

Un contexte structurel très varié : le brut et l'enduit

Les matériaux du centre historique de Billom sont de fait très variés, et certains parfois marqués par leur médiocrité technique. Ils semblent avoir évolué en fonction des différents stades du dynamisme urbain.

Les périodes "urbaines" sont marquées par le soin apporté à la construction : pierre choisie dans des bancs de qualité (arkose, calcaire ou andésite), avec mise en œuvre d'enduit sur les parties montées en moellons plus ou moins médiocres.

Les périodes de régression "rurale" , ou de crise de la ville, se caractérisent par un plus grand laisser-aller, avec des pierres récupérées ou de moindre qualité technique et surtout l'irruption du pisé et de l'adobe, traditionnellement plus fragiles, et parfois une absence d'enduit.

De nombreuses parois de Billom laissent ainsi apparaître des mélanges de moellons d'origines très diverses. Cette situation pourrait laisser croire à des intentions "décoratives".

La mise en évidence de matériaux "bruts" est une attitude contemporaine ne correspondant pas à la vérité historique : l'aspect d'une construction "finie" est un aspect enduit, voire décoré, jusqu'au début du XXe siècle.

Les aspects bruts ou non enduits, relèvent en partie de l'architecture rurale, de la négligence apportée envers des parois secondaires ou peu vues, et surtout de la vétusté : en s'érodant, un enduit laisse apparaître le matériau constitutif de la maçonnerie.

Une seule polychromie reposant sur des oppositions de matériaux, de toute évidence intentionnelle, a existé dans une période ancienne : des traces d'appareillage sur une partie romane de St-Cerneuf en attestent. Il s'agit d'une pratique relevée ailleurs sur les architectures romanes (Chauriat ou Brioude, également situées dans des contextes de matériaux variés)

Recenser les matériaux d'un site ne vaut donc pas brevet pour encourager à les dégager et donner à voir de manière systématique.

Recenser les enduits et leur décor éventuels est un complément indispensable pour se forger une opinion quant au "bon" aspect d'une paroi. Mais si les matériaux ont parfois traversé les siècles, ce n'est pas le cas des enduits, qui ne remontent pas au-delà de la fin du XVIIIe siècle.

Le brut : les maçonneries non enduites

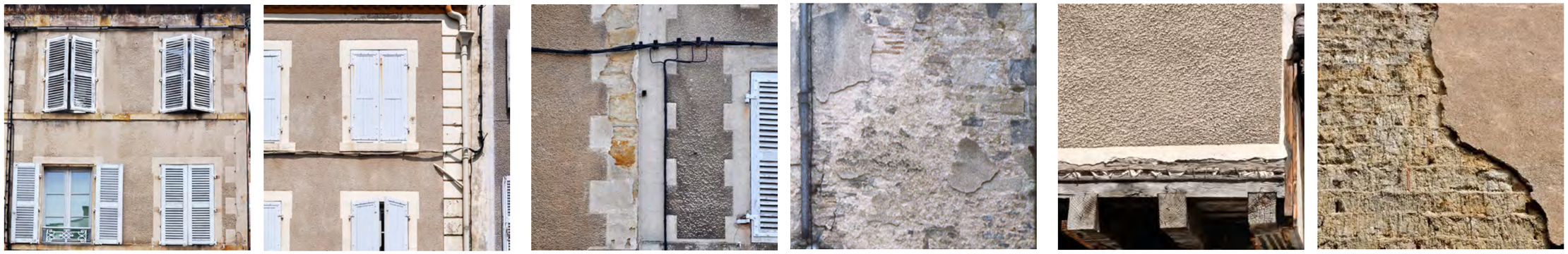

Les maçonneries enduites et les façades composées

03.01. **Patrimoine : les matériaux**

Les matériaux de structure : la pierre

Le minéral dominant est un grès ou arkose aux colorations diverses : sa palette se développe du brun rouge au gris verdâtre, en passant par des nuances dorées. Le matériau de meilleure qualité semble être le doré. Il est utilisé pour la modénature, les encadrements et les structures (comme les chaînes d'angle en "harpes et besaces").

Les habitats populaires (petits immeubles) ont souvent recours à des pierres de moindre qualité, de nuances grise ou verdâtre, qui se dégradent plus ou moins rapidement, dès lors qu'elles sont exposées aux intempéries.

Il n'est pas certain que les pierres de structure, lorsqu'elles ne sont pas taillées régulièrement, aient été destinées à rester vues.

On relève également la présence de matériaux calcaires, qui ont parfois servi à la réalisation de bas-reliefs ou de moulures. Il semble aussi qu'une sorte de calcaire marneux, débité en cubes, à vrai dire parfois difficile à différencier de la brique d'adobe, ait été mis en œuvre (rarement seul) sur des bâtiments ruraux plus ou moins précaires.

Les matériaux volcaniques (laves ou andésites) utilisés en structure, surtout à partir du milieu XIXe, ne semblent pas tous de provenance locale, mais de Volvic, qui industrialise des éléments pour les exporter plus facilement (corniches, dalles de balcon…). Ce matériau est présent depuis le XVIIe siècle, mais rare avant le XIXe siècle. À partir du milieu XIXe il devient fréquent que l'encadrement et les chaînes d'angle forment une saillie par rapport à l'enduit.

On parle souvent de "pierre apparente", mais en fait très peu de façades sont réalisées en grand appareil (pierres taillées régulièrement, assemblées en lits réguliers), essentiellement au XIXe siècle (comme la Mairie), qui sont les seuls dispositifs volontaires de mise en évidence de la pierre.

Dans l'architecture ancienne, on relève de manière ponctuelle des parties de façade en grand appareil, rarement des volumes complets (à l'exception de parties de l'église St-Cerneuf).

Ci-dessus : diverses arkoses (certaines anciennes)

Ci-contre à gauche, arkose et brique, arkose et lave (XXe et XIXe siècles)

Ci-contre à droite, calcaire dur (ancien)

Ci-contre à droite, sorte de calcaire marneux (?), dans une paroi hétérogène.

Ci-contre à gauche, diverses utilisation de lave (du XVIIe au XIXe siècles)

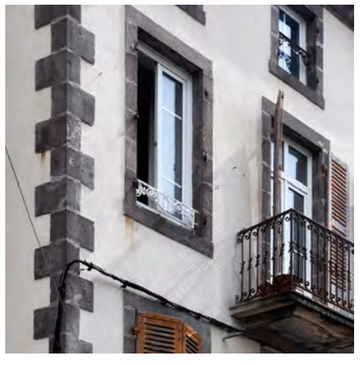

03.01. **Patrimoine : les matériaux**

La terre (crue et cuite)

Crue, c'est un matériau qui caractérise surtout l'architecture rurale, celle-ci concernant aussi la ville à partir du XVIIIe siècle. Des parois en pisé peuvent être détectées un peu partout : elles ne se révèlent en fait que lorsque leur enduit se disloque. Il en est de même pour la brique crue (adobe), toujours recouverte d'un enduit. Celle-ci n'est laissée visible, qu'en cas d'utilisation pour murer une ouverture existante ou sur des constructions précaires.

La terre peut entrer également dans la composition du torchis (mélange terre/paille) utilisé comme remplissage des pans de bois.

Cuite, elle apparaît sous forme de brique à partir du XIXe siècle jusqu'aux années 1930. La terre cuite sera même l'une des activités industrielles de Billom. Mais si la brique apparaît alors dans l'architecture (essentiellement pour les encadrements d'ouverture), la provenance exacte n'en est pas connue.

Les briques vernissées de couleur sont vraisemblablement de provenance extra-régionale (Bourgogne ?).

Seules quelques constructions secondaires ont été érigées entièrement en brique. En général la brique est utlisée pour la réalisation de modénature, ou de souches de cheminée. À noter un développement de corniches réalisées en modillons de terre cuite, qui succèdent ainsi aux corniches en "génoise" réalisées en tuiles canal.

Les divers types de tuiles (canal, petite tuile plate ou écaille, tuile mécanique grand moule…) sont également en terre cuite, généralement de provenance régionale (voir plus loin).

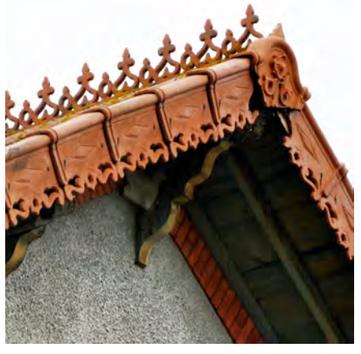
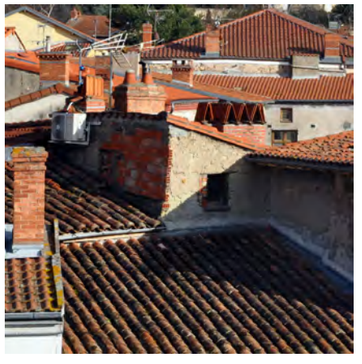

03.01. Patrimoine : les matériaux

Le bois "structurel"

Le bois est présent sous deux formes : comme matériau de structure, et comme matériau de second-œuvre

En structure, c'est essentiellement la construction en pan de bois qui concerne Billom. Le pan de bois ou colombage, parfois qualifié de "médiéval" semble, d'après des analyses menées dans les années 2000, mis en œuvre essentiellement au XVIe siècle. Billom se situe dans une zone géographique plus ou moins favorable à cette technique, qui repose non sur la profession de maçon, mais sur celle de charpentier.

En principe, pour éviter que les structures de bois soient dégradées rapidement, la construction en pan de bois comporte souvent un rez de chaussée en "dur" (maçonné). Chaque étage fait saillie sur le niveau précédent (de manière à le protéger).

Ces encorbellements ont été fréquemment arasés par la suite, à la fois pour gagner de l'éclairage dans des rues étroites, éviter la propagation des incendies ou simplement supprimer des éléments endommagés. Il est plus que vraisemblable qu'un enduit recouvre ces nouvelles façades, d'aspect souvent bricolé (les bois sont alors lardés de clous ou de coups d'herminette)

Un pan de bois est-il enduit ou non ?

Il s'agit d'une question qui comporte souvent plusieurs réponses, en général antagonistes. Pour éclairer cette question importante à Billom, des considérations spécifiques figurent plus loin.

Le bois "structure" apparaît également comme encadrement d'ouvertures dans des constructions de typologie rurale ou utilitaire. Ce type d'encadrement est appelé "lindage" en Livradois. L'arrivée de la brique signe le déclin de ce procédé.

Ci-dessus un usage marginal du bois : le lattis pour composer des structures légères.

Ci-dessus, deux exemples de charpente présentant un fort débord, avec des aisseliers assez travaillés (à partir de la fin XIXe).

03.01. **Patrimoine : les matériaux**

Le bois "second-œuvre"

Jusqu'aux années 1970-1990 la quasi totalité des menuiseries relatives aux ouvertures et contrevents sont réalisés en bois (en général du chêne), selon des principes constants : ouvrant à la française (vers l'intérieur du bâtiment), division en plus ou moins nombreux carreaux (en moyenne, 2x3 carreaux).

Les portes d'entrée ou de granges sont également réalisées en bois

Les aménagements de devantures commerciales (appliques ou coffrages) sont également réalisés en bois pratiquement jusqu'aux années 1950.

L'arrivée progressive de menuiseries industrielles à bas prix en bois exotique d'origine douteuse et de dessin simplifié commence de désorganiser le marché, qui l'est un peu plus avec la recherche de l'isolation thermique et le développement du double vitrage.

À l'heure actuelle, il n'est pratiquement réalisé que des menuiseries de type industriel et non sur mesure, à base de profilés standardisés en bois, matière plastique ou métal.

De nombreux "petits" ouvrages fonctionnels (comme certains portails) ou décoratifs sont également réalisés en bois

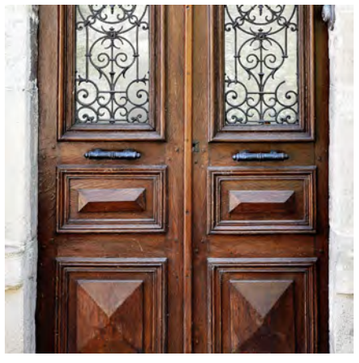

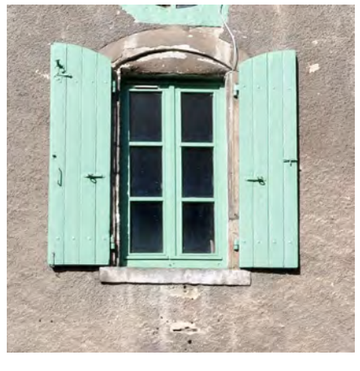

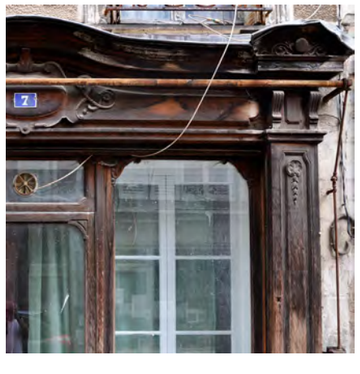

03.01. Patrimoine : les matériaux

Les aspects enduits : généralités

Il n'est pas douteux que la plupart des constructions constitutives des quartiers centraux de Billom sont destinées à être enduites. C'est une constante des pratiques architecturales du passé.

Les modes des années 1950-1960 (le décrépissage), le retour d'enduits de finition grossière aux dessins irréguliers (à partir des années 1970-1980) ont engendré des finitions en opposition avec les pratiques plus "régulières" des périodes antérieures, de la fin du XIXe siècle au début du XXe .

La question est assez fondamentale pour l'orientation des dispositions éventuelles à prendre dans un futur règlement.

Un retour vers une image urbaine plus "régulière" est-il possible ? Est-il souhaitable ? Doit-on continuer dans une veine "ruralisante" et déstructurée, ou bien la combattre ? Comment composer entre aspect fini, et lecture archéologique ?

Quelles leçons éventuelles puiser en d'autres lieux ?

La question se présente par ailleurs sous au moins deux aspects : l'un touchant au "décor urbain" proprement dit (répartition de l'enduit par rapport aux pierres laissées vues, texture et coloration, éléments de décor ajoutés…) et l'autre plus technique (compatibilité de l'enduit avec la nature du support).

Seul le premier point sera abordé, le second ne relevant que partiellement d'une réglementation d'aspect.

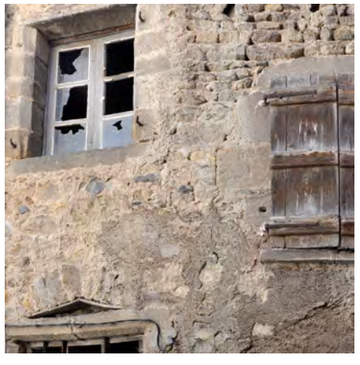

L'absence d'entretien et la vétusté font disparaître les enduits anciens, dont la couche de finition était généralement assez mince. La maçonnerie réapparaît alors.

La croyance que le "bon" aspect est celui de la pierre "vue" (quelle que soit sa qualité intrinsèque), a entraîné une vague de décrépissages sur le site de Billom à partir des années 1950. Si le patrimoine le plus ancien déjà un peu "érodé" peut s'en accommoder, il n'en va pas de même pour les architectures de dessin classique, qui perdent ainsi leur composition (sans compter le dégagement de matériaux non destinés à être vus).

De manière constante, les architectures urbaines sont enduites, de manière à présenter une composition, se référant très souvent à la période classique. De nombreux témoignages de cette période faste du néoclassique et néoclassique tardif (1850-1914) sont encore en place.

03.01. Patrimoine : les matériaux

Les enduits anciens : des connaissances fragmentaires, des idées reçues…

On connaît peu tout ce qui est antérieur au XIXe siècle, du moins pour ce qui est des enduits locaux. On peut penser que sont mis en œuvre des enduits couvrants, peu différents du mortier avec lequel est montée la maçonnerie, sur lesquels peut être apposé un décor coloré (pour la période médiévale), moins coloré (gris ou blanc ?) pour les périodes qui suivent.

Des faux appareils (simulation de pierre de grand appareil par un décor) sont également parfois mis en œuvre, mais sans qu'on sache si ces procédés souvent repérés ailleurs, ont existé localement. (Il n'en existe que 2 échantillons identifiables à Billom)

La plupart des enduits anciens ont aujourd'hui disparu, par le simple effet de l'érosion due à leur vétusté.

L'incertitude règne sur les parties en pierre (encadrements, chaînes d'angle…) qui peuvent avoir perdu des traitements de surface aujourd'hui lessivés par le temps.

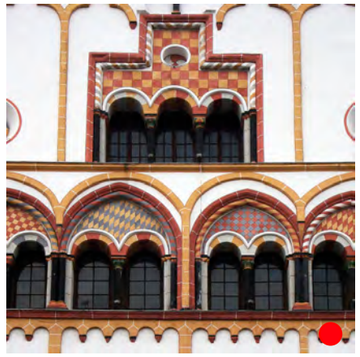

D'une manière générale, le souvenir des décors médiévaux s'est largement perdu.

On considère qu'ils pouvaient mettre en œuvre des décors peints géométriques, colorés à l'aide des quelques pigments disponibles. De tels décors avaient été identifiés par Mallay au XIXe siècle à Montferrand. Ils nécessitent un caractère plutôt lisse et non fortement texturé des enduits.

En haut à gauche : décor médiéval conservé (Frioul, Italie), à droite reconstitution "réaliste" d'un décor médiéval (Rhénanie). En bas, deux reconstitutions d'aspect "renaissance" en blanc et déclinaison de gris (Loire et Haute-Loire)

On considérera qu'il est hasardeux d'extrapoler ces dispositions à d'autres sites… mais il sont plus vraisemblables que les aspects décrépits actuels.

Le "faux-appareil" est une technique de simulation d'un appareillage de pierre en le dessinant en creux sur un enduit frais, ou en le peignant à l'aide d'un badigeon. Il s'agit d'une pratique qui a existé pratiquement en toutes régions, jusqu'aux années 1940.

À gauche, deux faux-appareils modernes sur immeubles anciens (Catalogne et Extrémadure). En bas faux-appareil début XXe (Cher) et «faux» encadrements sur badigeon (Billom, rue Bourchany, fin XIXe ?).

À Billom on en rencontre également une version moderne sur des soubassements d'immeubles, sous forme d'appareillages moulés en relief (voir plus loin).

La vétusté de l'enduit révèle de grandes pierres de structure (soubassements, chaînages, encadrements…), qui étaient en fait recouvertes par l'enduit final.

De la fin des années 1950 jusqu'aux années 2000, l'aspect de façade du patrimoine ancien était tacitement accepté comme dépourvu d'enduit, quitte à arborer un aspect "décharné" avec joints en creux. Les pratiques actuelles sont plutôt la pierre "mi-vue" avec joint beurré assez couvrant, ou retour à un enduit. On reste tout de même dans un esprit "rural" pour le patrimoine ancien.

● cliché ne provenant pas de Billom

03.01. Patrimoine : les matériaux

Les enduits du milieu rural…

Le milieu rural (qui s'est imposé à Billom à partir du XVIIIe siècle jusqu'aux années 1950-1960) passe souvent comme synonyme de rusticité, poussant à la destruction des enduits.

Certains matériaux précaires, comme le pisé ou l'adobe, ou encore des parois très hétérogènes, sont toutefois obligatoirement enduits sous peine de désordres.

La réalité est comme d'habitude plus complexe : les façades de certaines constructions (comme les habitats, ou des éléments qu'on veut symboliquement marquer, comme les pigeonniers) sont enduites.

Seuls restent non enduits, certains éléments "utilitaires" en maçonnerie de pierre, comme les granges, ou des murs pignon.

Il arrive aussi, pour des raisons qui nous échappent, que des constructions restent inachevées (donc avec un aspect de maçonnerie brute).

Dans la région de Billom, il est également fréquent que les enduits des pigeonniers reçoivent un décor figuré, de facture naïve et à caractère symbolique..

C'est la vétusté de l'enduit encore ici qui dévoile en disparaissant le matériau sous-jacent. La maçonnerie des constructions rurales est souvent hétérogène et de qualité médiocre.

Sauf en cas de décor ajouté, la texture de l'enduit "rural" peut être assez prononcée, et parfois grossière.

Certains bâtiments, (ou des parties de bâtiment), comme les pigonniers reçoivent souvent un décor (à gauche à Chauriat, à droite une reconstitution).

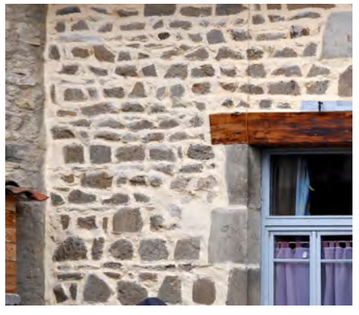

D'une manière générale, lorsque des constructions rurales sont réutilisées, les maçonneries en sont traitées "à pierre vue" et non enduites.

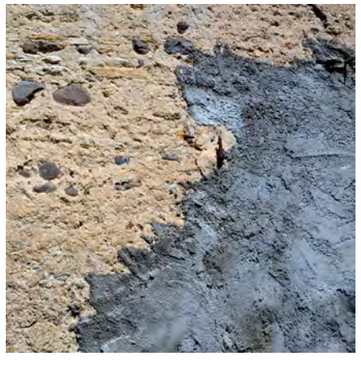

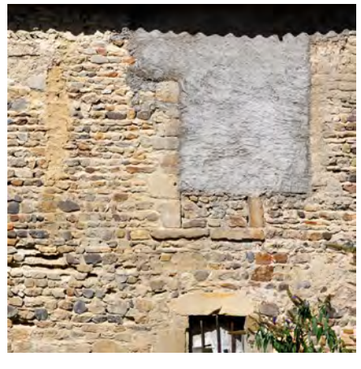

Des travaux inappropriés, soit visuellement, mais aussi techniquement, par le choix des produits utilisés, sont parfois effectués.

03.01. Patrimoine : les matériaux

Une pratique à la fois rurale et urbaine : les enduits à bandes horizontales

Un décor très usité pour les architectures populaires ou rurales à usage d'habitat, consiste en une composition de bandes horizontales et verticales, à la fois plus lisses et plus claires que le reste de l'enduit.

Ces bandes se combinent avec les encadrements d'ouverture pour former un décor (les bandes horizontales soulignant le bas des ouvertures, à la manière des bandeaux en pierre des architectures plus élaborées).

Ce dispositif est très répandu dans la seconde moitie du XIXe et jusqu'au début XXe. Les enseignes des activités peuvent être incorporées au système de bandes, dans des cartouches appropriés.

Un contraste assez net est souvent établi entre les plages enduites (parfois texturées) et les encadrements, lissés et blanchis.

Une des caractéristiques de cette pratique est qu'on la rencontre cen ville comme à la campagne.

En Basse-Auvergne, elle concerne en particulier une partie de la Limagne et les franges occidentales du Livradois.

Les enduits à bandes horizontales : en haut région de St-Dier, Combrailles.

Les enduits à bandes horizontales : avenue de la Gare (avec simulation graphique de la composition).

Effet de banalisation : loin "d'améliorer" l'aspect des constructions, la suppression de ces enduits en éliminant une composition architecturale, est de nature à les rendre illisibles.

cliché ne provenant pas de Billom

Ce dispositif consiste à simuler par des bandes lisses et claires, une modénature régulière imitant celle de pierre des bâtiments urbains.

03.01. Patrimoine : les matériaux

Les enduits néoclassiques et pré-modernes : le temps des façades urbaines composées.

Entre les périodes néoclassiques et pré-modernes, se développe une architecture au décor régulier. Le décor de type classique (encadrements réguliers, chaînes d'angle droites ou en harpe, parfois faux-appareil) est pratiquement toujours simulé.

On entre dans le domaine de la simulation, le décor étant apposé sur une maçonnerie quelconque. Cet "art du faux", poussé jusqu'à la sophistication, a ensuite été vilipendé à la période moderne, qui préconisait des matériaux bruts.

À partir des années 1900 (avec l'introduction des enduits projetés) le répertoire s'enrichit des oppositions de textures, la fausse modénature étant claire et lisse, les fonds grenus.

On rencontre également ponctuellement des faux-bossages, en ciment moulé.

Les chaînes d'angle sont en harpe ou droites, parfois soulignées par un filet plus clair.

Au XIXe siècle, en matière de coloration domine une déclinaison de gris : gris clair ou gris soutenu. Mais des badigeons plus colorés ont été relevés : l'inévitable bleu, ou la fausse chaîne d'angle en trompe-l'œil plus ou moins élaborée, qui est un thème constant des décors badigeonnés.

Les contrastes de ces décors sont traditionnellement très accentués.

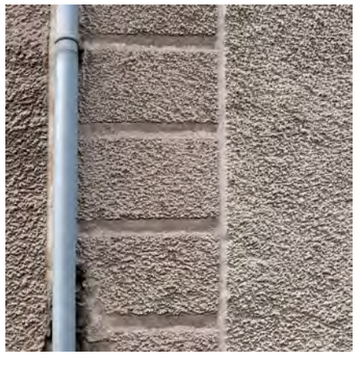

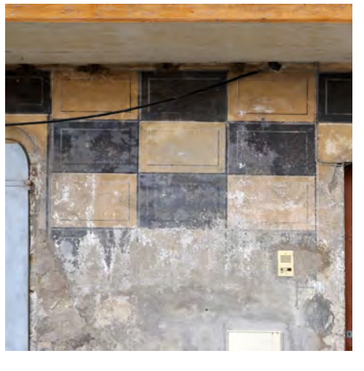

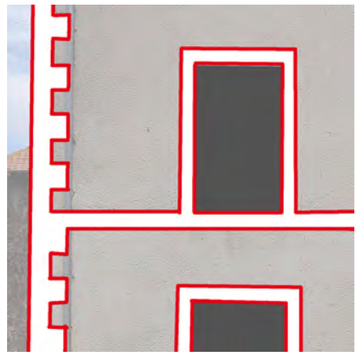

Dessins de façades réguliers, "réels" et simulés.

Exemples de décors simulés, peints (badigeons en trompe-l'œil) ou en relief…

Décors peints de type "art populaire"

Celui du haut détruit, cliché 2016 et d'après carte postale AD du Puy de Dôme.

À gauche relevé en 2017. La coloration bleue est de fait assez rare (ce qu'on interprète comme bleu est souvent un gris décoloré).

03.01. **Patrimoine : les matériaux**

Le métal

Le métal est présent dans le second-œuvre depuis le Moyen-Âge, beaucoup moins comme élément de structure.

Les portes de St Cerneuf, comme celles de nombreux édifices anciens, sont munies de pentures décoratives en métal forgé, qui ont également pour objet de renforcer la porte.

Le métal (forgé ou en fonte moulée) apparaît comme élément secondaire sur les portes de la fin XIXe au début du XXe. Il a été surtout largement utilisé pour les gardes-corps de balcon (également en métal forgé ou fonte) et les portails, et quelques structures secondaires.

On rencontre de rares exemples de poutre métallique utilisée à la fois comme élément de structure et de décor, caractéristique de l'architecture rationaliste.

Il a existé jusqu'à la fin du XXe siècle une structure entièrement métallique située près de la mairie, de type halle parapluie, abritant un lavoir.

Des vestiges de ce petit édifice disparu semblent avoir été réutilisés par divers particuliers.

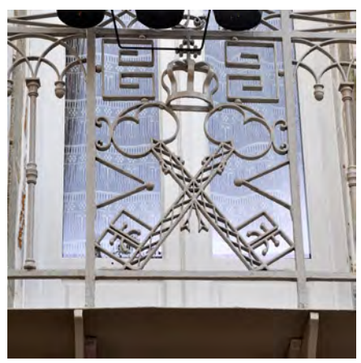
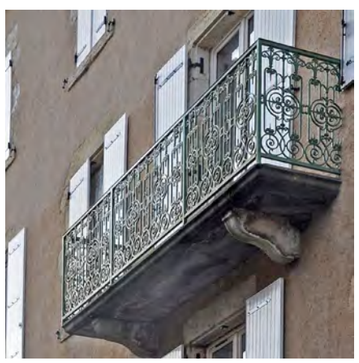

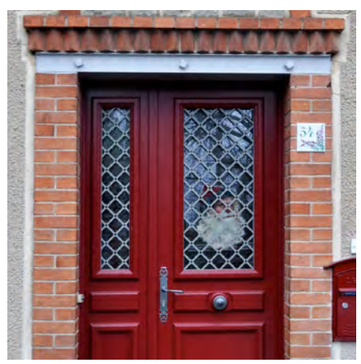

03.01. **Patrimoine : les matériaux**

Les matériaux de couverture : une dominante "rouge terre cuite"

D'une manière générale, les toits de Billom présentent une "unité rouge" depuis les points hauts entourant la ville, ce qui laisse supposer une unité de matériau. La tuile canal est le matériau emblématique de cette partie de l'Auvergne, mais a reculé à partir du début XXe.

Cette unité provient en fait de l'assemblage d'une diversité de matériaux de teintes très voisines, tous plus ou moins de couleur "rouge terre cuite".

Des tuiles de tous types (mécanique grand moule, romane, parfois d'autres régions comme les pannes du nord de la France ou d'Alsace) ont en effet parfois été utilisées en remplacement de la tuile canal, ou sur des édifices neufs, tirant la palette des toits du vieux rose au rouge orangé.

03.01. Patrimoine : les matériaux

Les matériaux de couverture : la tuile canal, ou creuse.

La tuile creuse, dite tuile "canal" ou "ronde", est avant la seconde moitié du XIXème siècle le matériau de couverture dominant. Les vieux artisans la nomment parfois "tige de botte". Elle ne doit surtout pas être confondue avec la "tuile romane", qui est une tuile mécanique grand moule présentant une ondulation.

Ce matériau qui est "identitaire" de la Basse-Auvergne, a régressé, contrairement à d'autres régions où règne cette tuile. Les causes en sont multiples : la tuile traditionnelle ancienne n'était pas très qualitative (elle était plus ou moins bien cuite), elle était posée par les maçons et non par des couvreurs, et la culture s'en est perdue sous l'influence de produits industriels de pose rapide (tous types de tuiles à emboîtement).

On est passé d'un matériau standard universel et intemporel à des produits aux profils et dessins spécifiques, qui ne sont plus ré-assortissables au bout de quelques années…

La tuile canal est dite parfois "gironnée", elle est de plan trapézoïdal, sa longueur s'établit entre 37 et 39 cm, sa largeur est de 15/18cm, son rayon de 6 cm en partie large). Elle est posée sur des pentes assez faibles (20 à 30°), ce qui explique que les toitures de Billom sont en fait seulement vues depuis des points élevés. Contrairement aux tuiles mécaniques, elle permet de couvrir des surfaces plus ou moins trapézoïdales (en jouant sur l'écartement lors de la pose)

Ce type de tuile est également utilisé pour la confection des corniches "génoises", importées d'Italie à partir du XVIe siècle. Ce type de corniche peut être uniquement composé de tuiles (3 rangs de tuiles) parfois combinées à des briques ou des tuiles plates. On notera à Billom l'absence de génoises en pignon ou pour décorer des frontons, fréquentes dans les Limagnes du Sud.

Elle est également utilisée pour des couronnements de murs.

D'autres types de corniche (minoritaires) existent à Billom, comme la corniche à profil en doucine (parfois en talon) généralement en pierre de lave (mais aussi en granit ou en arkose) et les corniches composées d'éléments modulaires en terre cuite.

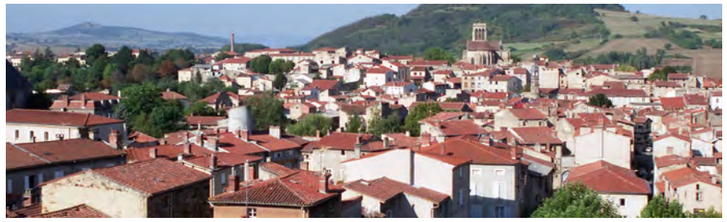

Toits de Billom (en haut 1999, avec accord du propriétaire) : il est parfois assez difficile de distinguer la tuile canal pure de ses avatars.

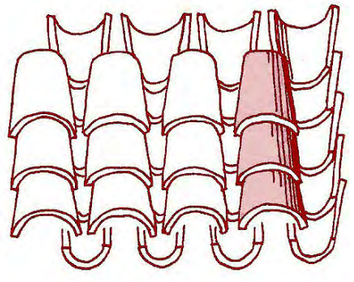

Corniches, dites "génoises". Ci-contre schéma de principe d'une génoise simple, d'après Doyon & Hubrecht (voir bibliographie)

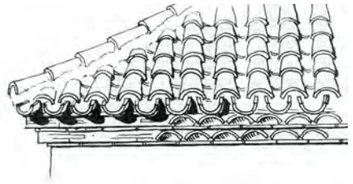

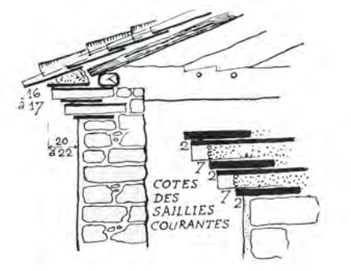

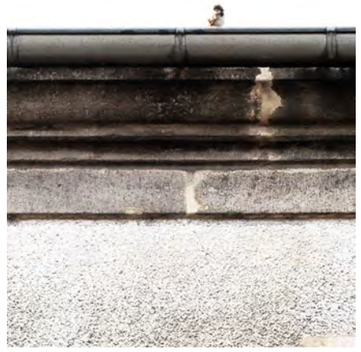

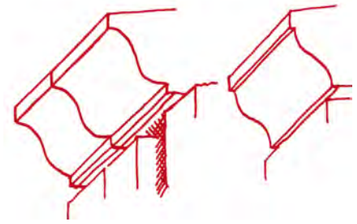

Corniche en doucine (schéma montrant les profils en doucine et talon). Ce type de corniche a été fabriqué en série par les carriers de Volvic.

Corniche "mixte" (pierre + modillons de terre cuite + briques) ou en modillons + briques.

03.01. Patrimoine : les matériaux

Les autres matériaux de couverture

La tuile mécanique grand moule

Invention du milieu du XIXe siècle, la tuile mécanique grand moule est une tuile plate de grand format, comportant un emboîtement permettant une pose rapide. Elle autorise des pentes moyenne à forte.

Elle s'accompagne d'éléments décoratifs (tuiles à rabat ornées, épis de faitage, éléments de faîtage…). Son inconvénient apparaît lorsque elle remplace la tuile canal : de module constant, elle ne s'accommode pas de surfaces en trapèze, qui nécessitent alors des débords irréguliers et une zinguerie inésthétique.

La tuile romane

C'est une sorte d'hybridation moderne de la tuile canal et de la tuile mécanique.

Elle présente une onde plus ou moins marquée qui peut faire plus ou moins illusion. Ses inconvénients sont le recours à la zinguerie dans les géométries trapézoïdales.

Elle s'accompagne toujours de tuiles "à rabat" en rive, d'allure pavillonnaire, qui desservent souvent les architectures traditionnelles.

Autres tuiles "régionalistes"

Des tuiles de terre cuite originaires d'autres régions (Alsace, Picardie…) présentant une ondulation (en général peu marquée) ont souvent été mises en œuvre en Auvergne dans les années 1970-1980. Ce sont des tuile directionnelles, dont le profil est destiné à s'adapter aux vents dominants.

Leur présence est très faible à Billom. Elles posent les mêmes problèmes en cas d'emprises trapézoïdales et nécessitent de la zinguerie.

On relèvera l'absence de tuiles teintées.

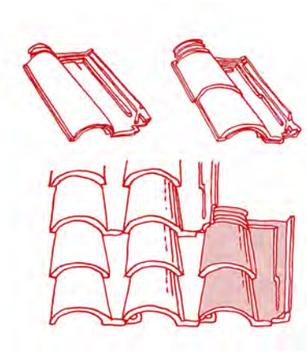

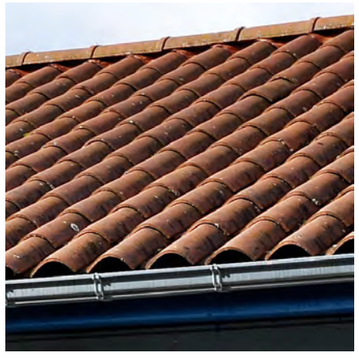

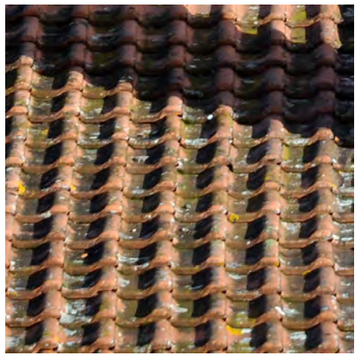

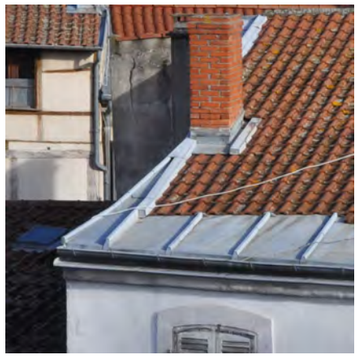

On peut relever de manière ponctuelle l'utilisation de tuiles plus ou moins ondulées, en général d'autres régions. Leur principal inconvénient est encore une fois le recours à des pans de métal pour régler la question du trapèze…

Il existe divers modèles de tuile "mécanique" grand moule (ce qui peut se révéler un inconvénient en cas de travaux, si les modèles ont disparu).

La tuile romane et ses inconvénients : la rive en tuiles à rabat et la zinguerie (cliché en Basse-Limagne). Cette question se pose de manière identique avec la tuile mécanique "grand moule"

● cliché ne provenant pas de Billom

03.01. **Patrimoine : les matériaux**

Les matériaux de couverture ponctuels ou minoritaires-

Autres types de tuiles (anciennes)

Il semble qu'aient existé quelques toitures anciennes à petites tuiles sur forte pente (de type bourbonnais), mais elles demeurent une exception. Une seule existe encore. L'église St-Cerneuf actuelle est couverte ainsi, sans que ce procédé soit historiquement avéré.

Il existe également ponctuellement quelques toitures d'éléments secondaires, couverts des tuiles plates en forme d'écaille (parfois vernissées).

L'ardoise

C'est un matériau minoritaire mais qui apparaît sur des éléments bâtis ou restaurés fortement au XIXe siècle : la Mairie, le Collège et quelques villas se voulant importantes.

Il s'agit vraisemblablement d'ardoise d'Angers. Ce type de toiture n'a pas connu de développement sur le site.

Matériaux précaires

Ils semblent être restés très peu répandus : il s'agit en général de plaques ondulées, teintées ou non, et qui pourraient contenir de l'amiante. La question de leur remplacement est posée.

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Notes sur les typologies :généralités

L'identification des typologies a pour objet d'adapter la règle à son support : va-t-on "traiter" de la même manière un édifice d'origine médiévale et une villa des années 1940, du point de vue des matériaux, des couleurs ou des textures ? Les finitions sont rarement les mêmes selon les périodes : certaines ouvertures s'accommoderont de menuiseries à peine visibles, d'autres vont réclamer un menuisage particulier (dessin, sections…).

La stabilité de la forme urbaine de Billom indique que l'évolution naturelle du bâti s'est effectuée sous forme de reconstructions et adaptations en général partielles : dans ce type de site, le renouvellement par substitution complète est assez peu répandu avant la période moderne.

La plupart des architectures se sont en effet " métissées" avec des apports de périodes (ou de typologies) successives (et continuent de l'être). Certaines ont perduré au-delà de leur période de référence (comme les types médiévaux ou classiques).

Les métissages peuvent être parfois étonnants, comme le domaine de la Recluse, qui combine le classicisme avec une sorte de typologie balnéaire influencée par l'Art-Nouveau…

Dans le centre historique de Billom, un grand nombre de constructions présentent des bases plus anciennes que leurs dispositions actuelles.

De même, les travaux de la fin du XIXe et du début XXe ont doté toutes sortes d'architectures de caractéristiques "éclectiques" . Les travaux du XXe finissant ont parcontre fait pencher la balance vers des compositions destructurées proche du monde rural…

L'indentification des caractéristiques typologiques d'une architecture ne constitue pas une invitation à la prendre pour modèle.

Les images d'illustration qui suivent n'entraînent pas approbation des traitements architecturaux représentés (menuiseries et enduits).

Les typologies "dominantes" ou les combinaisons de typologies sont repérées bâtiment par bâtiment **sur le plan de patrimoine**. Ce plan (distinct du Plan de protection ou PVAP) établit un classement qualitatif des constructions. Toutes celles qui ne sont pas indiquées en gris ont vocation à être protégées.

Exemples (voir les codes ci-contre) :

Cl/NCt base A = ancienne	classique, refait néoclassique tardif, sur base
Ec/Rat (+Mo) =	Éclectique et rationaliste, modernisé.
A/Ru =	Ancien devenu rural

A	ancien (en général, antérieur XVIIe siècle)
Cl	classique (du début XVIIe au début XIXe)
NC	néoclassique (du début à la fin XIXe)
NCt	néoclassique tardif (parfois métissé éclectique, fin XIXe début XXe (voir aussi Tr : traditionnel)
Ec	éclectique (historiciste ou à tendance rationaliste)
Rat	rationaliste (parfois avec influences éclectiques)
Tr	immeuble billomois traditionnel
Ru	rural
Mo	moderne (AD : influence Art-Déco)

La mention (Ut) concerne les locaux sans fonction d'habitat (dépôts, garages, annexes…)

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Méthode suivie pour relever les typologies

La notation employée relève la typologie dominante (à-plat de couleur), mentionne si nécessaire une survivance plus ancienne (comme l'existence d'une structure antérieure) et éventuellement les apports significatifs des périodes postérieures (comme de fortes modernisations). Ces typologies secondaires sont présentées sous forme de pastilles circulaires.

Trois typologies sont voisines mais distinctes : les classiques tardifs **Cl** (souvent mâtinés de néoclassique) du début XIXe, les néoclassiques "purs" **NC** du milieu XIXe et les néoclassiques tardifs de la fin de la période **NCt**, qui peut s'étendre jusqu'au début XXe.

Typologies architecturales locales

- principale (bâtiment cerné)
- secondaire : apports antérieurs ou postérieurs (cercle)

A **Ancien** *(du Moyen-âge au début XVIIe siècle)*

Cl **Classique** *(du XVIIe siècle à début XIXe siècle)*

NC **Néoclassique** *(du début XIXe siècle à fin XIXe siècle)*

NCt **Néoclassique tardif** *(de fin XIXe siècle à début XXe siècle)*

Ec **Éclectique** *(relecture historique des styles, fin XIXe)*

Rat **Rationaliste** *(des années 1890 à 1920, utilisation de brique)*

Mo **Moderne** *(tous modernes confondus)*

Tr **Traditionnel** *(usage de matériaux locaux, types "billlomois")*

Ru **Rural** *(habitat ou éléments tels que pigeonniers, granges…)*

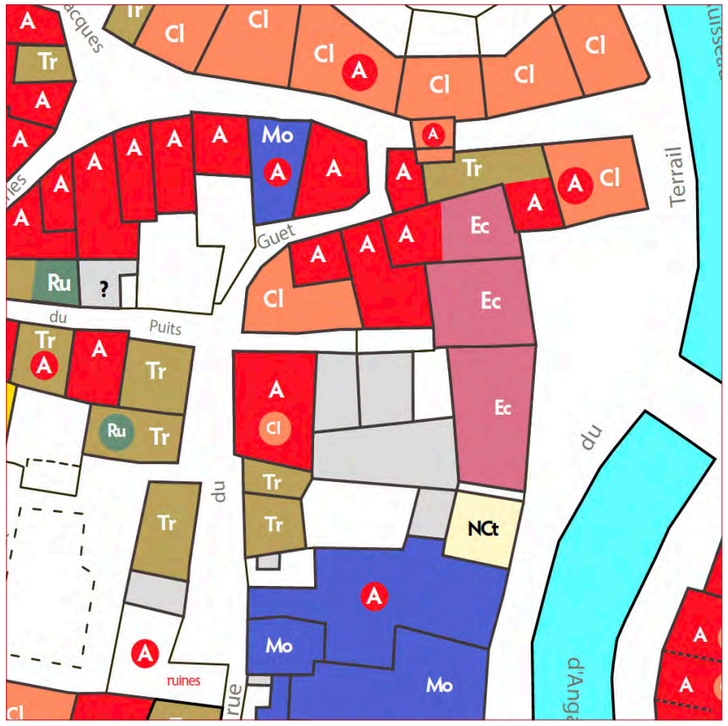

Extrait du plan des typologies

Ce plan a vocation à orienter les prestations architecturales envisagées à la spécificité des bâtiments.

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

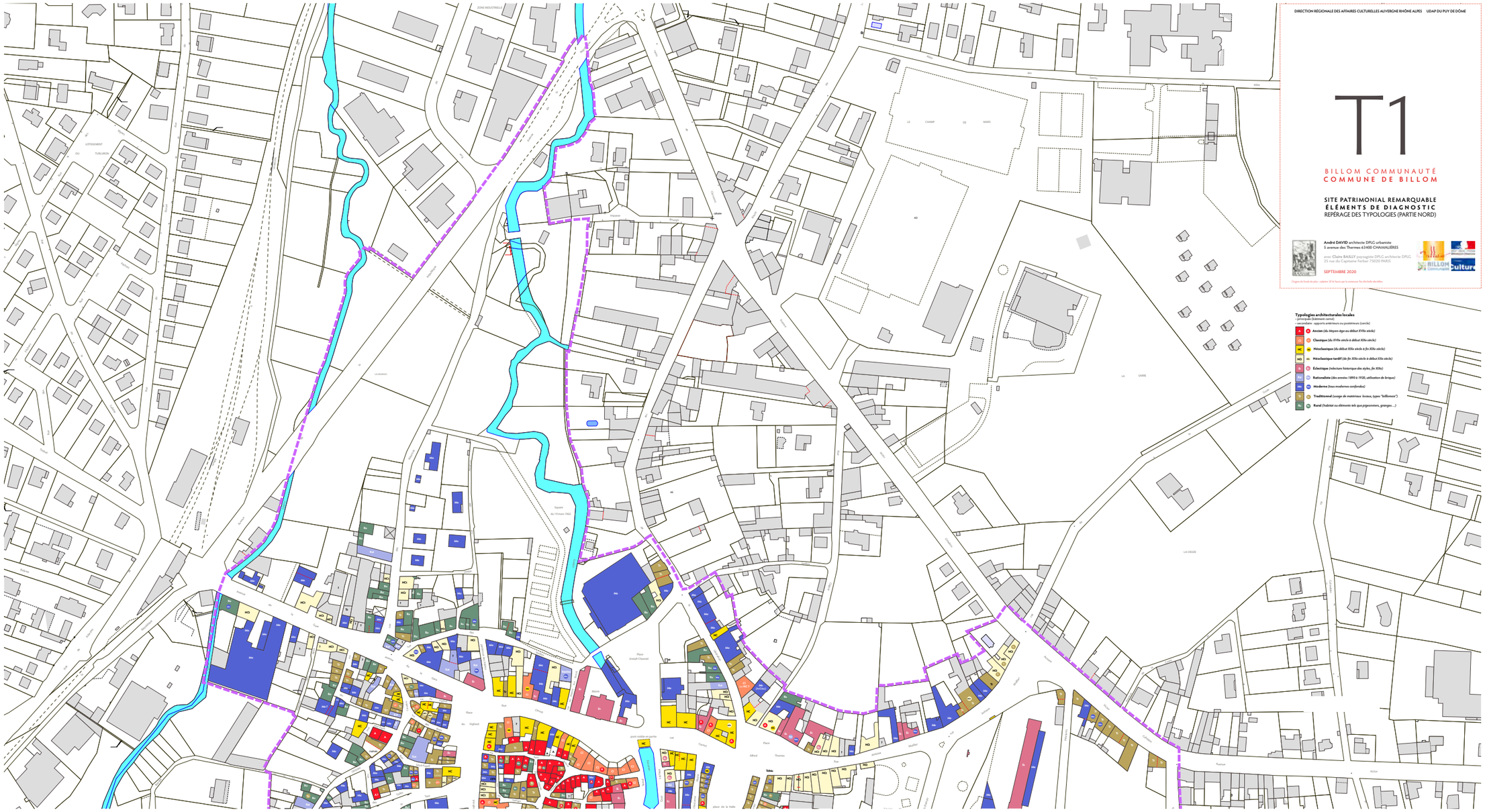

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

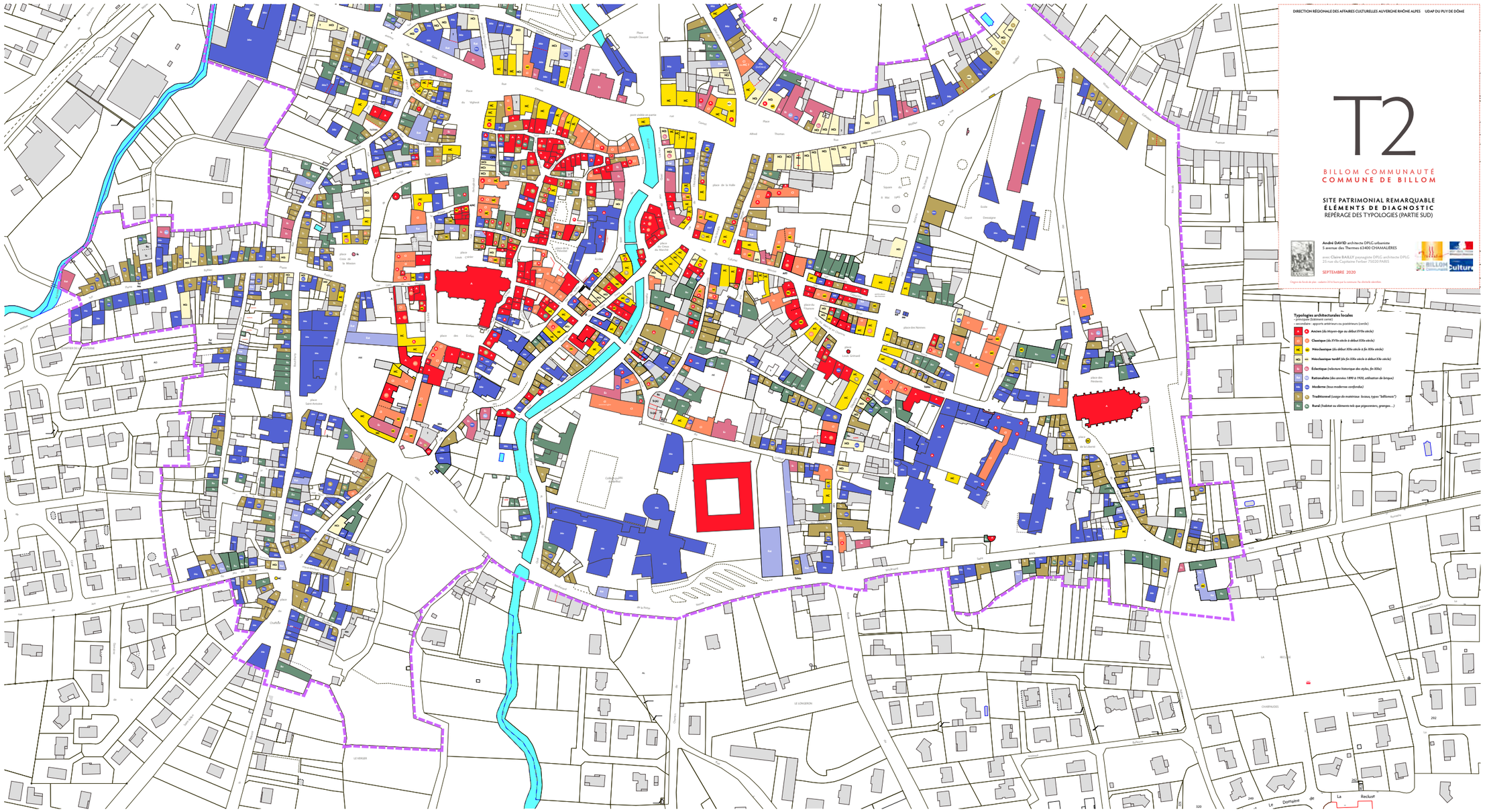

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les types anciens. (A)

On a regroupé sous cette rubrique l'ensemble des constructions (ou parties de constructions) antérieures à la période classique (courant XVIIe et XVIIIe), comprenant pêle-mêle les types "médiévaux" et "renaissance". La renaissance est ici toutefois plutôt à considérer comme une prolongation du moyen-âge plus qu'un recours aux styles issus de "l'antiquité classique", au sens des traités italiens de l'époque… Ainsi de nombreuses maisons en pan de bois, ou dotées de croisées moulurées, d'allure médiévale, qu'on daterait du XIVe ou XVe siècle remontent-elles "seulement" au XVIe… Une seule maison semble pouvoir être datée du XIVe et aucune ne présente de dispositions antérieures.

La typologie "ancienne" concerne parfois de simples maçonneries (conservées et retraitées à des périodes ultérieures). On notera ainsi que de nombreux bâtiments sont "de base ancienne" (identifiés comme tels par un détail constructif , un fragment, ou l'aspect de cette maçonnerie) et ont connu ensuite une mise en forme relevant d'une autre typologie (comme les traditionnels ou néoclassiques).

Les constructions en maçonnerie de pierre
D'une manière générale, les maçonneries anciennes sont majoritairement constituées de moellons d'arkose et l'utilisation de lave (andésite) est nettement plus rare, réservée à certains éléments (comme les moulurations, plus rarement des appareillages). De nombreux arcs (vraisemblablement de boutique) au tracé "en anse de panier" nous sont parvenus : ils présentent divers types de moulure, dont le cavet ou le chanfrein (le plus courant). Les décors sculptés ne sont pas exubérants sur les édifices civils, guère plus sur les édifices religieux…

Les aspects d'enduit véritablement anciens ne sont pas documentés. Aucun décor ajouté, même fragmentaire, ni aucune représentation antérieure au millieu du XIXe siècle, n'ont été identifiés.

Un nombre important de croisées (avec un remplage formé de meneaux et traverses), en pierre comme en bois, nous sont parvenues. Beaucoup ont été mutilées (croisée remplacée par des ouvrants à la française).

Les toitures
La plupart des toitures ont été renouvelées aux périodes ultérieures. On peut penser qu'elles aient été réalisées de manière générale en tuile canal, sur des pentes faibles. Mais on n'en a pas la certitude absolue.

Les images de l'Armorial de Revel indiquent ce matériau pour d'autres sites de Limagne (rappelons que Billom n'a pas eu le temps d'être représentée, avec l'abandon des travaux de l'Armorial à la fin du XVe siècle).

Une seule toiture à forte pente, couverte en petites tuiles plates (de type bourbonnais, comme à Thiers ou Châteldon) existe encore (rue St-Loup). En existait-il d'autres ? aucun indice ne permet de trancher.

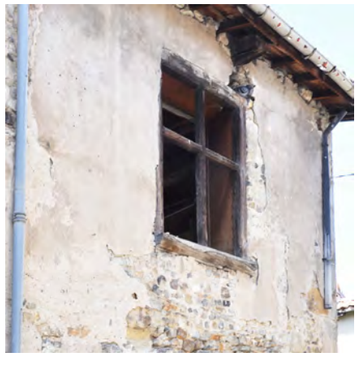

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les types anciens. (A)

Les bâtiments en pans de bois ou "colombage"
Ils remontent le plus souvent seulement au XVIe siècle, d'après des études dendrochronologiques menées par l'Inventaire Auvergne dans les années 2000.

Leur aspect d'origine est vraisemblablement enduit : les assemblages qui ont subsisté sont en effet peu élaborés, et de nombreux encorbellements ont été arasés, et remplacés par des assemblages uniquement fonctionnels. L'ensemble devait être réunifié par un enduit. Toutefois, il est possible que quelques pans de bois exceptionnellement traités de manière "graphique" aient pu rester non enduits.

Ce domaine reste celui de l'incertitude, mais pratiquement jusqu'au XXe siècle, les pans de bois ont été enduits de manière constante. On rappellera que l'armorial de Revel (fin du XVe siècle) assez précis quant à la représentation de l'architecture, ne montre aucun de pan de bois visible sur les sites régionaux du Puy de Dôme.

Cette question est intrigante, et a fait l'objet de considérations plus loin.

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les types classiques. (Cl)

Il s'agit d'une strate architecturale qui a laissé des témoignages isolés et peu d'ensembles : les vestiges des anciens enclos conventuels qui s'échelonnent de la fin du XVIe siècle au XVIIIe en font partie.

Les vestiges XVIIe (une sorte de renaissance tardive), sont rares (mais existent). le parc XVIIIe est plus important. Ils semblent avoir perduré jusqu'au début du XIXe siècle, notamment dans les architectures populaires.

Ils sont parfois difficiles à déceler de leurs imitations postérieures.

Une assez large part des éléments qualifiés de "classiques" semble avoir incorporé des maçonneries plus anciennes.

La régularité des façades devient la norme : les ouvertures sont réparties selon des axes verticaux, la symétrie selon un axe central apparaît.

Des détails de finition caractéristiques apparaissent : portes avec imposte cintrée, linteaux de fenêtres droits ou en arcs segmentaires, (ces derniers parfois délardés). Les encadrements et les chaînes d'angle sont droits et non en harpe. De rares éléments de décor sculpté nous sont parvenus : comme par exemple les masques grotesques de la rue Notre-Dame, en pierre de lave, dont on ignore la fonction originelle.

L'aspect général devait être enduit, de manière à mettre en valeur le dessin découlant de la mise en œuvre des modénatures. On remarque l'arrivée épisodique de la lave en complément de l'arkose. Ces parties en pierre étaient-elles peintes ? La question reste ouverte.

L'aspect des toitures est difficile à trancher : dans l'ensemble, ces bâtiments ont vu leur toiture renouvelée au XIXe siècle. Il se peut qu'elles aient été refaites à l'identique. La tuile canal semble le matériau principal et peu d'ardoise, celle-ci étant plutôt caractéristique du XIXe, ou réservée à des bâtiments exceptionnels (comme la chapelle du Collège).

Il n'existe pas de combles élaborés avec lucarnes, par exemple.

La fenêtre ouvrante à la française se généralise. Elle est en général à petits bois, avec des volets intérieurs. De nombreux remplacements ont eu lieu par la suite, avec la généralisation des grands carreaux (2x3 ou 2x4) et la pose de persiennes à lames ou volets pleins extérieurs.

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les types néoclassiques. (NC)

Le néoclassicisme du XIXe siècle est un mouvement architectural qui a profondément marqué l'Auvergne, mais qui a été un peu méprisé : jugé trop austère (la pierre de lave en accroît l'effet), avec des façades évoquant celles des "maisons de maître". Ce côté "bourgeois" sérieux a pu jouer dans cette vision dévalorisante : c'est une architecture qui se veut "savante" et non populaire ni rustique.

En industrialisant la plupart des composants de l'architecture néoclassique, les carriers de Volvic ont contribué à la répandre sur une aire assez importante, sans pour autant que les modèles en soient complètement figés. Toutefois les "grands" architectes néoclassiques actifs en Auvergne (comme les Ledru) ne sont pas intervenus sur le site de Billom.

Métissé avec l'éclectisme de la seconde partie du XIXe siècle, ce mouvement ne s'éteint définitivement qu'au début du XXe siècle.

Les compositions restent classiques, avec au moins 3 travées axées (jusqu'à 5 ou 6, voire 7 possibles…). La porte d'entrée est en général au centre de la composition. Des bandeaux de pierre en saillie qui courent sur toute la façade soulignent le bas des fenêtres (ce procédé est repris par les décors peints sous forme de badigeons).

Le second-œuvre (menuiseries et fermetures, balcons…) est simple mais assez détaillé. Les balcons peuvent être sur des consoles de pierre, ornées ou non (mais souvent sur des profilés de métal en fin de période). La pierre de lave est utilisée pour le traitement d'éléments de modénature en pierre : comme les corniches à profil en doucine, qui concurrencent les génoises, (et plus tard les modillons de terre cuite).

L'arkose reste prédominante. Les ouvertures (portes) sont parfois marquées d'un entablement droit au dessus du linteau.

Les enduits sont en général blanchis, ou teintés, sans que les gammes d'origine soient connues avec certitude : les enduits "ocrés" souvent invoqués comme modèles, remontent à la période de transition entre le XIXe et le XXe siècle, où apparaissent les pigments chimiques. Les immeubles sans modénature en saillie (comme les encadrements d'ouverture) sont eux particulièrement menacés en cas de changement d'enduit : ils font souvent l'objet de dessins irréguliers très déstructurants.

Il s'agit d'une typologie "régulière", dans laquelle le dessin des ouvrages secondaires (comme les menuiseries et fermetures) est essentiel à la lecture de l'effet général. C'est l'effet de réticulation secondaire des fenêtres qui vient animer un dessin d'une grande sobriété. C'est aussi ce qui fait la fragilité de cette architecture, souvent destructurée uniquement par le changement inapproprié de menuiseries.

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les types "traditionnels" ou néoclassiques tardifs (Tr, NCt)

L'immeuble billomois traditionnel est un type très répandu d'immeuble dans la seconde moitié du XIXe siècle : maison sans doute unifamiliale à deux niveaux, de 1, 2 ou 3 travées, en maçonnerie enduite, encadrements d'ouvertures en pierre (une arkose), appuis de fenêtres en légère saillie, couvert d'un toit de tuiles canal (avec corniche pierre, corniche en génoise de tuiles canal courant XIXe ou corniche en modillons de terre cuite à partir de la fin XIXe).

La typologie architecturale de référence est le néoclassique tardif (ouvertures axées, plus hautes que larges, dont parfois la hauteur décroît selon le niveau, fréquence d'un enduit avec introduction d'un décor de harpes simulées à partir des années 1890-1900…).

On relève parfois la présence d'un balcon à l'étage, avec une ferronnerie plus ou moins ornementale. Ce balcon repose généralement sur des profilés de métal d'allure grêle, plus rarement sur des consoles pierre. Un éventuel emplacement commercial ou artisanal à rez de chaussée dépend de la situation urbaine.

Peu ornés, considérés sans intérêt intrinsèque, ils n'avaient en général pas été repérés par la ZPPAUP. De ce fait, leur évolution a été parfois chaotique : décrépissage systématique jusqu'aux années 1970-1980, enduits rustiques dans les décennies suivantes (détourage des pierres, surépaisseurs…), simplification des menuiseries, substitution de la tuile canal au mieux par de la tuile romane. Leur caractère "néoclassique" est ainsi gommé au profit d'une sorte d'aspect rural ou rustique, voire parfois pavillonnaire.

Ces immeubles sont repérés comme "néoclassiques tardifs" dès lors qu'on y relève une volonté de composition (ils sont parfois difficiles à distinguer des néoclassiques avérés), ou simplement comme "traditionnels" lorsqu'ils présentent des dispositions simplifiées, voire proches de l'architecture rurale (dont on les démarque également parfois avec difficulté).

Ils semblent avoir été "produits" sur une longue période, qui ne s'achève vraiment qu'autour des années 1900/1910 : la brique apparaît alors dans les encadrements, de même que d'autres finitions caractéristiques de la période rationaliste (enduits gros grain ocrés).

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les types ruraux. (Ru)

Le repli "agricole" de Billom des XVIIIe au début XXe siècle, a amené par construction ou réaffectation, un développement de structures à usage agricole : granges, remises, couplées ou non avec de l'habitat, lui-même plus ou moins précaire.

Ce mouvement s'est accompagné de l'introduction des matériaux propres à l'autoconstruction : pisé, brique d'adobe (brique crue), pierres de qualité médiocre, plus rarement galets. Des parois aux matériaux composites apparaissent. Mais les constructions sont en général enduites, même s'il en existe qui ne le sont pas.

Certaines façades d'habitations ont pu être recouvertes et décorées d'un badigeon (mais les échantillons subsistants sont rares, disparates et ne permettent pas d'isoler une tendance). Le décor sculpté est rare, seules quelques agrafes de portes cochères présentant une sorte de motif floral.

Les granges se regroupent parfois en alignements plus ou moins cohérents (surtout dans les faubourgs). Les ouvertures techniques (portes de granges ou portails) présentent de grandes dimensions, et sont systématiquement protégées par des corniches en génoise. La qualité souvent douteuse des maçonneries (parfois d'allure "nougatée") oblige en effet à un grand soin dans la protection des pieds de mur contre le ruissellement des eaux de pluie.

Il s'agit en fait de types ruraux "urbains" en ce sens que l'espace étant limité, l'exploitation prend une forme dense et conforme aux alignements de voirie, au lieu de se déployer au large de manière libre.

Tous ces volumes "utilitaires" sont parfois couplés à ce qui semble des habitations ou du moins présente un aspect d'habitation.

Plusieurs pigeonniers (certains anciens) ont été repérés. Notons que le pigeonnier est un mode de production d'engrais, et qu'il reste un privilège nobiliaire jusqu'à la fin de l'ancien régime. Le début XIXe connaît donc une expansion forte de ces structures. Ils peuvent également comporter d'autres locaux utilitaires.

De nombreux immeubles "civils", y compris en centre ville, présentent en attique des percements circulaires, couplés à une tablette horizontale (en bois ou en pierre), ce qui indique la présence de pigeons.

Le cadastre de 1834 montre d'assez nombreuses maisons présentant un escalier en façade, parallèle à celle-ci. Ce type de représentation correspond le plus souvent à des maisons de vignerons, celles-ci se manifestant par un escalier couvert de tuiles (l'aître), au-dessus de la cave ou du cuvage. Ces typologies semblent avoir disparu en totalité.

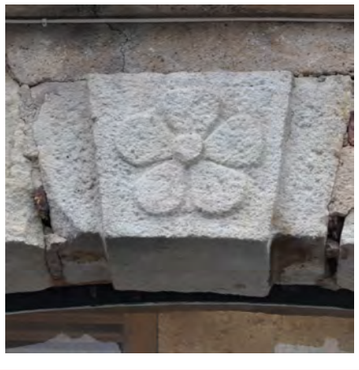

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les types éclectiques. (Ec)

L'architecture de la seconde partie du XIXe va décliner des "styles" divers et variés, Renaissance, classicisme, architectures vernaculaires comme les chalets, ou encore combinant tous les styles à la fois. Ces architectures correspondent généralement au mouvement de développement de quartiers résidentiels ou de la création de villes nouvelles (comme les villes thermales) à partir de la deuxième partie du XIXe siècle.

Peu d'architectures vraiment caractéristiques de cette typologie ont été produites à Billom, à l'exception notable du clocher ("néo-médiéval") de St-Cerneuf, imaginé par Mallay, et de l'Hôtel de Ville de l'architecte Taché.

En son temps couronnée de l'aigle impériale, avec son fronton, ses pavillons latéraux symétriques, ses détails néoclassiques (pilastres ioniques, fenêtres cintrées avec agrafes, entablements…), la Mairie manifeste une ambition très urbaine. Sa façade en lave est l'une des deux ou trois seules du site réalisée avec ce matériau. Ce bâtiment est disposé sur une dilatation de la voirie, faisant office d'espace public.

Ces deux exercices de style sont les seuls témoignages réellement significatifs de l'éclectisme : l'éclectisme ordinaire billomois se laisse mal distinguer de son prédécesseur néoclassique, dont il semble la prolongation. On exceptera le portail monumental de l'hôpital, au fort impact visuel.

Du point de vue des matériaux, cette période introduit de nouvelles pratiques techniques : les enduits ne sont plus affaire de fabrication manuelle, mais de procédés mécaniques.

On projette l'enduit, ce qui permet une diversification des textures (les encadrements et la modénature restant plus lisses). Les dessins de façades sont plus rigoureux, on introduit le contraste fonds soutenu grenu (souvent gris)/modénature claire (lisse). D'innombrables dispositions de ce type ont été mises en œuvre à Billom, aussi bien pour des constructions modestes que des édifices plus importants.

Des immeubles des périodes antérieures sont également traités selon ces procédés (y compris des immeubles en pans de bois).

Les types éclectiques présentent également de nombreux éléments de décor : modénature moulée en ciment-pierre, portes en bois avec éléments décoratifs de ferronnerie ou de fonte moulée…

Ces immeubles font souvent l'objet de menaces de destruction : peu perçus comme patrimoniaux, souvent difficiles à réutiliser, leur disparition paraît souvent plus facile que leur conservation.

Mais c'est en cas de travaux, au niveau des finitions et enduits qu'ils sont le plus menacés : les enduits à grain, les colorations grises ou brunes passent pour être à supprimer.

On supprime aussi presque toujours aussi les compositions, en proposant des aspects maçonnés "rustiques" avec pierres détourées, textures plus ou moins irrégulières et absence d'ordonnance.

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les types rationalistes. (Rat)

Billom devient à la fin du XIXe siècle un site de production de terre cuite, comme dans une grande partie de la Limagne.

Cette industrie va populariser des matériaux spécifiques (qui ne sont pas toujours produits localement) : la brique de structure destinée à rester vue, la tuile mécanique grand moule, et l'ensemble des accessoires qui s'y rapportent (tuiles à rabat ornementales, épis de faîtage…), voire la brique vernissée de couleur.

C'est un mouvement général sur une grande partie du territoire qui va de la seconde moitié du XIXe siècle, jusque vers 1914, corrélatif au développement du réseau ferroviaire et d'industries locales : le mélange de matériaux naturels et industriels.

On commence de constituer des encadrements d'ouverture en brique ou brique et pierre, en remplacement de ceux en bois. Ce procédé permet d'opérer un contraste facile entre le fond clair des parois et les encadrements en brique laissée naturelle, ou en brique teintée brique. Il est en effet souvent d'usage d'unifier les parties en terre cuite par un lait de chaux ou un badigeon teintés brique.

Les pratiques plus rudes de l'architecture industrielle se répandent également, y compris pour l'habitat : les modénatures en brique se détachent sur des maçonneries de pierre laissées brutes. On ignore s'il s'agit d'une volonté esthétique ou une simple économie. Ce type de construction est assez proche de celui des ateliers ou usines qu'on rencontre dans les vallées de la Dore ou de la Durolle. Il va perdurer jusqu'aux années 1930.

Du point de vue des menuiseries, celles-ci tendent vers la simplification, avec des découpages parfois asymétriques. La persienne métallique "accordéon" fait son apparition.

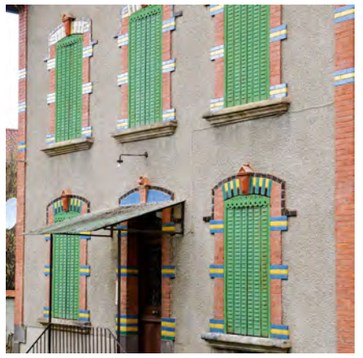

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les "régionalistes modernes" (Mo…)

On peut faire émerger de la production hétérogène du XXe siècle une strate particulière, souvent menacée par des interventions parfois maladroites : les villas d'architecture résidentielle jusqu'aux années 1940/1950. Ce mouvement ne concerne le SPR que de manière ponctuelle.

Il s'agit d'une architecture résidentielle inspirée de celle des villégiatures balnéaires : styles néo-normand, néo-basque, avec un fonds commun de détails d'architecture Art-Déco, et non d'un régionalisme "auvergnat".

Le pignon dissymétrique, ou la demi-croupe en façade, le faux pan de bois, en sont les expressions les plus communes.

On construit avec des matériaux divers, qui sont ensuite dissimulés sous un enduit : moellon de pierre, brique, premiers agglomérés (parfois à base de mâchefer…). Les procédés mécaniques de projection d'enduit permettent plusieurs textures : c'est le temps du "grain d'orge".

Les mises en couleur sont soutenues (gamme des ocres, des bruns, brun-rouge… : c'est aussi le temps des gammes "piémontaises" introduites par les maçons italiens)

La pierre réapparaît, sous forme de matériaux à caractère ornemental (partiellement non régionaux), appareillés en "mosaïque".

Les menuiseries sont simplifiées, parfois avec des découpages spécifiques (redivisions), parfois très fins. La persienne accordéon en métal est prédominante, tandis qu'apparaît le volet roulant en bois pour les baies d'une certaine dimension. Le caisson en est dissimulé dans la paroi.

La menace qui peut peser sur ces éléments est essentiellement liée à leur "amélioration" thermique. Isolations extérieures, menuiseries isolantes en matière plastique ou métal plastifié, volets roulants mal conçus, de même que des ravalements uniformes, effaçant les contrastes, sont de nature à les dénaturer complètement.

03.02. Patrimoine : les typologies architecturales

Les modernes récents (Mo)

Les six premières décennies du XXe siècle ont été peu actives à Billom. Elles n'ont pas produit d'ouvrages particuliers, à l'exception de quelques villas inspirées des architectures résidentielles extérieures au site (mentionnées auparavant), ou des architectures "modernistes".

À partir des années 1970 vont se succéder des vagues de constructions massives, sous forme de lotissements de maisons individuelles, plus rarement d'immeubles, avec une politique d'équipements nouveaux extérieurs au centre.

On remarque une certaine reprise en mains des quartiers anciens, à la fois par des particuliers, ou des offices de logement social. Certains équipements, comme l'Hôpital sont reconstruits en partie. Dans les deux cas, il n'y a pas production d'architecture nouvelle, mais adaptation (plus ou moins poussée) de structures préexistantes.

Si les particuliers se laissent aller à des écritures volontiers "archaïsantes" lorsqu'ils restaurent (en particulier dans les quartiers historiques), en matière d'habitat individuel, le "pavillon" standard règne.

L'architecture publique se veut plus contemporaine, mais prise dans des contraintes économiques, se contente souvent de véhiculer des "tics" rapidement démodés, qui font qu'on est tenté de porter a posteriori un jugement négatif sur certaines opérations, en leur temps appréciées comme "contemporaines".

Les opérations de logements sociaux, la rénovation de l'hôpital, ont ainsi introduit une certaine banalité dans le centre historique. A contrario, l'extension de l'école Guyot Dessaigne peut apparaître comme plus réussie.

#04

Patrimoine : identification, cartographie

04.01. Repérage des qualités patrimoniales

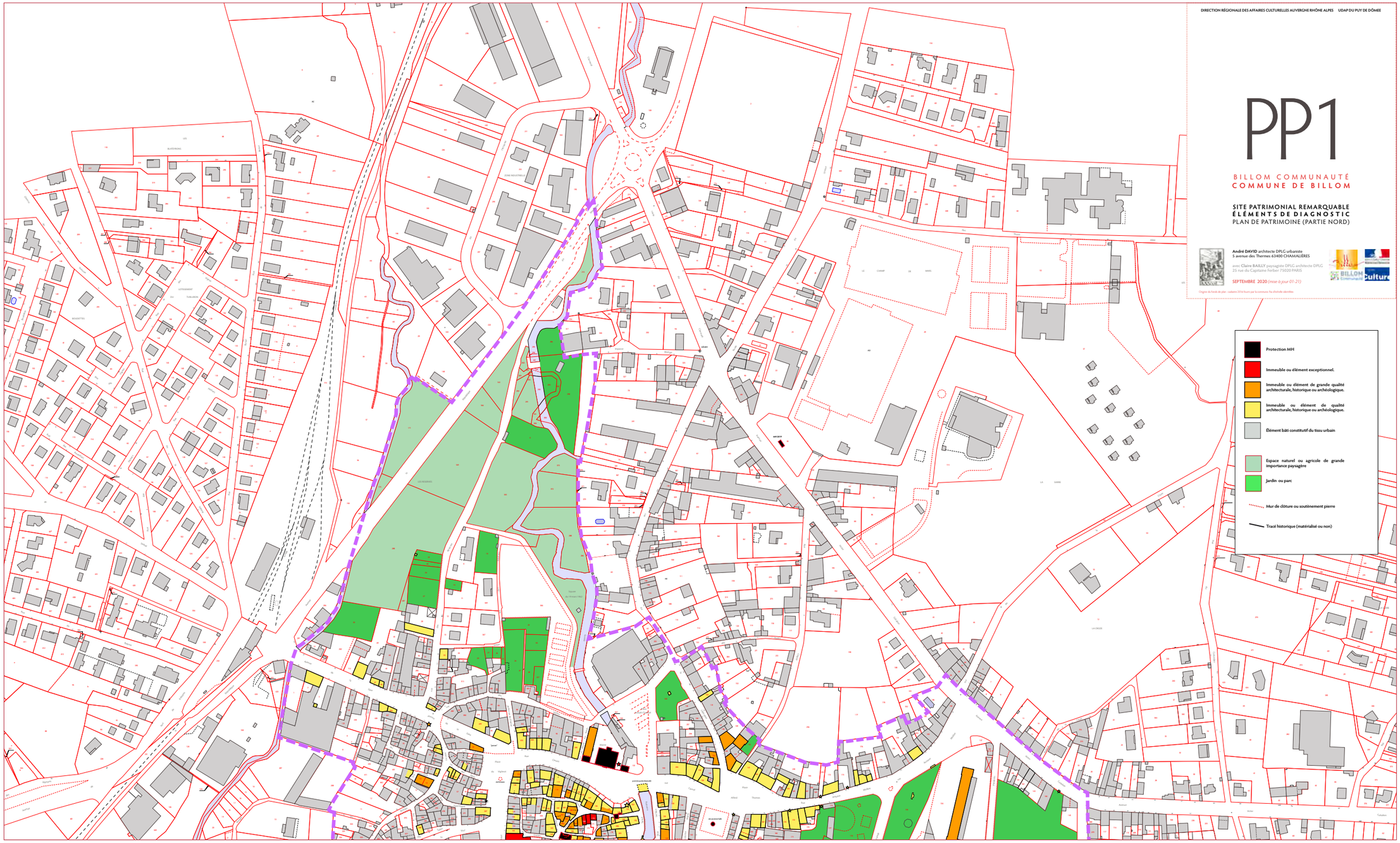

04.01. Repérage des qualités patrimoniales

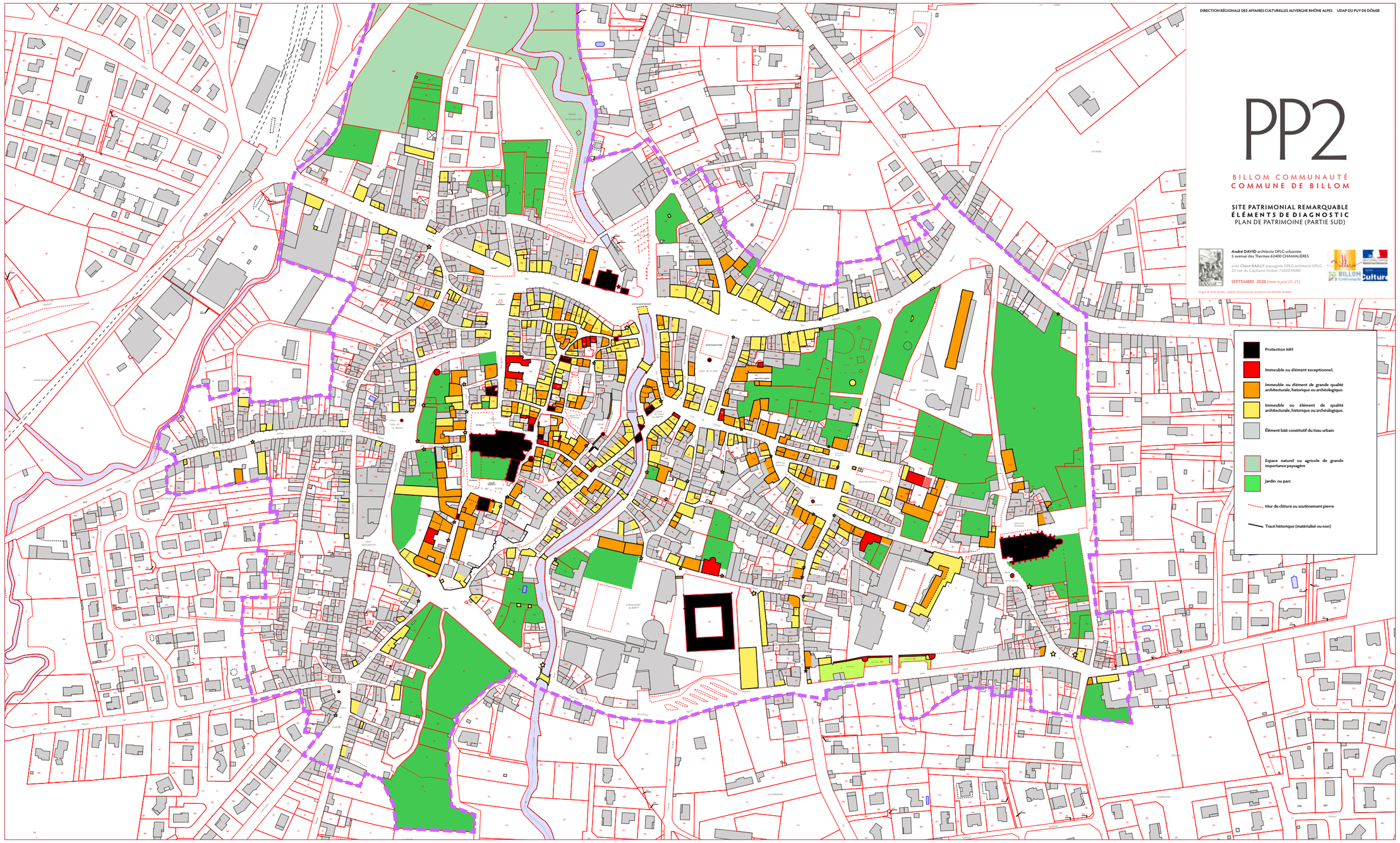

04.01. Repérage des qualités patrimoniales

Établissement d'un répertoire de références

Les différentes références d'éléments "patrimoniaux"ou détails isolés, avec une courte notice, sont portés dans un répertoire, classé par noms de rue.

On notera qu'aucun des éléments déjà recensés en 1999 n'a disparu.

A
rue des **Aires**
place **Alfred Thomas**
rue de l'**Ancien Cimetière**
(impasse Saint Esprit)
rue de l'**Ancienne Mairie**
rue des **Ânes**
rue **Antoine Dischamps**
(square du Huit Mai)
rue **Antoine Moiller**

B
rue du **Beffroi**
rue de **Bongré**
rue des **Boucheries**
rue **Bourrier**

C
rue des **Capucins**
rue **Carnot**
place du **Chaffour**
(impasse du Bonheur)
rue des **Chanoines**
rue **Clapier**
rue du **Collège**
rue du **Colonel Mioche**
rue **Coupat**
rue des **Cours Sainte Marie**
place du **Creux du Marché**
rue **Croix de la Mission**
place de la **Croix de la Mission**
rue de la **Croze**

D-E-F
rue et impasse des **Déportés**
place des **Écoles**
rue de l' **Enfer**
rue de l'**Étezon**
rue de l'**Évêché**
rue du **Faubourg Saint Loup**
(place la Liberté)

G-H
avenue de la **Gare**
rue **George Clémenceau**
rue de la **Gravière**
quai **Grenette**
rue du **Guet**
place et rue de la **Halle**
rue de l'**Horloge**

J-L
rue **Joseph Marret**
quai **Lachaux**
rue **Le Peuple**
rue de la **Libération**
place **Louis Coirier**
place **Louis Grimard**

M-N
rue du **Marché au Chanvre** (
place du Chanvre)
rue du **Marché aux Bœufs**
allée des **Marronniers**
impasse **Mercière**
rue du **Mont Mouchet**
rue des **Moulinets**
rue et place des **Nonnes**
rue **Notre Dame**

P
rue de la **Paille**
rue des **Pélerins**
rue et place des **Pénitents**
rue **Pertuybout**
rue **Pierre Pottier**
boulevard de la **Porte Neuve**
quai de la **Porte Neuve**
petite rue de la **Prévôtat**
place de la **Prévôtat**
rue du **Puits**

R-S
rue des **Réserves**
voie **Romaine**
rue des **Roses**
rue **Saint Benoît**
rue **Saint Cerneuf**
rue **Saint Jacques**
rue **Saint Loup**
boulevard **Saint Roch**
rue **Sous la Prison**

T-V
quai du **Terrail**
rue de la **Tour**
avenue **Victor Cohalion**
place du **Vigheot**

rue **Marché au Chanvre**

place du **Chanvre**

"marché au chanvre" (1834)

Les deux dénominations (place et rue) recouvrent les mêmes références.

n°1
parcelle AK 239
(angle rue des Capucins)
Immeuble ancien**
Immeuble de maçonnerie enduite présentant des ouvertures renaissance dégradées. Refait XIXe, état médiocre. (Sans doute ayant fait partie d'un immeuble unique avec le n°1bis)

n°1bis
parcelle AK 238
(prolongement rue des Ânes)
Immeuble ancien**
Immeuble renaissance (XVIe) remanié XIXe/XXe (enduit gris grenu, encadrement lisses et clairs). Maçonnerie enduite, corniche en génoise. Tourelle d'angle engagée en encorbellement et traces de 2 boutiques (trés mutilées) avec arcade en anse de panier. Dégradé. (Sans doute ayant fait partie d'un immeuble unique avec le n°1)

n°3
parcelle AK 240
(prolongement rue des Ânes, ouvre également rue des Capucins)
Immeuble néoclassique (base classique?)**
Immeuble de maçonnerie enduite de 5 travées axées, avec porte centrale (sans doute XVIIe) . Enduit fin XIXe début XXe (enduit gris grenu, encadrement lisses et clairs), portail avec tympan en batière orné (décor végétal, fréquent à Billom). État moyen. Élévation similaire côté Capucins.

n°5
parcelle AK 251
(angle rue des Ânes)
Immeuble néoclassique *
Immeuble de maçonnerie enduite, sans doute sur base ancienne. Corniche en doucine (pierre de lave). Enduit milieu XXe (gros grain, teinte gris clair).

n°7
parcelle AK 251
(angle)
Immeuble néoclassique *
Immeuble de maçonnerie enduite, sans doute sur base ancienne. Éléments de parties pierre visibles. Enduit milieu XXe (lissé, teinte gris clair).

n°9
parcelle AK 250
Petit immeuble néoclassique *
Immeuble de maçonnerie enduite de 2 travées. Enduit gris fin XIXe, bandeaux filants sous les ouvertures.

Immeuble ancien**
Immeuble vraisemblablement en pan de bois, ave deux encorbellements (consoles bois travaillées au 1er). Rez de chaussée maçonné. Enduit de la fin XIXe/début XXe gris foncé à filets blancs.

rue **Saint Jacques**

"rue Saint Jacques" (1834)

La limite entre la rue St Jacques et la rue des Boucheries a été fixée entre les parcelles AN 484, AN 108 (St Jacques) et AN 483, AN107 (Boucheries)

n°1bis/n°3
parcelle AN 119
partie sur cour
Immeuble ancien*
Immeuble sur cour en maçonnerie enduite à rez de chaussée, en pan de bois à l'étage (remplissages en maçonneries de moellons). Appui de fenêtre d'apparence ancienne. Époque difficile à déterminer de visu.

sn°
parcelle AN 117
(revers du n°39/39bis rue Carnot)
Immeuble ancien*
Immeuble de type traditionnel (maçonnerie enduite, encadrements arkose), avec à rez de chaussée arcade en anse de panier (moulurée en cavet).

n°5
parcelle AN 115
Immeuble ancien*
Immeuble de type traditionnel (maçonnerie brute, encadrements arkose aux niveaux), avec à rez de chaussée arcade en anse de panier et fenêtre en pierre de lave. Ouvertures bricolées à la période moderne.

n°7
parcelle AN 115
Immeuble ancien**
Immeuble de type traditionnel (maçonnerie enduite à l'origine, encadrements arkose), avec à rez de chaussée parties en pierre et grande arcade cintrée. Ouvertures en partie bricolées à la période moderne, restitution soignée de meneaux mais nouvelles ouvertures à encadrement brique déséquilibrant les proportions. Ferronnerie décorative moderne d'allure méditerranéenne.

sn°
parcelle AN 112
(revers du n°33 rue Carnot)
Mur ancien*
Dans la continuité du n°7, mur percé d'une ouverture cintrée ancienne (arkose). Ravalé grossièrement au ciment.

n°9
parcelle AN 392
Immeuble ancien**
Immeuble de type traditionnel (maçonnerie enduite à l'origine, encadrements arkose), avec à rez de chaussée longue poutre ornée d'une accolade. recomposé à l'époque récente. Deuxième niveau brique apparente (sans doute à la place d'un encorbellement raboté). Restitution d'une croisée peu convaincante.

sn°
parcelle AN 110
(revers du n°29 rue Carnot)
Immeuble ancien*
Immeuble de type traditionnel (maçonnerie enduite, encadrements arkose), avec à rez de chaussée arcade en arc segmentaire chanfreinée (XVIIe ?).

sn°
parcelle AN 109
(revers du n°27 rue Carnot)
Immeuble ancien*
Immeuble de type traditionnel (maçonnerie enduite, encadrements arkose et bois), avec à rez de chaussée poutre ancienne. Vestiges d'ouvertures moulurées (XVIIe ?). Restauré un peu grossièrement.

rue **Saint Loup**

n°10
parcelle AI 215
Ancien couvent de Visitandines : bâtiment sur rue*, arcades conservées sur cour, aile Est .**

Hôpital :
Ancien portail sur rue***
Pavillon néoclassique**

Couvent de Visitandines fondé en 1650 : en 1667 existent l'église et l'aile Est, en partie conservée (avec arcades en plein cintre sur piles de forte section, caractéristiques de l'Ordre, assez voisines de celles de Riom). Après 1793 converti en hôpital avec ajout de bâtiments et d'un porche monumental néoclassique en lave. Très altéré. La fontaine de 1807 mentionnée par l'Inventaire Général en 1990 n'a pas été vue. Les fortifications de la ville mentionnées u boulevard St-Roch font partie de la parcelle cadastrale (voir cette référence).

Fortement remanié après 1983 (?), avec ajouts de bâtiments et structures, et une perte générale de lisibilité.

1. Bâtiment sur rue, avec tourelle, d'origine ancienne, très fortement remanié et altéré (encadrements d'ouvertures très modifiés). La chapelle y était située. Menuiseries et fermetures inadaptées.

2. Portail monumental en lave. Période néoclassique. A perdu sa fonction par construction d'un bâtiment sur la partie de cour formant accès..

3. Restes du couvent de Visitandines : cour à arcades et aile de cloître, construction de maçonnerie enduite avec arcs et piles en lave. Arcades murées avec menuiseries modernes et matériaux divers (brique et enduit). Aile de cloître masquée par bâtiment moderne sans caractère. Le bâtiment proprement dit a été repercé de nouvelles ouvertures. Excroissance en façade façon années 1980.

4. Petit pavillon néoclassique situé en limite de la cour primitive et dans l'axe de celle-ci. Maçonnerie enduite corniche et encadrements arkose, 3 arcades étroites et cintrées. Restauré de manière correcte.

Ci-contre de haut en bas : situation en 1950 avant altérations (d'après 2 clichés Inventaire Général Choplain & Maston, archives hospitalières), **situation vers 1990** (d'après cliché Inventaire Général Choplain & Maston), **en bas situation en 1998** (doc. pers.)

Façade Est de l'aile Est. Le dernier niveau procède d'une surélévation (situation 2017).

En haut, situation vers 1990 (d'après cliché Inventaire Général Choplain & Maston), **en bas 2017.**

Fontaine datée 1807, vers 1990 (d'après cliché Inventaire Général Choplain & Maston), **élément non repéré en 2017.**

04.01. Repérage des qualités patrimoniales

«Empreinte patrimoniales»

Document indicatif (se reporter aux plans de patrimoine).

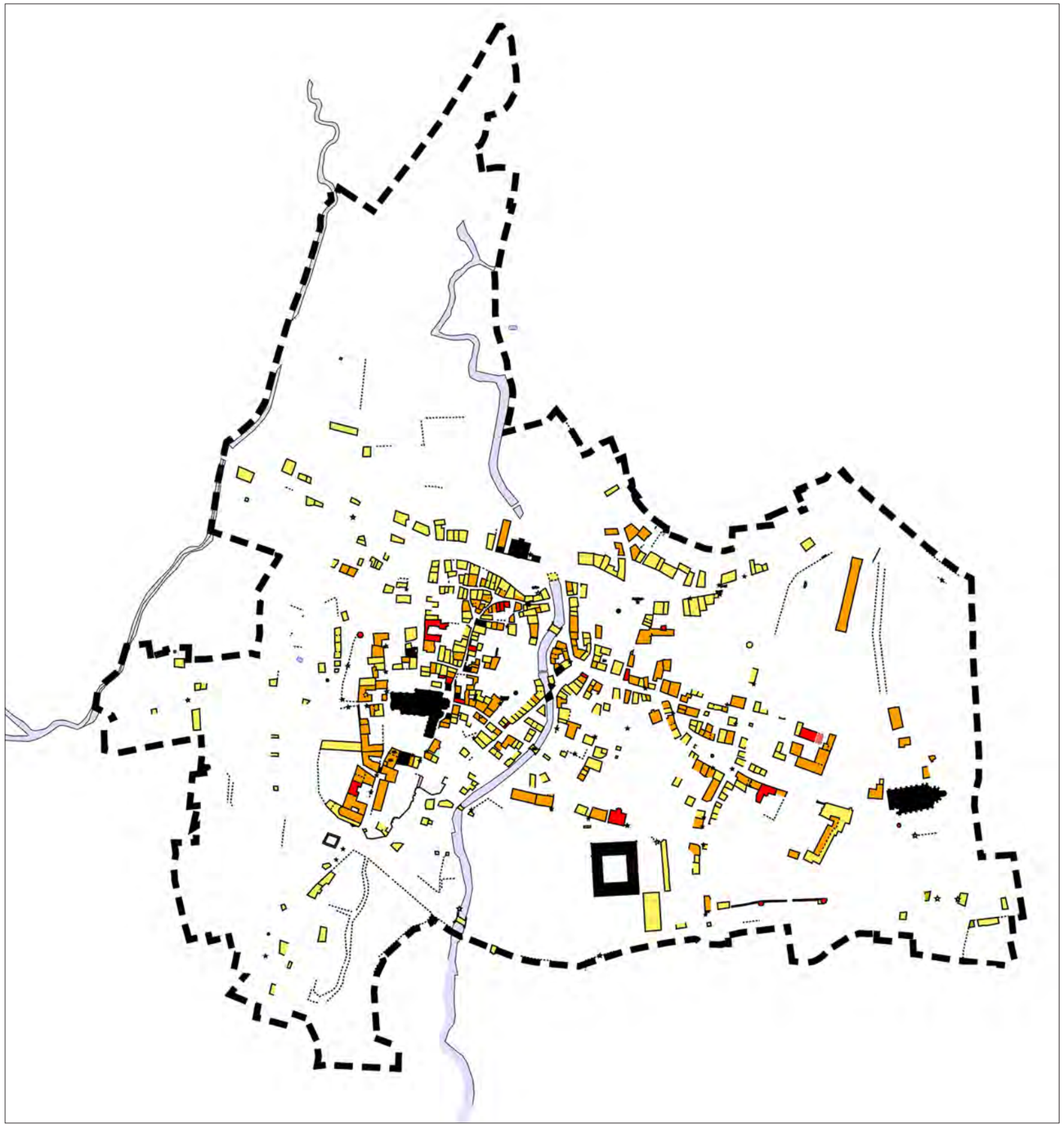

04.02. Les monuments historiques protégés

Avertissement

En 2020, Billom est doté de 25 protections au titre des MH (8 classés et 17 inscrits), dont une extérieure au périmètre du SPR.

Ces protections ont été effectuées de 1862 (St-Cerneuf) à 2002 (ancien collège des Jésuites) pour l'aire du SPR et 2019 pour l'extérieur.

En 1913 (Loi sur les MH) , seuls deux éléments sont protégés (l'église St Cerneuf et le Beffroi).

Un certain nombre de ces éléments appartiennent à la commune : les 2 églises avec un important mobilier, l'ancien Tribunal, le Beffroi, l'Hôtel de Ville, les fontaines…

Les différents édifices protégés sont évoqués ci-après dans l'ordre chronologique de leur protection.

Les protections distinctes portant sur un même ensemble bâti ont été regroupées.

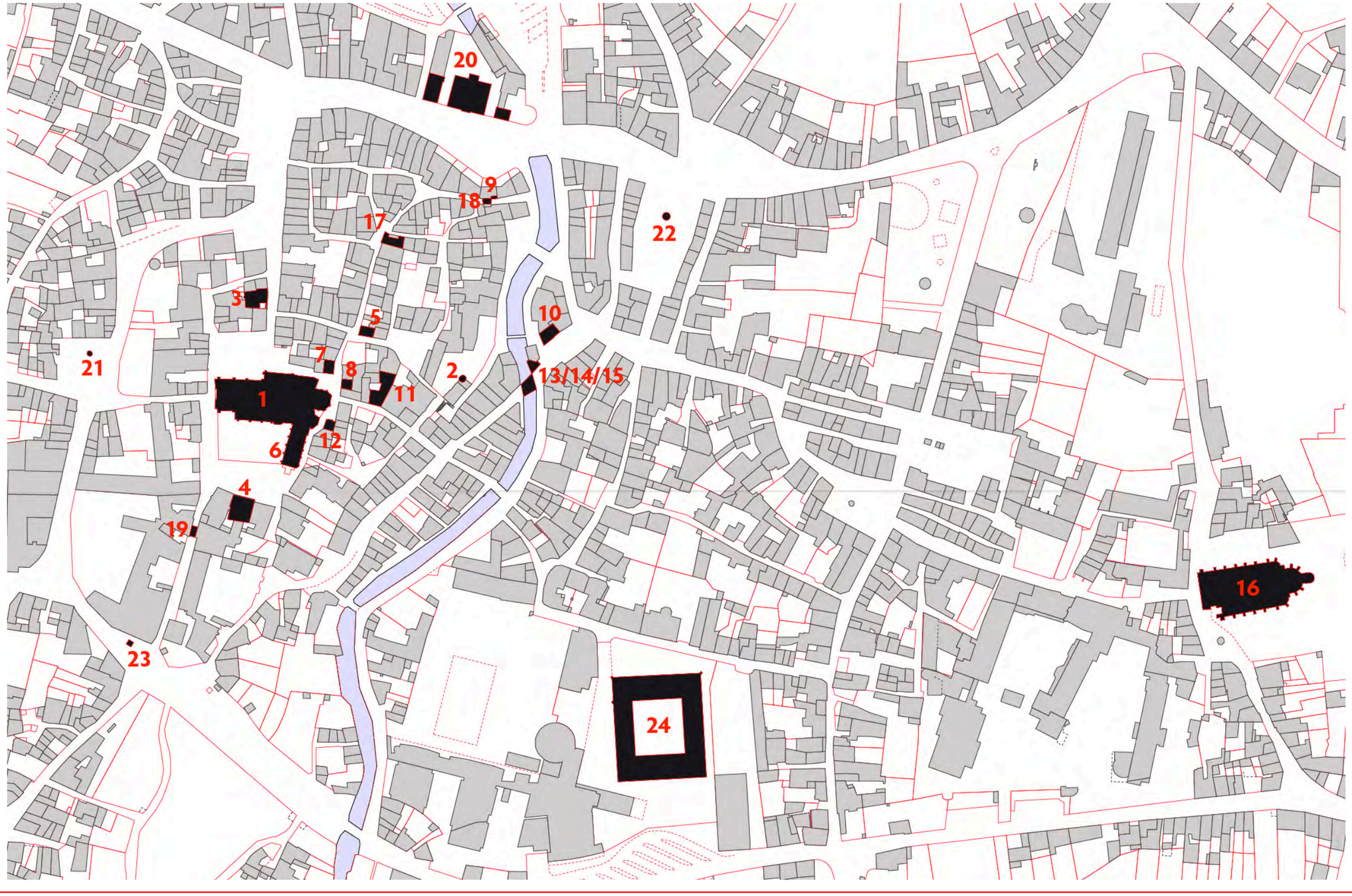

04.02. Les monuments historiques protégés

1. L'église Saint Cerneuf
Classement par la liste de 1862

Il s'agit d'un édifice composite et complexe, qui a pris sa physionomie actuelle lors des restaurations menées par Mallay dans le courant du XIXème siècle. Elle conservait une relique dite "du Précieux-Sang" qui a fait jusqu'à la Révolution l'objet d'un pèlerinage assidu.

À l'église attestée au Xème siècle a succédé une église romane assez ambitieuse (trois nefs, transept, chevet avec déambulatoire et quatre chapelles rayonnantes). La crypte (avec des parties plus anciennes comportant des réemplois antiques), le déambulatoire de l'église haute et des vestiges de chapelles sont les seuls témoins architecturaux de cet édifice roman.

Le décor des chapiteaux du chœur a disparu sous un habillage baroque au XVIIIème siècle. À cette occasion leurs angles auraient été rabotés, ce qui exclurait leur réapparition éventuelle. Une grille romane (clôture du chœur) a par contre été conservée en grande partie.
Au XIIIème siècle on entreprend à nouveau de reconstruire cet édifice en style gothique, mais le chantier ne sera jamais achevé complètement (notamment le chœur, qui est simplement surélevé). Cette reconstruction est toutefois menée sans que soient mis en œuvre des systèmes d'arcs-boutants caractéristiques du gothique et conserve ainsi à l'édifice son aspect massif.

De cette période sont conservés la nef et les portails Nord et Ouest. Des chapelles parfois ornées de fresques (chapelle du Rosaire avec fresques du début du XIVème siècle) sont greffées sur le chœur (jusqu'au XVIème siècle). L'église contient également le tombeau d'Aycelin de Montaigut (XIVe siècle, classé MH) et une mise au tombeau du XVIe siècle. Le mobilier est essentiellement du XVIIème (stalles, retable du Précieux-Sang) et du XVIIIème (autel). Plusieurs autels remontent au XIXème siècle (dont un autel néogothique).
L'architecte Aymon Mallay (1805-1883) entreprend à partir de 1859 une vigoureuse restauration, qui vise à restituer une toiture significative, et à reconstituer le chevet roman à partir des quelques vestiges conservés.

En fait, à partir de 1863 (l'église ayant été classée en 1862) il va seulement construire le clocher Ouest et surélever les parties hautes des façades Nord et Sud (avec introduction d'une balustrade). Les élévations sont en grande partie réinventées et dotées de nouveaux percements (en particulier la façade nord de la nef, dégagée par la disparition des "prisons"). Le chevet roman ne sera donc pas reconstruit.

En 1904, la crypte en partie comblée sera dégagée et rendue accessible. Dans les années 1900 on se préoccupe également de stabiliser l'angle du portail Nord, sans doute compromis par la démolition des "prisons".

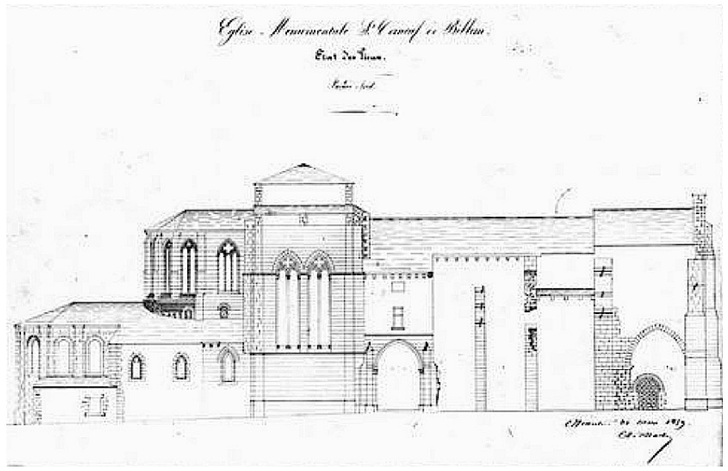

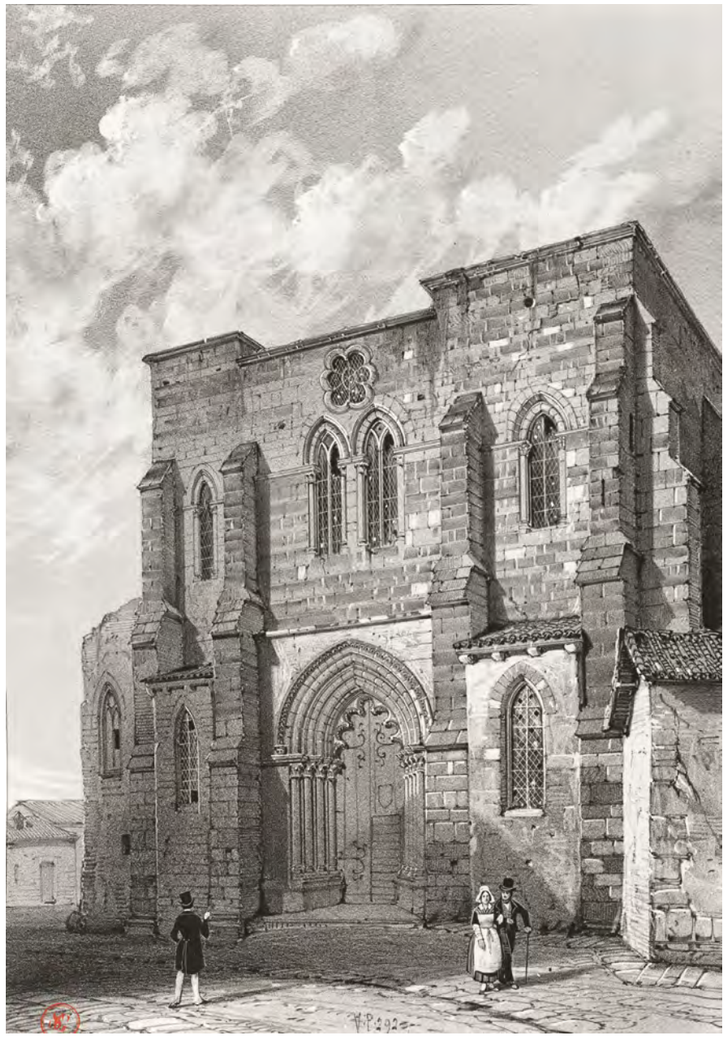

L'église St Cerneuf prend sa physionomie actuelle dans la seconde moitié du XIXe siècle, avec les travaux de Mallay.

À gauche le relevé d'état des lieux montre l'église privée de superstructures, et son flanc nord dépourvu d'ouvertures.

Le projet crée un clocher au-dessus du porche (en remplacement de deux tours tronquées), supprime le massif du transept, invente des chapelles "romanes" rayonnantes et crée de nouvelles ouvertures. Les chapelles ne seront pas réalisées, mais l'enveloppe extérieure de l'édifice est largement de Mallay plus que des bâtisseurs médiévaux…. (documents Inventaire Général Auvergne, clichés Choplain et Maston).

Au centre, vue de la façade ouest avant travaux, dans l'Ancienne Auvergne et le Velay (1843-1844), (BN, base Gallica)

À droite, cliché de Durand mh006097 (vers1888 ?); à gauche cliché Gabriel Ruprich-Robert (vers 1910 ?), montrant le porche nord avant travaux de confortement. (Ministère de la Culture, base Mémoire)

04.02. Les monuments historiques protégés

Le contexte urbain de l'église St Cerneuf

La visibilité de l'église depuis l'extérieur, a été modifiée par la reconstruction complète de ses superstructures au XIXème siècle : le profil de l'église d'avant la Révolution ne nous est pas connu. L'église, posée sur une éminence, s'inscrit néanmoins fortement dans le paysage urbain (avec en particulier son nouveau clocher).

Ses abords immédiats sont constitués des rues d'accès et des "places" dégagées au XIXème siècle par démolition de la presque totalité des anciens bâtiments abbatiaux : "prisons" au nord, maisons canoniales, chapelle du chapitre et cloître au Sud.

Seule a subsisté une salle voûtée qualifiée d'ancienne salle capitulaire, transformée en Tribunal (voir plus loin, n°6).

La compréhension de l'édifice a été quelque peu altérée par cette dilatation des espaces, sauf en façade Ouest où la ruelle offre encore une mise en scène du portail de type médiéval.

Par ailleurs, le nivellement a été largement bouleversé en partie Sud et sur la rue Pertuybout.

Le site des anciennes prisons est resté un vide bitumé. On notera que dans un centre très peu aéré, l'envahissement automobile est important sur ces espaces, qui sont les rares de taille significative.

La reconquête de ce qui peut apparaître comme dilapidé pourrait constituer un enjeu important : St-Cerneuf est en effet le monument emblématique de Billom, qui malgré un état assez médiocre présente les plus fortes opportunités de mise en valeur.

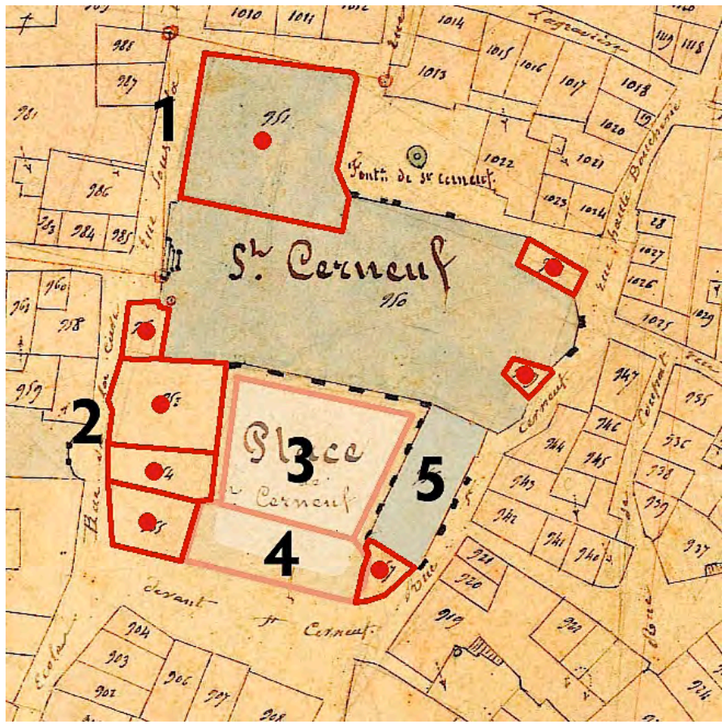

L'église St Cerneuf dans son contexte bâti ancien

Les éléments marqués d'un point rouge ont été démolis postérieurement à 1834 (date du cadastre, document AD du Puy de Dôme)

1. les "prisons" (fonction antérieure non connue)
2. ensemble de maisons (peut-être canoniales ?)
3. site conjectural d'un cloître
4. site probable d'une chapelle (St-Jacques ou du Chapitre ?)
5. salle capitulaire (conservée, voir n°6)

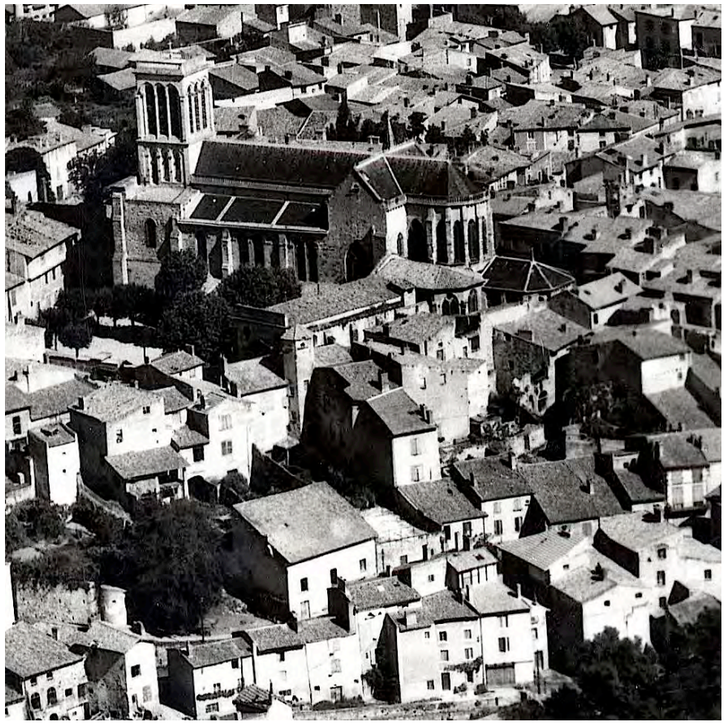

L'église St Cerneuf dans son contexte bâti moderne

D'après une carte postale des années 1950 (doc. pers.)

04.02**. Les monuments historiques protégés**

Le contexte urbain de l'église St Cerneuf : les vues rapprochées

Vues "axées" avec point focal en fond de perspective (une entrée de l'église). La tour érigée par Mallay, au centre de la façade, renforce l'effet perspectif.

Vues "latérales" organisées sur la tour de Mallay, mais ne permettant qu'une lecture incomplète de l'édifice. Noter la situation "médiévale" de la façade ouest, qui se découvre sans dégagement, ce qui augmente l'effet d'échelle.

Le chevet est resté dans sa situation médiévale, encastré dans un bâti peu élevé mais très dense.

04.02. Les monuments historiques protégés

Le contexte urbain de l'église St Cerneuf : les vides ayant remplacé des bâtiments

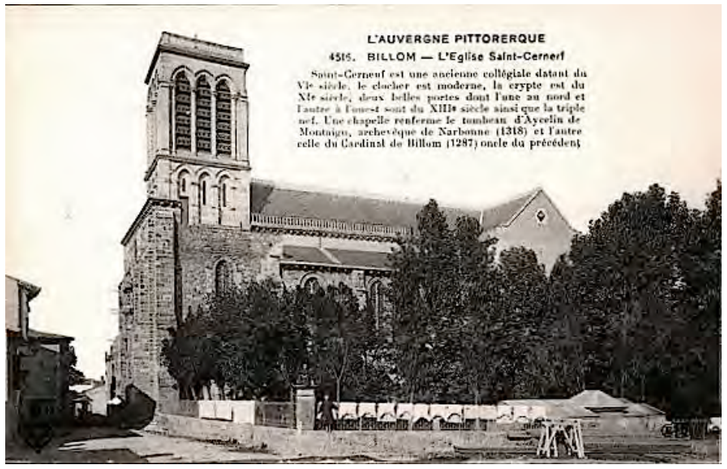

La disparition des "Prisons" a dégagé une façade d'aspect rébarbatif, percée et rhabillée par Mallay et surtout a fait disparaître, en la diluant dans un espace disproportionné et sans forme, la placette donnant accès au nord à l'église St-Cerneuf, et à la rue des Boucheries. La fontaine a disparu à une période indéterminée (mais après 1960), remplacée à la période moderne par des conteneurs à déchets.

La période moderne a également vu l'envahissement du site par un stationnement permanent.

Côté sud, les bâtiments claustraux chapelle et maisons de chanoines ont été remplacés par un square planté. Les façades de l'église y sont très hétérogènes, avec des éléments reconstruits au XIXe. Un accès temporaire de l'église y est établi, qui n'est ouvert qu'en certaines circonstances. Les arbres sont anciens mais ont souffert de tailles inappropriées.

L'aspect général de la place des Écoles, est celui d'un aménagement banal de la IIIe République. L'envahissement par les véhicules y est également permanent.

04.02. Les monuments historiques protégés

L'église St Cerneuf : visibilité rapprochée

Vers 1920

1999

04.02**. Les monuments historiques protégés**

L'église St Cerneuf : visibilité dans le paysage urbain vu de l'extérieur

Vers 1900

1998

2000

04.02. Les monuments historiques protégés

2. Le beffroi
Classement le 2 août 1888

La commune de Billom souhaite dès 1427 se doter d'une horloge, afin de substituer le temps "civil" au temps "religieux".

Toutefois, ce beffroi "communal" ne sera élevé qu'au XVème siècle (?), par rehaussement d'une tour (présumée) de l'ancienne enceinte du bourg St-Cerneuf, ensuite couronnée d'un lanternon au XVIème siècle. Ce Beffroi est muni d'une cloche datée de 1577.

Le beffroi et l'horloge ont laissé de nombreuses traces d'archives concernant les travaux nécessaires au maintien du lanternon et de son dôme ainsi qu'au mécanisme.

En 1885, le Beffroi menace ruine. Après qu'il ait été classé, l'architecte Petitgrand établit un projet de restauration puis diligente des travaux en 1889. Travaux insuffisants : Ruprich-Robert intervient à son tour en 1905.

Mais dès 1924, des dégradations (dûes, semble-t-il, à des dispositions techniques déficientes) entraînent un nouveau projet du même Ruprich-Robert.

Trop cher, il est repoussé et c'est Guéritte, (successeur de Ruprich-Robert qui établit un nouveau projet en 1925. Les travaux vont s'éterniser de 1927 à 1931… à un point tel qu'on fait courir le bruit d'une démolition pure et simple par la commune pour que soit relancé le chantier.

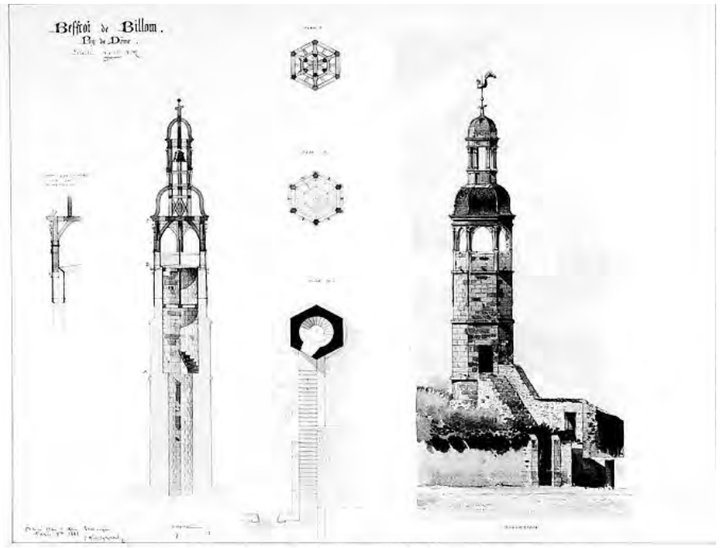

Relevé (ou projet ?) du Beffroi en 1888 par Victor Petitgrand, architecte des M.H. (1841-1898). (Ministère de la Culture, base Mémoire)

La base du Beffroi depuis l'école (probable ancienne tour d'enceinte) Cliché 2019.

Le Beffroi dans l'Ancienne Auvergne et le Velay (1843-1844), (BN, base Gallica)

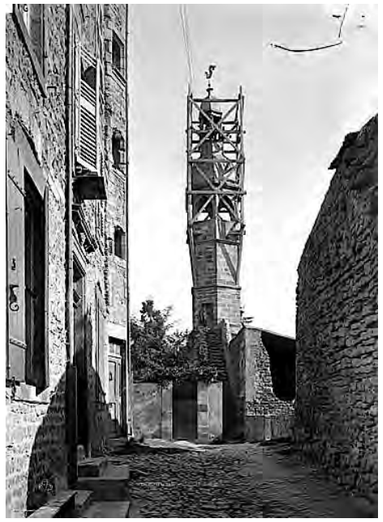

Ci-dessus à gauche, cliché du Beffroi en travaux par Durand (vers 1889 ?) (Ministère de la Culture, base Mémoire); **à droite carte postale ancienne (vers 1900?)** (coll. pers.).

En bas à gauche, le Beffroi pris dans des constructions selon le cadastre de 1834, (AD 63); **à droite extrait de carte postale des années 1950** (coll. pers.)

04.02. Les monuments historiques protégés

Le Beffroi : quelques élément de visibilité

1999

2017

04.02. Les monuments historiques protégés

3. La Maison des Échevins (ou de l'Échevin)
Classement le 10 septembre 1919

Il s'agit d'une construction civile, composée de plusieurs corps de bâtiments autour d'une courette en partie couverte, de la fin du XVème siècle ou du début du XVIème. Son appellation est, selon toute vraisemblance, de fantaisie.

En 1905, la commune envisage de l'acheter pour en faire un Musée, mais l'affaire n'a pas de suites. Elle est classée alors qu'elle est en très mauvais état, et menacée de démolition par l'effet du plan d'alignement de la rue Pertuybout (ainsi que l'écrit Ruprich-Robert en 1935).

Des travaux urgents sont alors nécessaires, et seront réalisés de 1920 à 1923.

"La porte de cette cour est en anse de panier, encadrée de nombreuses moulures et surmontée d'un écusson armorié. Le vantail de fermeture subsiste (…). En face, on aperçoit la porte en arc brisé de l'escalier avec ses pinacles, ses crochets, son fleuron et son tympan à moulure accoladée. Enfin, à droite, derrière le mur de façade, est un vieux puits avec sa margelle en pierre moulurée." (G. Ruprich-Robert, Bulletin Monumental, n° 4, 1935).

Elle a de nouveau été restaurée à la période moderne, de manière un peu impersonnelle.

De fait, les façades, qui conservent des croisées avec meneaux de pierre, semblent avoir été remaniées à diverses époques.

Ainsi, la façade arrière est composite et sans intérêt particulier.

En haut : clichés premier quart XXe siècle Ruprich-Robert et Lefèvre-Pontalis (Culture , base Mémoire)

En bas cliché premier quart XXe siècle Camille Enlart (Culture , base Mémoire) **et cliché 1974** (doc.pers.)**.**

1998

2018

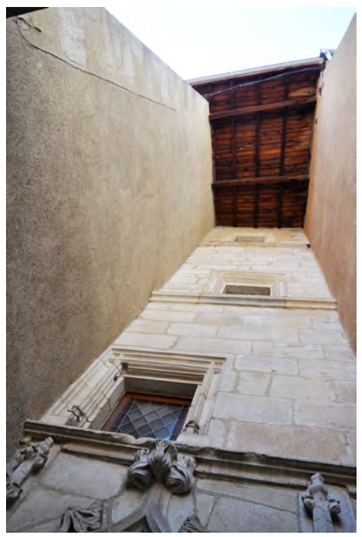
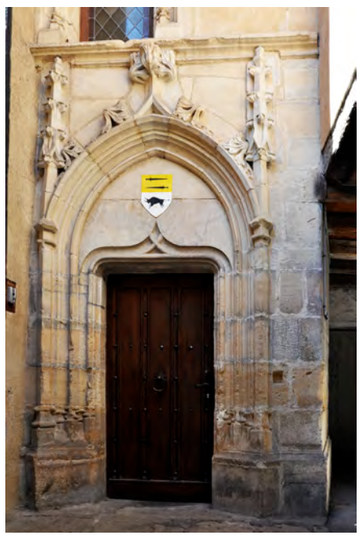

2017

04.02**. Les monuments historiques protégés**

4. La Maison du Chapitre (ou maison "Marret")
Classement le 26 juin 1923

Cette construction civile passe pour être un vestige des "Écoles". Il pourrait également s'agir d'une ancienne maison canoniale.

Gabriel Ruprich-Robert affirme sans preuve tangible "qu'elle se reliait au cloître détruit au Sud de St-Cerneuf". Elle se présente plutôt comme une construction civile de la fin du XVème ou du XVIème siècle, avec rez de chaussée à usage commercial (boutiques en anses de panier).

Elle a été restaurée par Ruprich-Robert en 1926 et semble avoir été vigoureusement décapée ultérieurement dans les années 1950 (un enduit ancien existe encore en 1947).

"Sa façade du XVIème siècle a gardé son aspect, avec sa porte d'entrée, ses deux arcades de boutique, ses fenêtres primitives et celles de l'escalier à vis qui est conservé à l'intérieur." (G. Ruprich-Robert, Bulletin Monumental, n° 4, 1935).

La maison fait partie d'un alignement, dont les autres éléments présentent des détails anciens, et nécessiteraient une étude fine de leur architecture.

Les vantaux de l'arcade nord ont été remplacés en partie par des vitrages. Le stationnement occulte l'espace immédiatement situé devant la maison, ce qui ne contribue pas à sa mise en valeur.

Cliché Hurault de 1947 (Culture, base Mémoire)

1998

2016

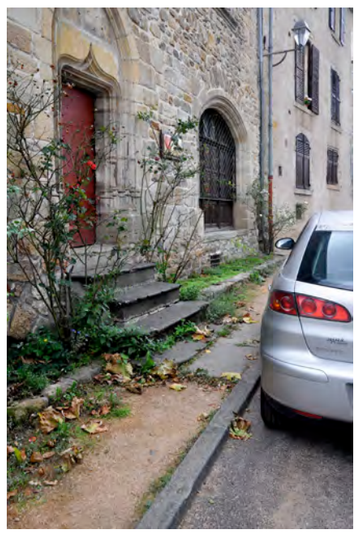

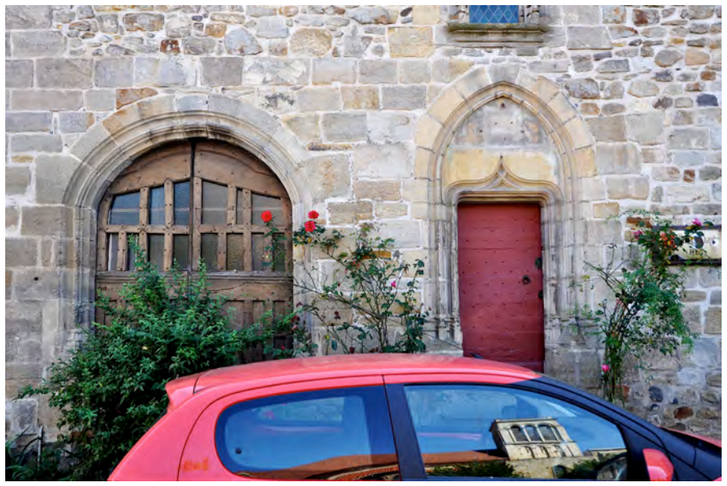

2017

04.02. Les monuments historiques protégés

5. Maison du XIVe siècle
Classement le 20 juillet 1923

Des confusions cadastrales ont pu un moment laisser penser que cet ensemble avait fait l'objet de deux protections distinctes, dont la seconde (inscription de la porte et de ses vantaux) était en contradiction avec la première (classement de l'ensemble). Il n'en est toutefois rien.

Sont protégées : les deux façades y compris le portail avec ses vantaux sur la rue des Boucheries et une fenêtre à croisée au premier étage sur la rue des Chanoines (cad. AN 231)…

"La maison présente un portail du 15e siècle qui s'ouvre sur une partie d'immeuble complètement démolie. Le mur de la façade est percé, à gauche de ce portail, d'une petite ouverture à encadrement de pierre moulurée d'un cavet et munie de barreaux. Ce portail est en anse de panier. Son encadrement est mouluré d'un tore entre deux cavets. Ce tore repose, à la partie inférieure des piédroits, sur deux bases prismatiques. Les deux vantaux sont assez bien conservés, sauf dans leur partie inférieure."

La partie XIVe (avec la croisée et l'arc de boutique murés) n'est pas décrite.

En fait, cet édifice est resté longtemps à l'abandon avant d'être restauré, de même que plusieurs immeubles de la rue de la Prévôté, dans les années 2000. La baie à croisée sur la rue des Chanoines de même qu'une arcade du rez de chaussée ont été réouvertes. La façade sur la rue des Boucheries est restée telle quelle.

Cliché premier quart XXe siècle par Ruprich-Robert (Culture , base Mémoire)

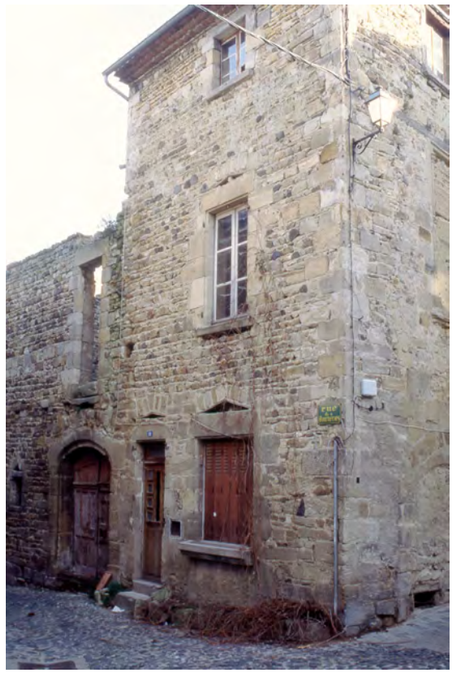

1998

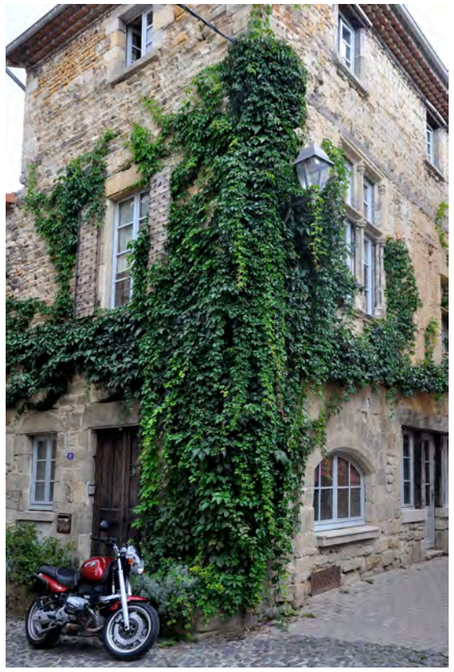

1999

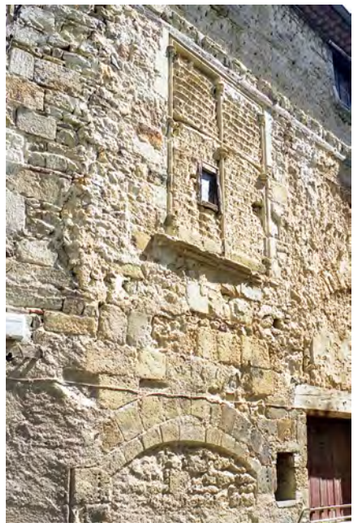

2017

04.02. Les monuments historiques protégés

6. Salle capitulaire

Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 12 septembre 1923

Cette salle, remontant probablement au XIIème siècle, se trouve au Sud de St-Cerneuf, et fermait le cloître en partie Est. Elle était accolée au Sud-Ouest à l'angle de la Chapelle du Chapitre, détruite, mais dont le tracé est identifiable sur certains plans d'alignement du XIXème. Elle est parfois appelée chapelle des Pénitents.

Elle se compose de cinq travées, soulignées par des contreforts plats. La corniche est dotée de modillons à copeaux. En 1924, ont été identifiés par Ruprich-Robert à la jonction avec l'église, deux arcs romans coupés par des portes modernes.

Elle a d'abord été transformée en école (avec création d'un niveau intermédiaire), puis en Tribunal de commerce, avec une façade néoclassique comportant des éléments de lave (milieu XIXe, relevé de Mallay en 1854).

Elle n'a plus d'affectation depuis la suppression de cette juridiction.

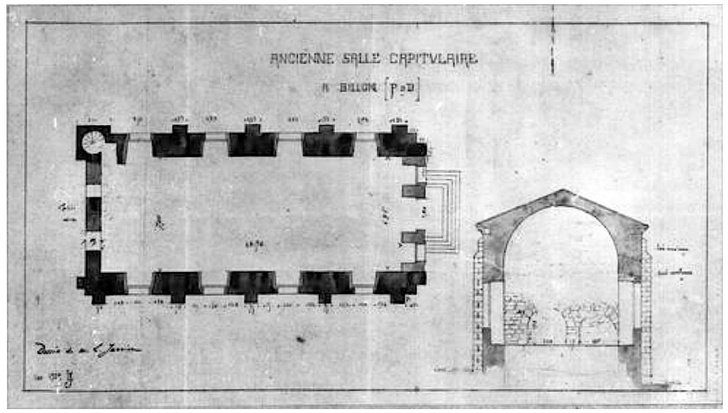

En haut, dessin de Louis Jarrier (années 1920?), montrant en coupe les 2 arcs "romans" (mais l'escalier en façade est loin de la réalité…)
(D'après cliché Inventaire Auvergne Choplain & Maston)

En bas, façade ouest vers 1990
(D'après cliché Inventaire Auvergne Choplain & Maston)

2016

2017

04.02. Les monuments historiques protégés

7. Maison à pans de bois
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 4 janvier 1963

Elle est parfois mentionnée "7 rue des Boucheries", ce qui paraît être une erreur de transcription (cette construction est en effet située à l'angle de la rue des Boucheries et son adresse exacte est 7 place Coirier). Sont protégées : la façade sur rue et la toiture.

"La façade sud de cette maison, qui s'ouvre au nord du chevet de l'église, possède deux étages en encorbellement, au-dessus d'un rez-de-chaussée comportant une porte et une grande baie modernes qui ont conservé leur linteau chanfreiné constitué d'une grosse poutre de bois. L'encorbellement du second étage est formé par une rangée de quatre consoles moulurées supportant une sablière horizontale moulurée. Chacun des deux étages comporte une fenêtre disposées dans le même axe et ayant conservé leur encadrement et leur appui saillant mouluré en bois. Les pans de bois sont recouverts d'un crépi. " (description antérieure à la protection)

Comme la totalité des maisons "médiévales" du centre de Billom, on la date du "XVème ou XVIème siècle". Restaurée dans les années 1980, sa physionomie a été fortement modifiée : dégagement des pans de bois masqués par un enduit, ouverture ou réouverture de baies.

Elle se situe au chevet de St-Cerneuf, dans un environnement bâti et spatial exceptionnel, une placette close presque entièrement constituée de constructions anciennes.

1974

2016

04.02**. Les monuments historiques protégés**

8. Maison (17 rue des Boucheries)

Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 4 janvier 1963

"Maison à pans de bois probablement construite au 15e ou au 16e siècle ; ouvertures remaniées à des époques indéterminées : en particulier, traces d'une baie de boutique, bouchée, au rez-de-chaussée" (descriptif MH).

D'une typologie très voisine de celle de la maison précédente (n°7), elle lui fait face. Ses pans de bois ont également été dégagés vers la fin des années 1970. Elle comporte une assez belle porte avec un arc en accolade.

Début XXe cliché Ruprich-Robert
(Culture, base Mémoire)

1942 cliché Vimal
(Culture, base Mémoire)

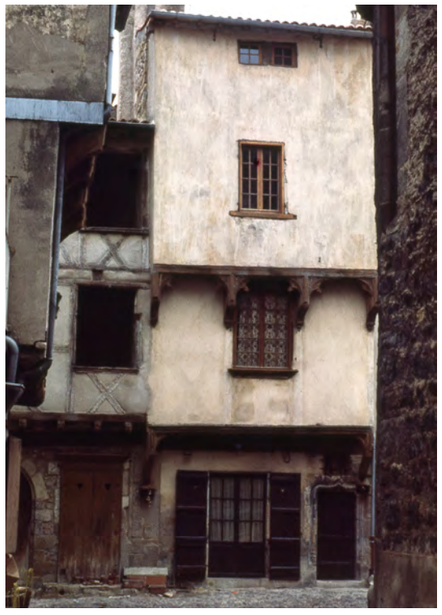

1974

1998

2018

1974

2016

04.02. Les monuments historiques protégés

9. Porte de la fin du XVIe siècle (rue des Boucheries)

Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 4 janvier 1963

On estime que cet élément (un moment confondu avec la porte du 11 rue des Boucheries) remonte à la fin du XVIème siècle ou au tout début du XVIIème. Il s'agit d'un "portail combinant un fronton curviligne à ailerons et une très haute plate-bande. La maladresse du décor sculpté sur l'agrafe donne une note d'étrangeté à cet ensemble à la modénature raffinée" (Images du Patrimoine, 1991).

Cet élément n'est pas en bon état. La porte a perdu sa fonction.

"Porte du 16e siècle, comportant des piédroits formés de moëllons appareillés, en légère saillie par rapport au mur et moulurés vers leur milieu d'un listel dont la face intérieure est elle-même moulurée d'un cavet. Dans sa partie supérieure, cet encadrement comporte une partie pleine formant tympan.

Ce tympan nu est orné en son milieu d'une console sculptée en son centre d'une palme de chaque côté de laquelle deux moulures de profil bombé se terminent par deux enroulements symétriques supportant un motif ornemental. "

"Ce motif se compose d'une tête humaine de forme ovale, encadrée de cheveux, et surmontée d'une sorte de bonnet pointu, de forme sensiblement pyramidale. Au-dessus, se trouve un fronton dont les moulures en saillies forment tablettes. La moulure supérieure, courbe, est ornée de deux enroulements symétriques. Un troisième enroulement couronne ce fronton." (Dossier MH)

1947

1974

1999

2016

Vers 1950 ?

2017

04.02. Les monuments historiques protégés

10. Maison(s) à pans de bois (place du Creux du Marché)

Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 4 janvier 1963

Sous la même parcelle cadastrale existent deux constructions distinctes mais accolées. La description MH semble n'en concerner qu'une sur les deux (celle à encorbellement) mais mentionne les 2 parcelles du cadastre ancien (donc les deux maisons) aujourd'hui fusionnées. Un doute existe donc sur l'étendue réelle de la protection.

La construction d'angle avec le quai, dont les encorbellements ont été arasés à une période indéterminée, conserve sur son mur pignon une croisée renaissance décorée de pilastres (a priori non protégée, la protection concernant la façade sur la place et la toiture correspondante).

Comme la totalité des maisons "médiévales" à pans de bois du centre de Billom, on les date du "XVème ou XVIème siècle". Il s'agit vraisemblablement, compte tenu du site, d'immeubles marchands, avec boutiques à rez-de-chaussée. Elles ont été modifiées après 1974 : ainsi les poteaux soutenant une sablière ont disparu lors du ravalement.

Elles ont également été modifiées lors de leur restauration, qui a fait réapparaître les pans de bois masqués par un enduit.

Le contexte urbain de ces maisons est la place proprement dite et le pont du "Marché" avec ses mesures, et le local dit "du poids de ville" construit en encorbellement sur l'Angaud (ces différents éléments ont fait l'objet de protections ultérieures). On découvre également une vue sur le Beffroi.

La place a perdu son homogénéité ancienne en se reconstruisant en grande partie au XIXème siècle. Elle reste fortement marquée par le stationnement, ce qui semble parfois incompatible avec une fonction marchande (devantures dissimulées derrière les véhicules).

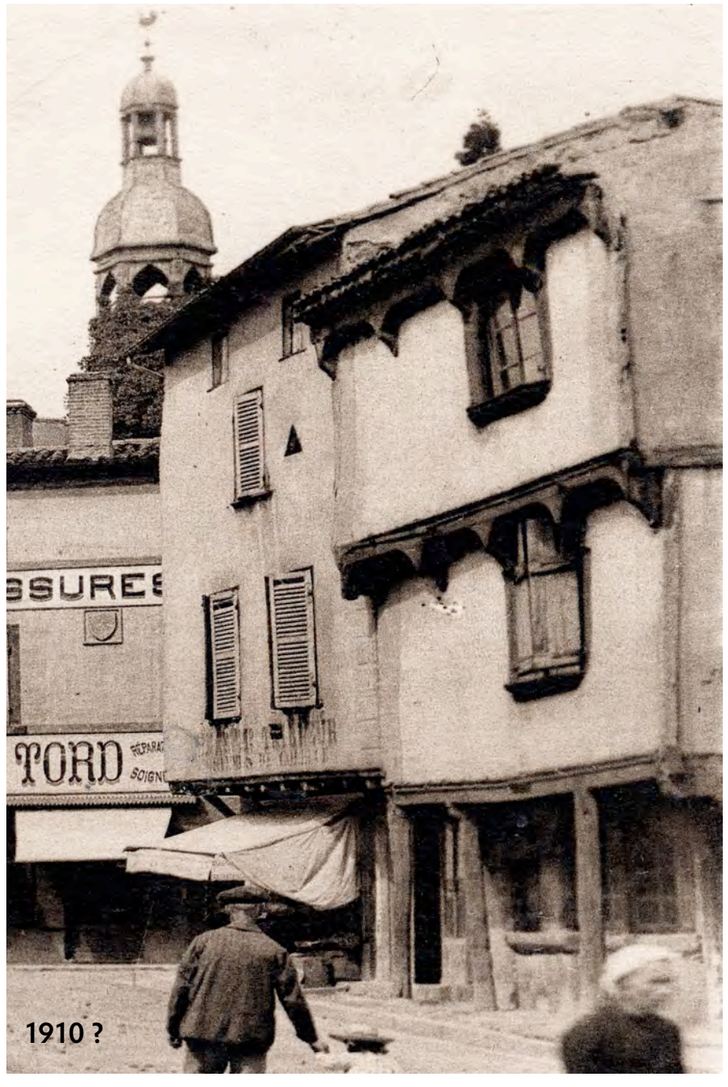

1910 ?

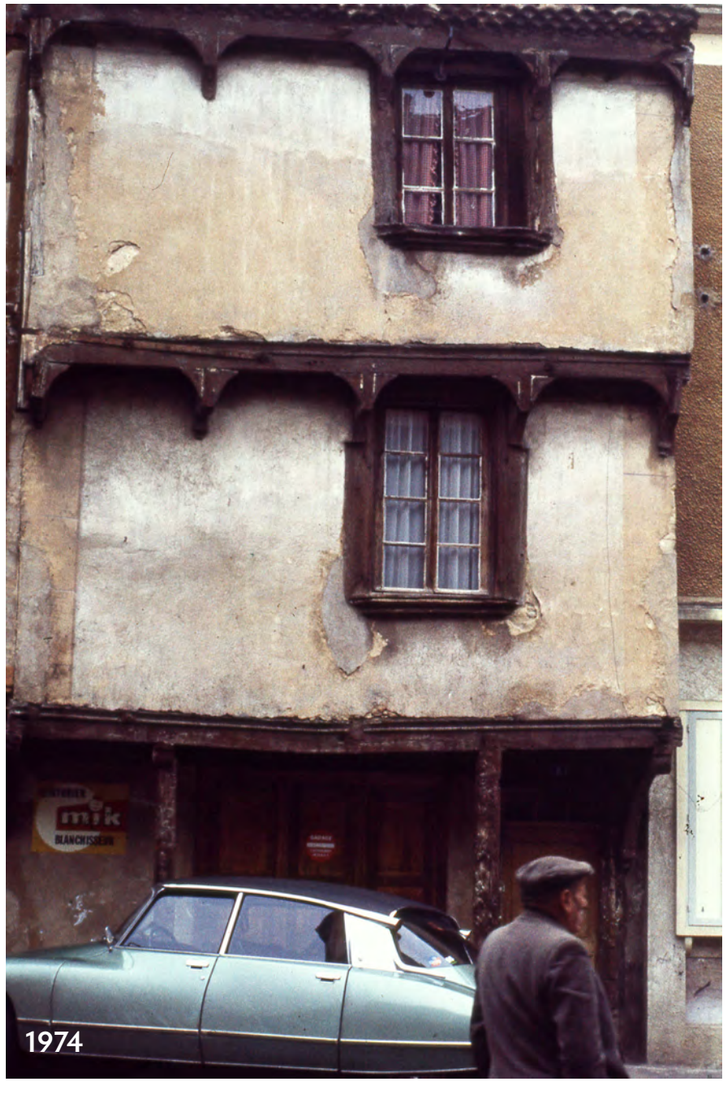
1974

1947

1947

2016

2016

04.02. Les monuments historiques protégés

Maison(s) du Creuxdu Marché : contexte urbain

vers 1910 ?

G d'O. - 663. - BILLOM. - Creux du Marché. - Vieilles Maisons (XIIIe siècle).

1998

2017

2016

04.02. Les monuments historiques protégés

11. "Maison à galeries" (rue de l'Étezon)
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 4 janvier 1963

"La cour intérieure de cette maison présente, du côté Est, une montée d'escalier conduisant à deux paliers ajourés superposés formant galeries. Le rez-de-chaussée ainsi que le premier étage sont divisés en trois travées. Dans l'une des travées du rez-de-chaussée s'ouvre la première volée droite de l'escalier. Cette travée est séparée de la suivante par un pilier aux angles chanfreinés supportant la galerie du premier étage. Cette travée est elle-même séparée de la suivante par un mur de refend supportant également la galerie du premier étage. "

"Au premier étage, l'escalier débouche dans la travée du milieu. Du côté de la cour, cette galerie est délimitée par une balustrade. Deux colonnes séparant cette balustrade en trois parties s'élèvent pour supporter la galerie de l'étage supérieur. Ces colonnes, dont la base toscane repose sur un piedestal carré, sont surmontées d'un tailloir sous lequel l'échine du chapiteau est bombée et une griffe orne chaque angle. A une certaine distance sous ce couronnement, le fût est orné d'une astragale. "

"Semblable balustrade orne la galerie supérieure, divisée en trois travées non plus par des colonnes mais par des alettes au-dessus desquelles se trouve un motif ornemental formé d'une boule sur support carré.

A l'intérieur, certaines pièces ont conservé leur décor du 18e siècle (stuc, boiseries, plafonds)." (Descriptif MH)

C'est l'escalier de distribution à balustres qui constitue l'élément couvert par la mesure de protection.

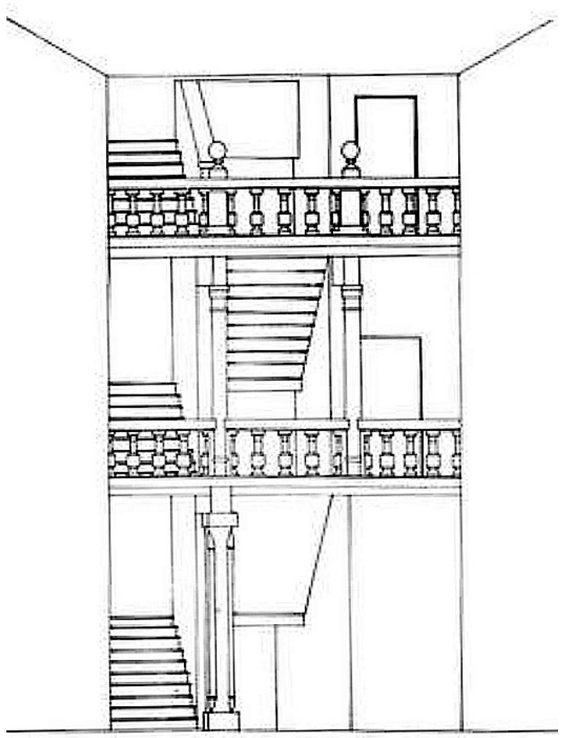

Documents Inventaire Auvergne (dessin L. Lunati, cliché Choplain & Maston)
1999.

1998

2017

04.02**. Les monuments historiques protégés**

12. Maison à pans de bois (rue St Cerneuf)
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 4 janvier 1963

Cette construction a fait l'objet d'une erreur factuelle portant sur son numéro cadastral : c'est le numéro de la parcelle voisine qui a été porté sur la liste officielle, malgré une demande immédiate de rectification du Conservateur de l'époque.

L'erreur a perduré jusqu'à nos jours… et s'est complexifiée, puisque la parcelle "authentique" qui couvrait deux immeubles distincts se retrouve démembrée en deux parcelles dans le cadastre moderne…

Seul l'immeuble à pan de bois a été décrit.

"Le rez-de-chaussée de la façade nord de cette maison comprend une poutre de bois sur toute sa longueur, qui supporte les têtes moulurées de poutres soutenant l'encorbellement du premier étage. Ce premier étage est construit en hourdis (blocage de briques et de pierres) et pans de bois disposés en décharges diagonales croisées.

Le milieu est occupé par une fenêtre à encadrement de bois, sous laquelle les pans de bois forment deux croix de Saint-André. Le second étage est également en encorbellement. "

"Les chevrons qui le soutiennent ont leurs têtes masquées par la sablière. Les pans de bois sont disposés en écharpes entre poteaux et sablière." (descriptif MH)

La partie Sud de l'ancienne parcelle, qui ne doit pas être incluse dans la protection, est de type classique, avec une porte à bossages (17e) très intéressante.

Vers 1900 d'après une carte postale (doc. pers.)

Cliché Hurault de 1947 (Culture, base Mémoire.)

1998

2016

04.02**. Les monuments historiques protégés**

13. Pont du marché
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 16 décembre 1982

14. Mesure publique en pierre
Classement le 16 décembre 1982

15. Maison du Poids Public
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 16 décembre 1982

Le pont et la mesure sont des vestiges difficiles à dater faute d'éléments de décor ou de documentation. Le pont est très probablement d'une origine ancienne. Il est simplement maçonné, et présente un léger dos d'âne, non pour prévoir le passage d'embarcations, mais plus sûrement pour se prémunir contre les violentes crues de l'Angaud enregistrées par le passé. Les mesures incorporées au parapet sont creusées dans un bloc d'andésite. La plupart des mesures de ce type remontent à l'Ancien Régime.

La maison du poids est un édicule sans décor, en pan de bois dégagé dans les années 1960 (assemblages sans caractère particulier)à et en encorbellement marqué sur la rivière.

Son affectation ancienne n'est pas vérifiée et l'affectation actuelle n'est pas connue (ancien emplacement commercial ?).

Ces éléments se situent à l'intersection de deux typologies paysagères : l'une naturelle correspond au cours de l'Angaud, avec ses ponts successifs, l'autre bâtie à la place du Creux du Marché et aux paysages urbains de "l'entre-deux-bourgs" de Billom.

Dans les deux cas, on se situe dans des sites "identitaires" du Billom médiéval.

1900 ?

1998

2017

(2017)

1900 ?

2017

04.02. Les monuments historiques protégés

16. Église St Loup (ancienne)

Classement le 21 mars 1983 (classement initial partiel du 15 mars 1913 rapporté)

On considère que l'église St-Loup aurait déjà existé dès la période mérovingienne. Elle fait ensuite partie d'un monastère bénédictin, fondé en 995 et rattaché à l'abbaye de Sauxillanges. Les chanoines de St-Cerneuf sont hostiles à cet établissement et fomentent des troubles : l'abbaye est saccagée en 1077. En 1096, la propriété du prieuré est confirmée à l'abbaye de Sauxillanges, sur l'intervention du Pape en personne,.

Le différend s'éternise et il est réglé en 1131 par attribution de St-Loup à l'évêque de Clermont.

La reconstruction aurait débuté au XIIIème siècle. Au XIVème St-Loup devient l'une des trois paroisses de Billom. C'est une église de type gothique méridional, à nef unique. Inachèvement, séismes, mauvais entretien… ont abouti à un édifice composite, coiffé d'un clocher durant le XIXe siècle et étrangement allongé au XIXe siècle d'une absidiole disproportionnée. Les voûtes sont reconstruites en 1827.

Durant le XIXe siècle, on va surtout s'attacher à détruire les maisons incrustées dans les bas-côtés Nord, dégageant un flanc aveugle d'aspect déchiqueté.

Les abords de l'église ont été fortement modifiés au cours des siècles : le rempart a disparu mais son tracé est resté. Il ne reste rien des bâtiments abbatiaux. Le cimetière a été remplacé par un square banal, doté de gradins de plein air. Des parkings la cernent à l'Est.

L'église elle-même est peu vue, sauf par une mise en perspective du porche en partie haute de la rue St-Loup. Le clocher du XIXème manifeste par contre une très forte visibilité dans le paysage : c'est l'un des repères principaux de la silhouette urbaine de Billom.

1998

2016-2017

Ci-contre :
En haut cliché Ruprich-Robert (vers 1910 ?)
En bas cliché Camille Enlart
(Culture base Mémoire)

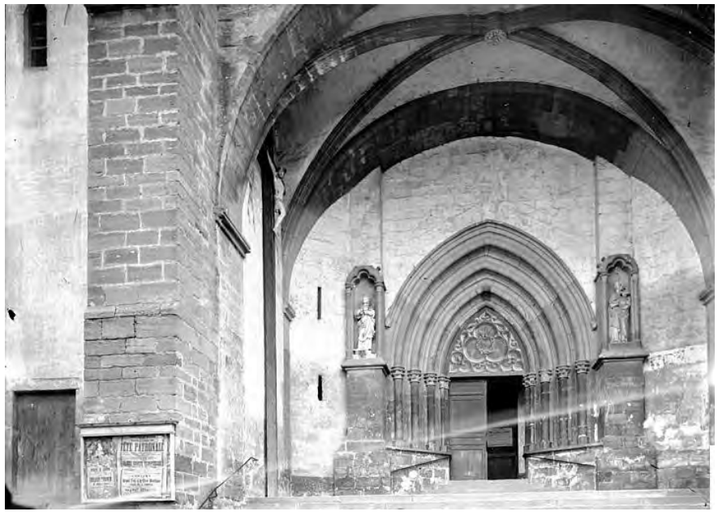

04.02. Les monuments historiques protégés

17. Maison du Boucher

Classement le 26 août 1983 (classement initial du 15 janvier 1919 rapporté)

Il s'agit d'une construction du XVe siècle (ou du XVIe), dont on affirme (sans preuve) qu'elle appartenait à un membre de la corporation des Bouchers (un abattoir ou "tuerie" se situait néanmoins à peu de distance).

Occupant un angle d'îlot, elle est construite pour partie en maçonnerie enduite, pour partie en pan de bois (probablement remanié au XVIIIème siècle pour ce qui concerne l'encorbellement supérieur). Elle se compose de 3 bâtiments et d'une cour. C'est probablement sa situation urbaine "pittoresque" qui a le plus contribué à ce qu'elle devienne emblématique du Billom "médiéval" avec son pilier d'angle (dispositif médiéval fréquent).

Plusieurs figurations anciennes ont été conservées, qui nous montrent son extrême délabrement au début du XXème siècle. Elle ne semble plus alors habitée. Classée dès 1919, elle est signalée par l'architecte Jarrier prête à s'écrouler en 1929…

Sans doute à la suite de ce rapport, l'architecte des Monuments Historiques Guéritte établit un projet qui fera l'objet d'une exécution vers 1931.

"Il faut remarquer, au rez-de-chaussée, sur la petite rue, une arcade de boutique en anse de panier et, au premier étage, une fenêtre moulurée avec ses croisillons. La petite rue étant biaise par rapport à la grande, on a redressé le mur à son débouché pour obtenir un angle droit sur la rue des Bouchers.

Au rez-de-chaussée, cet angle est supporté par une pile circulaire; au-dessus, le biais est racheté par deux corbeaux de pierre de saillie inégale, ce qui constitue un motif aussi pittoresque qu'ingénieux." (G. Ruprich-Robert, Bulletin Monumental n° 4, 1935).

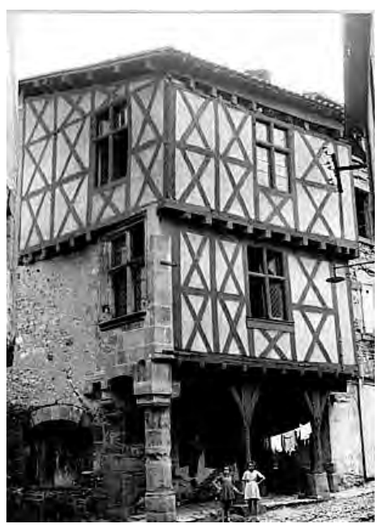

En haut à gauche, cliché Camille Enlart, à droite Gabriel Ruprich-Robert (vers 1910 ?)
En ba à gauche carte postale ancienne (vers 1900 ?), à droite cliché Vimal de 1943 "après restauration".

(Culture, base Mémoire, et doc. pers.)

En haut 1974 (doc.pers.)

En bas 1998 (doc.pers.)

2016-2017

04.02. Les monuments historiques protégés

18. Porte de ville (de la Prévôté ou des Boucheries)
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 5 novembre 1994

Il est admis que cette porte, du fait de son arc en plein cintre, surmonté d'une archivolte très simplement moulurée, pourrait être "romane" (XIIe siècle). On la nomme "Porte des Boucheries" ou "Porte de la Prévôté". Elle est incluse dans un ensemble de bâtiments anciens mais remaniés, qui ne permettent pas de déceler la présence du mur d'enceinte de part et d'autre. Sa particularité est qu'aucune "avant-porte", espace dégagé généralement utilisé à des fins commerciales, n'existe "devant" la porte : la rue débouche abruptement sur le quai, sans pont dans son prolongement. On peut penser qu'elle a été très tôt incluse dans un bâti densifié et n'a survécu que pour des raisons foncières (les locaux situés au-dessus étant annexés aux immeubles voisins).
Les abords d'une porte de ville revêtent une grande importance symbolique et paysagère: la porte définit un "dedans" et un "dehors".

Le sol est pavé d'un blocage de pierres volcaniques, avec un caniveau central, qui remonte à la seconde moitié du XXe siècle, très évocateur du "moyen-âge". C'est l'un des sites majeurs du Billom ancien, et à coup sûr l'un des plus emblématiques.

1947
(cliché Hurault, Culture base Mémoire)

2016-2017

04.02. Les monuments historiques protégés

19. Porte de ville (de l'Évêché)
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 5 novembre 1994

Cet ouvrage avec une arche simplement cintrée ne présente pas d'éléments de décor, mais est daté du XIIe siècle. Il est également pris dans un ensemble bâti dense et ancien (s'étageant de la fin de renaissance à la période classique) ne permettant pas d'identifier le rempart.

Côté Sud, la porte ouvrait sur la résidence des évêques, qui probablement était également fortifiée.

On peut donc s'interroger sur sa fonction : porte "de ville" ou élément de sécurité supplémentaire pour une résidence qui pouvait ainsi se défendre de manière autonome ?

L'effet de porte est en partie inversé. Côté intra muros la continuité physique de la rue venant du parvis Ouest de St-Cerneuf jusqu'à la porte a été gommée, l'arrivée sur la porte s'effectuant dans un espace largement ouvert

Côté extérieur, l'avant porte est constituée d'une ruelle étroite entre murs et bâtiments remontant aux XVIIIème siècle et XIXe siècles.

Mais la porte ouvre une vue sur St Cerneuf qui constitue une vue emblématique de Billom, utilisée entre autres pour la signalétique autoroutière…

1998

2016-2017

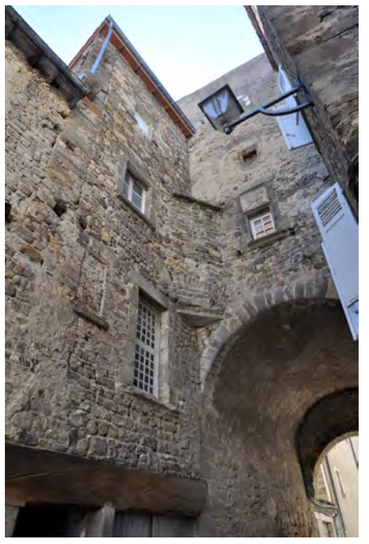

04.02**. Les monuments historiques protégés**

20. Hôtel de ville

Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 13 février 1995

Après avoir envisagé de construire l'Hôtel de Ville par surélévation de la Halle au Blé de 1793, l'architecte clermontois H. Taché se voit proposer un terrain à proximité de l'Angaud et du marché aux bœufs occupant les anciens fossés.

Le projet est élaboré en 1857, mais sa construction, émaillée d'incidents cocasses (l'entrepreneur non payé, s'empare de l'ancien hôtel de ville et annonce qu'il va le vendre), s'étend jusqu'en 1862. Cette opération prend place dans une série de grands travaux d'urbanisme menés sous le Second Empire.

C'est une composition axée (Hôtel de Ville proprement dit et deux pavillons annexes) avec des façades sur rue en lave et une ornementation néo-renaissance abondante (frontons, colonnes, pots à feu et "aigle impériale" déposée après 1870).

Les façades latérales et arrières sont enduites. Les toitures sont d'ardoise.

L'intérieur présente également un décor soigné.

L'Hôtel de Ville est sans conteste le bâtiment dominant de la rue Carnot. C'est une situation ambiguë: cette voie en courbe, d'une largeur irrégulière, n'est que l'ancien fossé de la ville, auquel a succédé un marché aux bœufs. Aussi la mise en perspective du bâtiment se fait-elle selon des vues obliques, et non la vue frontale implicitement contenue dans le parti architectural symétrique.

Ce bâtiment souffre de ne pas avoir été prévu pour se "retourner" : son champ de visibilité côté campagne correspond en fait à des arrières non signifiants.

1990

1999

2016-2017

04.02. Les monuments historiques protégés

21. Fontaine de la Croix de Mission
22. Fontaine de la Halle
23. Fontaine de l'Éperon
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 13 février 1995

La fontaine de la place Croix de la Mission

Élevée en 1856, dans le cadre d'un programme d'urbanisme, elle est le fruit d'une collaboration entre l'architecte Taché et le sculpteur Béraud. Elle se compose d'une vasque et d'un fût central. Cette fontaine n'est plus en eau. Actuellement elle est présentée sur un îlot de dallage d'andésite, inclus dans un terre-plein de pavés de béton.

La fontaine se situe une place dont le nivellement a probablement été modifié dans la seconde moitié du siècle dernier. Elle est bordée au nord et à l'Ouest d'architectures modestes remontant au XIXème siècle. À l'Est, la place est bordée par la rue formant le "tour de ville" de Billom, et présente une vue intéressante sur St-Cerneuf à travers une propriété avec parc.

La fontaine de la Halle

Ancienne fontaine du Cibony, du nom du quartier de faubourg sur la place duquel elle a été érigée. Après démolition de la Halle dans les années 1950, elle a été transférée sur le terre-plein ainsi dégagé. Œuvre de Taché (1857), elle est d'un type ambitieux, avec un large bassin circulaire qui reçoit l'eau par trois vasques superposées. La première vasque est ornée de huit masques féminins distribuant l'eau. Elle est réalisée en andésite.

La fontaine est présentée sur un terre-plein pour partie sablé et pour parti revêtu d'un dallage rose ocré de pierre en opus incertum.

La Fontaine de l'Éperon

Également œuvre de Taché et du sculpteur Béraud, elle date de 1856. Son décor varié est fait de réminiscences de l'antiquité romaine. Elle n'est plus en eau, et sa vasque est abîmée.

Elle est près d'anciennes salles de classes bâties le long de la chapelle de l'ancien couvent de la Miséricorde, sur la partie haute de l'allée des Marronniers, au niveau du "col" séparant le Billom intra muros de ses faubourgs Ouest et Sud. Elle est présentée sur un dallage en andésite, au milieu d'un secteur en enrobé.

.

2017

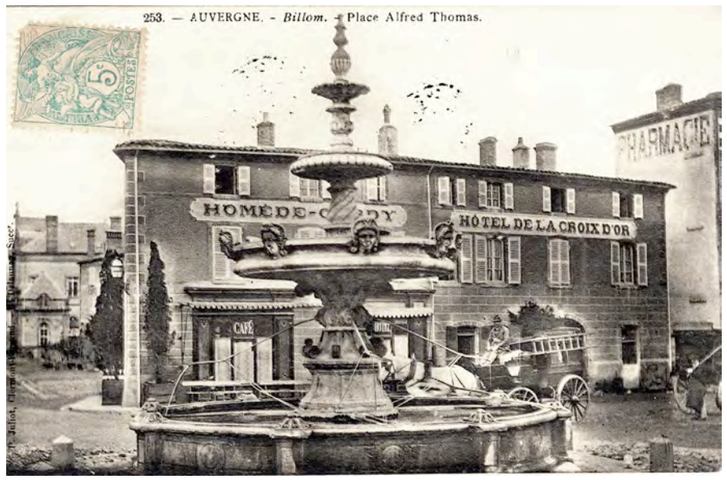

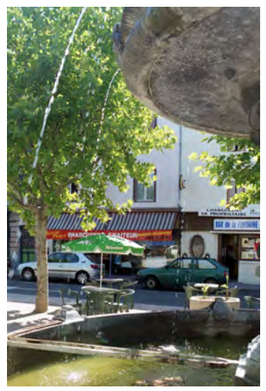

Ci-dessus, la fontaine à son emplacement d'origine, place du Cibony (carte ancienne, doc. pers.)**; en bas à gauche en 1999, à droite sur son emplacement actuel, cliché Genestoux de 1995** (Culture, base Mémoire)

2017

04.02. Les monuments historiques protégés

24. Ancien Collège des Jésuites

Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 12 février 2002

Fondé en 1558 par l'évêque de Clermont Guillaume Duprat, il est le premier collège de Jésuites construit en France après la fondation de celui dit "de Clermont" à Paris.

Edifié de 1558 à 1564, l'édifice d'origine correspond au premier type des collèges jésuites. Les bâtiments sont organisés en quadrilatère autour de cours fermées, et abritaient la salle de classe, la salle de théâtre, la chapelle, et les habitations avec cuisine, réfectoire, apothicairerie, jardin, ainsi que l'église et la sacristie.

Avec la soumission de la ville à Henri IV, en 1594, les Jésuites sont bannis, mais reviennent en 1604. Des travaux de rénovation sont entrepris après 1621 et en 1750. Les Jésuites sont de nouveau chassés en 1762 et le collège remis au diocèse jusqu'à sa fermeture à la Révolution.

Les bâtiments ont connu différentes affectations, dont une école "d'enfants de troupe" (1886-1963) avant de devenir collège d'État en 1963.

La période de l'école militaire a amené l'adjonction un certain nombre de bâtiments annexes.

Par contre, dans les années 1990, la construction d'un Collège moderne a entrainé de nombreuses destructions mais a épargné le quadrilatère originel, néanmoins mal intégré au nouveau plan-masse.

L'ensemble est inutilisé depuis et s'est dégradé.

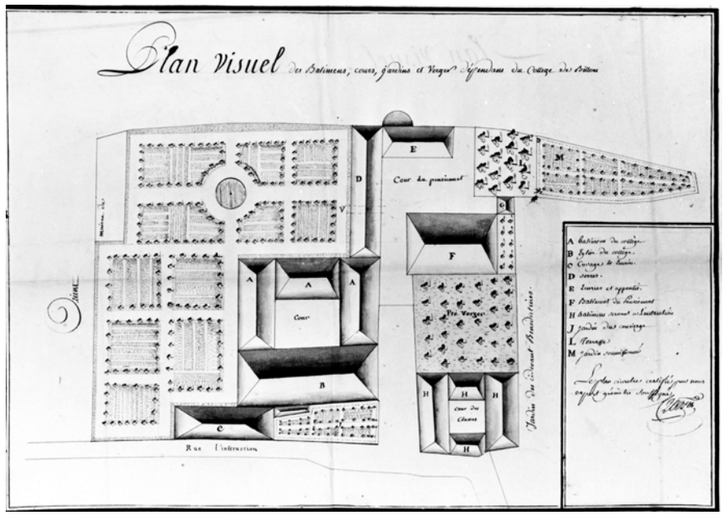

En haut, plan-masse de la fin du XVIIIe siècle (le nord est inversé)
(document Inventaire Auvergne, cliché Choplain et Maston)

En bas à gauche, la cour intérieure au temps de l'école militaire (vers 1900), à droite vue aérienne (vers 1950)
(doc pers.)

2000

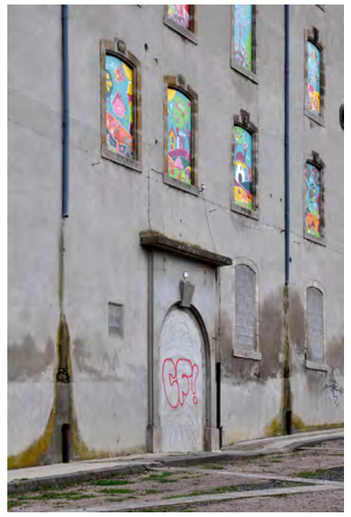

2017

04.02**. Les monuments historiques protégés**

25. Monument aux Enfants de Troupe
Inscription sur l'inventaire supplémentaire le 13 septembre 2019 (hors périmètre SPR)

rue Victor Cohalion, sn° (parcelle AD 30)

Ce monument en pierre, du sculpteur Robert Delambre (1876-1961), a été inauguré en 1928. Il est situé dans un jardin planté de platanes, proche de l'ancien terrain de manœuvres (Champ de Mars, actuel stade).

"La France, sous les traits d'une Victoire aux ailes déployées, abrite de son manteau deux enfants de l'école militaire, un cadavre à mi-corps est allongé à leurs pieds." (Inventaire Général 1990)

En dehors du périmètre du SPR

On notera que cette protection modifie l'impact territorial des périmètres MH de 500 m de la page 15. Il ne s'agit toutefois pas d'un périmètre débordant, la protection étant localisée en dehors du SPR.

#05

Patrimoine : les évolutions des pratiques architecturales

05.01. Quel bilan pour la ZPPAUP ?

Des intentions aux réalisations

Peu de "gros" chantiers

L'évolution des pratiques architecturales est un phénomène forcément corrélé au volume et à la nature des travaux effectués. Il est donc avant tout caractérisé par un certain effet de lenteur dans des sites de bourg, où ces travaux restent limités ou partiels.

Peu de chantiers concernent des immeubles entiers. La mise en copropriété d'immeubles d'un certain volume, fréquente dans les quartiers constitués, entraîne souvent une incertitude sur les travaux importants : les ravalements, qui constituent une dépense significative, peuvent être difficiles à envisager.

Une évolution lente

Malgré tout, si des "tendances" perdurent souvent au-delà des facteurs qui ont pu les déclencher, par inertie (les réalisations demeurent pendant des décennies et qu'on le veuille ou non, ont "valeur d'exemple"), ou simplement par reproduction routinière des procédés, comme les enduits "flous", on constate néanmoins une évolution positive.

Dans l'ancien, les enduits à base de chaux se généralisent peu à peu, et les badigeons à usage de décor réapparaissent de manière ponctuelle.

Quelques inégalités selon les types de travaux

Le règlement de la ZPPAUP avait également des objectifs précis en matière de couverture (le maintien et le retour de la tuile canal) et de seccond-œuvre (menuiseries et fermetures).

Si globalement l'image "tuile canal" du centre historique a été conservée, en matière de menuiseries et fermetures les résultats sont plus inégaux. La rapidité d'éxécution des travaux d'un simple changement de manuiseries est propice aux dérives (voir plus loin).

Un chantier ayant concerné un immeuble de grand intérêt architectural et urbain : ce type d'intervention qui intéresse la totalité du gros-œuvre et le second-œuvre comme les fermetures est malheureusement trop rare…

Un certain nombre de chantiers de petite taille, parfois peu visibles ont également eu lieu de manière éparpillée…

L'identité du paysage des toitures fortement menacée en 2e moitié de XXe siècle, s'est globalement maintenue, grace à l'obligation de tuile canal.

05.01. Quel bilan pour la ZPPAUP ?

Des évolutions positives en matière d'enduit

Le retour de la chaux

On souhaitait en particulier parvenir à la généralisation des enduits à la chaux, mieux adaptés au bâti ancien (c'était alors le temps des derniers "décrépissages" ou du règne des enduits industriels épais).

Les questions d'ordonnance générale des façades, de types de décor, n'étaient pas réellement évoquées : certains décors qui ne paraissaient alors pas "historiques" le sont devenus aujourd'hui (comme les enduits néoclassiques tardifs).

La "demande" prévisible concernait en effet surtout alors des architectures à base ancienne, pour lesquelles les choix existants d'aspect étaient alors entre "jointoyé" et "enduit" : on se situe aujourd'hui dans une palette de choix plus large.

La prise en compte nécessaire des architectures modestes du XIXe siècle et du début du XXe, qui valent surtout par leur ordonnance simulée, vient rebattre les cartes.

Les badigeons

Les badigeons dont on espérait le retour, étaient évoqués par la ZPPAUP : cette pratique (qui permet en partie de régler la question de l'ordonnance des façades), n'a réellement été mise en œuvre que durant ces dernières années, en même temps que disparaissaient les derniers exemples locaux anciens.

Les enduits à la chaux qui concernent avant tout le patrimoine ancien, peuvent progressivement être mis en œuvre sur des patrimoines plus récents. Ci-dessus un ravalement d'immeuble milieu XIXe, avec état avant travaux en 2017 (les menuiseries pré-existaient). L'enduit légèrement ocré a permis de rétablir un contraste qui avait été compromis par le "blanchiment" de la façade.

La conservation d'enduits décorés anciens "remis en couleurs" est une option parfois mise en œuvre. Ce type de travaux n'était pas envisagé par la ZPPAUP, orientée vers les patrimoines les plus anciens.

Les badigeons à but décoratif sont apparus de manière relativement récente sur le site. Ils permettent de conserver ou reconstituer des dispositions de façade répondant à un souci d'ordonnancement.

05.01. Quel bilan pour la ZPPAUP ?

Des évolutions parfois incertaines pour les menuiseries et fermetures

La menuiserie et les contrevents étaient explicitement préconisés de type traditionnels et réalisés en bois afin d'être peints, ce qui était alors la pratique courante. La réalisation en était alors encore largement artisanale.

Le développement des menuiseries industrielles à vocation "isolante" (en partculeir les volets roulants) vient aujourd'hui perturber ponctuellement ce maintien du bois.

En devenant la norme hors des secteurs protégés, cette pratique constitue aujourd'hui une menace réelle.

Certains domaines (comme les portes cochères ou de granges, la conservation des menuiseries fin XIXe début XXe), n'avaient pas été abordés par la ZPPAUP : aucune menace ne semblait alors les concerner.

De manière paradoxale, les ouvertures les plus anciennes (comme les fenêtres à meneaux), dont on peine souvent à réaliser la restauration et mise en valeur pour des raisons de coût, ont fait l'objet de travaux très qualitatifs.

05.01. Quel bilan pour la ZPPAUP ?

Une tendance à l'amélioration en matière de toitures

Pour ce qui concerne les couvertures, dans toute la basse Auvergne, la seconde moitié du XXe siècle on peut noter un net recul de la tuile canal traditionnelle, au profit de tuiles industrielles plus ou moins ressemblantes, de forme comme de couleur.

La ZPPAUP fondait les possibilités d'un "retour" à la tuile canal, afin de conserver une unité alors en cours d'évolution. Toutefois cette obligation concernait un secteur central à haute densité historique et patrimoniale, et non l'ensemble de la zone.

Les couvertures à pente faible sont par nature peu visibles, et le paysage de toits de Billom ne se révèle que de quelques points hauts, ou depuis les belvédères naturels entourant la ville. Il semble que l'unité alors menacée ait été conservée de manière satisfaisante.

D'une manière générale l'unité chromatique des toitures reste facilement assurée, et la tuile canal est utilisée, en général sur des immeubles de valeur patrimoniale.

On peut s'interroger sur l'apparition (encore limitée) de tendances préoccupantes. Si les quartiers historiques se prêtent peu aux panneaux solaires (du fait de la possible multiplication de masques divers, qui ruinent le rendement), une tendance est à les voir apparaître ponctuellement.

Les fenêtres de toit sont également en voie de développement.

Une autre tendance qui apparaît est celle de la terrasse accessible en toiture, nettement déstructurante pour le paysage urbain des toitures.

clichés 2019

De nouvelles pratiques à gérer (non prévues par la ZPPAUP) : les panneaux solaires, les fenêtres de toit, et les terrasses en toiture ou "tropéziennes"•

Ces pratiques sont toutefois encore très limitées, à part les fenêtres de toit déjà assez répandues.

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : du "composé" à "l'informel",

La tendance actuelle est de substituer à des aspects dans lequel l'enduit définit une composition, avec des principes de régularité, une culture de l'aspect "naturel", sans doute estimée plus adaptée à un centre "patrimonial".

Les "derniers états connus" des façades de Billom "intra muros" montrent une généralisation des enduits (quels que soient les matériaux et les types de bâtiments, et dans tous les quartiers) et la recherche de compositions régulières, le plus souvent sous forme de décors ajoutés.

Menaces sur les encadrements et décors …?

Ces dispositions sont datables au plus tôt du milieu XIXe , au plus tard du milieu XXe (avec le développement d'enduits présentant des textures différentes).

L'inspiration des décors est le classicisme (avec dessin des encadrements et fausse modénature réguliers ou en harpes) et s'achève à la période Art-Déco, style lui même teinté de classicisme.

Durant des siècles, l'architecture "traditionnelle" s'est référée de manière constante à l'architecture savante (en général classique), sans en posséder les moyens de mise en œuvre, ce qui a entraîné le développement progressif d'un "art du faux" (décors simulés, enduits de plus en plus sophistiqués, avec fausse pierre, faux-appareil…), qui a culminé dans les années 1880-1910.

L'architecture du monde rural est parfois restée un peu à l'écart, mais a aussi été influencée par ces pratiques.

La composition par l'enduit : deux exemples de dessin de tendance classique d'une façade, obtenu par l'enduit. Les chaînes simulées peuvent être en "harpes" ou droites. La plupart des immeubles de Billom du XIXe siècle ont reçu des enduits de ce type.

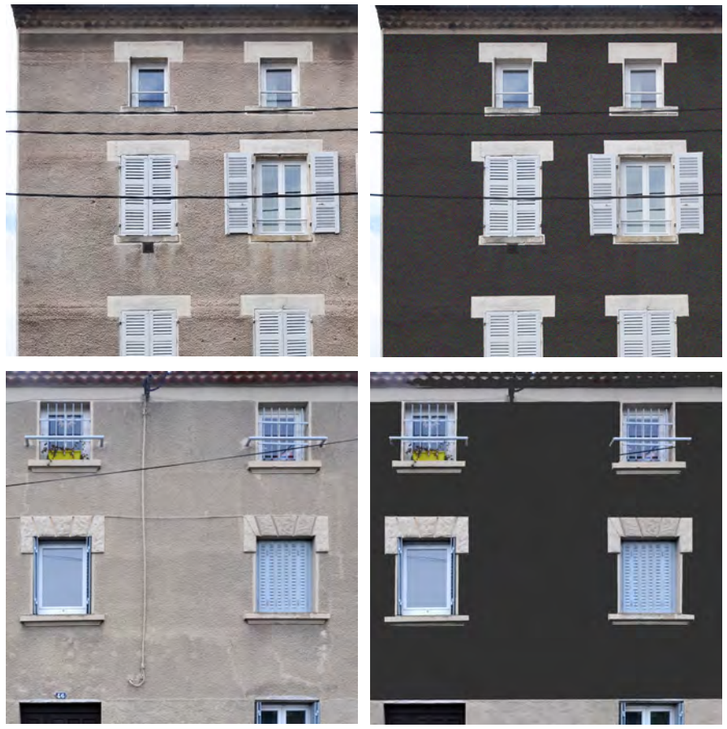

La persistance d'une pratique: ce type de revêtement est mis en œuvre jusqu'à la période moderne, au moins jusqu'aux années 1940-1950.

L'art du faux : chaînes d'angle simulées relevées à Billom (dont badigeons)

Le risque de la "dé-composition : exemple de compositions effacées lors d'un ravalement avec un enduit 'flou" ou une mise à nu de bois de structure non destinés à être vus.

L'art du faux : les décors en "fausse pierre" (sans doute du ciment moulé) apparaissent à la période moderne.

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : du "composé" à "l'informel"

La période moderne va donc introduire une rupture avec les pratiques de "régularité", et introduire des dispositions déstructurées.

L'architecture du premier XXe siècle se défait des codes de composition classiques, et préconise le matériau brut plutôt que dissimulé.

L'éclectisme est progressivement assimilé à un art "pompier", le décor est honni, et pas simplement pour les nouvelles constructions. Cette tendance à l'épure, assimilée à un "progrès", est aussi une conséquence de considérations économiques : le décor coûte, et son utilité est mise en doute.

La "pierre vue" : une insuffisance technique érigée en esthétique…

L'état d'abandon d'une grande partie du Billom ancien (devenu rural avant le milieu du XXe siècle), l'arrêt de l'entretien des bâtiments, ont amené la dégradation des enduits de finition anciens. La redécouverte des architectures anciennes s'effectue dans ce contexte, l'aspect brut de la maçonnerie prenant alors une "valeur historique", un peu comme dans le cas de ruines.

L'idée s'installe que la pierre, quelle que soit sa qualité, doit être "vue". Supprimer un enduit peut également présenter un intérêt "archéologique", en découvrant des parties ou détails, cachés auparavant.

Cette mise à nu s'accompagne de l'invention de joints, puisqu'il n'en existait pas auparavant : en creux, en saillie sous forme de baguettes ou de boudins, à base de ciment… parfois peints.

Elle va s'appliquer à toutes les typologies de bâtiment, y compris récentes (comme les néoclassiques du milieu XIXe), au risque de les altérer. Des détails techniques (comme les arcs de décharge) sont "mis en valeur" comme s'ils avaient une valeur archéologique… On dégage en fait des maçonneries hétérogènes, sans valeur particulière.

Décrépitude et pierre "vue" : la dégradation des enduits fait réapparaître les moellons de la maçonnerie

Brut mais hétérogène : de nombreuses maçonneries simplement fonctionnelles sont hétérogènes, mêlant des matériaux aux qualités diverses…

Brut mais hétérogène : la plupart des maçonneries anciennes dégagées dans les années 1950 sont constituées de moellons très divers en origine, qualité et taille, parfois appelés "têtes de chat". En les examinant avec soin, il est facile de constater que ces maçonneries n'ont fait l'objet d'aucune recherche d'un aspect particulier…

La perte des compositions : lorsque on décape des architectures de la période classique ou néoclassique, on en perd la lisibilité, les encadrements se fondant visuellement avec la paroi. On rend visibles des maçonneries très hétérogènes dont on peut comprendre qu'elles n'étaient pas destinées à être vues (comme les parties en brique mêlées aux parties en pierre…)

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : du "composé" à "l'informel"

La pratique du dégagement a sans doute été encouragée par le caractère "touristique" des sites concernés : elle est perçue comme naturelle, voire obligée dans un lieu patrimonial. Une architecture considérée comme "ancienne" (même si elle ne l'est pas…) se doit de présenter un aspect en rapport avec son statut…

Les restrictions des aspects "bruts" par les règlements suscitent souvent l'incompréhension, et on s'efforce de les contourner.

Les avatars de la pierre "vue" : l'enduit "beurré", la pierre "mi-vue"

Les façades "à pierre vue" vont évoluer vers un aspect "beurré", qui restitue des parois à joints pleins, en enrobant les moellons. On cherche à les rendre plus attrayantes en "ocrant" les mortiers (historiquement blancs ou clairs).

La notion de pierre "mi-vue" va apparaître comme état intermédiaire entre maçonnerie "trop" brute et maçonnerie enduite.

L'aspect à pierre mi-vue donne à voir un aspect analogue à celui d'une paroi ancienne un peu érodée. Ce type d'aspect a été mis en œuvre à Billom sur des immeubles anciens avérés, mais parfois sur des parties de façades plus récentes, sans justification historique.

Dans de nombreux sites ancien, ce type d'aspect a succédé à la pierre vue comme "signature" d'ancienneté d'un bâtiment…

Pierre "vue" ou mi vue : la limite est parfois assez ténue entre les deux…

L'écueil du "nougat" : un enduit beurré n'est pas un enduit duquel émergent quelques pierres plus grosses que les autres, mais doit conserver l'aspect unifié à la paroi. Ce type d'aspect a peu été mis en œuvre à Billom.

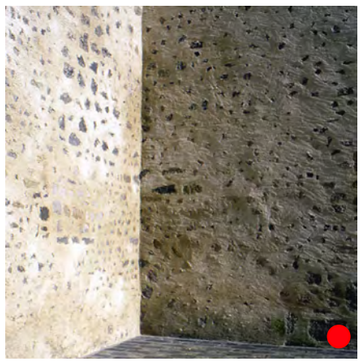

Une signature patrimoniale ? : l'enduit beurré est souvent mis en œuvre dans des sites patrimoniaux ruraux de la région Auvergne. La tendance est à l'ocrer, alors que la maçonnerie de chaux naturelle tire sur le blanc cassé (en haut à droite). (Puy de Dôme, Haute-Loire)

● **cliché ne provenant pas de Billom**

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : du "composé" à "l'informel"

Les enduits "flous"

À partir des années 1970-1980, on cherche à réintroduire la pratique des enduits : l'enduit constitue en effet une protection indispensable pour des maçonneries souvent hétérogènes et parfois de qualité douteuse.

Faute de "doctrine esthétique", c'est le maçon qui détoure les pierres qu'on estime devoir rester vues : c'est en général les dimensions qui vont guider le choix. On adopte donc une alternance de parties enduites et de pierres vues qu'on peut qualifier d'aléatoire ou de "floue". La culture "classique" de régularité des dispositions de façade est oubliée.

Des structures purement techniques, comme les arcs de décharge au-dessus des linteaux, sont souvent laissées vues, comme s'il s'agissait de précieux vestiges archéologiques… On retombe ainsi parfois dans des aspects "nougatés".

Les matériaux servant à confectionner l'enduit ont changé (durant les années 1970, la chaux et les techniques correspondantes ont alors pratiquement disparu, remplacées par des produits industriels plus ou moins prêts à l'emploi).

L'enduit moderne était souvent épais, nécessitait plusieurs couches (parfois sans nécessité technique) et présentait ainsi souvent des surépaisseurs par rapport aux pierres "vues".

Ce dispositif n'a rien de traditionnel mais s'est généralisé à partir des années 1980…jusqu'à devenir une sorte de norme esthétique…

Là aussi, la découpe irrégulière n'est pas une fatalité.

Perte de lisibilité : les découpes aléatoires des enduits "modernes" désorganisent les compositions de façade, sans en faire apparaître une nouvelle.

Sans vouloir retrouver la rigueur géométrique des anciens enduits, on pourrait réinroduire un peu de régularité en identifiant mieux encadrements et chaînes d'angle.

(Simulation ci-contre)

Perte de lisibilité et détails superflus : aux découpes aléatoires des enduits s'ajoutent les mises en évidence de détails non destinés à être vus : pierres détourées en creux, et surtout arcs de décharge des linteaux, qui sont parfois traités comme des dentiers…

Réintroduire un peu de régularité en masquant ce qui n'a pas vocation à être vu, en marquant mieux les encadrements, est de nature à apporter une amélioration visuelle (et correspond mieux à la typologie d'immeubles du XIXe siècle).

(Simulations ci-dessus)

Les surépaisseurs : un enduit épais relève d'un choix technique (et peut être inadapté au support). Les découpes d'enduit par rapport aux pierres entraînent alors souvent des sortes de bourrelets, d'autant plus disgracieux qu'ils suivent des contours aléatoires. En secteur ancien, les enduits minces sont généralement mieux adaptés.

Les surépaisseurs : il est souvent possible d'éviter en partie cet écueil, d'une part lorsqu'existe un encadrement destiné à rester vu, et d'autre part, on peut simuler une régularité…

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : du "composé" à "l'informel"

L'importance des encadrements et de leur contraste

Il existe deux types de contraste des encadrements d'ouverture : sombre sur fond clair (plutôt mis en œuvre jusqu'à la seconde moitié du XIXe), clair sur fond sombre (plutôt de la fin XIXe au milieu XXe).

À partir du milieu XXe, en cas de ravalement (lorsqu'un enduit est mis en œuvre) on perd peu à peu l'habitude de marquer les encadrements (a fortiori s'ils sont simulés).

C'est alors un grand appauvrissement visuel qui intervient.

Contraste 1 (à gauche) **: sombre sur fond clair**

Contraste 2 (à droite) **: clair sur fond sombre**

Contraste et lisibilité : exemples de contrastes de type 1 (sombre sur clair)

Contraste et lisibilité : exemples de contrastes sur un immeuble sans encadrements (en haut), et sur un immeuble à encadrements simulés, mais à trop faible contraste.

La lisibilité de l'architecture dépend du contraste (la couleur de l'enduit n'a pas été modifiée).

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : du "composé" à "l'informel"

Un retour possible du "décor" ?

Les techniques et procédés modernes d'enduit amènent pratiquement l'élimination des décors, pour y substituer des aspects parfois grossiers, au mieux rustiques. Ceux-ci sont même aujourd'hui parfois "copiés" sous forme de … décor, (façon décor de parc d'attraction).

Cette tendance au "faux rustique" n'est pas propre à Billom. Elle interroge sur la possibilité de la canaliser vers des décors plus adaptés aux typologies architecturales des quartiers historiques.

On notera qu'à la suite des travaux de l'École d'Avignon dans les années 1990, diverses régions ont entrepris de reconstituer des enduits décorés ou des décors simulés (comme les chaînes d'angle), par recours à des badigeons.

Cette pratique n'a suscité qu'un intérêt limité de la part des artisans dans le Puy de Dôme. Du coup, elle commence seulement à se développer à Billom

On peut en particulier s'interroger sur le devenir des patrimoines anciens (XVe/XVIe), qui sont le fondement de l'identité billomoise.

Va-t-on continuer à les traiter comme des éléments rustiques voire "ruraux" ou bien s'orienter vers des finitions plus urbaines ?

Comment revenir sur ce qui peut apparaître comme "la" norme ?

Le retour paradoxal du décor : quand on cherche à simuler la pierre "rustique"…

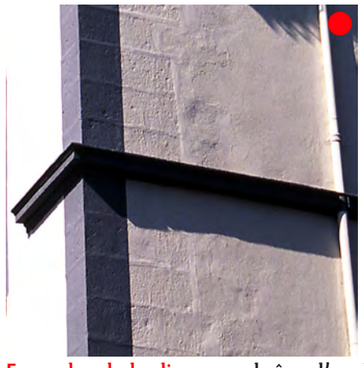

Exemples de badigeons : chaîne d'angle droite ou en harpe, en trompe l'œil (Puy de Dôme, Valais)

La Maison du Chapitre : en 1947 (cliché Hurault) **et aujourd'hui. Les parties enduites ont été éliminées, la façade est devenue uniforme.**

Vers un reour des badigeons décoratifs ? : une réalisation récente à Billom (2019)

Façades anciennes : faux appareil sur enduit (Isère)**, enduit uniforme avec détourages** (Haute-Loire)**. Ci dessous : éléments de décor** (Haute-Loire, Puy de Dôme)

La Maison du Chapitre : si on la restaurait aujourd'hui, on "beurrerait" les parties en petits moellons "têtes de chat", en laissant subsister quelques pierres de grand appareil…

On pourrait aussi réfléchir à lui conférer un aspect plus "fini", avec un enduit régulier recouvert d'un décor (ici un faux-appareil)… mais cette hypothèse n'est pas la seule.

cliché ne provenant pas de Billom

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : les façades en pans de bois

Le système constructif est constant. En Basse-Auvergne, le rez de chaussée est toujours en maçonnerie, parfois en pierre de grand appareil (avec souvent une large baie commerciale ouvrant sur la rue). La présence d'une sorte de porche est possible (maison du Boucher).

Une poutre en bois de toute la longueur de la façade est souvent mise en œuvre. Cet élément qui peut être ou avoir été une sablière de plancher, par ses chanfreins conserve la mémoire de la disposition des ouvertures. Outre la relative rapidité de sa mise en œuvre, la technique du pan de bois présente un avantage économique : les éléments sont réutilisables.

Les encorbellements sont fréquents autant pour des raisons de gain d'espace, que pour la protection des étages inférieurs contre le ruissellement. Un assez grand nombre d'encorbellements supérieurs ont été arasés, à des périodes indéterminées.

Le hourdis ou remplissage des structures présente plusieurs variantes. En Basse-Auvergne, on devrait être en présence de torchis, dont on ne cesse de vanter les mérites thermiques. Toutefois le torchis nécessite pour se conserver d'être enduit… Les seuls remplissages encore identifiables sont des hourdis faits d'une maçonnerie de petits moellons, assez grossière.

Sans doute cette finition était-elle destinée à être dissimulée, ou bien a-t-elle remplacé un torchis. Il n'existe pas de hourdis en brique, certains décoratifs, tels qu'on peut en rencontrer en Normandie ou dans le Sud-Ouest, ou difficiles à dater comme dans certains sites d'Auvergne (Brioude).

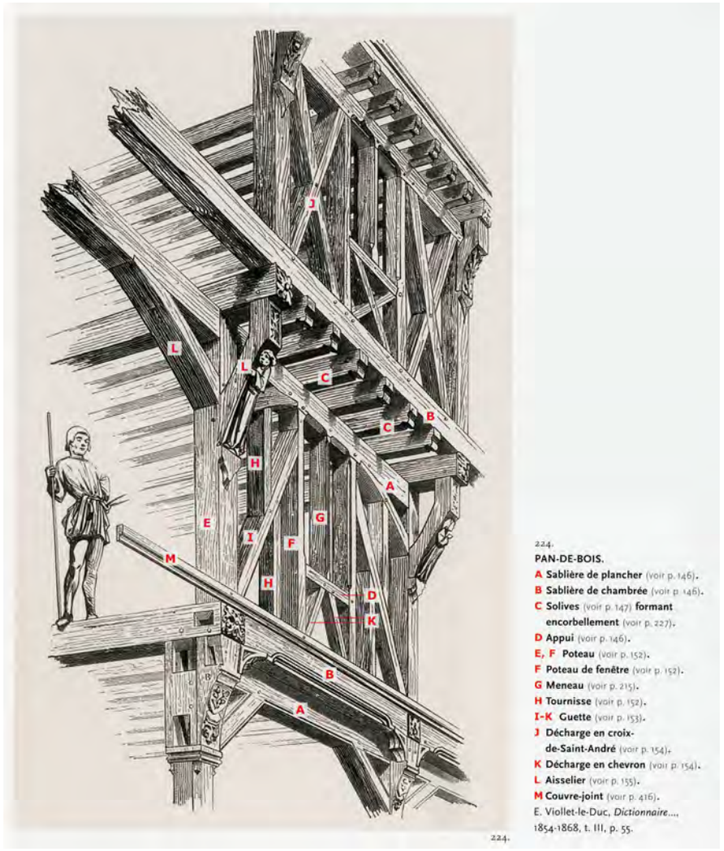

Les considérations de Viollet le Duc sur le pan de bois sont effectuées à partir d'exemples de pans de bois "haut de gamme", dont la plupart des bois sont destinés à rester visibles, au moins en partie. (d'après "Architecture, description et vocabulaire méthodiques" de Pérouse de Montclos)

Immeubles à encorbellement : en général deux encorbellements successifs.

Encorbellements arasés : la simplification des assemblages.

Encorbellements arasés : traces d'aisseliers disparus, mur pignon à ressauts.

Ce qu'on entend par torchis est un mélange de terre, de paille et de filaments divers (crin…), parfois avec un renforcement de morceaux de bois. Proche des terres crues, donc fragile, il est obligatoirement destiné à recevoir un enduit. (Allier, Corrèze)

Le hourdis de Billom (du moins celui qui est encore détectable) est une maçonnerie de petits moellons d'aspect enduit, sur lequel a existé un enduit de finition assez mince (bois enduits puisqu'ils sont lardés de coups d'herminette ou cloutés). Certains pans de bois "utilitaires" ne semblent pas voir présenté d'enduit de finition.

● **cliché ne provenant pas de Billom**

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : faut-il dégager les pans de bois ?

La systématisation des enduits sur les pans de bois avant la période moderne est révélée par l'iconographie. Jusqu'aux années 1980, la plupart des pans de bois du cente de Billom sont restés enduits.

Il s'agit en général de constructions simples, sans éventuel décor autre que des sablières et aisseliers, pouvant présenter des moulurations destinées à reste vues (en fait assez rares). L'arasement des encorbellements a par ailleurs introduit une simplification des assemblages, qu'on a cachés sous un enduit.

Les enduits sont fixés sur les bois par un cloutage ou après lardage des bois par des coups d'herminette.

Certains cloutages semblent anciens (clous forgés) les autres plus récents (clous de type industriels, ou simples pointes).

Les enduits sont blanchis à base d'un lait de chaux, avec des éléments de décor très simples (chaînes d'angle simulées droites ou en harpe, légèrement teintées). En secteurs commerciaux, des enseignes peintes sont parfois mises en œuvre. L'apogée de ces procédés est la fin du XIXe et le début du XXe.

Le processus de dégradation des enduits suscite la réapparition des bois, comme pour la pierre "apparente" , dans le courant du XXe siècle, processus encouragé par les architectes des Monuments historiques qui ont restauré la maison du Boucher.

Les dégagements de pans de bois à la période moderne ne sont pas toujours convaincants : assemblages parfois hétérogènes (surtout en cas d'arasement d'encorbellements), bois laissés bruts (parfois même avec leur cloutage…), remplissages formant des coussinets. Ils évoquent plus un décor "rustique" que des finitions "urbaines". Des mises en couleur des bois fantaisistes et sans fondement commencent d'apparaître (bleu pétrole…).

L'enduit traditionnel, vraisemblablement à base de chaux, blanchi (ou peut-être légèrement ocré) et ayant reçu un decor simple par badigeon coloré. Il n'en existe plus. (clichés de 1974)

Un tableau du Musée Mandet de Riom (la procession des Pénitents Noirs de Billom, par Nicolas Berthon, 1831-1888) brosse un décor reconstitué de Billom, mais dont le fondement pourrait être exact : on y voit des pans de bois enduits légèrement dégradés.

Enduit moderne, (fin XIXe/débutXXe) qui pourrait contenir du ciment, finition grain d'orge, rehaussé par des filets blancs. Ce type d'enduit peut être susceptible d'entraîner des dégradations des bois. Cet immeuble est le dernier de ce type (2017).

La "redécouverte" des pans de bois, à partir de la fin du XIXe siècle est la conséquence de la dégradation de leurs enduits.

Bois irréguliers, tordus, cloutés, lardés… : on peut douter qu'ils aient été destinés à être ainsi vus. Les remplissages sont parfois réalisés de manière hésitante, avec des effets de "coussinets" peu esthétiques. À moins qu'il ne s'agisse d'une "esthétique du grossier", voire de la dégradation… ?

Les dégagements des bois : ils ne sont pas toujours la conséquence d'une dégradation de l'enduit , mais plutôt de la systématisation d'une pratique "a-historique" de la mise en évidence des structures et des matériaux. Dans l'inconscient collectif, il faut "dégager".

05.02. Les évolutions architecturales : les façades

La manière de traiter les façades : faut-il enduire les pans de bois ?

Cette question peut faire débat. Quels sont les arguments en présence ? Pour le dégagement des bois, on annonce un gain "esthétique". Pour l'enduit, un maintien de l'historicité.

Il est vrai qu'existent et ont existé, dans diverses régions d'Europe, des pans de bois faisant office de décor, qui ont pu avoir été recouverts, et "re-découverts" plus tard. On citera l'ensemble des pays rhénans et alémaniques, certaines régions de l'Ouest de la France ou des exceptions ponctuelles (comme la "maison des Lys" d'Arreau).

Ces exemples sont en général localisés dans des régions où l'utilisation du bois dans la construction est fortement représentée (ou en l'absence de pierre).

Le pan de bois comme argument touristique : assimilé à un "moyen-âge" plus médiatique qu'historique, le pan de bois est fréquemment présenté comme vecteur de l'attrait touristique, ce qui contribue à fausser le débat.

Lorsque les assemblages sont de qualité ordinaire, voire médiocre, on n'hésite plus à recourir à des mises en couleur de fantaisie pour tenter de faire oublier leur banalité. Toutefois, ces procédés sont anachroniques : des pans de bois destinés à être enduits ne pouvaient être colorés. Si certains bois restés vus l'étaient, leur coloration était obtenue par des pigments naturels… et non des couleurs de fantaisie.

Enduire ou réenduire le pan de bois : dans plusieurs régions (et même ponctuellement à Billom), lorsqu'il est avéré que les assemblages masqués ne présentent pas d'intérêt architectural (mais qu'il s'agit d'une simple structure fonctionnelle), on maintient le principe d'enduit.

Toutefois, comme pour la "pierre vue", la principale difficulté de mise en œuvre de ces pratiques est leur aspect "à contre courant de la pensée unique".

Une évolution de la qualité des enduits, le retour d'un goût pour le décor, sont seuls à même de faire changer les mentalités.

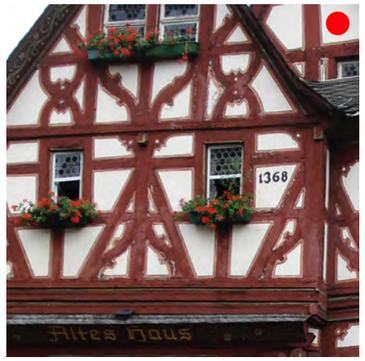

Le pan de bois destiné à rester vu s'identifie immédiatement par la manière dont sont agencés les bois… Il s'agit de bois calibrés, ornés, organisés selon des compositions, et laissant apparaître des remplissages ornementaux réguliers… (Rhénanie, Arreau Hautes-Pyrénées)

Le tourisme exploite largement la présence de pans de bois, gage d'une "médiévalitude" supposée. Toutefois, on se rapproche plus de l'argumentaire d'un parc d'attraction que de considérations architecturales… (signalétique routière d'un bourg du Puy de Dôme, cliché de l'office du tourisme de Rennes)

Les bois dégagés de Billom sont a contrario le plus souvent uniquement fonctionnels, avec des assemblages de bois plus ou moins réguliers, sans recherche graphique : on est en présence de la technique "brute" et non de la mise en œuvre d'un artisanat sophistiqué.

La mise en couleurs des bois est parfois destinée à contrebalancer l'aspect ordinaire d'assemblages de qualité moyenne… Les gammes multicolores (sans fondement historique) ont également pour objet la promotion touristique. Il est vraisemblable qu'une attitude "raisonnée" est de teinter les bois à l'aide produits naturels. (Vannes, Moulins)

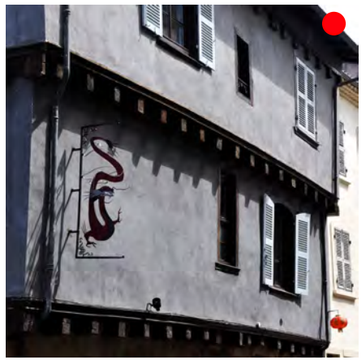

Maintenir les bois enduits (ou les ré-enduire) est une solution souvent la plus raisonnable, surtout quand il est avéré qu'aucun "trésor" d'assemblages sophistiqués n'est caché sous l'enduit… (enduits modernes : Billom, Beaulieu sur Dordogne, Brioude)

● cliché ne provenant pas de Billom

05.03. Les évolutions architecturales : les ambiances chromatiques

La manière de traiter les façades : mises en couleurs et contrastes

Couleurs : une tendance "lourde" à l'uniformisation et à la surenchère. La manière de mettre en couleurs (ou non) les façades est un élément de réflexion important pour l'évolution du paysage urbain de Billom.

Jusqu'au 3e tiers du XIXe siècle les couleurs ont été naturelles : engendrées par les matériaux eux-mêmes, et des pigments naturels (terres ou oxydes). À partir de la fin XIXe début XXe sont apparues les couleurs issues de la chimie (aux nuances infinies, mais parfois de tenue incertaine aux UV). Dans le 3e tiers du XXe siècle un engouement pour les nuances soutenues est apparu, porté par les nuanciers, soit ceux de "coloristes" soit des fabricants d'enduits ou de peintures "ajoutées".

Les couleurs se sont mises à "voyager" avec le tourisme et les revues de décoration : les volets bleus foncé viennent de Bretagne ou des îles atlantiques, vert amande, ils arrivent plutôt de Provence ou du Languedoc. Les enduits rouges (avec des contrevents verts), jusque là limités à la Ligurie ou à la région niçoise peuvent apparaître n'importe où.

La couleur a également perdu ses significations culturelles, parfois ancestrales : les boucheries "rouges" en étaient un exemple. Les salons de coiffure sont longtemps restés vert amande. Selon les pays, la poste se signale par du jaune (France Suisse, Allemagne)…ou du rouge (Angleterre, Portugal, Pologne)…

Sous un autre angle, on peut considérer que la couleur, (tout comme le paysage), n'existe pas en soi : c'est la perception qu'on en a qu'on va nommer "couleur".

Il est donc important de tenter de dresser une sorte d'état des lieux coloré de Billom, selon ce qu'on perçoit. Il a été défini 4 entités à évaluer : le centre historique strict, le centre de la ville, ses faubourgs et pour mémoire, les quartiers modernes. La ZPPAUP ne formulait pas de préconisations chromatiques détaillées.

À noter que dans l'architecture tradtionnelle, le blanc est aussi une couleur…

La palette chromatique est naturelle avant la fin du XIXe siècle et reste limitée… (région de Billom, Creuse…)

Badigeon "blanc" recevant un décor… (Billom, région de Billom…)

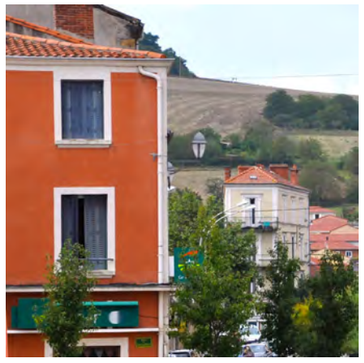

La palette chromatique dépend parfois des matériaux utilisés, ceux-ci étant destinés à rester vus.

À partir de la fin du XIXe siècle, de très nombreux enduits sont gris, teinte alors perçue comme "positive". Encadrements et modénatures apparaissent plus clairs que l'enduit.

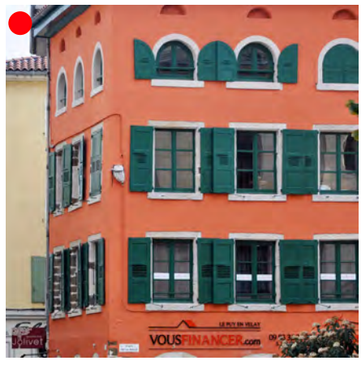

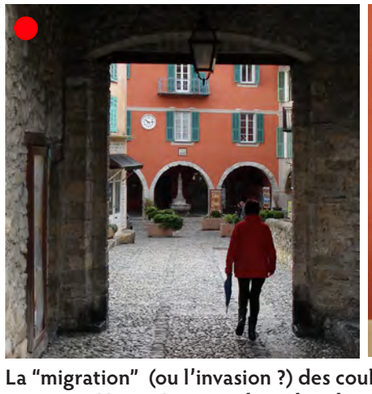

La "migration" (ou l'invasion ?) des couleurs, ici le rouge. En haut, à Billom, au centre en Haute-Loire, en bas, dans les Alpes-Maritimes (région d'origine…)

● **cliché ne provenant pas de Billom**

05.03. Les évolutions architecturales : les ambiances chromatiques

Le centre historique, maintien d'une palette naturelle avec prédominance des gris beige

Couvertures : peu vues, gamme de roses et vieux-rose/Parois : déclinaisons de gris et gris beige avec second-œuvre dans la gamme des bruns (parfois tirant sur le jaune ou le rouge)/Sol : déclinaison de gris plutôt tirant sur le bleu

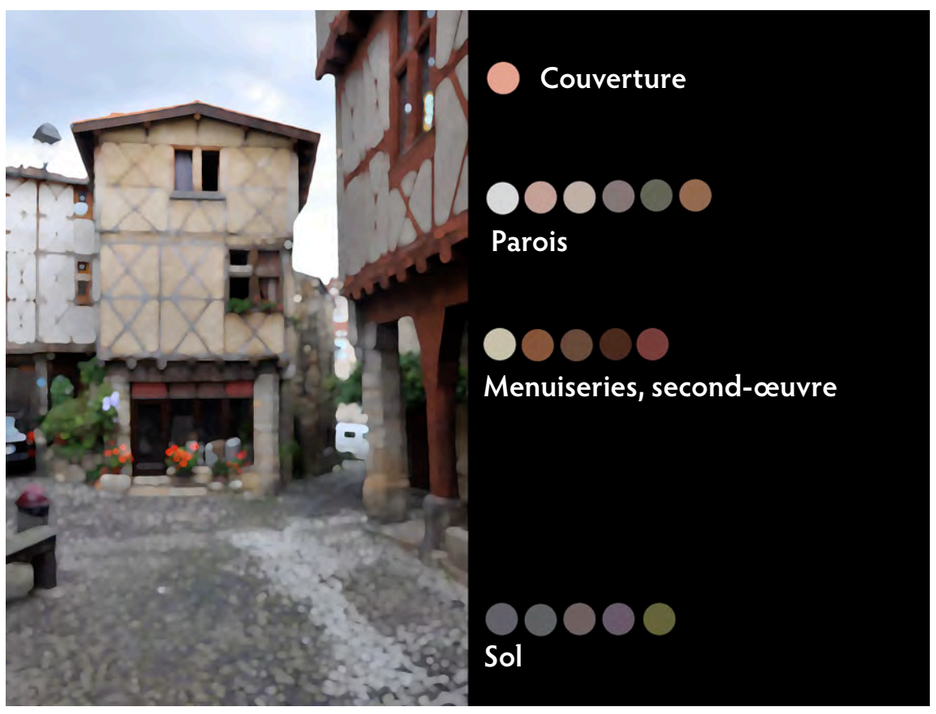

05.03. Les évolutions architecturales : les ambiances chromatiques

Le centre ville, palette gris beige plutôt claire avec touches chaudes

Couvertures : gamme de roses et vieux-rose, gris ponctuel (ardoise)/Parois : déclinaisons de gris et gris beige avec touches plus chaudes/
Second-œuvre dans la gamme des gris clair et bruns avec touches plus vives ponctuelles (commerces)/Sol : déclinaison de gris-bleu et beige

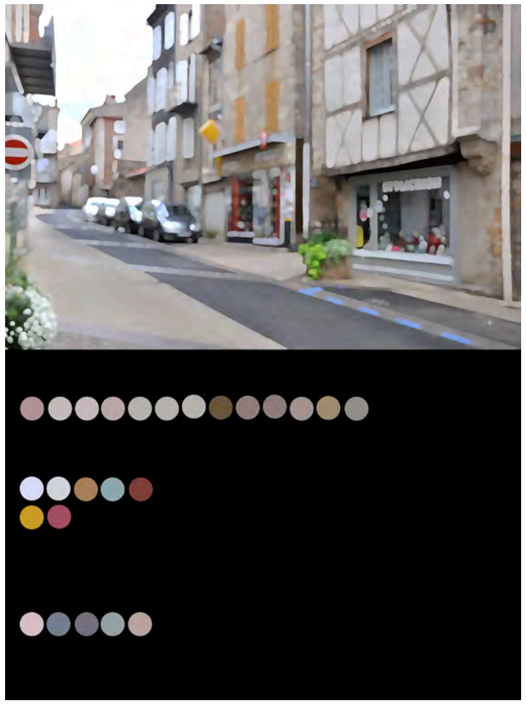
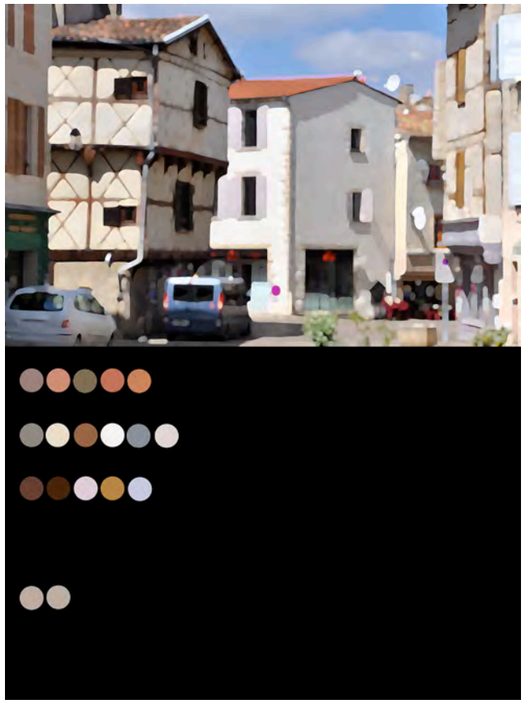
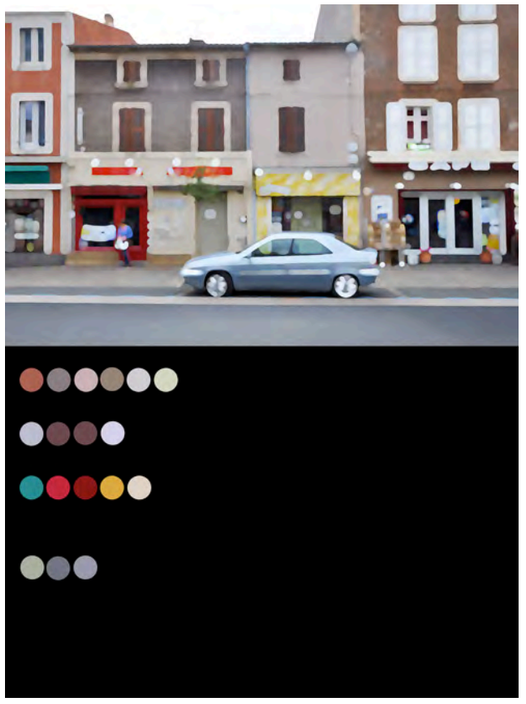

05.03. Les évolutions architecturales : les ambiances chromatiques

Les rues des faubourgs : peu différentes du centre-ville

Couvertures : gamme de roses et vieux-rose/Parois : déclinaisons de gris et gris beige avec touches plus chaudes/
Second-œuvre dans la gamme des gris clair et bruns avec touches plus vives ponctuelles/Sol : déclinaison de gris-bleu et beige

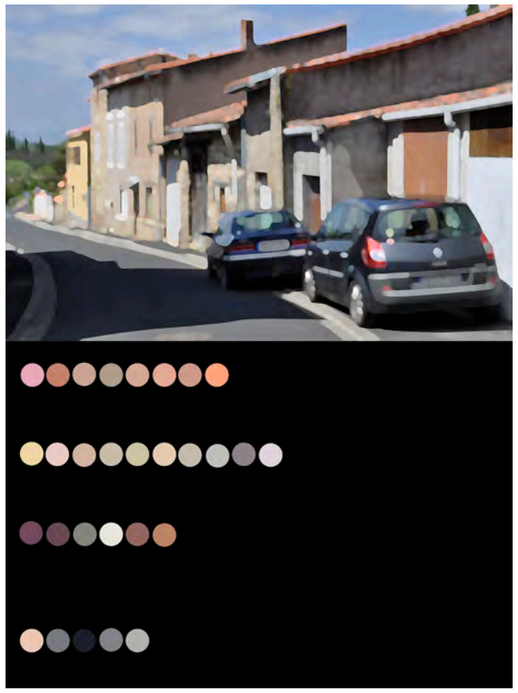

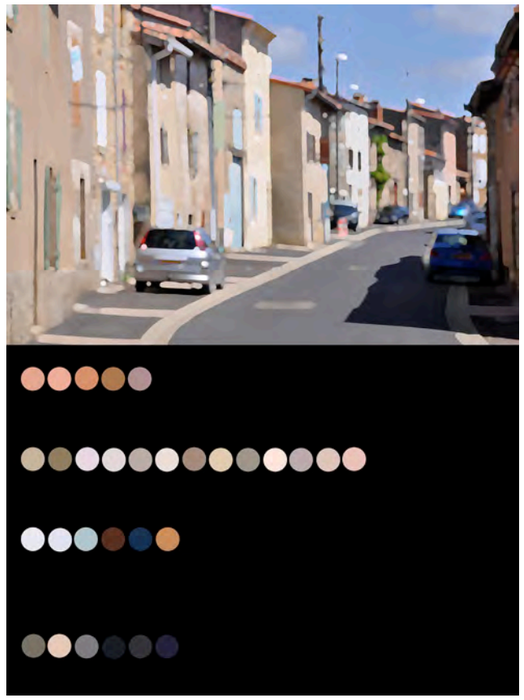

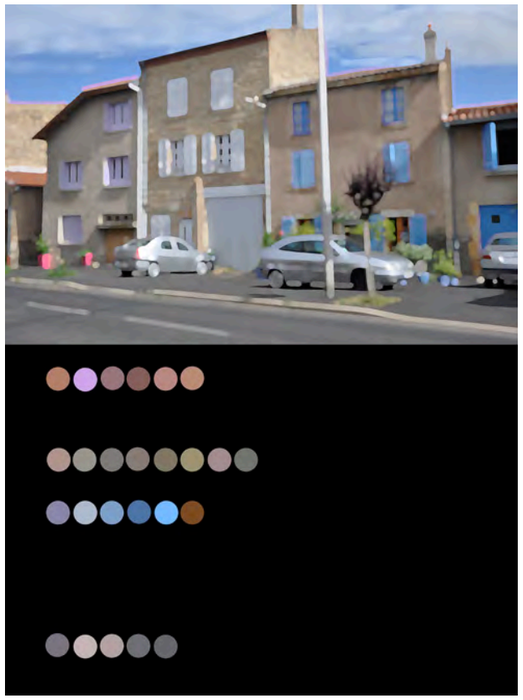

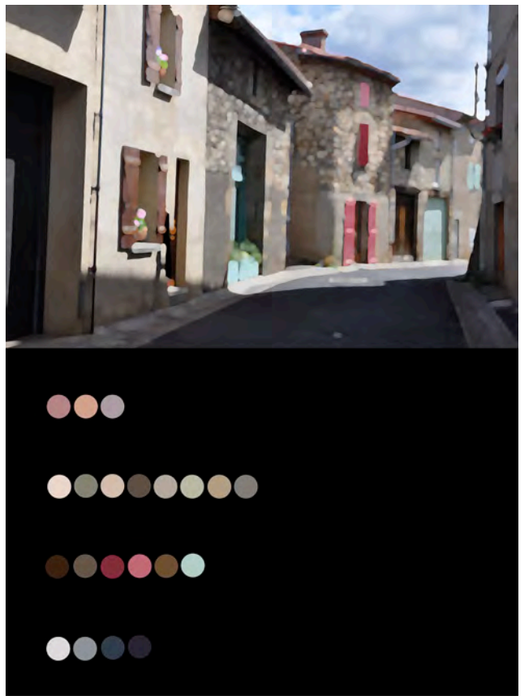

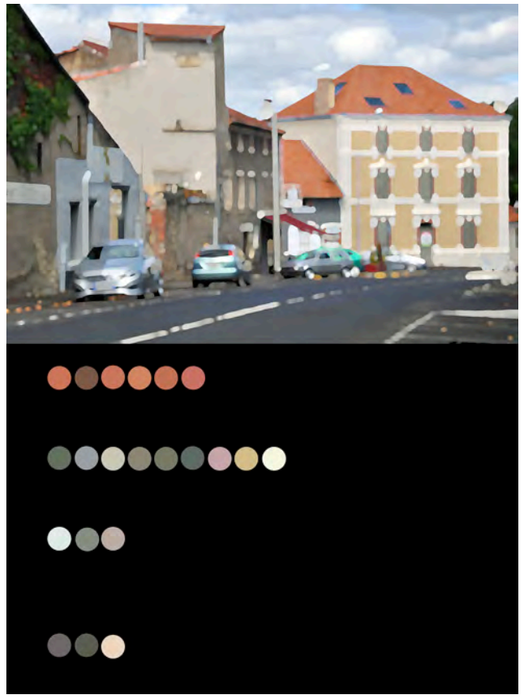

05.03. Les évolutions architecturales : les ambiances chromatiques

Les secteurs modernes

D'une manière générale, les secteurs smodernes sont plus colorés mais moins homogènes que les quartiers centraux.
Couvertures : gamme de roses et vieux-rose (assez proche de celle des quartiers centraux/Parois : déclinaisons d'ocre jaune et légèrement rosé ("saumon") ponctuellement très soutenu (rouge), blanc cassé (années 1960) / Second-œuvre dans la gamme des gris clair et bruns

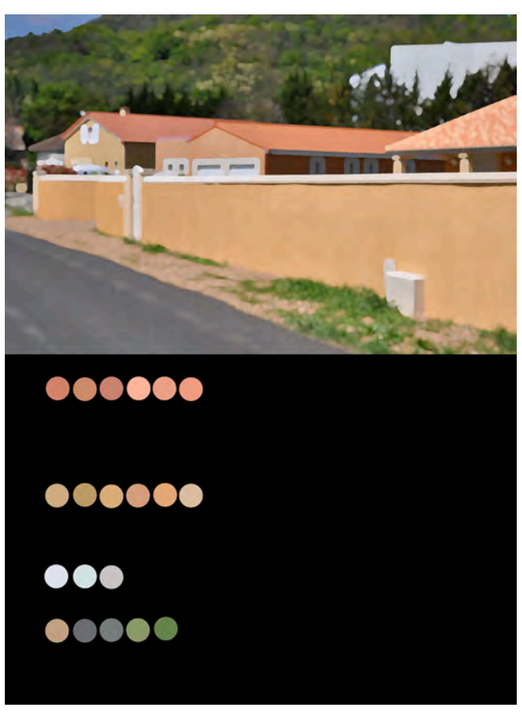

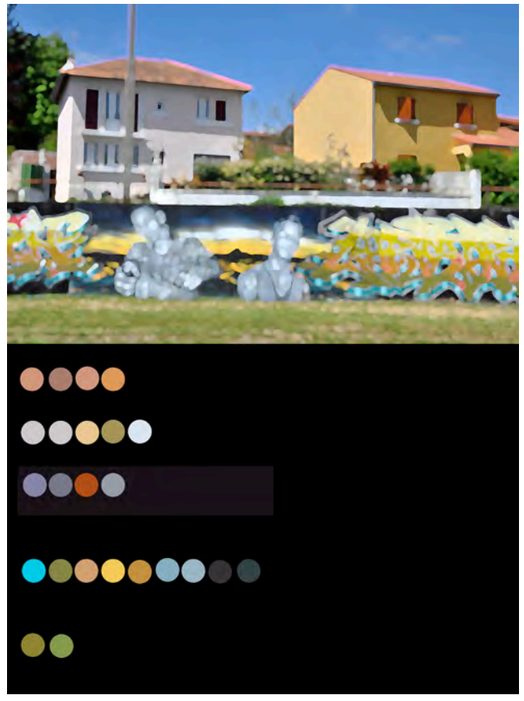

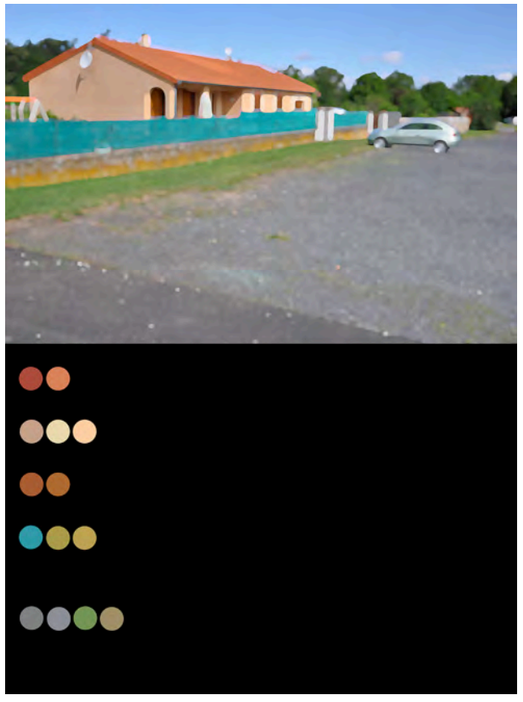

05.03. Les évolutions architecturales : les ambiances chromatiques

Les couvertures : domination de "rouges" plutôt éteints…

D'une manière générale, les toitures et les matériaux de couverture se révèlent très peu depuis les espaces publics du centre-ville. Il est nécessaire de gagner les hauteurs, comme les contreforts des Turlurons, pour disposer d'une vue générale.

Billom est une ville où domine la tuile de terre cuite, de teinte naturelle. C'est donc le vieillissement (ou le salissement) qui va créer des nuances dans cette relative unité "rouge". Les déclinaisons vont jusqu'à des vieux roses éteints (anciennes tuiles canal).

On notera ponctuellement le caractère grisé de plusieurs toitures : les rares toitures en ardoise, et quelques volumes utilitaires couverts de matériaux industriels (dont probablement des plaques de fibre-ciment à base d'amiante).

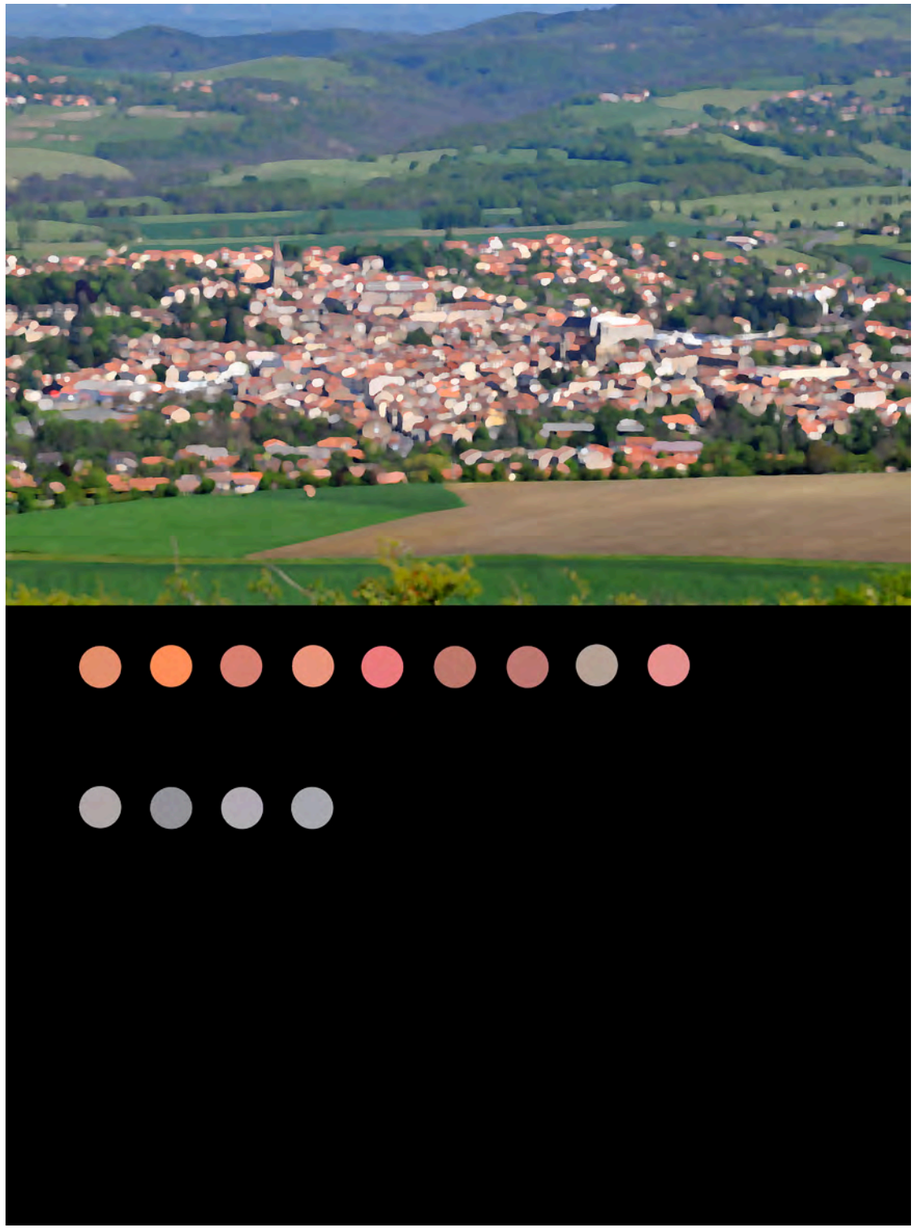

05.04**. Les évolutions architecturales : le second-œuvre apparent** (menuiseries, fermetures)

Changements de menuiserie : l'érosion des fenêtres "à la française" à 2x3 carreaux

Pour tout ce qui concerne les ouvertures de type traditionnel (ouvrants à la française), les règles de la ZPPAUP étaient particulièrement claires :

- mise en œuvre de châssis ouvrant à la française, divisés en 2x3 ou 2x4 carreaux (un schéma est annexé),
- volets pleins ou persiennes à lames en bois.

Le matériau imposé est le bois dans l'ensemble de la zone protégée (ce qui exclut notamment les matières plastiques). Tous types de volets roulants sont interdits.

Un nombre élevé de constructions a suivi ces prestations, soit qu'elles l'aient fait de manière "naturelle", soit qu'elles aient fait l'objet d'une prescription par voie règlementaire.

Toutefois, la période récente a vu le maintien de tendances : l'usage de menuiseries simplifiées (non redivisées), l'emploi de pans de verre unique en remplacement d'ouvertures à la française (assez rare mais visible)

Les volets roulants sont également apparus.
(voir plus loin).

Les prescriptions de la ZPPAUP préconisent (pour tout patrimoine de type traditionnel) la mise en place de fenêtres " avec ouvrants à la française" redivisées en 2x3 ou 2x4 carreaux, de volets pleins ou de persiennes, le tout réalisé en bois.

Dans de la plupart des cas cette règle a été suivie. L'existence de fenêtres au dessin correct, mais très blanches laisse penser qu'il s'agit non de bois peint mais d'un possible matériau de synthèse.

La présence de fenêtres "à la française" mais non redivisées, atteste souvent d'un matériel industriel (en bois ou en matériau de synthèse) mis en œuvre de manière non réglementaire. Ces pratiques ne sont pas conformes aux prescriptions de la ZPPAUP.

L'utilisation de pans de verre constitue une forte altération de l'architecture, en imposant un "trou" à la place d'une résille. Cette pratique n'est pas conforme aux prescriptions, sauf dans des cas bien précis (certaines ouvertures pré-modernes ou de petites baies). Elle est restée marginale à Billom.

05.04**. Les évolutions architecturales : le second-œuvre apparent** (menuiseries, fermetures)

Les fenêtres "à la française" et les autres…

La mise en couleurs de l'ensemble fenêtres/volets (ou persiennes) n'avait pas été abordée par la ZPPAUP.

La multiplication "d'harmonies" parfois surprenantes, l'utilisation de teintes très vives ou facilement décolorées, indique une nécessité d'encadrer ces pratiques.

Elles conduisent cependant à des situations facilement réversibles.

L'iconographie nous indique qu'ont existé à Billom de nombreuses ouvertures dotées de fenêtres "à petits bois" , sans doute vestiges de la période 1750-1850. Une certaine tendance à en recréer s'est maintenue depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui. La ZPPAUP n'avait pas abordé cette question, jugée alors marginale.

Or certaines typologies architecturales anciennes (jusqu'au XVIIIe siècle) sont concernées.

Concernant les fenêtres de type ancien, comme les croisées à meneaux, il était préconisé le pan de verre plutôt qu'un menuisage. Ce type de solution a le plus souvent été mis en œuvre.

En général, cette question est abordée dans le cadre de chantiers d'une certaine importance et on rencontre peu de problèmes, du moins lorsque les meneaux existent ou sont reconstitués.

La mise en couleurs des menuiseries apparaît comme hétérogène : opposition de teintes, fenêtres laissées brutes (ou blanches si matériau de synthèse) mais volets peints, couleurs vives (mais rapidement décolorées). Les pratiques locales de la couleur semblent tombées dans l'oubli.

La question des "petits bois", jugée marginale, n'avait pas été développée dans les prescriptions (opportunité d'utilisation, découpage, forme des carreaux, section des bois, mise en couleur…).

Les fenêtres à meneaux sont généralement traitées avec des pans de verre, la menuiserie étant invisible ou apparente. Elles peuvent également être menuisées, solution plus élégante mais qui nécessite un déssin sans faille.

05.04**. Les évolutions architecturales : le second-œuvre apparent** (menuiseries, fermetures)

Les changements de menuiserie : les portes et portails

La question des portes (d'immeuble, ou cochères) n'avait pas été abordée, ou de manière sommaire par la ZPPAUP.

Il existe en effet un patrimoine de portes d'entrées de type ancien ou traditionnel, qui apparaît comme menacé par l'intrusion des portes standardisées industrielles. Divers bricolages des baies accompagnent leur mise en œuvre, mais elles apportent une banalisation visuelle importante.

De même, la conversion des nombreuses granges en garages ou locaux artisanaux s'est longtemps effectuée sans changement des vantaux. Mais des matériaux divers et variés viennent maintenant remplacer les anciennes structures en bois.

C'est surtout la périphérie "post-rurale" du centre historique qui est concernée.

Il arrive également que ces volumes parfois importants soient réaffectés à de l'habitat ou des activités tertiaires.

Se pose alors la question du retraitement de la baie, notamment de sa redivision…

Billom et ses portes : de très nombreuses portes anciennes ou du XXe siècle ont conservé leurs vantaux anciens, ou refaits à l'identique. Certains de ces éléments sont des réalisations artisanales raffinées. C'est une partie du patrimoine local, qui n'avait pas été abordée par la ZPPAUP.

Des portes industrielles (parfois en matériau de synthèse) sont apparues. Elles sont rarement au format des baies, ce qui amène à réaliser des "bricolages" souvent inélégants…

Les deux modèles de porte cochère de Billom : cintrée (en anse de panier) ou de forme carrée.

Les portes de grange ou portes cochères de grande taille ont un impact visuel très important dans le paysage urbain. Leur évolution s'effectue avec des matériels pas toujours adaptés, souvent d'allure industrielle, en métal ou en plastique… rarement en bois.

Réutilisation de portes de granges affectées à d'autres fonctions… il est important de soigner le dessin de la redivision.

05.05. Les évolutions architecturales : les modifications

Les modifications portant sur les ouvertures…

Les bâtiments existants peuvent être affectés de nombreuses modifications, dont les plus visibles (parfois non réversibles) portent sur leur structure ou leur volume : ouvertures et fermetures de baies (portes et fenêtres), surélévations, addition d'extensions…

Si les deux dernières catégories sont peu représentées dans les travaux menés à Billom intra muros, les modifications ou créations d'ouverture, peu nombreuses, se révèlent néanmoins très voyantes (et pas toujours dans un sens positif…).

Il peut s'agir souvent de travaux menés selon des prescriptions mal suivies, le tout dans un contexte visiblement dominé par l'auto-construction.

Au vu des réalisations, la principale difficulté rencontrée semble être la manière de "ragréer" les interventions au support existant, aussi bien au niveau des matériaux et finitions, que d'inscription dans le dessin de la façade (respect de l'axe des ouvertures, de la forme des baies…).

Modifier les niveaux à l'intérieur d'un bâtiment peut également se révéler particulièrement ravageur sur les ouvertures, qui ne sont plus à "la bonne hauteur". On en obture et on en ouvre de nouvelles…

On rencontre donc à Billom au moins deux cas de figure : l'ouverture "bien" dessinée, bien disposée, mais mal réintégrée à la paroi, et plus rarement l'ouverture "mal" dessinée et…tout aussi mal réintégrée…

Exemples de création de nouvelles ouvertures, et de l'obturation d'une ouverture existante… de tels travaux négligents, qui introduisent des matériaux étrangers au contexte, sont des facteurs de détérioration des paysages urbains.

Exemples de création de nouvelles ouvertures, bien disposées, avec des proportions correctes… mais mal ragréées aux façades.

Deux portes d'entrée nouvelles, bien mal ragréées à la façade sur laquelle elles se sont inscrites… Ces exemples sont heureusement rares dans le secteur protégé.

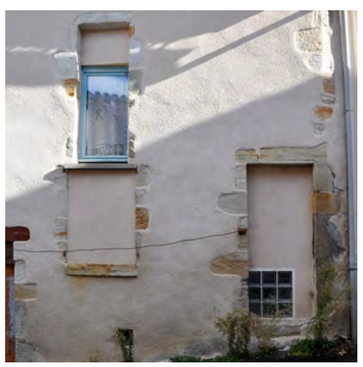

Les changements des niveaux à l'intérieur des volumes ont conduit de tout temps à des dispositions hasardeuses des nouvelles ouvertures.

Ces exemples sont toutefois relativement anciens, en tous cas antérieurs à la mise en place de la ZPPAUP

05.05. Les évolutions architecturales : les modifications

Les ajouts techniques

Pour des raisons techniques, on peut être amené à ajouter des équipements nouveaux à des constructions.

Le premier équipement ajouté est le "coffret" de raccordement aux réseaux divers. Ces boîtiers standard peuvent être encastrés dans les maçonneries, mais les finitions après travaux sont presque toujours décevantes : la raison en est la cascade des sous-traitants, le maçon chargé de la finition n'étant pas contrôlé sur le résultat. Dans les secteurs historiques, cette dérive est très perturbante, malgré la petite taille des interventions.

Les ajouts portent aussi sur les matériels de télécommunications : paraboles satellitaires, antennes… Des règles simples permettent d'en atténuer les effets visuels, pour autant que des demandes d'autorisation permettant une prescription aient été faites… Le développement de la climatisation, bien que vecteur du réchauffement général, demande à être anticipé, au moins pour ce qui concerne les activités commerciales et de service.

D'une manière générale, si l'on compare Billom à d'autres sites, on constate un moindre impact concernant ces pratiques.

Enfin, des matériels de production d'énergie peuvent être ajoutés à des constructions existantes. Bien que les conditions locales soient peu favorables à la fois au solaire (avec les jeux d'ombre dans les tissus urbains serrés) et à l'éolien (le milieu urbain ne permet pas une production significative), ces matériels sont souvent diffusés par des vendeurs indélicats, dont l'objectif n'est pas d'optimiser l'énergie, mais de vendre.

Le périmètre du SPR ne semble pas concerné par ce type de travaux.

Coffrets peu visibles et coffrets mal ragréés aux parois (pratique de plus en plus dificile à maîtriser) à Billom et en Corrèze (sur un MH protégé…)

● cliché ne provenant pas de Billom

On relève assez peu de paraboles en façade à Billom. Le développement des réseaux câblés (en particulier la fibre optique) est de nature à faire disparaître ce type d'équipement.

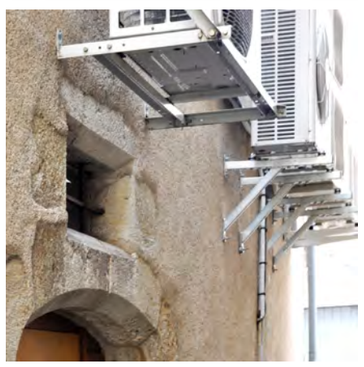

Climatisations et autres dispositifs de réfrigération, lorsqu'ils sont disposés en façade (et parfois sur des façades anciennes…) posent toujours problème.

Ce type d'installation risquant de se développer, une réflexion préalable est nécessaire.

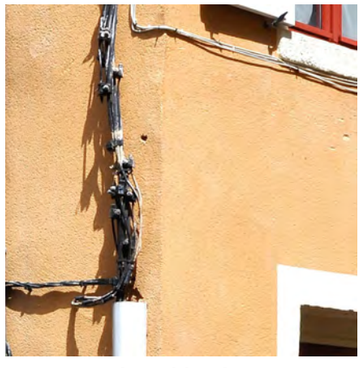

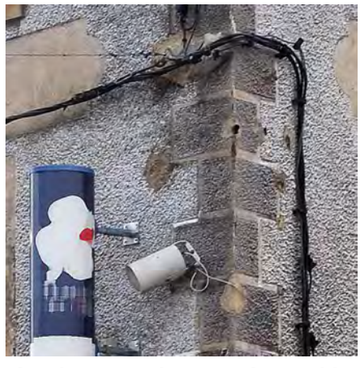

Le passage des câbles de tous types en façade principale est parfois problématique…

Divers types de conduits de fumée ou d'évacuation sont parfois positionnés sur les façades…

05.06. Les évolutions architecturales : les désordres techniques

L'humidité des maçonneries…

On rappellera que la ZPPAUP (tout comme le SPR) n'avait pas vocation à prescrire des solutions techniques, mais uniquement des aspects, et éventuellement des matériaux mais également pour des raisons d'aspect.

Elle n'avait pas en particulier, vocation à diffuser des conseils techniques, pourtant indispensables lorsqu'il est question de patrimoine antérieur à la période moderne. On n'enduit pas un mur en pisé ou briques d'adobe avec les produits industriels utilisés sur le parpaing de ciment…

Toute une tradition (largement erronée) consiste également à lutter contre l'humidité par l'étanchéification des parois… ce qui généralement augmente les désordres qu'on souhaitait faire disparaître.

Ceux-ci découlent souvent de pratiques constructives susceptibles d'altérer ou endommager des constructions anciennes, du moins "non-modernes", ou d'une négligence dans leur entretien.

L'humidité dans les parties basses des parois, allant parfois jusqu'à leur désagrégation est assez répandue. La cause pourrait en être un usage immodéré de ciment ou tout autre matériau étanchéifiant les maçonneries à partir du début du XXe siècle, ou encore de projections d'eau pluviale.

Ces phénomènes affectent des patrimoines dont les enduits remontent jusqu'aux années 1900 et parfois récents pour d'autres. Le cœur du centre historique, pourtant peu entretenu jusqu'aux années 1970, en souffre moins : c'est surtout sa périphérie qui est concernée.

Trois états successifs de l'ancienne chapelle du St-Esprit (rue de l'Ancien-Cimetière).

En haut avant 1990 (Inventaire Auvergne cliché Choplain & Maston)**, avec un enduit ancien, assez érodé; à droite en 1998 avec un enduit neuf, en bas 2017** (doc. pers.)**.**

On constate a posteriori l'inadéquation de l'enduit a son support, puisque sa dégradation est en cours.

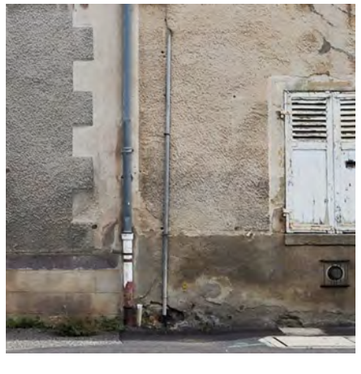

05.06. Les évolutions architecturales : les désordres techniques

La dégradation des décors de pierre…

L'église St-Cerneuf est concernée par des dégradations ponctuelles de ses décors extérieurs, réalisés dans une sorte d'arkose, désordres sans doute aggravés au début du XXe siècle par la pose de joints en ciment (pratique alors courante en matière de travaux sur les monuments historiques).

Il s'agit d'un problème qui n'est pas uniquement local : beaucoup de monuments traités à cette période sont concernés.

On relève peu de décors sculptés dans l'architecture civile de Billom, antérieurs au XIXe siècle. Certains relèvent de l'architecture vernaculaire ou populaire (comme les motifs floraux sur des agrafes ou incorporés à des linteaux), d'autres ont des prétentions à la "grande" architecture.

L'emploi de pierre se révélant tendre s'est accompagné d'une érosion insidieuse : certains éléments, y compris protégés MH, ont atteint un point de début de destruction. Ils sont devenus illisibles, ce qui ne facilite pas leur sauvegarde, et rend problématique leur restauration éventuelle.

Humidité, mauvaise qualité de la pierre, nettoyages agressifs, scellements inopportuns ou mal réalisés, sont également des facteurs de dégradation de nombreuses moulures de fenêtres ou de porte.

De manière inverse, la plupart des (rares) éléments sculptés en pierre de lave ne connaissent pas cette dégradation.

S'ils en ont subi, c'est par vandalisme volontaire (bûchage d'armoiries par exemple), plus que par usure naturelle.

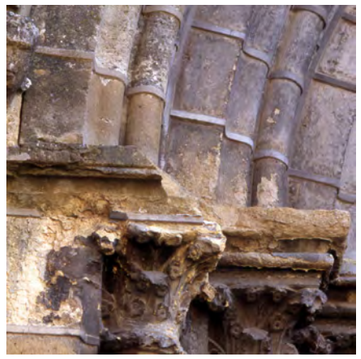

Décors anciens dégradés (du XIIIe au XVIe siècles)

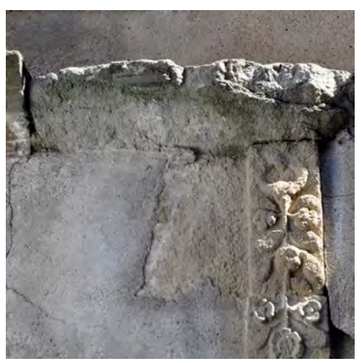

Décors classiques dégradés (XVIIe et XVIIIe siècles)

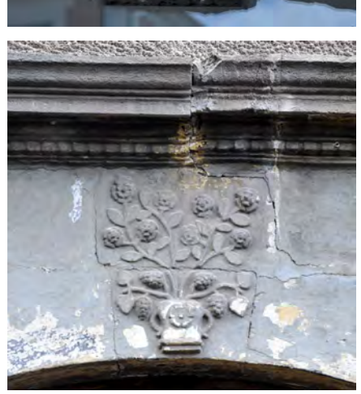

Décors en andésite ("lave de Volvic") restés inaltérés (XVIIe siècle)

#06

L'espace public : forme, matériaux, ambiances…

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Généralités

La première qualité des espaces publics résulte de leur nature : "rues", "places", "parvis", "quais", "cours", "boulevards" ou "avenues", désignent des types d'espace aux origines variées, ouverts ou fermés, différents et renvoyant à une référence précise, de même que leur rapport au bâti historique qui les délimite.

Mais on s'est peu à peu habitué à désigner certains espaces par des noms qui ne correspondent pas à la nature des lieux.

L'articulation des espaces entre eux pour former un réseau cohérent et dtversifié provient de leur histoire : rues, places, placettes, parvis, impasses, quais… matérialisent l'histoire du site . Ces termes peuvent aussi se définir comme tout ce qui manque à la périphérie immédiate pour "faire ville"…

L'existence même de tels espaces confirme le statut "urbain" du quartier concerné.

Enfin, leur qualité d'usage, leur mise en valeur effective, la manière dont on en a fait une aménité urbaine : l'espace public nous renseigne sur la ville, la manière dont on la gère, dont elle vit et quelle image on veut nous en renvoyer…

Ville pour les voitures ou ville humaine ?

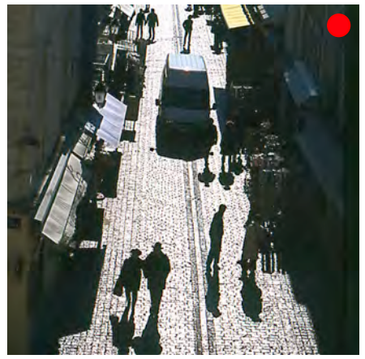

Rue : voie dans une agglomération, bordée de bâtiments ou de clôtures

Place : espace public non bâti, desservi par des voies, affecté aux piétons et/ou aux véhicules, au revêtement généralement minéral, entouré principalement par des bâtiments, et agrémenté de mobilier urbain et d'édicules divers.

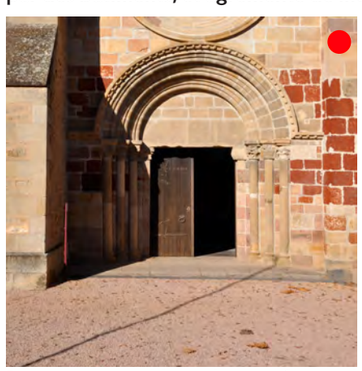

Parvis : espace libre plan, en forme de petite place, ménagé devant l'entrée de certains édifices importants (…). À l'origine le parvis est un espace libre dégagé devant la façade principale d'une église.

cliché ne provenant pas de Billom
(Aveyron, Gard, Galice, Catalogne, Allier, Haute-Garonne)

Définitions tirées de "Espace urbain" (Éditions du patrimoine 2003)

Deux traitements de rue différents, deux images différentes : deux rues de centres historiques aux évolutions opposées. (SPR dans le Puy de Dôme, Galice)

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Délimitation de l'espace public en 1834 (cadastre ancien)

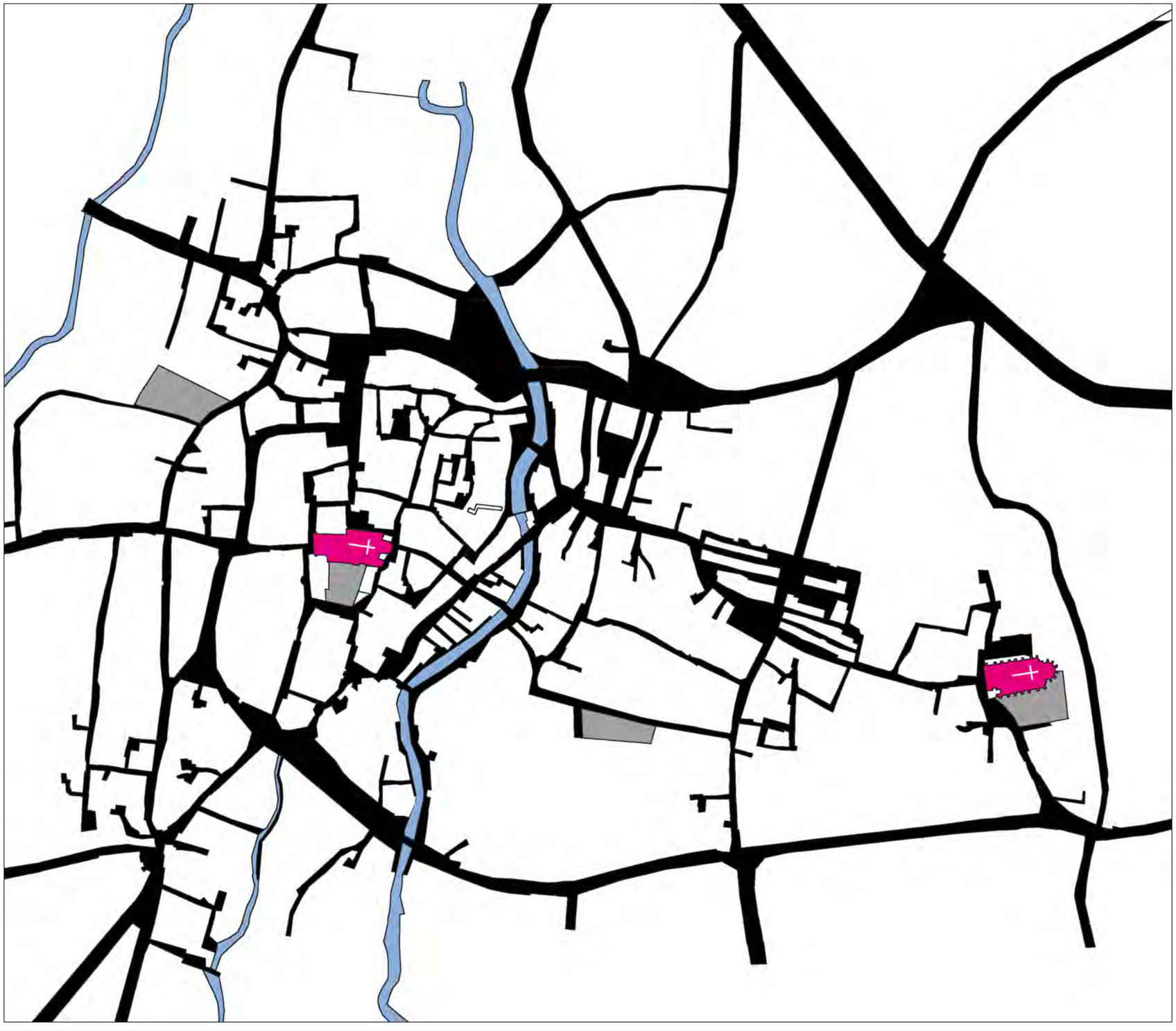

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Évolution de l'espace public de 1834 à 2017 (intra muros)

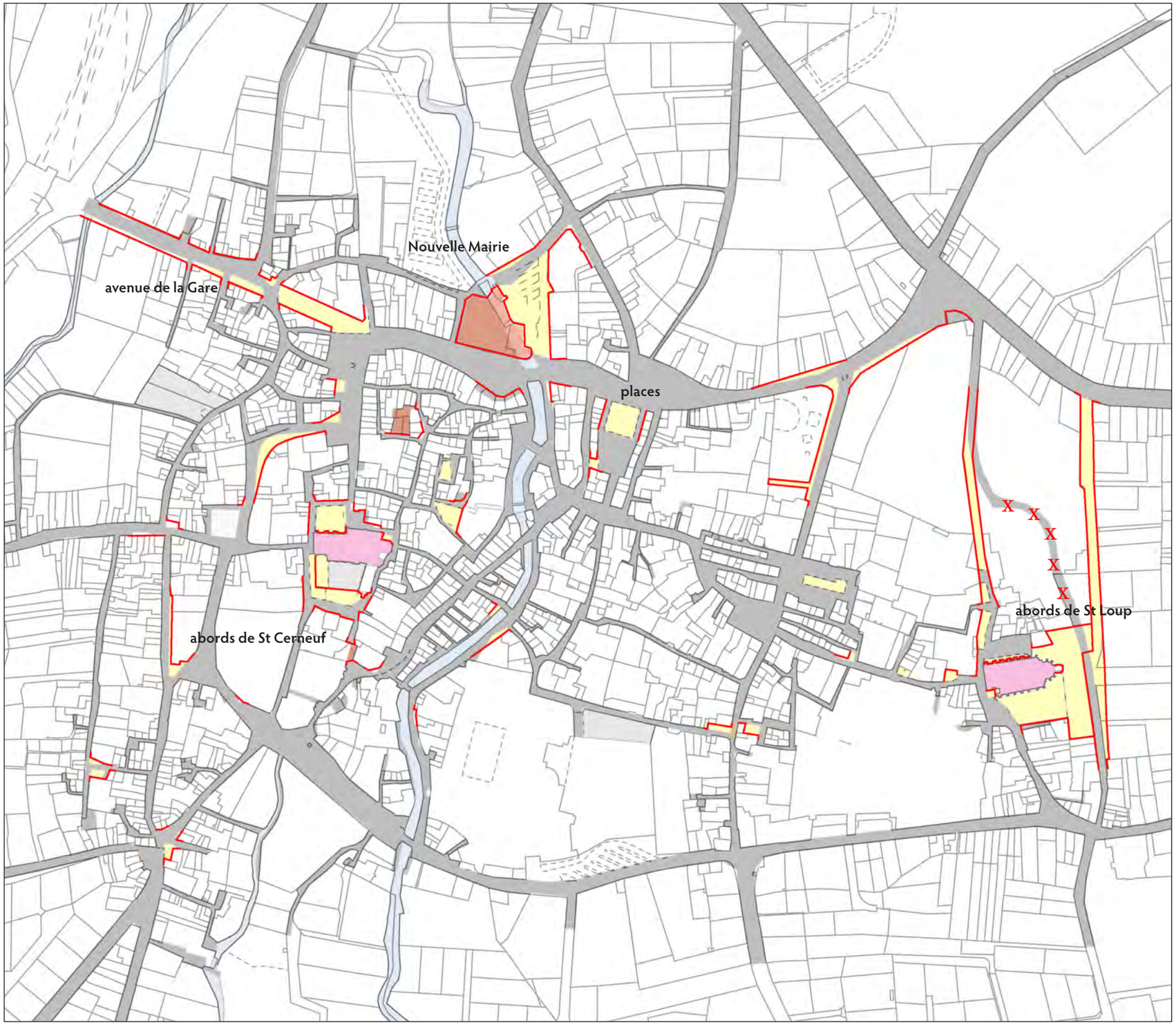

En jaune : démoli, curetage, percée…

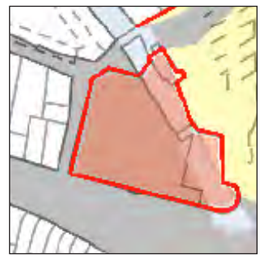

En rouge : reconstruit sur l'espace public

Voie supprimée

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les espaces "médiévaux"

Ils se sont constitués sans qu'on en connaisse les processus précis, notamment les règles (intuitives ou définies), de dimensionnement et de mise en forme. Les limites entre les juridictions civiles ou religieuses différentes cloisonnant la ville, sont oubliées. On n'est pas du tout renseigné sur la topographie de la période pré-médiévale.

Les seules certitudes sont délivrées par le cadastre de 1834, et quelques documents graphiques du milieu du XIXe siècle. Cet "état des lieux" tardif consigne plus de 7 siècles de sédimentation des tracés…

On relèvera l'existence simultanée de voiries "spontanées", au tracé irrégulier (St-Cerneuf), et de voiries plus rectilignes, provenant sans doute de tracés géométriques (place du Chanvre et des Nonnes).

Le fait que Billom ait été un site fortifié à plusieurs époques a conditionné la répartition de son espace public : rare dans un intra muros confiné, cet espace se développe plutôt au-delà des portes (en particulier pour les activités foraines) et le long des enceintes.

Les espaces marchands du quartier St Cerneuf semblent s'être déportés au pied de la butte, le long de l'Angaud, et au-delà dans la partie occidentale du bourg St Loup, puis plus tard sur l'emplacement des "fossés" ou glacis.

Les places "intra muros" du centre historique (Louis Coirier, des Écoles…) sont toutes de la période moderne. Les autres se sont formées "hors les murs", sur les espaces des fossés ou glacis (Vigheot, Cibony, Croix de la Mission…).

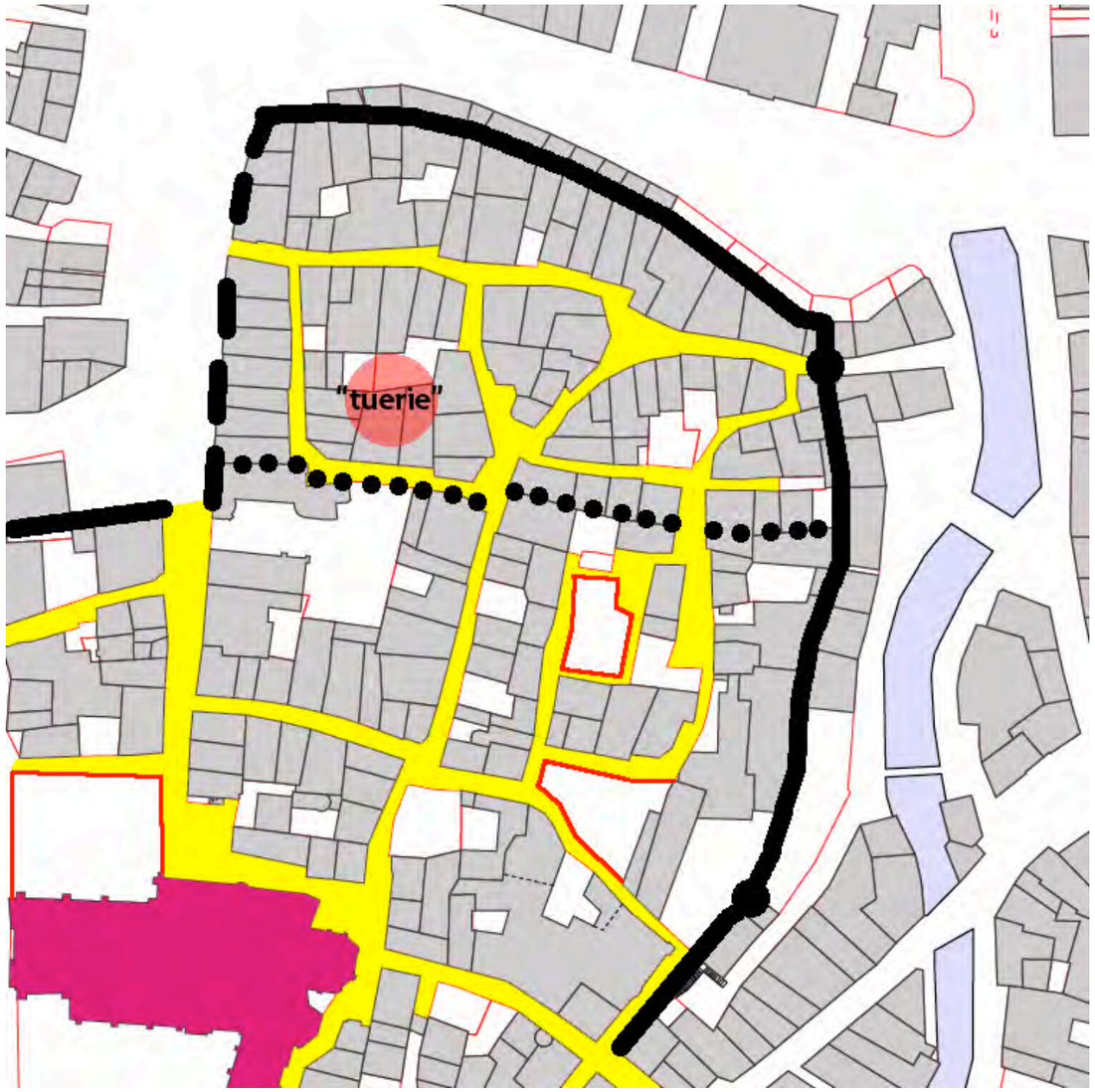

Quartier Saint-Cerneuf : espaces linéaires confinés, conditionnés par des enceintes (tiret noir) et une nette rupture de pente correspondant peut-être à une ancienne limite interne (pointillés)

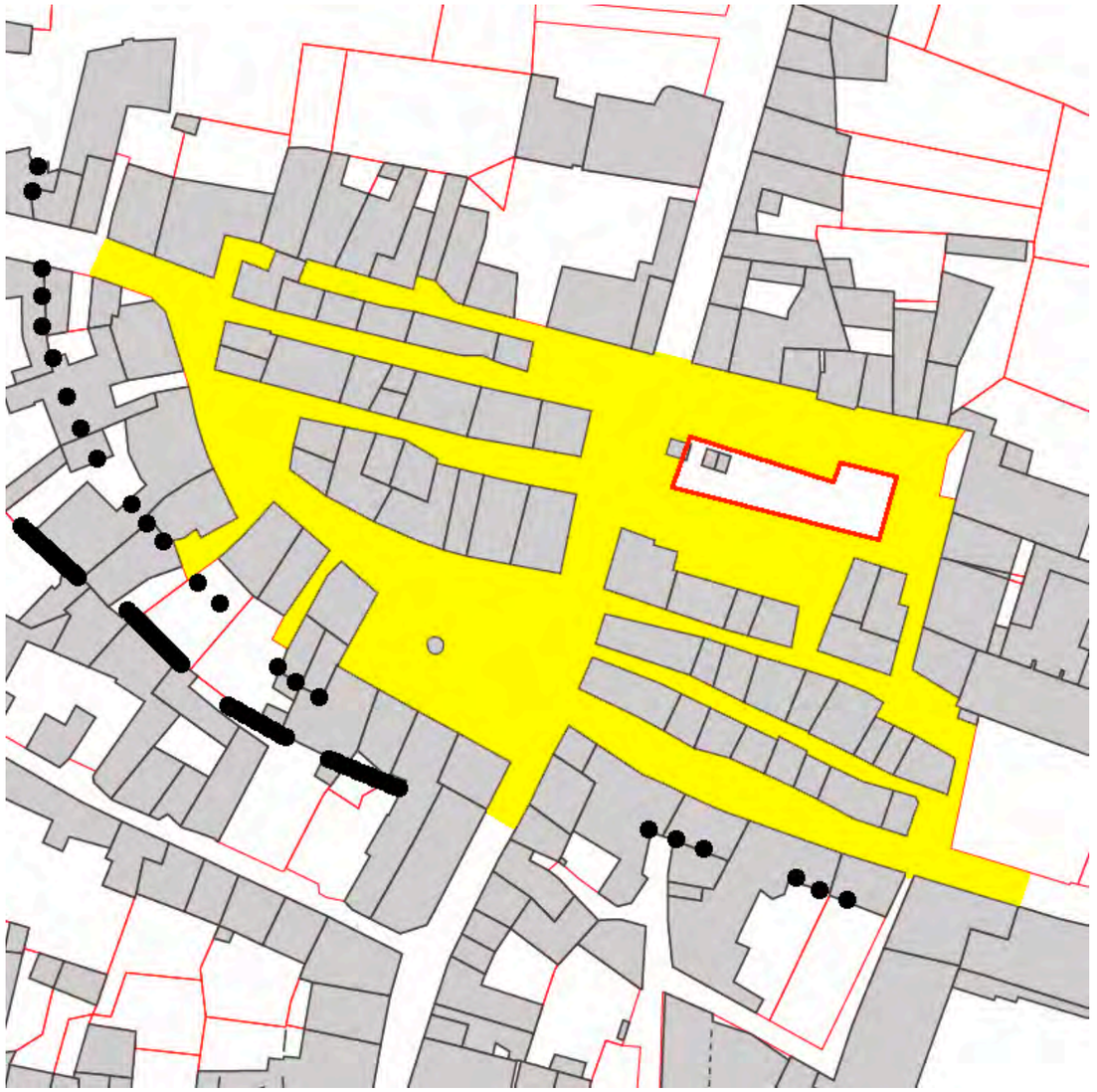

Quartier Chanvre-Nonnes : espaces linéaires plus réguliers, sans doute issus de lotissement, avec anomalies cadastrales évoquant un tracé en courbe (limites du bourg St-Loup ?)

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Des espaces "médiévaux" fermés, visuellement très riches

La première caractéristique des voies médiévales du quartier St-Cerneuf est leur extrême confinement, et leur absence d'ouverture sur l'extérieur : on ne dispose d'aucune vue sur les autres quartiers ou le milieu naturel.

Les largeurs de voie sont par ailleurs très faibles, mais varient du simple au double en certains endroits.

La trame viaire médiévale est faite de voies qui tendent à une régularité d'orientation mais qui ne sont pas rectilignes. En particulier, leur sinuosité rend les effets perspectifs longs peu opérants (les vues sont très courtes). Néanmoins, les séquences étroites sont suivies d'élargissements qui créent des effets de placette, et mettent en valeur certains immeubles perçus frontalement, et à peu de distance.

La nature du sol, avec ses éventuels fils d'eau "surlignant" le volume des voies, est un élément visuel assez fort, perçu presque plus que les façades…

Enfin la présence de portes de ville est un élément déterminant du paysage urbain, avec des effets de seuils très marqués : un "dedans" et un "dehors" se différencient.

La forme de l'espace, souvent le dessin du sol (qui "suit" la forme), suggèrent le mouvement (et la continuité de ce même espace) dans des perspectives en général assez peu définies.

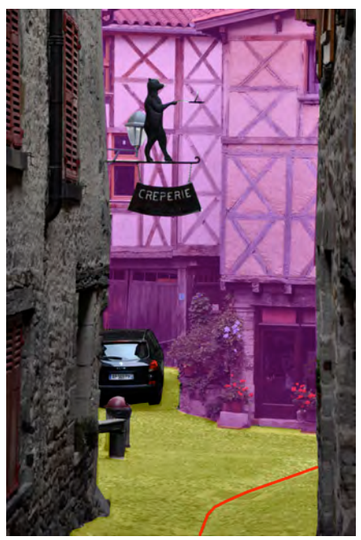

Les élargissements ponctuels, les sinuosités, provoquent des "effets de placette" très marqués, qui mettent en évidence certains bâtiments.

Les "effets de porte" délimitent des espaces obligatoirement différents : un dedans et un dehors, par rapport à une paroi. Les portes (même disparues…) sont des éléments clé de l'espace médiéval.

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les espaces "médiévaux" : des scénographies variées

L'organisation des espaces conditionne la lisbilité de l'architecture : mise en perspective frontale, vue sur l'angle, ou vue en perspective dans une continuité. C'est ce qui fait la richesse du paysage urbain de Billom.

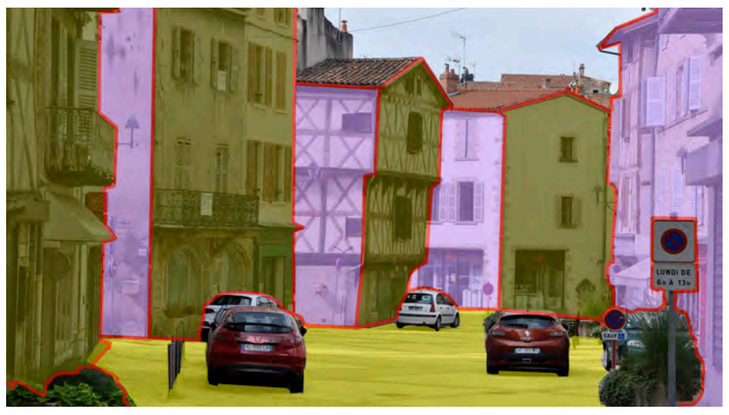

À gauche, exemples de vues frontales : le fond de vue peut être parfaitement banal (en haut), ou au contraire être constitué d'une partie d'un édifice conçu pour être mis en perspective. C'est ce type de disposition qui a souvent été ruiné au XIXe siècle, par les dégagements abusifs des édifices anciens.

Ci-dessus, une "fausse place", à volume irrégulier (en fait un élargissement de voirie formant place). En haut, la découpe du volume en rétrécissement progressif fait apparaître une succession de plans parallèles, à la manière des décors de théâtre. En bas, l'existence d'un maillage serré de voies et impasses présente les bâtiments selon des vues de leur angle.

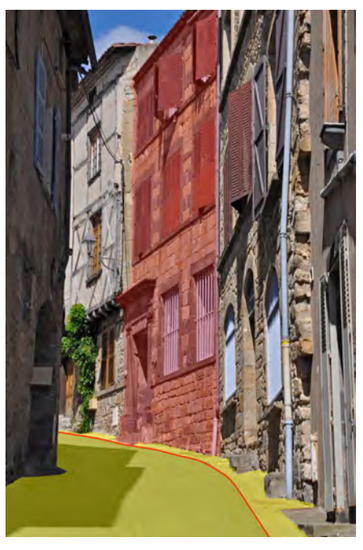

D'une manière générale, les édifices peuvent être perçus sur leur angle, de manière assez théâtrale (disposition qu'ont largement exploité les premiers photographes) ou en perspective dans un alignement plus ou moins courbe, ce qui réduit leur visibilité.

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les espaces "médiévaux" : les rues à effet de place

Un certain nombre d'espaces dimensionnés comme des rues peuvent être perçus comme des places, du fait de leur fermeture relative, et de la proportion des bâtiments qui les cernent. On relèvera la place du marché au Chanvre, espace triangulaire presque fermé, ou la rue de l'Évêché.

Le Creux du Marché est-il une "place" ou une voie large ? on peut s'interroger sur sa typologie. Le stationnement l'a toutefois rendue "illisible".

Place du Chanvre ou du marché au Chanvre. Son aménagement et ses fonctions actuelles l'ont rendue peu lisible.

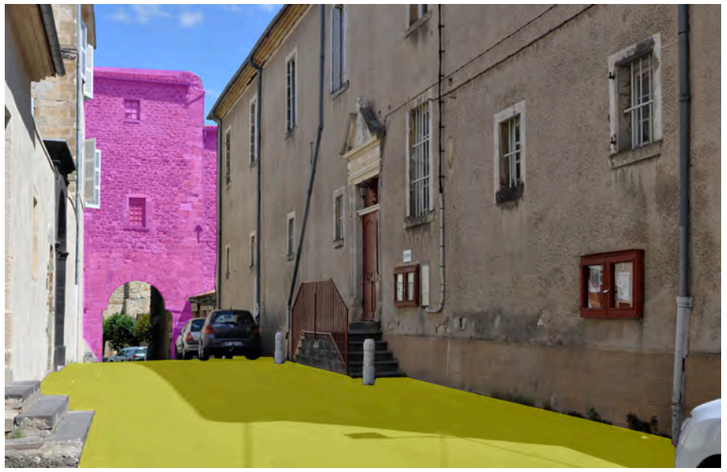

Avant porte de la ville, cette rue entourée de hauts bâtiments peut se présenter comme une placette, du fait d'un effet de fermeture.

Historiquement, un site de marché reste informel, sans aménagement autre qu'un sol minéral continu (on distingue sur le cliché du haut un fil d'eau central). Clichés récupérés sur Internet (vers 1900 et 1910, le cliché du bas semble légèrement plus tardif).

L'aménagement de cet espace au profit du stationnement lui a fait perdre sa lisibilité en tant que place : les véhicules masquent la limite entre les bâtiments et la surface de la place proprement dite. Cliché du haut récupéré sur Internet (vers 1950).

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les places intérieures

Les places "intérieures" du Billom médiéval (en particulier autour de St-Cerneuf) proviennent d'opérations édilitaires du XIXe siècle.

À partir du milieu du XXe siècle, leur aménagement en "voirie" utilitaire (en particulier pour le stationnement) a altéré leur lisibilité en tant qu'espaces spécifiques.

Le dégagement de St Cerneuf côté place des Écoles a conduit à partager l'espace entre l'aménagement d'un banal square "façon IIIe République", et une "place". L'envahissement automobile a aujourd'hui eu raison de sa lisibilité. (En haut carte postale récupérée sur Internet, vers 1910)

Le XIXe siècle a néanmoins produit un "monument" sur la place des Écoles, l'ancien Tribunal de Commerce, bâtiment roman rhabillé dans un style néo-classique très ostentatoire, avec un escalier monumental.

C'est l'exemple type du bâtiment nécessitant un parvis ou tout au moins un dégagement visuel. Le statut actuel de la place rend son effet des plus incertains. Là aussi l'envahissement rend l'espace illisible.

Le site des anciennes prisons n'a fait l'objet d'aucune recherche particulière, ni au XIXe siècle, ni au XXe. Ici aussi la lisibilité de l'espace se dissout dans le stationnement… Le dimensionnement des aménagements de surface (tracés au sol) est effectué selon le dimensionnement des véhicules.

On peut penser que son sous-sol recèle des vestiges archéologiques majeurs.

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les quais, le partage de la ville par un ruisseau

"Au milieu coule une rivière" : l'une des caractéristiques originales de Billom est la rivière qui sépare en deux parties le quartier historique. Ce ruisseau a par le passé connu des épisodes de crues brutales, et a donc fait l'objet d'aménagements destinés à juguler ces désagréments. On l'a donc emprisonné entre des murs maçonnés (à partir du XVIIIe siècle, semble-t-il), ce qui a eu deux conséquences : la constitution de quais (qui ne sont pas continus à 100%…) et la multiplication des ponts entre les deux rives.

La principale caractéristique d'un quai est de mettre en valeur les façades qui le bordent, qu'on perçoit frontalement.

La fermeture du lit du ruisseau par des végétaux envahissants formant des masques lui confère un statut ambigü "d'espace vert"…

Quai : "berge d'un cours d'eau (…) aménagée en voie. Plus particulièrement, le terre-plein supérieur de cet ouvrage servant à la circulation, par opposition au mur de quai qui est son revêtement vertical ou taluté".

(Espace urbain, éditions du Patrimoine, 2003)

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les places extérieures

Le système des places de la Halle et A. Thomas (place du Cibony) s'est formé "hors les murs" à la fin de l'Ancien Régime et a pris sa forme actuelle à partir des années 1960. La démolition de la halle et le déplacement de la fontaine du Cibony ont brouillé leur lisibilité.

1834

1. place du Vigheot
2. marché aux Bœufs
3. place du Cibony
4. place de la Halle
5. barrière St Pierre

Traits rouges : enceintes (repérables)

2017

1. place du Vigheot (ouverte par l'avenue de la Gare)
2. rue Carnot
3. place A. Thomas
4. place de la Halle (ouverte)
5. carrefour routier

S : squares plantés ou espaces verts

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les places extérieures : l'ancienne place du Cibony (A. Thomas)

L'iconographie nous montre l'évolution de la place depuis les années 1900. En haut l'hôtel de la Croix d'or n'a pas encore été surélevé (il conserve son ordonnance classique avec décroissance de la hauteur des ouvertures vers le haut).

Trois hôtels se côtoient (du Centre, Moderne et Paris). L'hôtel du Centre comporte également un cinéma (le Lux) dans les années 1940-1950.

On voit la place complètement ouverte et avec sa fontaine centrale, se remplir peu à peu de véhicules, depuis la diligence des années 1900…

Les véhicules permettent de dater ces vues s'échelonnant des années 1950 aux années 1960. La place comporte plusieurs terrasses de cafés ou restaurants.

La place moderne a aujourd'hui perdu son caractère unitaire : elle est divisée entre une chaussée routière et des espaces de stationnement, séparés par des plantations hétérogènes et peu structurantes.

La continuité de l'alignement bâti sud a été rompue par la disparition de la halle (bâtiment qui présenterait aujourd'hui un intérêt incontestable).

La fontaine a été déplacée au sud de l'emplacement de l'ancienne halle. Une certaine convivialité s'est reconstituée autour de cette fontaine, avec des terrasses de café, quand la place elle-même est devenue un désert de goudron…

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les places extérieures

Le grand triangle situé derrière les barrières d'octroi aujourd'hui disparues (barrière Saint-Pierre) est aujourd'hui un carrefour routier avec quelques places de stationnement : rien n'évoque plus son rôle de place de marché, que quelques traces "archéologiques" autour de la fontaine…

Trois aspects de la place du Vigheot, entrée de la ville historique : vers 1900, dans les années 1930-1940 (ces deux vues avec la fontaine, aujourd'hui disparue) et en 1990.

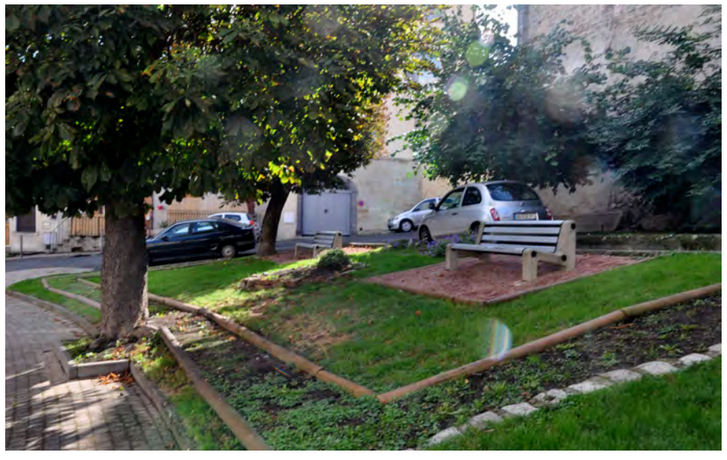

Comme les autres places, la place du Vigheot est en 2017 segmentée et séparée en voirie, sorte de petit square en pente, et espaces de stationnement hors voirie.

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les squares "commémoratifs"

Une des caractéristiques de Billom est son passé de ville militaire. Les monuments commémoratifs y ont donc une grande importance mémorielle. Ces monuments sont localisés dans de petits espaces plantés qu'on peut qualifier de "squares". À noter que ces espaces (2 dans le SPR) sont tous localisés en périphérie de la ville historique, restée à dominante minérale.

Square de la rue A. Moillier : il s'agit d'un reste du Clos-Bijou propriété sur laquelle a été bâtie l'école Guyot-Dessaigne. Le traitement du square est assez soigné (essences monumentales comme le cèdre). Le monument de 1924 est du sculpteur Mabru (guerre de 1914-1918).

Square de la Résistance, près de la Mairie : il est un peu maigre au niveau des plantations (des paulownias très taillés). Son importance mémorielle est assez forte, la ville de Billom ayant connu des évènements douloureux en 1939-1944.

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Une percée : l'avenue de la Gare

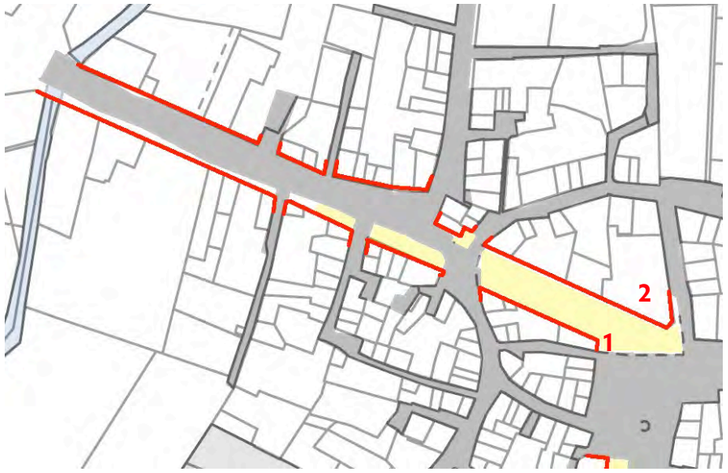

Le percement de l'avenue de la Gare intervient à la fin du XIXe siècle. L'opération s'effectue à travers un îlot bâti du quartier du Vigheot et par alignement partiel d'une voie existante (ce tracé, selon certaines hypothèses pourrait être une survivance de celui de la voie romaine).

On doit remarquer que cette percée s'est accompagnée de la construction d'au moins trois "immeubles-placard", les deux premiers marquant l'entrée de la nouvelle perspective se terminant sur la façade de la gare, le troisième matérialisant les locaux de l'octroi : c'est l'unique voie "monumentale" de Billom, plantée d'arbres chétifs jusqu'en 2016.

Deux vues du milieu du XXe siècle : la circulation et le stationnement sont encore squelettiques. (copies d'écran, récupérées sur Internet)

La perspective frontale sur la gare est une disposition paysagère classique du XIXe siècle. À noter que la place de la Gare proprement dite (devant le bâtiment) a été éliminée par le tracé d'une nouvelle route qui longe le bâtiment à partir des années 1970.

06.01. **L'espace public :** formation, délimitation…

Les voies de faubourg

Les voies "de faubourg" le sont-elles réellement ?

D'ordinaire dans les villes ou bourgs fortifiés, le "faubourg" se développe linéairement à partir des portes et va en se dédensifiant de manière progressive jusqu'à rejoindre la campagne ou le milieu naturel.

À Billom, le faubourg ne semble pas se développer à partir des portes, mais (comme on l'a évoqué dans l'étude historique) mais sur des tracés plus autonomes, parfois en évitement du bourg.

Une hypothèse est qu'on est en présence de faubourgs qui se sont "réurbanisés" aux XVIIIe et XIXe siècle à partir de tracés plus anciens, qui auraient pu subsister dans les parcellaires.

Une autre caractéristique propre à Billom est que le faubourg s'interrompt nettement, sans "s'effilocher" progressivement : on passe sans transition du bâti au non-bâti. Le développement périphérique a altéré cette spécificité.

Il existe également des "chemins de jardin", bordés de murs maçonnés, à l'aspect très construit : c'est une caractéristique de l'Auvergne, plus marquée dans les Limagnes.

La rue Pierre-Pottier (ancien quartier de la Lanterne) est la seule voie de faubourg à "s'embrancher" à un accès direct au centre historique. Son tracé sinueux est néanmoins énigmatique.

D'une manière générale, le tissu bâti de faubourg est mixte, mêlant habitat (parfois très simple) et volumes à usage agricole. Certaines voies sont composées d'alignement cohérents de granges ou dépôts.

Le faubourg s'interrompt brutalement, et l'espace s'ouvre de manière démesurée… L'ancienne ceinture verte est aujourd'hui presque exclusivement pavillonnaire.

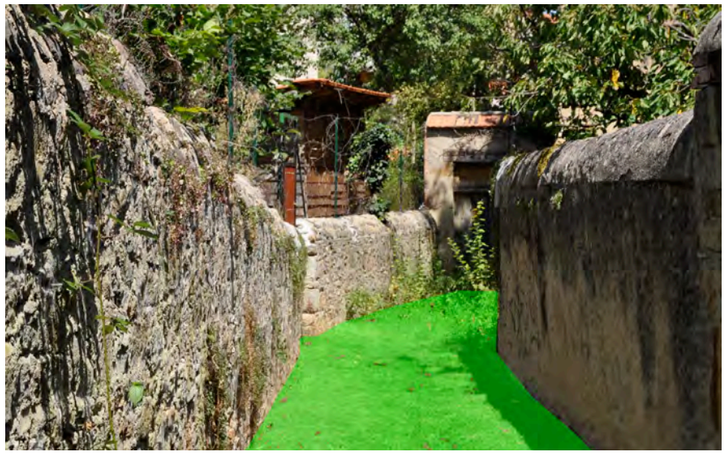

Ce type de chemin entre murs (de jardins) est très répandu en Auvergne. À Billom, bien que nombreux dans différents quartiers, ils sont peu valorisés, voire interdits d'accès, alors que leur potentiel paysager est important.

06.02. **L'espace public :** les sols

Les sols "traditionnels"

Billom se caractérise par la conservation d'un certain nombre de sols qu'on appellera par commodité "de type traditionnel", qui se localisent essentiellement dans le quartier historique (rue des Boucheries et St Cerneuf, abords de la place des Nonnes).

Ils sont constitués d'un blocage de pierres d'origine volcanique, avec comme seule éventuelle structuration, le marquage de fils d'eau plus ou moins centraux sur certaines sections de rue.

Ces sols passent souvent pour "médiévaux", mais l'iconographie révèle que certains n'ont été réalisés qu'autour des années 1950 (comme ceux de la partie basse de la rue de la Boucherie). Ils semblent alors avoir été refaits "à l'identique".

Les archives révèlent qu'on en a en fait aménagé de manière constante durant le XIXe siècle. Les devis précisent que le matériau de sol à utiliser est spécifiquement d'origine volcanique (provenant en général des volcans de la Comté).

De nombreux espaces sont alors traités avec ce procédé : l'ensemble des ruelles du quartier ancien, les places de marché (comme la place des Nonnes), l'entourage de certaines fontaines.

Ces sols grossiers, proches dans leur principe des calades du midi méditerranéen, parfois peu confortables, sont néanmoins porteurs d'une image forte.

Techniquement, ils se déforment sans casser, et du point de vue écologique, ils favorisent l'infiltration des eaux plutôt que leur évacuation brutale. Ils ne sont pas "spécialisés" mais "banalisés": ils vont de façade à façade, sans délimitation de parties fonctionnelles.

Leur seule structuration technique est le traitement des pentes, qui comprend la manière d'envisager l'évacuation des eaux de ruissellement. ("fil d'eau")

Les interventions suite à travaux sur les sols conservés sont rarement satisfaisantes, et font apparaître des blocages de pierres dans un mortier, dont le principe est à l'opposé de celui de ces sols (pose serrée et dense, élasticité, perméabilité…).

L'iconographie ancienne (1900 à 1950) montre des sols traditionnels identiques à ceux qui ont subsisté (en haut place du Cibony, disparu, rue des Boucheries, en bas place des Nonnes, disparu, et rue des Boucheries où une réfection semble en cours).

Sols traditionnels (quartier Boucheries/St Cerneuf)

Dégradation des sols traditionnels (en 1974 et aujourd'hui). En l'absence d'entretien (c'est à dire de réfection partielle), le pavage finit par disparaître.

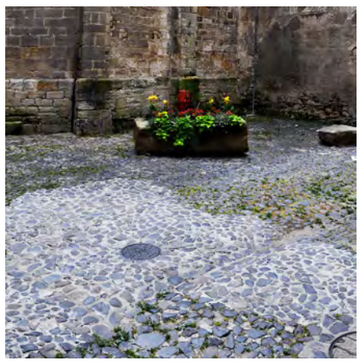

Travaux modernes, avec ragréage à l'aide d'un mortier de liaison : en fait il ne s'agit plus de la même technique. Le roulage risque d'engendrer des désordres sur un sol devenu cassant.

06.02. **L'espace public :** les sols

Le règne du goudron

Le goudronnage des villes se généralise des années 1940 aux années 1960 : le système bordure + chaussée, avec trottoir résiduel, se généralise d'abord dans les parties "modernes" de la ville.

À l'origine, le faible nombre de véhicules ne fait pas apparaître l'inconvénient majeur de ces profils : les piétons sont en effet réduits à la portion congrue, et continuent d'utiliser les chaussées pour marcher… ou de ne plus venir à pied.

D'une manière générale, ce sont les services techniques en charge des routes qui vont piloter ces aménagements, selon des normes routières, sans que d'autres intervenants puissent faire valoir d'éventuels points de vue alternatifs.

Cette situation perdure jusqu'à aujourd'hui, et rend difficile l'émergence d'autres concepts. Les considérations sur l'accessibilité (des PMR en particulier) rendent toutefois obsolètes ces principes de conception.

Dans le centre de Billom, la presque totalité des espaces publics est vouée au stationnement, ce qui va impliquer une matérialisation "optimale" de cette fonction par des tracés peints au sol (plus rarement réalisés dans un autre matériau).

C'est donc l'encombrement du véhicule, son rayon de giration, qui deviennent les unités de mesure de l'espace urbain…

La présence de "bordures de trottoir" ne signifie pas que les piétons sont bienvenus sur les espaces ainsi "protégés"… De nombreuses rues du centre historique sont encore traitées de cette manière.

À l'extérieur et en périphérie des quartiers historiques, les profils des voies sont nettement définis pour les véhicules et non pour les piétons…

De nombreux espaces (y compris dans le centre historique) font l'objet d'une définition de leur aménagement uniquement "techniciste" : c'est le trafic et le stationnement (découpé en modules de 2,5 m par 5 m approximativement) qui se trouvent matérialisés au sol par des tracés…

06.02. **L'espace public :** les sols

Les sols "modernes"

À partir des années 1970, les sols "anciens" ne sont plus refaits à l'identique, sans doute faute d'un savoir-faire en voie d'extinction (savoir trier et échantillonner le matériau, organiser les appareillages) ou du tarissement des carrières, ou encore d'une volonté "d'apparaître plus moderne" .

Divers matériaux industriels, fortement promotionnés, font leur apparition, comme le pavé de béton dit "autobloquant". Le pavé autobloquant peut être de teinte plus ou moins naturelle (mais les pavés colorés se décolorent avec le temps) et posé sur sable, assure la perméabilité du sol. Le sol produit est lisse.

Leur seul inconvénient (mais de taille) est leur aspect industriel, qui rappelle celui d'entrées de garages ou d'arrêt de bus, et détonne dans un quartier historique. Ils ne permettent pas la mise en place de fils d'eau informels, qui doivent donc être matérialisés par des éléments particuliers.

À partir des années 1980, le pavé de béton devient carré, de teinte beige clair, et se pose sur sable à joints croisés.

On recherche donc rapidement à revenir à des matériaux d'aspect "naturel", c'est à dire la pierre (ou comme on le verra parfois, la terre cuite). Vont ainsi défiler des matériaux tout d'abord européens (granits, porphyres …) puis asiatiques (granits, en général). Ces trames sont combinées avec des pavés béton.

On doit relever qu'il ne semble plus y avoir de matériaux locaux disponibles, comme les moellons bleutés d'origine volcanique utilisés par le passé.

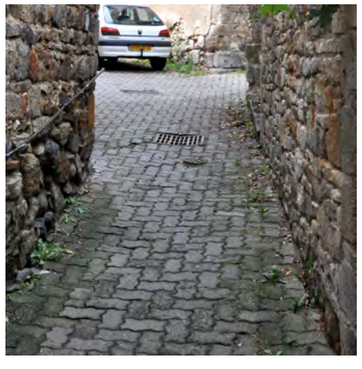

Pavé de béton dit autobloquant (ce qu'il n'est pas toujours) : il est desservi par son image industrielle. Il était également rapidement décoloré (ce qui peut apparaître a posteriori comme une qualité…).

Le pavé de béton à module carré. Il se salit et se décolore également avec le temps, pour prendre une teinte "naturelle"…

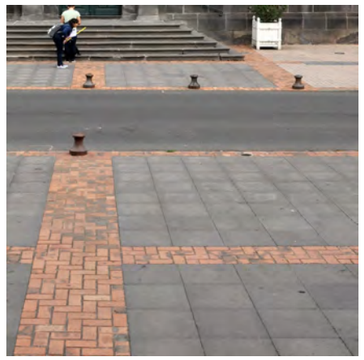

Le temps des mélanges et le retour (limité) au naturel : brique/lave de Volvic/pavé de béton, ou brique/pavé de porphyre/pavé de béton. Seule la lave pourrait être locale.

Le temps des mélanges et le retour (limité) au naturel : briquettes de porphyre ou leptynite/pavé de granit, Briquettes de porphyre/pavé de béton/pavé de granite. Aucun de ces matériaux n'est local.

Retour à un matériau uni, posé de manière uniforme : la briquette de granit de teinte beige.

#07
Notes sur le paysage

07.01. L'eau à Billom

Un des éléments emblématiques du paysage urbain de Billom

Un des éléments fondamentaux du paysage de Billom intra muros est la présence de l'eau. Si les cours d'eau structurent la géographie du territoire communal, l'Angaud et le Ruisseau de Marcillat traversent le bourg.

Ces deux cours d'eau donnent lieu à un ensemble d'ouvrages, liés notamment à leur franchissement. Ces éléments ponctuent l'espace urbain et appartiennent pleinement à sa qualité et à son identité.

Les cartes postales anciennes mettent en valeur les ponts et moulins associés à ces rivières, attestant de la place qu'ils occupent dans les représentations collectives de Billom. Chaque cours d'eau possède son propre caractère paysager.

L'Angaud est une "rivière urbaine". Elle est bordée sur ses deux rives de murs de soutènement qui font office de parapets au niveau des rues situées en contre-haut. Ces rues, en accompagnant le cours d'eau sur toute sa traversée du bourg, assoient sa présence dans le paysage urbain.

Au contraire, le ruisseau de Marcillat est historiquement une limite urbaine. Il reçoit avant tout des arrières de bâtiments, construits directement au ras de son lit. Les franchissements sont plus rares que sur l'Angaud.

Son caractère est aussi plus naturel. Il se trouve aujourd'hui occulté en partie par l'urbanisation, ce qui crée une situation paysagère particulière.

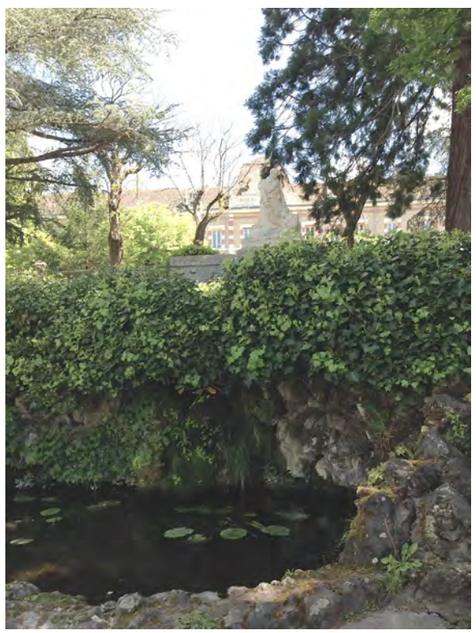

Diverses représentations anciennes (cartes postales des années 1900-1910) mettant en scène des ouvrages liés à l'eau. En bas à gauche, bassin devant l'école Guyot Dessaigne : une approche pittoresque de l'eau en ville.

07.01. L'eau à Billom

L'Angaud

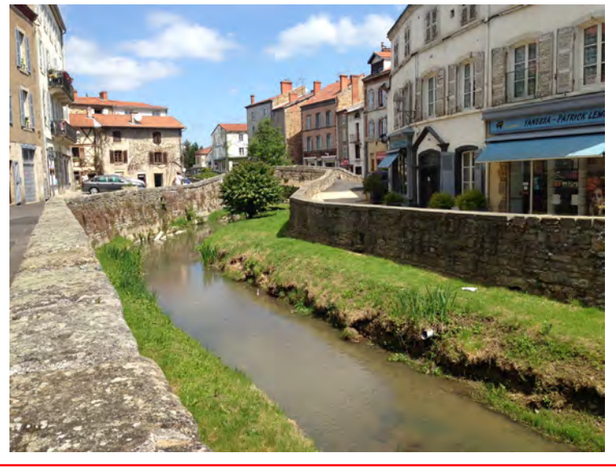

En haut à gauche : entrée de l'Angaud dans Billom, à l'amont. Une fois le pont franchi, les vastes zones de jardins (photo de droite) laissent la place aux bâtiments et aux murs de soutènement (photo de gauche)

En bas et au centre. Au centre de Billom, la rivière est canalisée entre les murs de soutènement en maçonnerie de pierre. Les berges paraissent fortement érodées.

Ci-dessus. L'Angaud apporte un espace végétal continu qui tranche avec le caractère minéral du bourg, et le met en valeur. Il prend même, par endroits, des allures de jardin

07.01. L'eau à Billom

Le ruisseau de Marcillat

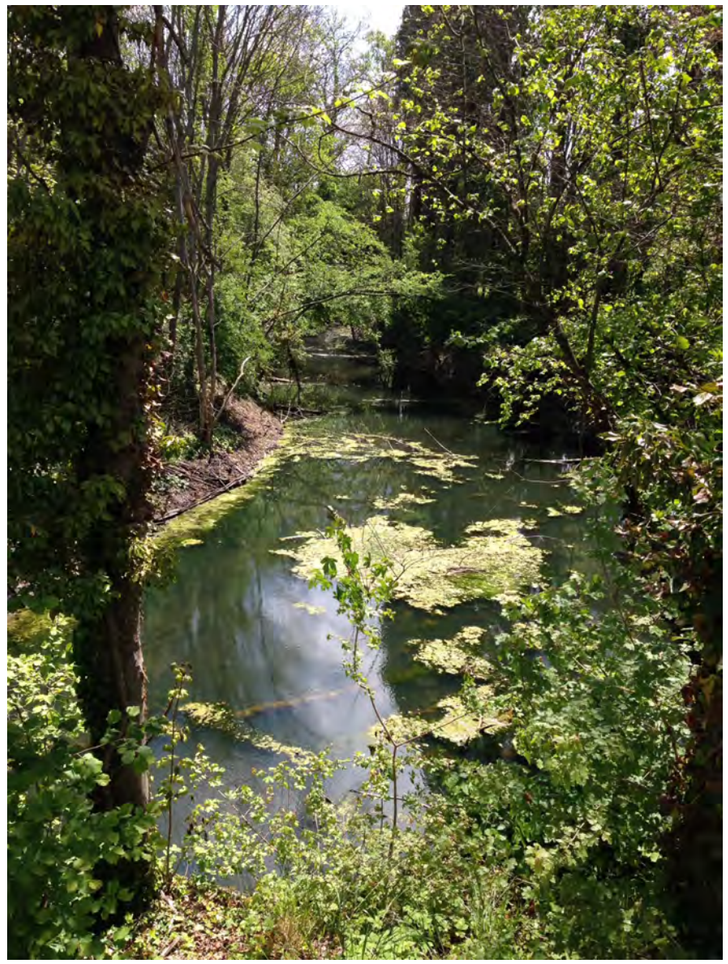

Ci-dessus: le Ruisseau de Marcillat en amont, à son entrée dans Billom.
Le cours d'eau présente un caractère encore naturel

Au centre, en haut. Dans Billom, le ruisseau est bordé d'arrières de bâtiments ou de clôtures de tout type. Les murs et les berges qui le bordent, peu entretenus, voient se développer une végétation spontanée.
En dessous. Un des rares franchissements du ruisseau

La photo du haut montre le développement de renouée, plante considérée comme espèce invasive.

07.02. Le végétal dans le bourg

Dans les rues et sur les places…

L'espace public du bourg présente un caractère très minéral, en cohérence avec la présence des murs de pierres et des maisons alignées sur rue avec les jardins à l'arrière. Cela contribue à la personnalité du paysage de l'intérieur du bourg.

Des arbres, ponctuent cependant quelques rues ou places. Leur contraste avec le caractère minéral du paysage urbain les rend d'autant plus importants et marquants. Ils méritent donc un soin attentif.

Les végétaux se trouvent actuellement dans des conditions de croissance souvent peu favorables : sols imperméabilisés jusqu'au pied, tailles mal adaptées. Ces conditions fragilisent l'état de santé des végétaux en plus d'altérer leur aspect.

Par ailleurs ces contraintes sont accentuées par le fait que les places sont souvent en grande partie dédiées au stationnement : s'ajoutent dans ce cas, le tassement du sol dû au roulement des véhicules et les chocs potentiels sur les troncs.

Le patrimoine végétal est donc bien présent, et réparti de manière intéressante du point de vue du paysage du bourg.

Il introduit ponctuellement et régulièrement des ensembles arborés qui contrastent à bon escient avec les rues fortement minérales. Il nécessite cependant une attention accrue pour devenir un élément de réelle mise en valeur du paysage urbain.

En haut de gauche à droite : rue des Déportés, le végétal « privé » / Place du Chanvre / Place Louis Grimard / Place des Nonnes

En bas : Place Croix de la Mission

07.02. Le végétal dans le bourg

Parcs et plantations cohérentes…

Plusieurs parcs publics ponctuent un bourg dont le caractère est plutôt à dominante minérale, ce qui confère à ces espaces une valeur particulière.

Si aucun ne possède de composition dont la valeur historique serait remarquable, il n'en reste pas moins que ceux issus de parcs du XIXe siècle ou du début du XXe siècle, présentent quelques sujets typiques de ces époques. On relève ainsi, notamment, quelques cèdres centenaires.

Si le square du monument aux morts (en contrebas de l'école Guyot-Dessaigne) se présente comme un parc au véritable sens du terme, d'autres espaces, comme la partie plantée de la place des Écoles hésitent entre le statut de jardin et celui de place plantée (du moins les années où les arbres n'ont pas été élagués drastiquement…).

Le square de la Résistance présente pour sa part un aspect austère et ses arbres sont taillés de manière drastique.

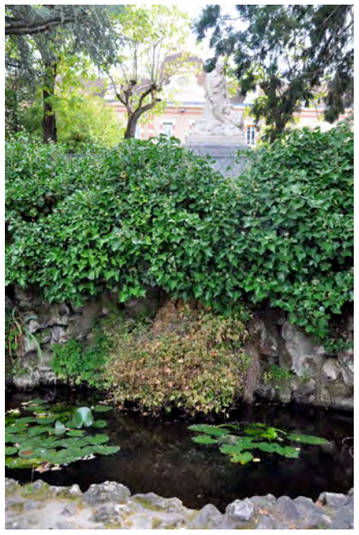

Autour du Monument aux Morts

Square St-Cerneuf (place des Écoles). Clichés de juillet 1999.

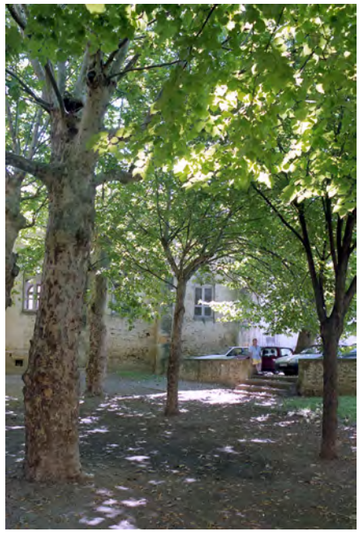

Square de la Résistance.

07.02. Le végétal dans le bourg

Les parcs et jardins privés

Il existe plusieurs parcs privés d'une certaine tenue. Ceux-ci sont en général en cohérence spatiale avec le bâtiment qu'ils accompagnent, du fait de leur composition générale et grâce aux murs de clôture dont ils s'entourent, qui jouent par conséquent un rôle important.

La préservation de leur intégrité est à prévoir : certains avaient été protégés par la ZPPAUP.

Un certain nombre de parcs et jardins, formant une continuité, sont localisés à l'Est de Billom.

1. Square du Monument aux Morts (protégé ZPPAUP)
2. Jardin public (protégé ZPPAUP)
3. Propriété Ophis
4. Jardins privés
5. Parc privé (protégé ZPPAUP)

La propriété Ophis a conservé une partie des plantations de l'ancien parc. Le passage public à travers cette emprise n'est malheureusement plus utilisable.

Parc d'une propriété rue du Mont Mouchet (et allées des Marronniers)

#08

Synthèse : un bilan des analyses préalables

08. 01. Données historiques : Billom, "cité médiévale" ?

Un renouvellement peu significatif des données historiques

Par rapport aux études précédentes (1999), il ne semble pas y avoir eu de réelles avancées en matière de connaissances historiques. Aucune découverte archéologique significative n'a eu lieu dans les quartiers historiques, du fait d'une absence de chantiers. Les découvertes ou observations archéologiques se situent en rase campagne ou en périphérie, où précisément se localisent les chantiers. Seules quelques observations fortuites ont permis, par exemple, de préciser la position de l'ancien rempart du bourg St-Cerneuf

L'Inventaire Général Auvergne s'est livré dans les années 2000 à des analyses de structures en bois, qui ont révélé que plusieurs maisons en pans de bois pouvaient être datées du XVIe siècle et non des périodes antérieures.

Il est également permis de penser que le regard a évolué sur des données existant déjà. Ainsi les (rares) fragments gallo-romains en réemploi sur des parois n'avaient pas été mentionnés. La forme de la ville, avec des dispositions parfois encore énigmatiques, peut aussi être interprétée plus finement. Ainsi le rapport entre "centres fortifiés" et "faubourgs" peut se lire selon une autre hypothèse : celles de l'existence simultanée de ces quartiers et non d'une apparition échelonnée selon un processus chronologique.
s
Par contre, plusieurs questions demeurent posées concernant en particulier les processus urbains ayant été à l'œuvre dans certaines parties de la ville, comme les "lanières" énigmatiques du bourg St-Loup (place des Nonnes).

Une forme urbaine médiévale, un bâti plus récent

Si la forme urbaine de Billom a été largement conditionnée par les processus urbains du Moyen-Âge, sa strate bâtie "médiévale", reste très fragmentaire, sauf éléments ponctuels ou vestiges encore à identifier. On qualifie les deux portes du bourg St-Cerneuf de "romanes" (du fait de l'utilisation d'arcs en plein cintres et non en ogive). Un édifice est qualifié "d'immeuble du XIVe siècle", du fait de la présence d'une croisée d'aspect inhabituel (ornements des meneaux).

Plusieurs bâtiments qualifiés de "médiévaux" remontent tout au plus aux XVe et surtout XVIe siècle.

La grande masse du bâti des quartiers "médiévaux" date de fait du "long" XIXe siècle, soit que les immeubles aient été modifiés durant cette période (tout en conservant une plus ou moins large partie d'éléments structurels plus anciens), soit qu'ils aient été réédifiés (en particulier en cas de retrait d'alignement). Des pans de bois ont également été arasés, entre les XVIIe et XIXe siècles.

La recherche d'archaïsme pour les travaux modernes

Comme dans de nombreux sites "redécouverts", une volonté d'archaïsme a été mise en œuvre dans les processus de réappropriation du centre dégradé de Billom, à partir des années 1960-1970. Cette période a vu renaître le quartier des Boucheries, passé du statut de quartier rural à celui de quartier "touristique" (avec développement d'artisanat, d'activités de restauration… voire d'hébergements dans un passé plus récent). Les travaux s'y sont attachés à conserver une image "érodée" mais "acceptable" de l'architecture, avec maçonneries et structures bois maintenues ou rendues apparentes.

De même qu'une ruine de château médiéval se conçoit brute et sans enduit, toute construction située sur un linéaire de rue remontant à des périodes anciennes se doit d'attester d'une ancienneté visible (même s'il s'agit d'un immeuble standard du XIXe siècle).

Cette image (artificiellement construite mais largement partagée par les acteurs de l'acte de bâtir) d'un centre "médiéval" rustique, voire rural, s'est imposée comme modèle pour de nombreux travaux sur des patrimoines de toutes époques et en particulier du XIXe siècle. Elle est propre à de nombreux sites touristiques, et s'accompagne de toute une série de "tics" de décoration, comme l'écriture gothique pour la signalétique commerciale…

Traiter des questions d'architecture, élaborer un règlement "hors des modes" ou des tics architecturaux du moment (ou du moment "d'avant"…) et adapté aux typologies existantes (plutôt qu'à l'idée qu'on s'en fait…) présente donc une difficulté liée à ce substrat culturel.

08. 02. La réévaluation des valeurs patrimoniales

La nécessité de réévaluer les "valeurs"

Si le regard a pu changer sur les données historiques, à connaissances constantes , il a également évolué concernant la prise en considération du patrimoine bâti.

La prise en compte du patrimoine de 1999 avait sélectionné en priorité les éléments anciens, jugés constituer le fondement de l'identité patrimoniale locale (perçue comme "médiévale"). Les architectures simples, plus récentes, ou en "aspect" fin XIXe-début XXe, les premiers modernes (des années 1900 à 1940), n'avaient pas fait l'objet d'une reconnaissance approfondie.

Il s'est avéré que ce sont précisément ces catégories qui ont le plus fait l'objet d'interventions architecturales (nettement moins le centre "médiéval"), et l'état moyen du parc immobilier laisse envisager que d'autres travaux peuvent intervenir sur ces bâtiments.

Or ces travaux ont souvent pu être perçus comme d'un rendu architectural décevant : perte de compositions très organisées, dégagement de pierres ou de détails sans signification, uniformisation par des finitions proches de celles de modèles pavillonnaires… Les menuiseries et fermetures de type traditionnel (ouvrants à la française redivisés, volets battants bois…) apparaissent en régression, au profit de procédés industriels banalisants (pourtant interdits par la ZPPAUP).

Le repérage patrimonial a donc été élargi à ces catégories antérieurement sous-évaluées, ce qui a permis de mieux prendre en compte leurs particularités architecturales.

Un renouvellement de la cartographie du patrimoine

Les évaluations architecturales de 1999 avaient conduit à circonscrire dans le périmètre de la ZPPAUP (actuel SPR) l'ensemble des références repérées. Le périmètre "bâti" du SPR (hors zones naturelles) correspondait en fait à la ville "traditionnelle" bâtie à l'alignement (avec son centre "médiéval" confiné et des faubourgs anciens). Ce périmètre correspondait grosso modo à celui de l'agglomération urbaine dans sa délimitation physique entre 1834 à 1946.

D'une manière quantitative, 458 immeubles, parties d'immeuble ou éléments isolés ont fait en 2018 l'objet de notices de repérage (consignées dans le document "répertoire"), dont 374 ont été notés sur une échelle de valeur, de *** (23 références), ** (143 références) et * (208 références). Ils sont portés au "plan de patrimoine". Quelques éléments sont localisés hors plan (villa "balnéaire" et ancienne scierie, rue Pierre-Pottier).

À titre de comparaison, l'évaluation de 1999 avait repéré 192 références (5 ***/71**/116*).

Un document se fondant sur ce recensement pourrait donc apparaître comme plus "protecteur" que l'ancien en signalant plus d'éléments à enjeux. Toutefois, l'évaluation a été conduite sur un territoire plus large que le SPR. Il faut donc pondérer ce relevé, en retranchant les éléments hors SPR, ce qui conduit (pour le seul SPR) à un total de 344 éléments, se répartissant comme suit :

*** : 23 références (inchangé) ;

** : 130 références (-14) ;

* : 192 références (-16).

Trente références (14** et 16*) se retrouvent donc hors SPR, de même que l'ancienne scierie, mentionnée mais non classée sur une échelle de valeur. Il s'agit en général de bâtiments récents industriels (gare et annexes, scieries, abattoir…), ou de villas rationalistes et modernes. Ces éléments, s'ils font bien partie de l'histoire urbaine de Billom, ne se rattachent pas au centre-bourg identifié par sa morphologie : il s'agit d'éléments périphériques, certes non dénués de caractère propre. La question de la gestion de leur protection doit donc être envisagée hors du SPR. Quelques uns sont pour l'instant couverts par les périmètres MH de 500 m, en particulier celui de l'église St-Loup qui déborde largement sur les zones pavillonnaires de l'Est de Billom.

Les périmètres d'abords

Définis par la Loi de 1943, ils ont été réactivés depuis 2016 (Loi CAP). Cette résurgence a balayé l'un des avantages de la ZPPAUP qui "suspendait" les effets de cette servitude hors de la ZPPAUP dès lors que le monument protégé y était inclus. La délimitation de la procédure avait de fait comme l'un de ses objectifs de limiter le contrôle architectural aux seuls quartiers historiques et traditionnels, en en sortant les quartiers pavillonnaires modernes en cours de constitution.

Pendant 12 ans cette servitude a été suspendue et elle a aujourd'hui réapparu sur ces mêmes quartiers pavillonnaires, aux qualités variées, et qui constituent en fait les zones par lesquelles on parvient au quartier protégé.

Il existe une procédure dite de "périmètre délimité des abords" qui peut, en refondant la notion d'abords sur des caractéristiques de voisinage du monument protégé (dont sa visibilité effective), contribuer à réduire leur superficie. Les PDA se trouvent suspendus à l'intérieur du SPR mais non à l'extérieur.

Toutefois, si la plupart des MH de Billom bénéficient de visibilités restreintes à leur environnement immédiat, il n'en est pas de même pour les deux principales églises (St-Cerneuf et St Loup) et dans une moindre mesure le Collège des Jésuites, qui dégagent des visibilités assez étendues.

Cette procédure est disjointe de l'étude de révision du SPR.

08. 03. Questions d'architecture : l'évolution des pratiques

Une nomenclature variée de travaux

C'est un domaine dans lequel on n'est pas confronté à des travaux massifs, mais à un grand nombre d'interventions, dimensionnées de manière très variée.

Tout d'abord on doit constater que les travaux de réfection complète d'immeubles existants sont peu nombreux. Aucune opération de type Loi Malraux (défiscalisation) ne semble avoir eu lieu. Les travaux de ce type supposent que l'immeuble considéré soit une propriété unique. De nombreux immeubles anciens dans les bourgs sont en effet démembrés en copropriétés de fait, à la gestion aléatoire.

On se contente donc généralement de travaux partiels comme l'isolation intérieure ou le changement des menuiseries. De nombreuses "petites" interventions ont également lieu, dans des domaines variés : on perce un orifice de chaudière, on habille un support de balcon dans un caisson de métal… on pose un climatiseur sur un support mural, etc… Autant de travaux, autant de besoin de prescriptions ?

Les ravalements (qui ont un impact significatif sur le paysage urbain) sont plus rares. Il arrive qu'on repeigne un enduit de la période moderne (approximativement de 1890 à 1920) sans modification du support.

En ramenant les questions relatives à l'architecture à trois domaines de réflexion, on identifie trois aspects différents mais complémentaires :

- Les questions d'aspect architectural strict (ordonnance et organisation des façades, dessin des systèmes de menuiseries et fermetures).
- Les questions relatives aux matériaux (matériaux visibles des parois, des toitures… et matériaux des menuiseries).
- Les questions (spécifiques à Billom) relatives au pan de bois, qui participent des deux précédentes préoccupations.

Les aspects de façade : du régulier à l'informel

"Dernier état connu des aspects existants"

On a vu que les architectures urbaines de Billom ont été traitées selon des schémas de façade de type néo-classique, pratiquement jusqu'aux années 1920-30, si l'on considère la période Art-Déco comme encore imprégnée de quelques réminiscences d'ordonnancement régulier.

Pour la plupart, on est dans le domaine de la composition selon des axes réguliers, du détourage des baies (et des limites latérales de façade) par des dispositifs réguliers, soit droits, soit en "harpe". Un contraste assez fort est établi entre ces encadrements (réels ou simulés, ou encore combinant les deux procédés) et les plages d'enduit uniforme. Parfois apparaissent des cartouches destinés à signaler une activité. Sauf modénature en saillie, aucune pierre n'est visible. Comme le parpaing de ciment aujourd'hui, la maçonnerie de pierre apparente n'a par le passé aucun caractère valorisant. L'aspect "noble" est celui de la pierre appareillée en lits réguliers.

La pratique tardive de l'enduit à base de ciment, les colorations grises soutenues, ont fait planer une double suspicion sur ces pratiques : le ciment a pu altérer les maçonneries sous-jacentes, et le gris (après avoir été une couleur à la mode durant le XIXe siècle) a été classé "triste", voire "sale", donc dévalorisant.

La structure mise à nu

À partir des années 1950, les travaux sur le bâti existant connaissent une évolution sensible : le patrimoine ancien, dégradé, a plus ou moins perdu ses enduits, et cet aspect "ruiné" (qu'on le perçoive ou non comme tel) devient un standard d'aspect lorsque des travaux sont entrepris.

Dans le même temps, l'architecture "moderne" valorise l'aspect naturel des matériaux : on met parfois en œuvre des appareillages de pierre "mosaïqués", analogues à ceux des ouvrages d'art de génie civil (ouvrages ferroviaires en particulier).

La mise à nu des maçonneries existantes devient une pratique courante. Les compositions classiques s'effacent avec la disparition des encadrements d'ouverture.

Une grande incertitude concernant le rejointoiement va surgir : il devient nécessaire d'inventer des joints (puisque l'enduit n'est pas renouvelé). Toute une variété de joints sont mis en œuvre (en creux, en saillie, d'aspect ciment, parfois peints, d'aspect pierre, d'aspect clair…). On se cale parfois sur les pratiques modernes (joints "baguette"). Aucun de ces aspects n'est historiquement fondé, du moins pour des architectures antérieures à la période moderne.

On admet aujourd'hui des aspects dits "beurrés" (avec joints pleins et paroi plus ou moins régularisée), ou à "pierre mi-vue", sur des éléments de patrimoine dont on veut montrer l'ancienneté (bien que là aussi cet aspect n'ait aucun fondement historique… a fortiori sur des bâtiments du XVIIIe au XIXe siècles).

D'une manière générale, les prescriptions d'aspect ont évolué vers l'obligation d'enduit. Il semble que cette pratique fasse aujourd'hui l'objet d'une acceptation.

08. 03. Questions d'architecture : l'évolution des pratiques

L'enduit flou

Aux vrais enduits traditionnels à la chaux, nécessitant de longues durées de séchage, et une mise en œuvre dans des conditions météorologiques particulières, s'est substituée la pratique d'enduits industriels prêts à l'emploi. Ceux des années 1980 nécessitent plusieurs couches successives (dont des couches à base de ciment) et ils réclament une finition grattée. S'ils sont teintés dans la masse, ils se réfèrent à des nuanciers plutôt fades. Leur mise en œuvre a eu plusieurs conséquences.

En particulier, s'est instituée une façon de faire nouvelle, consistant à laisser apparentes certaines pierres de structure, de plus ou moins grande dimension, tout en masquant la maçonnerie de moellons. Cette pratique moderne est inventée : il n'existe pas de règle pour cacher un élément plutôt qu'un autre, donc les choses se font un peu au hasard. Les dessins de façade deviennent flous et aléatoires.

Lorsque l'enduit est trop épais, le détourage des pierres présente une surépaisseur, dont le vieillissement peut être calamiteux. On laisse parfois également apparents des éléments destinés à être masqués (comme les arcs de décharge au-dessus des linteaux, certains étant même évidés…).

Ce type d'aspect est inadapté au patrimoine "régulier", qui va de la période classique et néoclassique (qui constitue la plus grande partie du patrimoine bâti de Billom), pratiquement jusqu'au début du XXe siècle.

On note dans les dernières années un retour d'enduits à la chaux (mieux adaptés aux maçonneries traditionnelles), sous forme de produits monocouches. Toutefois, on continue de détourer les pierres de manière aléatoire comme auparavant.

Vers un retour à des compositions régulières ?

Cet aspect des choses n'est pas spécifique à Billom, s'agissant de pratiques qui ont pu s'établir un peu partout. Cependant, sur divers sites urbains on peut assister à un certain retour de pratique "régulières" avec enduit couvrant la totalité des parties pierre (sauf éventuellement les éléments de modénature en saillie), avec décor sur enduit restituant des encadrements ou des chaînes d'angle.

Comme on l'a vu auparavant, ce type de travaux mieux adapté au commence seulement de se développer.

La question des menuiseries et fermetures

Les discours sur l'isolation thermique ont accrédité l'idée que le changement des fenêtres était indispensable pour parvenir à une amélioration significative (alors que d'autres sources de déperdition plus importantes existent dans le patrimoine traditionnel, comme les combles et couvertures).

On a donc élargi à l'ensemble des constructions le raisonnement qui valait surtout pour les "passoires thermiques" des années 1940 à mi-1970. L'appât du crédit d'impôt a fait le reste.

Ce type d'opération est surtout affaire de commerce : les changements se font dans la plus grande discrétion, sans respect des règles mentionnées par la ZPPAUP, et parfois en limite de légalité (absence d'autorisation ou dévoiement d'autorisation), dans un contexte de rapidité des travaux, et de certitude d'une absence de conséquences.

Il s'agit pourtant d'une modification de l'aspect architectural, ce que rappellent les textes encadrant le Plan de mise en valeur de la l'architecture et du patrimoine.

Là aussi on est plus confronté à une évolution lente qu'à des irruptions massives. De nombreuses baies, sur des immeubles de tous types, sont donc progressivement altérées dans leur aspect : fenêtres non redivisées, cadres épais, pans de verre uniques… Les volets roulants en matière plastique se multiplient, certains même "solarisés"… (parfois à l'ombre ou plein nord…).

08. 04. Vers une valorisation de l'espace public

Embellir/Mettre en valeur…

Les premiers documents d'urbanisme institués par la Loi Cornudet (1919-1924) sont les PAEE : Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension. Ils sont prévus pour toute une catégorie de villes : de plus de 10.000 habitants, touristiques (en particulier thermales) ou d'intérêt artistique et patrimonial. Ils combinent effectivement le développement ou l'aménagement urbain avec des objectifs esthétiques (ordonnance urbaine, aspect de l'architecture, matériaux… parcs publics à créer ou aménager…)

Au fil des réformes menées à partir des années 1970, l'aspect "aménagement et extension" des procédures d'urbanisme successives (POS puis PLU) a été dissocié de leur aspect "embellissement", qu'on désignerait plutôt aujourd'hui par le terme "mise en valeur".

Les périmètres MH de la Loi de 1943, les Secteurs Sauvegardés (1968) puis les ZPPAUP (1983) et les AVAP (2010) ont institué des possibilités plus ou moins efficaces de réguler l'aspect "esthétique" des villes. Il n'en reste pas moins que la démarche globale d'aménagement urbain n'est plus un processus unitaire, mais relève de procédures différentes, qui doivent être cohérentes entre elles.

Le SPR à son tour est prévu pour remplir cet objectif de mise en valeur. Le PVAP ou Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine comporte un certain nombre de dispositions visant à protéger et améliorer le bâti, définir des principes de construction (emprises, hauteurs…), mais aussi concernant les espaces libres, publics ou privés.

Il permet de protéger, outre plusieurs catégories d'espaces jardinés ou "à dominante végétale", les "places, cours ou autre(s) espace(s) libre(s) à dominante minérale (pavés, calade, etc.)". Une disposition permet également de repérer les espaces de ce type "à créer ou à requalifier".

Il est donc important d'envisager des orientations dans ce domaine pour le futur. La question de l'aménagement des espaces publics d'un centre-bourg d'origine historique relève de considérations à la fois fonctionnelles (l'accessibilité générale), de qualité de vie et d'animation (la mise à disposition d'aires pour des activités… ou la déambulation), ainsi que de tout ce qui touche à la mise en valeur du cadre urbain (le dégagement des vues et perspectives, la présentation des monuments). Elle nécessite des choix qui vont engager la collectivité sur une longue période, du fait de la durée d'amortissement des aménagements.

Une cohérence entre "aménagement" et traitement de surface

Le traitement de l'espace public relève à la fois de l'aménagement général (en particulier choix du ou des modèles de circulation ou d'accessibilité à mettre en œuvre) et du "traitement des surfaces" envisagé par le PVAP. Certains matériaux, certains principes d'aménagement de l'espace, sont conditionnés par leur fonction.

On ne compte plus les aménagements à objectifs qualitatifs détruits ou endommagés dès lors qu'ils ne sont pas utilisés comme ce pourquoi ils ont été conçus… Par exemple concevoir un espace pour les seuls piétons et l'ouvrir ensuite à la circulation et au stationnement conduit en général à ce genre de déboires… Il convient donc d'examiner cette question sous ses différents aspects.

Le poids important de la voiture individuelle

Actuellement, les espaces centraux de Billom sont ouverts sans restriction au trafic et au stationnement automobiles (sauf ponctuellement des sections de voie très étroites du centre historique, néanmoins utilisées). L'ensemble de l'espace public est ainsi complètement accessible aux véhicules. Une partie des sols du centre a été réaménagée à partir des années 1980, par retraitement de leurs surfaces, sans remise en question fonctionnelle.

Le pourtour du centre historique est aménagé en voirie standard, c'est-à-dire chaussée + trottoirs, les espaces hors voirie étant affectés au stationnement. L'espace piétonnier s'y retrouve très réduit, voire symbolique (trottoirs, lorsqu'ils existent, parfois de quelques décimètres…) et le stationnement omniprésent.

Divers aménagements privatifs, en particulier de terrasses, tentent de rééquilibrer cette répartition inégalitaire en soustrayant quelques surfaces : sans réelle qualité visuelle, ces structures, bien que répondant à un besoin essentiel, participent plutôt d'une dévalorisation paysagère générale.

L'étalement urbain moderne sous forme de maisons individuelles a par ailleurs rendu toute une population périphérique captive de l'accessibilité automobile, largement perçue comme un "droit acquis". On attend du centre-bourg qu'il puisse être circulé et stationné sans limitation.

Les possibilités d'un aménagement nouveau, ou différent, deviennent de ce fait singulièrement limitées : faute de remise en cause du statut de l'espace et du maintien d'un partage en faveur du véhicule individuel, c'est ce dernier qui va s'imposer comme élément incontournable et dicter les choix d'affectation.

Son module, ses caractéristiques dimensionnelles vont servir de base au dessin des aménagements, comme dans le passé récent : en particulier pour l'organisation et le dimensionnement des emplacements de stationnement. L'espace résiduel qui ne sera pas circulation ou stationnement sera "attribué" aux piétons et parfois planté. Rarement ce type de démarche conduit à des mises en valeur… C'est cependant une constante des aménagements de bourgs depuis plusieurs décennies.

Inversement, envisager de "ré-habiter" le centre nécessite une réflexion sur la place du binôme habitat+véhicule dans ce type de quartier. Les rez-de-chaussée sont-ils nécessairement voués à se muer en garages ? L'espace libre disponible doit-il être plutôt réservé aux riverains ou disponible pour les usagers venus de l'extérieur ?

08. 04. Vers une valorisation de l'espace public

Dents creuses et stationnement

Dans les années 1970/1980, les bourgs ont été affectés par des démolitions ponctuelles, effectuées par destruction d'immeubles dégradés, en général en raison d'une situation urbaine défavorable : immeubles de géométrie contraignante (en angle, d'emprise trop faible pour y envisager des améliorations), immeubles plus ou moins abandonnés …

Ce type d'attitude a valu politique d'urbanisme dans de nombreux sites, en particulier dans des bourgs semi-agricoles de Limagne. Ces démolitions ne donnent pas lieu à des reconstructions.

Ces démolitions, outre qu'elles compromettent parfois les immeubles voisins, et altèrent les paysages urbains, se remplissent en général de véhicules. Au bout du compte, le stationnement forme un frontispice à des parois aveugles, déchiquetées ou d'aspect ruiné.

Si le paysage urbain est ainsi dévalorisé, les riverains y trouvent parfois leur compte. Il arrive que ces sites exercent une attraction pour les usagers occasionnels. Un trafic parasite est engendré sur des circuits particuliers pour des possibilités de stationnement parfois aléatoires.

Ce mouvement semble pour l'instant avoir été interrompu à Billom, malgré l'existence de poches dégradées.

Réguler avant d'aménager

Quoiqu'il en soit, la "mise en valeur du site", passe d'abord par des choix techniques.

En schématisant, on a le choix entre deux attitudes :

- soit conserver l'accessibilité "universelle" en la "domestiquant", c'est à dire en aménageant selon l'utilisation stricte de l'espace;
- soit établir une ou des aires urbaines en régulant leurs possibilités d'accès, en maintenant un espace interne à caractère banalisé.

Dans le premier cas, il faut dessiner l'ensemble des aménagements, et figer ainsi leur utilisation à un instant donné. Il faut aussi prévoir les "dérives" : créer des bordures hautes à certains endroits pour dissuader les véhicules, ériger des bornes ou des piquets pour les interdire… Quoiqu'on fasse (notamment en terme de matériaux), l'aménagement va développer une image fortement liée à la voiture.

Ni piétonnier ni automobile, cumulant les inconvénients des deux fonctionnalités et aucun de leurs avantages, cet espace qu'on qualifie de "mixte" a toutes les chances de devenir un espace mort. Il est par ailleurs peu hospitalier pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le second cas, on délimite une aire à accès régulé (par exemple restreint aux riverains, livraisons, services divers…) et qui sera ouverte et fermée selon un horaire, interdite au transit, de même qu'au stationnement de ceux qui n'ont rien à y faire.

On peut alors s'engager dans des aménagements moins contraints par la gestion des véhicules : par exemples des aires banalisées ouvertes, sans multiplication d'obstacles, avec des surfaces établies de seuil à seuil, sans obstacle pour les PMR. Toutefois, on doit veiller à ce que les aménagements soient adaptés aux spécificités des quartiers (commerciaux en permanence, ou de manière temporaire, résidentiels, mixtes…) ainsi traités.

De quelques besoins spécifiques à Billom

On voit qu'il est malaisé de dresser des perspectives univoques sur l'aménagement de l'espace public, celui-ci étant susceptible de devenir un enjeu conflictuel entre catégories d'usagers. On rappellera également que ces aménagements sont d'amortissement long : une durée de 30 ans constitue une moyenne. Il est donc important d'opérer une réflexion préalable approfondie avant de "passer à l'action".

Malgré ces incertitudes, le constat de l'état des lieux a permis d'identifier plusieurs enjeux particuliers.

La conservation et restauration des sols de type traditionnel

On a vu que les "calades" traditionnelles (parfois nommées "pisa" ou "pisade" en Auvergne) constituées d'un pavage de petits moellons volcaniques, remontant à la fin du XIXe siècle, présentaient des qualités visuelles en cohérence avec le site urbain. Tracé effectué sur place tenant compte de la topographie et des spécificités locales (et non sur plan dans un bureau…), matériaux locaux et finition artisanale en cohérence avec le contexte bâti… ces aménagements, lorsqu'ils existent encore semblent indissociables de leur contexte. Leur confort médiocre pour le piéton moderne est parfois porté à leur débit.

Il semble aujourd'hui presque hors de portée de les renouveler à l'identique : approvisionnement en matériau, technique de pose… ne sont plus assurés. Les interventions actuelles sur les sols existants conduisent plutôt à la réalisation d'aires de moellons noyés dans le ciment.

D'une manière générale, toute intervention ponctuelle suite à des travaux sur ces sols entraîne des réparations mal réalisées. Il s'agit en général de sous-traitants des intervenants, à la compétence souvent douteuse, et non d'entreprises qualifiées, supposées ne pas se déplacer pour quelques mètres carrés ….

Dans d'autres régions où un "sol identitaire" existe, on est confronté à ce type de situation : soit une filière s'est maintenue ou a été reconstituée (comme pour les calades provençales), filière qui est également compétente pour restaurer ces sols, soit on met en œuvre une pratique visuellement proche de ce sol (comme les galets éclatés noyés dans le ciment en remplacement des sols de galets sur sable…). Ces types de démarche (et leurs développements possibles), restent pour l'instant du domaine de l'interrogation.

L'amélioration de sites emblématiques de Billom

Le XIXe siècle a constitué des places, dans et autour de Billom, places qui ont eu une grande importance dans l'économie foraine d'alors. Espaces pavés, espaces en terre battue… ces lieux étaient adaptés à leur fonction. Ils étaient en général libres, non segmentés en diverses aires fonctionnelles et peu aménagés.

Ces sites peuvent aujourd'hui avoir été démembrés en plusieurs aires distinctes (comme la place du Vigheot, par exemple) qui abolissent leur caractère unitaire, et ils sont le plus souvent recouverts de véhicules en stationnement (places des Écoles, place Louis-Coirier… ou encore Creux du Marché). Le caractère permanent du stationnement efface l'effet de place : en masquant les seuils des immeubles, on perd la notion de l'espace.

La perception de leur échelle est également abolie par ce caractère routier : la barrière St Pierre au début du XXe siècle apparaît comme un large foirail où se pressent des foules. Aujourd'hui c'est un banal carrefour routier, un peu large.

Le Second Empire avait consenti un effort d'équipement considérable pour l'espace public, en y multipliant les fontaines, certaines parfois monumentales. Plusieurs espaces autrefois équipés les ont ainsi perdues : la place du Vigheot ou la placette située devant l'entrée nord de St-Cerneuf. D'autres ont pu les conserver, mais n'ont pas fait l'objet d'améliorations : la plupart sont converties en bacs à fleurs et restent cernées par les véhicules. Seule la fontaine du Cibony a échappé à ce sort en prenant place sur un terre-plein ombragé qui constitue l'un des rares sites de convivialité du centre.

Pratiquement la totalité des espaces petits ou grands de Billom y compris dans l'intra muros, ont donc subi des altérations qualitatives importantes et peuvent se prêter à des opérations de (re) mise en valeur.

Une collection de matériaux et de principes de composition

C'est un legs du passé récent : à partir des années 1970, les matériaux et les "dessins" de sols se sont enchaînés sans solution de continuité, au gré de ce qu'il faut bien qualifier de "modes". Les plus anciens de ces aménagements ont maintenant une quarantaine d'années et pourraient être renouvelés en cas d'intervention lourdes sur les réseaux enterrés. Faut-il les refaire à l'identique ou passer à autre chose ? Une chose est sûre : il conviendrait de ne plus céder à la mode du moment…

Les derniers aménagements réalisés sont plutôt "neutres" (pas de dessin, matériau naturel basique de forme simple). Il n'en reste pas moins qu'une "écriture" locale, faisant référence aux pratiques traditionnelles, serait préférable. Elle reste à imaginer.

08. 05. Le végétal dans le périmètre du site patrimonial remarquable

Les quartiers de Billom, en particulier St-Cerneuf, malgré son apparence fortement minérale, comportent cependant une série de "poches" végétalisées, publiques ou privatives. Autour des quartiers historiques se développent également des parcs ou jardins, dont certains forment une continuité avec ce qui reste du milieu naturel.

L'élément végétal peut être apprécié selon ses qualités "naturelles" ou selon ses qualités intrinsèques d'organisation en parc ou jardin.

L'Angaud

On notera en premier lieu le cours de l'Angaud, qui partage le quartier historique en deux, transformé en "espace vert" par de nombreuses plantations. On peut s'interroger sur la validité d'un tel choix en cas de crue catastrophique comme il en est intervenu par le passé. Une multiplication des plantations dans le lit mineur de la rivière peut être un facteur susceptible de provoquer des embâcles, particulièrement au niveau des ponts.

Ces crues peuvent-elles se reproduire ? Les modifications intervenues (notamment des pratiques agricoles) sur le bassin versant de l'Angaud sont-elles de nature à aggraver ou minorer un événement pluvieux exceptionnel ? Sans réponse précise, il n'est pas facile de prévoir. Sans doute serait-il prudent de proposer un lit plus ouvert et moins encombré pour ce ruisseau. D'un point de vue visuel, il est parfois difficile de simplement percevoir l'eau…

Hors du quartier historique, l'Angaud perd largement son impact visuel et redevient rural. Il est même dissimulé en partie dans un souterrain au droit du bureau de Poste actuel.

Le ruisseau de Marcillat

Son aménagement est à l'opposé de celui de l'Angaud : ce ruisseau a conservé un caractère de cours d'eau utilitaire. Peu visible dans son parcours urbain, il est le support d'une végétation spontanée, qui semble évoluer vers l'irruption d'espèces invasives.

Les espaces publics plantés (intra muros)

Le square de la place des Écoles

Le principal espace planté intra muros est localisé au Sud de l'église St-Cerneuf, en partie sur l'emplacement du cloître présumé (avec une porte d'accès à l'église dont l'ouverture temporaire dépend de dispositions liturgiques), et en partie sur le site de bâtiments disparus (connus par le seul cadastre de 1834). Ces bâtiments auraient pu être des maisons canoniales.

Loin d'évoquer un cloître disparu, ce lieu s'apparente à une sorte de square de la IIIe République ou à une cour d'école plantée de la même période. Les platanes actuels semblent avoir été beaucoup maltraités par le passé (troncs bosselés, élagages drastiques…).

Son aménagement futur est conditionné par la valeur archéologique de son sous-sol : une grande partie du riche passé médiéval billomois se cache en effet sous ce square et sous la place adjacente.

L'if de l'école maternelle

L'école, qui va être transférée sur un site périphérique, comporte de rares plantations dont un if, plantation à connotation funéraire plutôt décalée par rapport à la vocation actuelle des lieux… Ce sujet de plus de 100 ans d'âge présente un développement important. Il devrait être conservé dans les projets de réutilisation future du site.

À noter que le dégagement de la place "du Pressoir" (secteur de l'ancienne Prévôté, non loin de l'école) n'a pas donné lieu à plantations, mais à un terre-plein sablé sans caractère.

Les squares commémoratifs

Il existe à Billom des squares ou parcs, consacrés à des fonctions mémorielles. Deux sont dans le périmètre du SPR. Le plus important est celui localisé devant l'école, avec le monument de la guerre 1914-1918, qui est en fait un morceau de l'ancien Clos-Bijou qui a été planté en parc. Il a conservé un caractère IIIe République affirmé, et reste très bien entretenu, avec des plantations de qualité et une sorte de fausse grotte. Lui fait face le square du Huit-Mai 1945, espace vert assez commun. Ces deux sites avaient été classés en zone naturelle dans l'ancienne ZPPAUP.

Le second est situé en face de la Poste (place Joseph Claussat) et son aménagement avec des plantations de paulownias est caractéristique des années 1940-1950. Un monument de marbre rouge rappelle la période de la seconde guerre mondiale, en particulier la Résistance, pendant laquelle la commune de Billom a été fortement éprouvée.

08. 05. Le végétal dans le périmètre du site patrimonial remarquable

Les voies publiques et places plantées

Peu de voies ou places urbaines sont plantées, en général de tilleuls fortement élagués. Les abords de la Mairie, la place A. Thomas, comportent quelques plantations "décoratives" qui constituent plutôt un mode d'occupation des délaissés qu'une recherche de structuration visuelle par le végétal.

L'avenue de la Gare, qui comportait des alignements maigres de prunus pissardi les a vu couper en 2017 (à l'exception d'un sujet isolé).

L'allée des Marronniers

Le seul véritable espace planté avec générosité est l'allée des Marronniers, qui constitue le seul témoignage partiel d'un "tour de ville". Souvent les fossés des villes fortifiées sont occupés par des plantations régulières formant promenade.

Bien que les plantations y présentent une certaine hétérogénéité, elle se présente encore comme un alignement cohérent formant paysage. Elle est dotée d'accotements assez larges, qui sont enherbés. Elle tend malheureusement à devenir une "voirie" plutôt qu'une "allée", terme suggérant un espace naturel plus que fonctionnel. Son environnement comporte en effet plusieurs établissements scolaires, qui engendrent trafic et besoins en stationnement.

L'allée des Marronniers : un espace planté en limite du milieu naturel.

Les parcs et jardins privés

Les parcs privés le long du rempart

Une particularité de Billom est l'existence d'une ligne de jardins ou parcs (privés) au-delà du tracé du rempart ouest du bourg St-Cerneuf. La limite bâtie semble celle ce l'ancien mur. Ces jardins privés, qui forment une continuité plantée (plutôt à usage de parc d'agrément), avaient été classés non ædificandi par la ZPPAUP, de manière à ne pas suggérer leur éventuelle constructibilité. Ces parcelles étaient alors dans le droit commun de l'urbanisme (donc a priori constructibles).

Les autres parcs

Il existe par ailleurs d'autres parcs arborés dans le périmètre du SPR, dont certains avaient été classés en zone naturelle (comme un vaste parc du quartier St-Loup, ou une partie des jardins de la Recluse). À l'arrière des immeubles Sud de la rue du Mont-Mouchet se développe une zone de jardins ou parcs, surplombant un ensemble de jardins vivriers entre murs, parcourus par un bief couvert.

La protection de ce type d'occupation du sol est en général bien acceptée, sous réserve que de menus aménagements, ou des aménagements à caractère de loisir (comme les piscines) soient possibles…

Les jardins vivriers

Comme beaucoup de villes ou de bourgs jusqu'aux années 1970/80, Billom était entourée d'une couronne de jardins potagers, en général de type familial (production pour soi).

Le développement pavillonnaire a fait disparaître la plus grande partie de ces sites, qui ont subsisté au Nord dans le secteur des Réserves, au Sud dans le secteur du Verger (de même que sur quelques parcelles plus ou moins entretenues au nord-est de l'avenue des Marronniers).

Ces jardins sont en général bordés de hauts murs maçonnés au profil caractéristique (avec un chaperon arrondi). Ils ne sont pas tous dans un état d'entretien manifeste. À l'heure où l'on préconise la reconstitution des "circuits courts" (dont le potentiel local est en large partie détruit pour cause d'urbanisation…) ou "l'agriculture urbaine", on pourrait penser qu'il ne s'agit que d'une situation temporaire.

Il faut toutefois se garder d'un optimisme excessif: un jardin du secteur du Verger, qui avait été maintenu en dehors de la ZPPAUP, est aujourd'hui occupé par un pavillon.

Les jardins du secteur des Réserves : vestige d'une couronne de jardins importante. Ils avaient été protégés par la ZPPAUP en tant que zone "naturelle".

#09
Annexes

09. À propos des constructions en pan de bois ou à colombage…

Une technique à connotation d'ancienneté

À tort ou à raison, les immeubles présentant une façade ou des parties en pan de bois sont considérées comme identitaires d'un site "médiéval". Et le "bon" aspect du pan de bois passe pour être celui du pan de bois "dégagé" de tout enduit, quel que soit le pan de bois considéré.

Les travaux à Billom sur les immeubles en pan de bois, durant les 40 dernières années ont consisté à dégager systématiquement les parties bois, à parfois les reconstituer, puis, à quelques exceptions près, de ne plus se préoccuper de l'aspect rapidement dégradé des bois. Mais on a donné à voir une ancienneté ou historicité du bâtiment…

S'interroger à ce propos s'inscrit dans une problématique plus générale de la pérennisation des patrimoines les plus anciens, pour lesquels les interventions doivent être particulièrement adaptées.

Sans vouloir épuiser un sujet complexe (car touchant à un patrimoine ancien, souvent peu documenté et culturellement connoté), on s'attachera avant tout à disséquer la question selon plusieurs axes de réflexion.

On indiquera également que dans pratiquement toutes les régions, la mise en place de plans d'alignements au XIXe siècle a considérablement amoindri le nombre de maisons en pans de bois. Celles-ci, caractérisées par leur volumétrie souvent en saillie, la présence de porches, et parfois en mauvais état, ont été les premières victimes de ces politiques édilitaires.

On peut donc considérer que la patrimonialisation progressive des maisons en pan de bois est une conséquence de cette hécatombe. **En Bretagne avant 1900, seules deux maisons en pan de bois font l'objet d'une protection au titre des MH…**

Principales sources exploitées

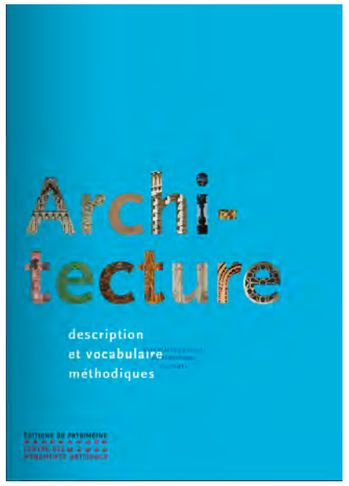

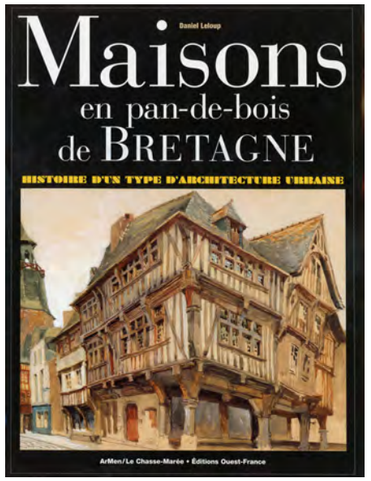

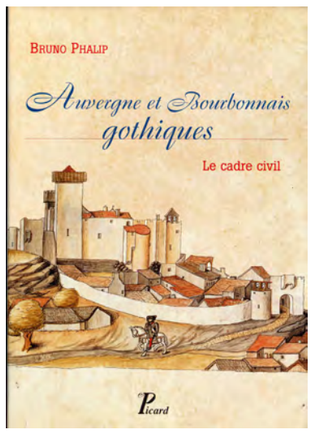

Jean-Marie Pérouse de Montclos
Architecture,
description et vocabulaire méthodiques
Éditions du Patrimoine (2014)

Daniel Leloup
Maisons en pan-de-bois de Bretagne
Histoire d'un type d'architecture urbaine
Ar Men/Le Chasse-Marée . Éditions Ouest-France (2002)

Bruno Phalip
Auvergne et Bourbonnais gothiques
Le cadre civil
Picard (2003)

Yves Esquieu (sous la direction de)
Les couleurs de la ville
Réalités historiques et pratiques contemporaines
Presses universitaires de Provence (2016)